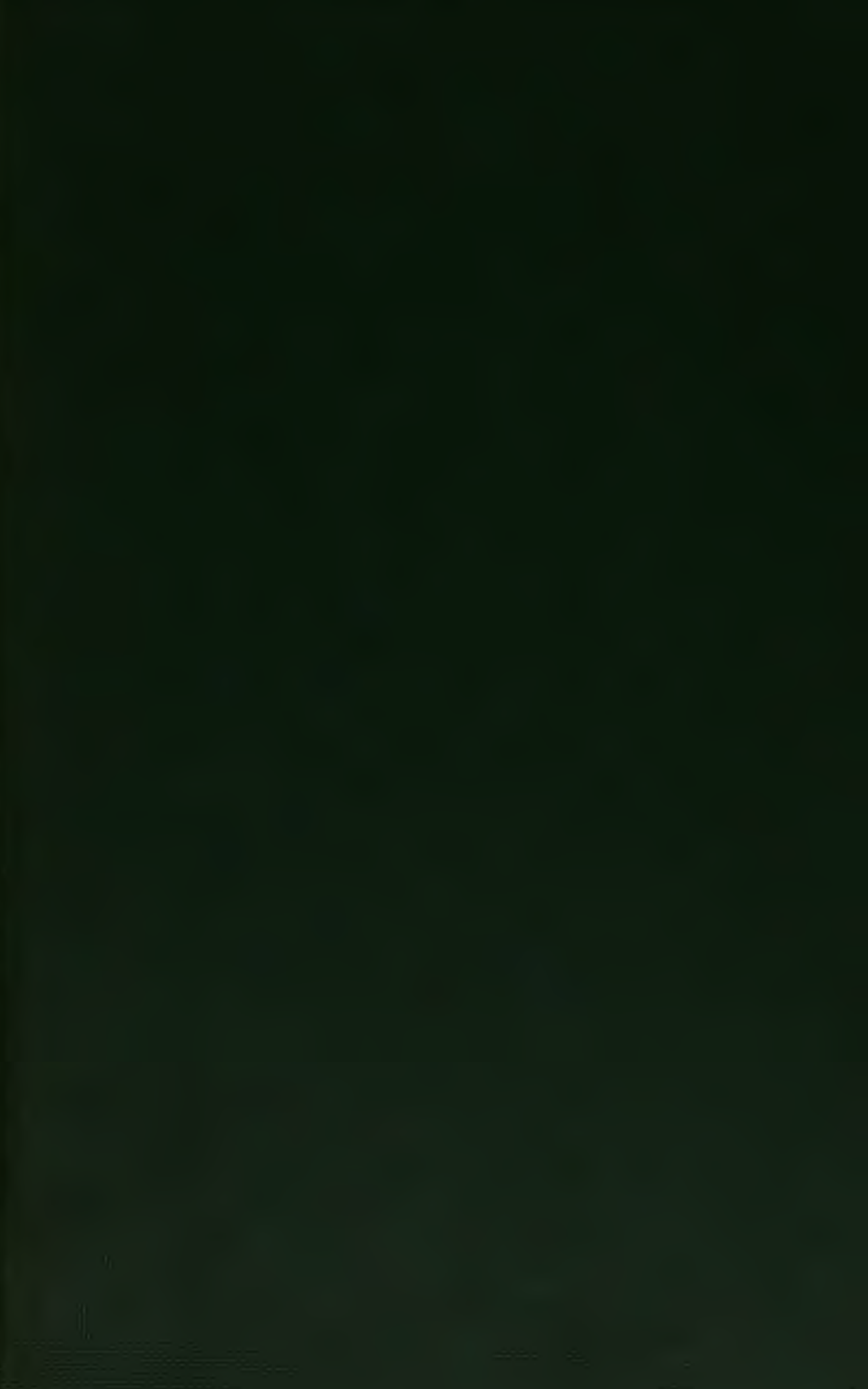
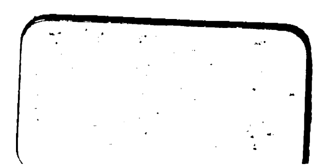





303274909.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A LISIEUX

EN 1870

CONGRÈS
ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE

XXXVIIe SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A LISIEUX

EN 1870

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS



PARIS

DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48

CAEN, F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

RUE FROIDE, 2 ET 4

1871

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE.

XXXVIIe SESSION

TENUE

A LISIEUX,

EN NOVEMBRE 1870.

DÉPART DU BUREAU CENTRAL POUR LISIEUX.

Conformément à la délibération prise en séance générale administrative le 28 octobre, le bureau de la Société française d'Archéologie est parti pour Lisieux le 22 novembre, afin d'y tenir les séances générales ou *Congrès archéologique* pour l'année 1870.

Le Congrès, comme on le sait, devait avoir lieu à Arles (Bouches-du-Rhône) ; mais la réunion dans cette ville était impossible par suite de l'envahissement d'une partie de la France et de la difficulté des communications. La Société française voulant que néanmoins la session prescrite par ses statuts pût avoir lieu pour l'expédition des affaires et la discussion de son budget, arrêta, le 28 octobre, qu'elle irait tenir dans ce but ses assises à Lisieux avant la fin de l'année. Lisieux est une ville intéressante à beaucoup d'égards, dans

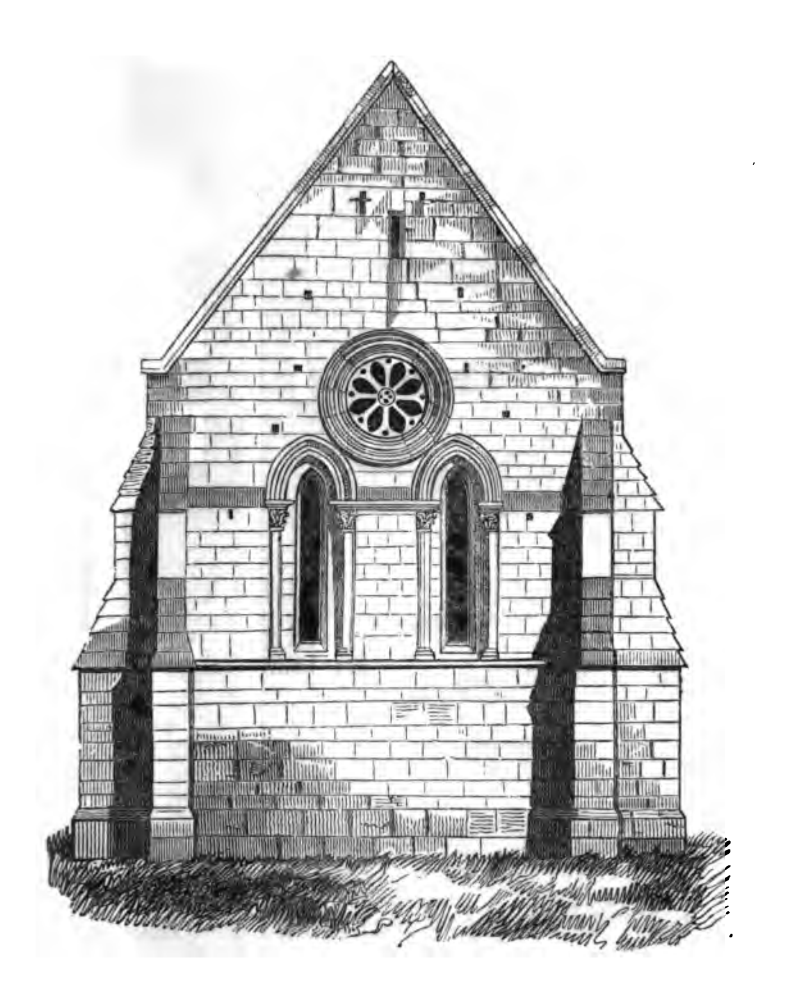
laquelle la Société compte des archéologues de mérite ; elle est accessible par des chemins de fer dont le service n'a pas été interrompu, et elle se trouve à peu de distance de Rouen et de la Seine-Inférieure, d'Évreux et des départements de l'Eure et de l'Orne. Dans les circonstances présentes, le choix de la Compagnie remplissait donc le but, et si les esprits eussent été moins préoccupés, que la session eût pu attirer plus de membres, elle eût été aussi bien remplie qu'aucune autre, et peut-être plus instructive encore à cause des différents modes de construction que l'on peut étudier dans cette région.

Quoi qu'il en soit, le bureau parti de Caen par le train du matin put voir, à peu de distance de la ligne ferrée, les restes du prieuré de Mesnil-Frementel et le château de Cagny, décrits par M. de Caumont dans sa *Statistique monumentale du Calvados* (t. II, p. 47 et suivantes et page 35) ; les églises de Frénouville (V. la page suivante), de Bellengreville et de Moult (V. la page 4), et le bourg d'Argences ; puis, après la station de Moult, l'église d'Airan ; l'église de Cesny, élégante construction nouvelle dans le style du XIIIe siècle, dont la flèche élancée domine la campagne, église que M. le comte et Mme la comtesse douairière de Quélen ont enrichie de vitraux et de boiseries.

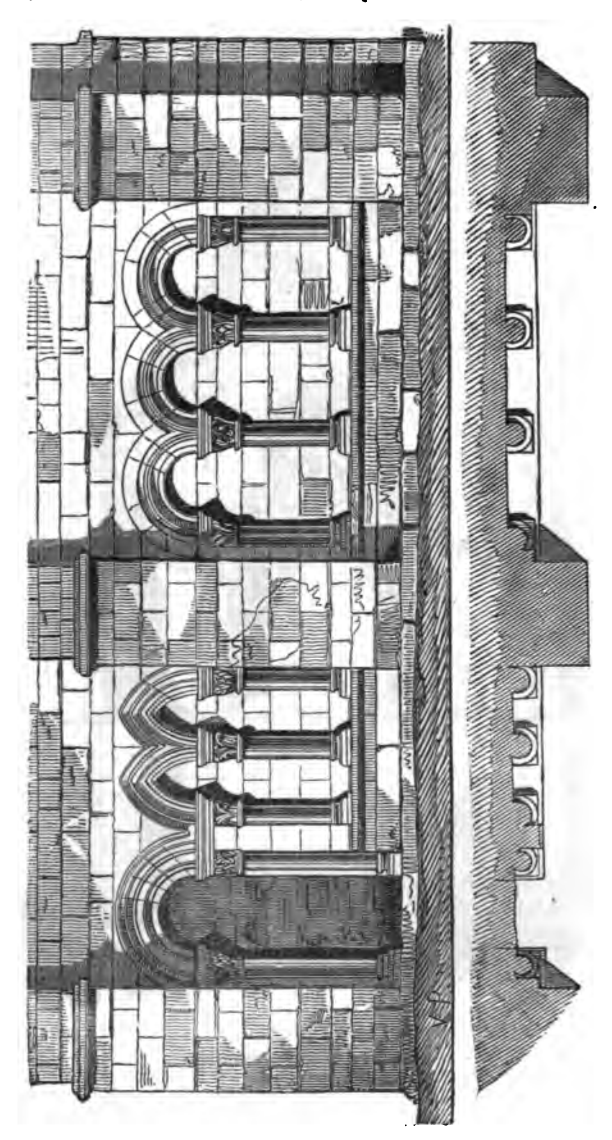
A 2 kilomètres de la station de Mézidon, sont apparus l'avenue et le château de Canon, résidence princière de l'illustre Élie de Beaumont, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences (V. la page 5).

L'église de Canon (page 6) est assez près de la voie ferrée pour que la Société ait pu en distinguer les détails au passage. Cette église se compose d'un chœur à chevet rectangulaire, d'une nef et d'une tour construite au sud entre chœur et nef.

Le chœur présente au chevet trois lancettes, 2 et 1, disposition qui se retrouve parfois et qui prouve que les églises



CHEVET DE L'ÉGLISE DE FRÉNOUVILLE.



FRAGMENT DE L'ÉGLISE DE MOULT.



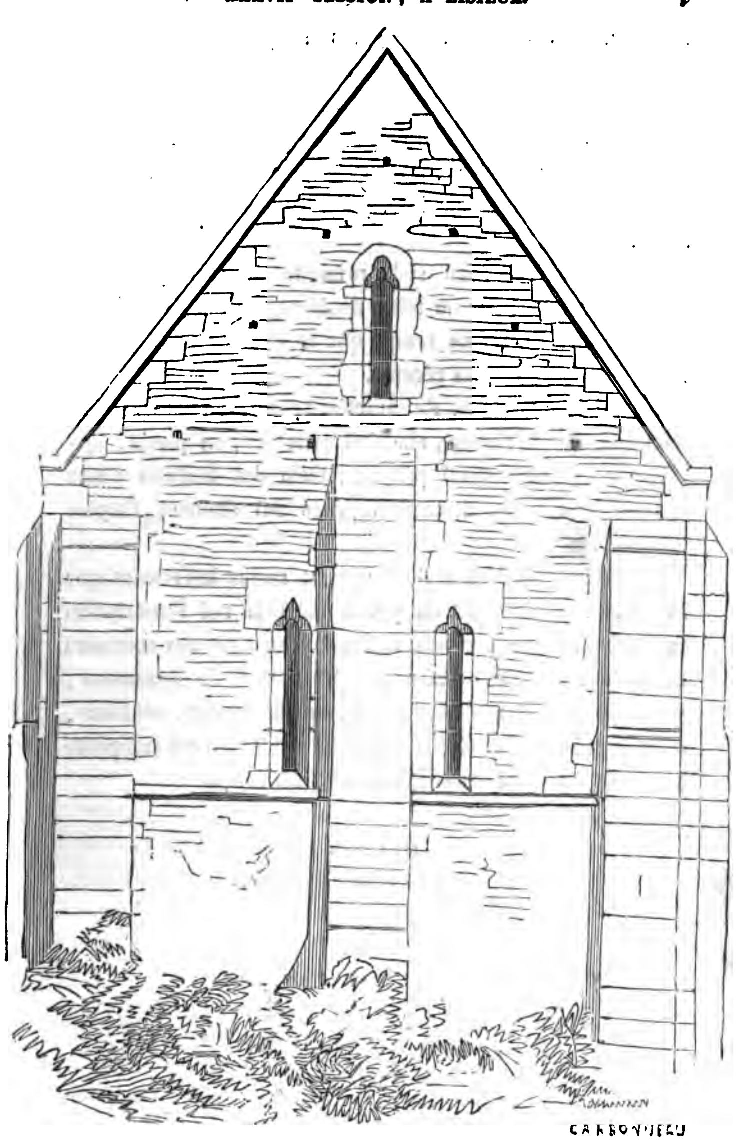
VUE DU CHATEAU DE CANON (CÔTÉ DE L'OUEST).

n'avaient pas de voûte. La lancette la plus élevée correspondait à la partie cintrée du lambris en bois.



VUE DE L'ÉGLISE DE CANON.

Cette disposition n'est pas rare au XIIIe siècle dans la contrée ; et, parmi les exemples cités par M. de Caumont, le chevet de l'église de Mirebelle montre une semblable com-



CHEVET DE MIREBELLE.

binaison. Ces corbeaux à figures supportent encore, à Canon, la corniche extérieure, ce qui annoncerait la transition ou la fin du XII[e] siècle et le commencement du XIII[e]; ces modillons méritent l'attention : il y en a un qui offre trois têtes accolées, un autre deux têtes. Sur un troisième on remarque une inscription en caractères du XIII[e] siècle.

La tour latérale, au sud, présente un carré pesant et peu élevé terminé par un toit à double égout; la partie basse pourrait être du même temps que le chœur; mais la terminaison doit être plus récente.

La nef offre trop peu de caractères pour être datée. Moins ancienne que le chœur, elle doit pourtant, en partie, appartenir au style ogival primitif; mais des fenêtres d'une époque récente et diverses reprises lui donnent l'aspect moderne.

L'intérieur de l'église de Canon est moins intéressant que l'extérieur; cependant on y voit dans la nef l'inscription tumulaire du premier bon vieillard couronné aux concours institués au siècle dernier par M. et M[me] de Beaumont, grand-père et grand'mère de M. de Beaumont, sénateur, et la représentation de la médaille qui avait été composée pour les lauréats; l'inscription est ainsi conçue :

ICI REPOSE
LE CŒUR DE PIERRE LE MONNIER
PREMIER BON VIEILLARD COURONNÉ
EN 1775
IL HONORA SON PAYS ET SA FAMILLE
PAR UNE VIE SANS REPROCHE
IL MOURUT LE 13 MARS 1777
AGÉ DE 81 ANS.

On lit sur une autre table de marbre incrustée dans le mur du chœur, du côté de l'évangile :

ICI REPOSENT
LES CŒURS
DE J. B. J. ELIE DE BEAUMONT
DÉFENSEUR DE CALAS
ET DE CIRVEN
MORT LE 10 JANVIER MVIIc LXXXVI
AGÉ DE LIII ANS

Il y avait, au moyen-âge, des vignobles à Canon, sur les coteaux exposés au midi : c'est de là que vient le surnom que porte encore aujourd'hui la commune : *Canon-aux-Vignes.*

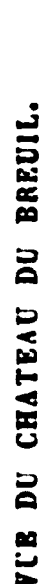
La station de Mézidon est construite sur le territoire du Breuil, commune aujourd'hui réunie au chef-lieu et dont l'église a été classée au nombre des monuments historiques ; elle a été consolidée, il y a vingt ans, sous la direction de M. Donjoy, architecte du gouvernement.

Les corniches extérieures présentent le mélange des modillons et des dents de scie, combinaison que l'on trouve au commencement du XIIIe siècle.

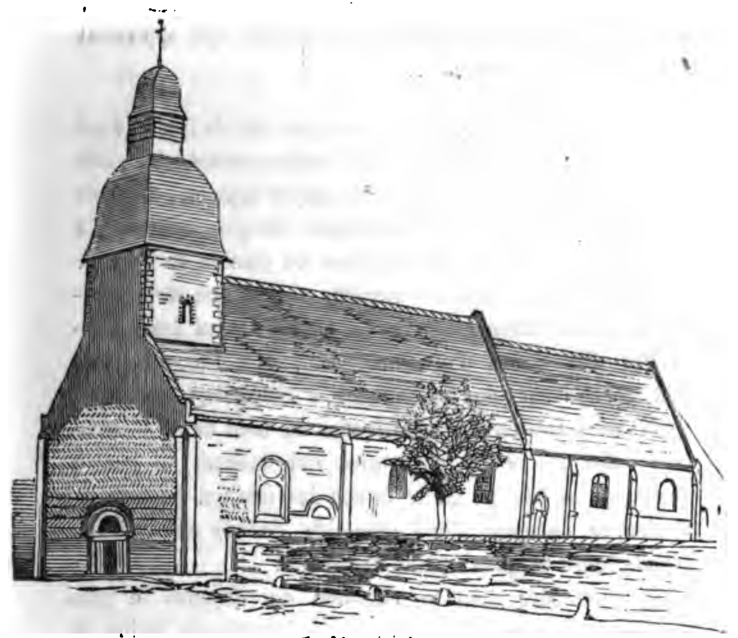
Le château du Breuil ne mériterait guère une mention s'il ne se trouvait extrêmement rapproché de la voie ferrée, près du point de jonction de la ligne du Mans à celle de Paris (V. la page suivante).

Bientôt apparaissent, du côté droit, l'église d'Écajeul, le château de Plainville et quelques constructions anciennes en bois.

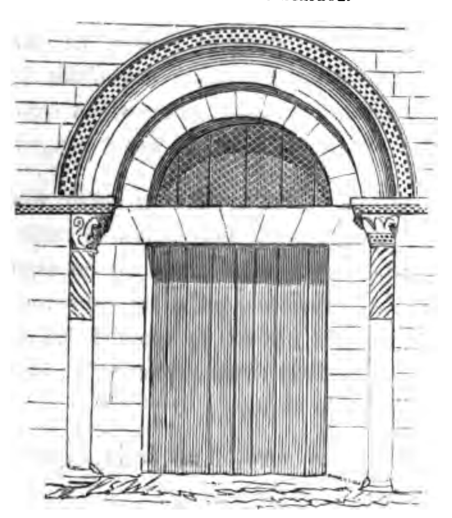
La nef d'Écajeul, sauf la tour carrée, massive, établie au-dessus de la façade à une époque peu ancienne, doit dater du XIe siècle, à en juger par ses caractères assez prononcés, notamment les murs en arête de poisson. Le chœur est moins ancien. Puis on voit du côté droit, sur



VUE DU CHATEAU DU BREUIL.



VUE DE L'ÉGLISE D'ÉCAJEUL.



PORTE A L'ÉGLISE D'ÉCAJEUL.

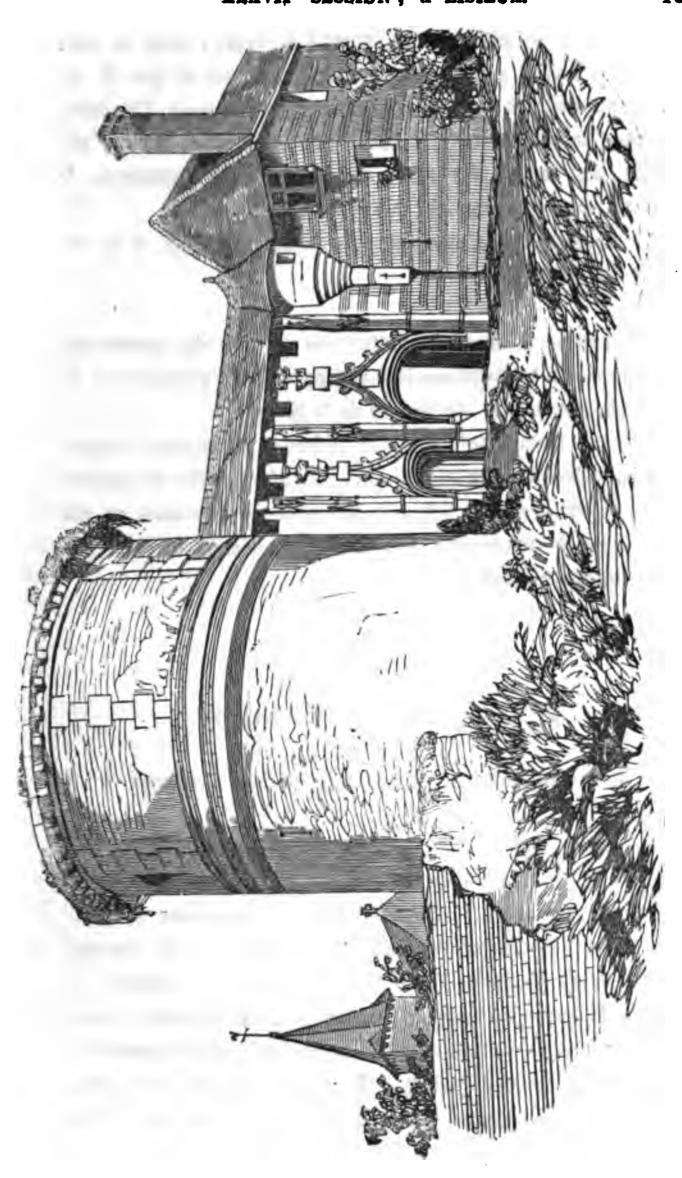
le coteau, l'église supprimée de St-Maclou, qui appartient en partie au style roman.

La station de Mesnil-Mauger est à deux pas de l'église dont la tour a été depuis longtemps citée comme remarquable ; elle est carrée, construite en pierre de moyen appareil, flanquée sur chaque face de deux contreforts très-peu saillants. La hauteur de la base atteint le niveau du comble de l'église. Au-dessus de la première corniche s'élève une série d'arcatures que surmonte l'étage du beffroi, garni aussi d'arcatures plus riches d'ornementation, dont les archivoltes sont portées sur des colonnettes à chapiteaux cubiques. Deux baies très-étroites, pratiquées au fond de cette arcature, sont les seules ouvertures qui donnent le jour à l'intérieur et laissent sortir le son des cloches. Le couronnement se compose d'une pyramide élancée en ardoise, accompagnée de quatre petits clochetons.

Mesnil-Mauger était le chef-lieu du doyenné le plus étendu du diocèse de Lisieux, il n'embrassait pas moins de cinquante-deux paroisses. L'église renferme encore un font baptismal en plomb et quelques vitraux. La *Statistique monumentale du Calvados* a donné des détails sur cette église et sur le château du Coin, construction très-intéressante à étudier sur le territoire de Mesnil-Mauger.

Du côté droit de la station, dans la vallée voisine, la curieuse église de Ste-Marie-aux-Anglais se cache dans le feuillage et ne se montre guère ; mais elle est depuis longtemps connue de la Société, qui a été heureuse de concourir pour 200 fr. aux travaux de consolidation qu'y a fait M. de La Porte, propriétaire dans cette contrée : un souvenir lui a été donné par le bureau.

En se retournant au nord, il est facile d'apercevoir sur



VUE DU CHATEAU DE LA HOUBLONNIÈRE.

une colline le château du Mont-à-la-Vigne, dont le plan avait été levé il y a longtemps par M. Bouet et que M. de Caumont a décrit dans sa *Statistique monumentale*. Ce dessin montre la disposition des bâtiments autour de la cour actuelle, les fossés, les tours qui défendaient l'enceinte; la plupart doivent dater du XVIe ou du XVe siècle.

Ce château appartient, depuis longtemps déjà, à la famille du Tesson.

Le dernier édifice qui a attiré les regards du bureau est le château de la Houblonnière et l'église qui l'avoisine (V. la page 13), tout près du tunnel de la Motte.

Après le tunnel de la Motte de riches et plantureux vergers se sont présentés aux regards, et bientôt la ville de Lisieux est apparue avec ses églises, ses grandes fabriques et ses cheminées de machines à vapeur qui annoncent de loin l'activité industrielle de la cité.



1re SÉANCE DU 22 NOVEMBRE.

Présidence de M. de Caumont, directeur de la Société.

La séance est ouverte à une heure dans la salle des conseils, à l'hôtel-de-ville.

Siégent au bureau : MM. *de Glanville*, directeur de l'Association normande ; l'abbé *Loir*, président de la Société historique de Lisieux ; l'abbé *Durand*, curé de Dozulé ; le prince *Handjéry Ulangali*, propriétaire à Manerbe, près Lisieux ; *Gaugain*, trésorier de la Société ; *d'Hacqueville*, membre du Conseil général; *Bouet*, inspecteur des monuments du Calvados; *E. Piel*, secrétaire adjoint de la

Société historique de Lisieux ; *A. Delaporte*, membre de la Société française d'Archéologie.

MM. *Arthème Pannier* et le vicomte *Louis de Neuville* remplissent les fonctions de secrétaires-généraux.

M. de Caumont prend la parole et s'exprime ainsi :

« MESSIEURS,

« Le Congrès archéologique de France devait se réunir à Arles le 20 septembre 1870 : cette date avait été fixée de manière à donner la facilité d'y assister aux savants qui de là voudraient se rendre au Congrès archéologique international de Bologne. La session promettait d'offrir une importance et un intérêt tout à fait exceptionnels. Plusieurs archéologues éminents se proposaient l'étude des monuments de la France méridionale dans leurs rapports avec ceux de l'Orient. La ville d'Arles elle-même, si riche en restes de l'époque gallo-romaine, offrait, dans l'examen des nombreuses inscriptions qu'elle possède, une ample moisson aux recherches. Les événements déplorables de la guerre sont venus mettre obstacle à cette intéressante réunion. Le conseil de la Société avait d'abord espéré qu'en ajournant du 20 septembre au 20 décembre l'ouverture du Congrès archéologique, les obstacles élevés par les événements auraient disparu : cet espoir a été déçu, et il est devenu nécessaire de renvoyer définitivement à une autre année la réunion du Congrès à Arles. Néanmoins l'expédition des affaires exigeait une session de la Société, et Lisieux a été désigné à cet effet. L'examen d'un petit nombre de questions intéressantes pour l'histoire locale remplira le petit nombre de séances qui pourront avoir lieu.

« Les déplorables événements, qui nous attristent et qui

ont porté un coup fatal à nos relations de tout genre, aussi bien aux relations scientifiques et littéraires qu'aux relations sociales et aux relations commerciales; cette guerre barbare qui nous ramène à plusieurs siècles en arrière et fait douter de la civilisation du XIXe siècle; tout ce qui se passe, en un mot, depuis quelques mois devait nécessairement entraver partout et dans quelques contrées arrêter tout à fait les travaux archéologiques. Nous avons pu cependant faire paraître régulièrement le *Bulletin monumental* en 1870, et nous le continuerons de même en 1871, grâce au courage de nos collaborateurs.

« Nous avons aussi publié le compte-rendu du Congrès archéologique tenu l'année dernière à Loches. La Société a tenu des séances à Caen, en janvier et en mars; à Paris, en avril; à Evreux, en mai, pendant la tenue du concours régional; dans la Manche, en juin; à Moulins, en août; à Caen en octobre, et l'on peut dire avec satisfaction que la Société française d'Archéologie a fait en 1870 tout ce qu'elle pouvait faire dans cette année néfaste.

« Seulement, par suite des malheurs du temps, nous ne ferons pas paraître en 1871, ni peut-être les années qui suivront, l'almanach de l'*Archéologue français*. Ce recueil, que j'avais créé avec quelques membres de la Société, remplissait son objet : il popularisait les connaissances et les bonnes doctrines archéologiques. C'était un recueil d'autant plus instructif qu'il était orné de planches. Il ne manquait pour le répandre d'un bout à l'autre de la France qu'un éditeur intelligent et actif; car la Société, qui en faisait la distribution à peu près gratuite, ne pouvait entrer dans les détails de la vente, et ce n'est que par la vente que les livres se répandent uniformément et complètement. La Société, d'ailleurs, ne peut donner qu'aux membres ou aux Sociétés avec lesquels elle correspond, et ce recueil était

surtout destiné au public. C'est là le grand avantage des almanachs et des annuaires ; mais aussi il n'y a que le commerce qui puisse les répandre.

« L'écoulement des almanachs de la Société a été considérable; il aurait décuplé si l'intérêt d'un éditeur eût été engagé dans cette publication.

« Nous reproduirons dans le compte-rendu de cette session quelques-uns des articles qui avaient trouvé place dans les almanachs parus, car ils méritent d'être connus; et quant à l'almanach, la Société française en conserve la propriété et le titre, espérant en reprendre la publication dans des temps plus heureux.

« Une allocation a été faite par la Société pour des fouilles dans le département de l'Allier; ces fouilles ont été exécutées par M. Albert de Bures. Comme elles avaient pour but l'exploration de certaines cavernes à ossements, elles se rapportent tout autant à la paléontologie qu'à l'archéologie préhistorique. Les principaux résultats de ces fouilles ont été communiqués cette année au Congrès scientifique de France, à Moulins.

« M. l'abbé Voisin, de l'Indre, a signalé des constructions romaines au Blanc, et la Société avait mis à sa disposition une modique allocation; nous espérons que d'autres découvertes nous autoriseront à voter de nouveaux crédits, mais cet espoir ne s'est pas encore réalisé.

« Nous avons alloué quelques fonds à M. l'abbé Thiercelin, de Jouarre, pour dégager les murs de la curieuse crypte de cette ville dont j'ai, dès 1830, fait connaître la haute ancienneté. M. Bouet est allé constater les résultats de ces fouilles et va vous en entretenir tant en son nom qu'au nom de M. l'abbé Thiercelin.

« La Société des Antiquaires du Centre a fait construire à ses frais le hangar que nous avions souvent demandé pour

protéger les débris gallo-romains déposés à Bourges dans le jardin public de l'archevêché. La Société française d'Archéologie a été heureuse de contribuer pour une somme de 150 fr. aux frais de la construction.

« Nous avons aussi fait diverses distributions de livres d'archéologie en France et à l'étranger et contribué autant que nous l'avons pu à la propagation des connaissances et des bonnes doctrines artistiques. Malheureusement nous n'avons pas toujours pu arrêter la déplorable tendance des fabriques et des communes à détruire *sans nécessité*, pour les rebâtir, des églises intéressantes par leur ancienneté et qui méritaient le respect. Le respect est un sentiment bien affaibli à l'heure qu'il est, et vouloir le raviver dans certains esprits, c'est parler une langue qui n'est plus comprise, surtout quand les intérêts privés, l'amour-propre mal entendu, ou d'autres faiblesses humaines prennent le dessus.

« L'enseignement de l'archéologie que notre Société a eu l'honneur de provoquer dans un grand nombre d'établissements, et de fonder dans quelques autres, n'a pas persisté dans tous : soit que le professeur ait quitté la maison, soit que d'autres devoirs l'aient détourné de son enseignement. Quelques établissements, au contraire, se signalent par la constance et la régularité avec laquelle l'enseignement s'est continué depuis vingt ans et plus : tel est le séminaire de Montlieu (Charente-Inférieure). Votre bureau a décidé qu'une médaille de bronze serait décernée au directeur de cet établissement.

« Nos rapports continuent avec les Sociétés archéologiques de la France et de l'étranger. S'il nous était permis de jeter un coup d'œil général sur ces compagnies, nous dirions qu'elles nous semblent faiblir depuis quelques années : l'élan qui avait saisi les esprits, il y a 30 ans, s'affaisse peu à peu depuis 10 ans, et il est à craindre qu'il ne finisse

par s'éteindre si on ne le ravive par des moyens que nous avons souvent préconisés.

« Les Sociétés archéologiques sont devenues égoïstes ; elles vivent trop exclusivement dans leur cercle et ne s'occupent pas assez des travaux de leurs voisines, quelquefois même elles tiennent cachées des découvertes qu'elles ont faites, craignant d'en perdre la primeur par la publicité.

« Ce n'est point ainsi que nous comprenons la décentralisation. La décentralisation, c'est la multiplication des centres, mais c'est en même temps l'association, la formation *par l'association de centres secondaires pouvant donner la vie dans de grandes régions déterminées*, en diriger l'action et soustraire ainsi, dans une certaine mesure, ces régions à la domination tyrannique et mal inspirée d'un centre unique, qui ne se préoccupe pas des aptitudes des localités et ne vise qu'à rapporter à lui toutes choses. Vivre dans son fromage, sans porter intérêt à son voisin, serait tomber dans un autre abus, plus fâcheux encore que celui dont nous avons combattu depuis 40 ans les influences délétères.

« Ce peu de mots nous prouve de plus en plus l'absolue nécessité d'une organisation régionale pour l'archéologie comme pour tout le reste. Mais cette organisation n'a guère été méditée, et nous ne voyons pas même, à notre grand regret, que la Commission de décentralisation, qui a fait parler d'elle l'année dernière, en ait soupçonné la nécessité. On parle toujours en politique de l'équilibre européen, qui me paraît un mot un peu vague, et l'on ne songe pas à équilibrer les forces qui ont tant besoin de l'être dans notre constitution intérieure ; on penche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, sans se douter des lois qui régissent le monde intellectuel et moral, comme d'autres lois régissent le monde physique.

« Le résultat de cette ignorance nous a plongés dans un état que je n'ose définir, mais qui à coup sûr est un état de malaise. Quand pourrons-nous en sortir ? Hélas ! je ne le sais : les esprits me paraissent depuis longtemps déjà trop troublés et surtout trop infectés d'indifférence et d'égoïsme pour espérer une amélioration prochaine.

« Mais il est temps, Messieurs, de commencer nos travaux et d'examiner les questions peu nombreuses formulées à la dernière heure pour nos séances improvisées dans la ville de Lisieux. Je remercie l'Administration municipale et M. Prat, son président, qui ont mis cette belle salle à notre disposition. Je remercie les personnes qui ont répondu à notre appel. Je remercie particulièrement MM. Pannier et le vicomte Louis de Neuville, qui veulent bien siéger comme secrétaires-généraux, et M. Piel, qui a donné à nos séances la publicité qui leur était nécessaire pour que les membres de la Société française aient été dûment avertis de l'ouverture de notre courte session de 1870. »

M. Bouet exprime les regrets de M. Ch. Vasseur ; cet honorable confrère, qui a tant fait pour l'exploration de l'arrondissement de Lisieux, est retenu depuis longtemps dans le département de la Dordogne, où il passera probablement tout l'hiver. On sait que M. Vasseur prépare une monographie complète de la cathédrale de Lisieux. M. Bouet s'est empressé de lui offrir son concours pour les figures qui devront nécessairement accompagner ce volume ; il regrette, et les membres présents s'associent à ses regrets, que M. Vasseur ne puisse être demain le démonstrateur de l'église St-Pierre, que les membres de cette session doivent aller visiter à 9 heures du matin. M. Bouet essayera de le remplacer, mais sans avoir la prétention de combler le vide qui résulte de son absence.

M. Gaugain, trésorier-général de la Société française d'Archéologie, annonce que dans la séance qui va avoir lieu à 8 heures du soir, séance dans laquelle les récompenses accordées seront proclamées, il sera prêt à donner un aperçu de l'état de la caisse et du budget de 1871.

M. l'abbé Le Petit, secrétaire-général de la Société française d'Archéologie, n'ayant pu se rendre à Lisieux, M. de Caumont mentionne les excuses qui ont été présentées par les personnes qui auraient désiré se réunir à la Compagnie, mais qui n'ont pu, vu les circonstances malheureuses, s'absenter de leur domicile : ce sont MM. le baron de Verneilh (Dordogne), le marquis de Castelnault et Trapaud de Colombe (Gironde), d'Espinay (Maine-et-Loire), le vicomte de Juillac (Haute-Garonne), de Cougny (Indre-et-Loire), Le Roy-Perquier (Seine-Inférieure), de Bonnefoy (Aude), R. Bordeaux (de l'Eure), G. Villers (de Bayeux), Le Blanc (de Caen), l'abbé Rainguet (Charente-Inférieure), Esmonnot, architecte de l'Allier.

M. de Verneilh annonce le prochain envoi de plusieurs mémoires dont les titres sont indiqués. M. l'abbé Lemesle offre ses remercîments à la Société qui lui a décerné une médaille à St-Hilaire (Manche).

M. l'abbé Lejumel demande le vote d'une allocation pour des fouilles qu'il se propose d'entreprendre dans la Somme.

M. de Cougny annonce son intention d'entreprendre, en 1871, l'exploration archéologique de l'Anjou. M. le directeur du séminaire de Montlieu (Charente-Inférieure) offre un recueil de poésies latines composées dans cet établissement et publiées sous le titre d'*Apis Romana*.

M. le Président dépose ensuite sur le bureau plusieurs volumes et opuscules dont il est fait hommage à la réunion. Ce sont :

1° *Abécédaire d'archéologie* (ère gallo-romaine), par M. de Caumont ; nouvelle édition.

2° Règlement de la Société archéologique de la Charente.

3° *Un mot sur trois ou quatre grandes erreurs d'archéologie topographiques.*

4° *Vercingétorix*, poème par M. Delphis de La Cour.

5° *Sur la restauration de l'église de Rots*, par M. le docteur Liégard.

6° *Note sur le musée céramique d'Aoste en Dauphiné*, par M. Paul Canat de Chizy.

7° *Les Écorcheurs dans le Lyonnais*, par le même.

8° *Une visite à l'abbaye de la Trappe à Notre-Dame-des-Dombes*, par M. Charles Godard.

Le Congrès décide qu'il est fait don de ces ouvrages et de ceux qui seront offerts aux séances suivantes à la bibliothèque publique de la ville de Lisieux.

On passe à l'examen des questions du programme :

1re Question : *Existe-t-il des monuments mégalithiques dans les arrondissements de Lisieux et de Pont-l'Évêque ?*

M. A. Pannier prend la parole et s'exprime ainsi :

« Je ne puis signaler à la Société que le *tumulus* d'Ouillie-le-Vicomte qui, par sa forme, paraît se rattacher à ce genre de monuments primitifs ; mais je ne saurais indiquer d'une manière précise son origine et sa destination, cette éminence n'ayant jamais été fouillée ; sa forme très-allongée et régulière affectant celle d'un dôme, l'espèce de caveau ou souterrain qui existe vers l'une de ses extrémités à l'orient, la tradition du pays, qui prétend que cette butte de terre créée par la main de l'homme, renferme un trésor, tout porte à croire que c'est un monument mégalithique (de deux mots grecs : *mégas*, grand, et *lithos*, pierre), et que ce vaste tombeau, ainsi que les *dolmens* bretons, récèle des ossements humains, des couteaux et des haches en silex, des colliers ou des anneaux, etc. Une tranchée longitudi-

nale et plusieurs tranchées transversales, pratiquées avec précaution, pourraient dévoiler l'intérieur de ce tumulus qui, peut-être cependant, n'est qu'un de ces nombreux postes ou vigies occupés par les Romains et qui dominaient le cours de la Touque.

« L'éminence que nous signalons à l'attention des savants s'élève à peu de distance de la nouvelle route de Lisieux à Pont-l'Évêque, sur la rive gauche de la Touque. Elle est placée à mi-côte et fait face au bois Levesque qui regarde le midi et domine une gorge ou vallon étroit.

« Les monuments mégalithiques, lisons-nous dans le « XXXIIIᵉ volume des Congrès archéologiques de France, « ne sont pas particuliers aux Celtes; ils se retrouvent dans « le monde entier. On a constaté l'existence d'un grand « nombre de monuments analogues en Asie, dans la Perse « et dans l'Inde; en Afrique, dans la région barbaresque et « notamment dans la province de Constantine; en Europe, « dans les contrées habitées par les races slaves et germa- « niques. On trouve des *tumuli* chez les Germains et chez « les Scandinaves, comme chez les Gaulois. En un mot, « tous les membres de la grande famille arienne ont élevé « des monuments mégalithiques. Les Sémites aussi ont pra- « tiqué la même coutume, car la Bible y fait allusion: « *Jacob et Laban élevèrent un amas de pierres au mo-* « *ment où ils se quittèrent et en mémoire de leur al-* « *liance.* »

« Ces monuments primitifs, ainsi que l'indique leur nom, sont formés de pierres sans ciment et offrent une longue galerie couverte, divisée en plusieurs chambres ou travées. »

M. de Caumont, qui a visité, il y a longtemps, l'éminence d'Ouillie-le-Vicomte, ne saurait, dit-il, en rappelant ses sou-

venirs, y voir un monument mégalithique. Selon lui, c'est un point retranché qui offre en petit l'image de plusieurs autres emplacements fortifiés de la même manière, c'est-à-dire ayant d'un côté une sorte de rempart en terre plus ou moins élevé, et protégé des autres côtés par la pente naturelle des coteaux. M. de Caumont, sans chercher l'origine de cette fortification, fait remarquer que l'église d'Ouillie-le-Vicomte est fort ancienne, puisqu'on y voit des chaînes de briques. Or, le retranchement en question se trouve sur le bord d'une route qui traverse la vallée, en passant près de l'église, et qui devait mettre en rapport les deux côtés de cette vallée ; il paraît donc assez naturel de penser que ce petit fort avait eu pour but de défendre le passage.

On peut voir du reste, ajoute M. de Caumont, ce que j'en ai dit il y a 30 ans dans mon *Cours d'antiquités*, t. II, p. 323, et plus tard dans la *Statistique monumentale*, t. VI, p. 2 (art. camp du Mont-Hélery).

2ᵉ Question : *Trouve-t-on, dans les deux arrondissements, des silex taillés ou d'autres objets de l'âge préhistorique ?*

M. A. Pannier s'exprime ainsi :

« On ne rencontre pas, croyons-nous, dans l'arrondissement de Lisieux ni dans celui de Pont-l'Évêque, ces silex bruts et grossièrement taillés, si communs pendant la période préhistorique, et dont la commune de Pressigny (Indre-et-Loire) offre de nombreux spécimens. Tous les savants connaissent l'importante découverte faite par le docteur Léveillé sur les hauteurs de Pressigny et d'Abilly, entre la Claise et la Creuse, d'un atelier immense de silex taillés.

« Les silex taillés, dont la découverte a été signalée dans notre contrée, ne sont pas nombreux ; on peut citer une hachette parfaitement polie trouvée par M. Oudin, horti-

culteur, dans un bois qu'il faisait défricher et qui domine, au couchant, la vallée de la Touque, non loin du tumulus que nous citions à Ouillie-le-Vicomte. M. Oudin m'a également signalé l'existence dans ce même bois d'un grand nombre de petites cavités circulaires, creusées par la main de l'homme, et dont la terre semblait avoir été rejetée avec soin du côté de la vallée de la Touque. C'est dans l'une de ces cavités qu'était placée la hachette en silex. Dans une autre cavité se trouvaient quelques fragments de poterie rouge gallo-romaine.

« Une autre hachette, également en silex, a été découverte dans le bois qui domine, au couchant, le château de Bedville, près Pont-l'Évêque, appartenant à M. Flandin, membre de la Société française d'Archéologie.

« Il est probable que beaucoup d'autres hachettes celtiques se trouvent dans les mêmes localités. On sait que les Gaulois affectionnaient particulièrement les coteaux boisés dominant le cours d'une rivière ou d'un ruisseau. »

M. l'abbé Loir signale une pareille trouvaille faite à Beauvoir, auprès d'Orbec.

M. de Caumont dit que les silex de l'arrondissement de Lisieux, très-nombreux à la surface du sol se clivent difficilement. On sait d'ailleurs que, dans beaucoup de contrées, les silex ne sont pas tous également propres à fabriquer des outils; il y en a qui se clivent beaucoup mieux que d'autres, tels sont ceux qui se trouvent dans la grande oolithe, où ils forment des lignes ou couches horizontales, quoique rarement continues. Les silex qu'on rencontre entassés sur les plateaux et dans certaines vallées des arrondissements de Lisieux et de Pont-l'Évêque se présentent en rognons plus ou moins usés par le frottement, et que l'on emploie à réparer les routes; ils se brisent et s'écrasent sous la pression des roues de charrettes; leurs dimensions, d'ailleurs, ne se

prêteraient pas à former des lances comme les silex tabulaires de la grande oolithe : c'est ce qui fait que, quoiqu'il y ait plus de silex dans les arrondissements de Pont-l'Évêque et de Lisieux que dans tout le reste du département, la matière clivable y était plus rare.

On parle ensuite des instruments de bronze, rapportés généralement à la période celtique.

M. de Glanville indique à ce propos la découverte de plusieurs hachettes en bronze à Villers-sur-Mer (Voir la *Statistique monumentale*).

M. Delaporte mentionne une autre découverte de hachettes de bronze qui a eu lieu en la commune de Prêtreville.

3e Question : *Que sait-on de la population lexovienne avant la conquête de César ?*

La solution de cette question nécessitait des études longues et approfondies ; personne n'est préparé à la traiter comme elle le mérite.

« A l'époque de la conquête des Gaules par Jules César, dit M. A. Pannier, les *Lexovii* formaient une tribu puissante, commandée par un chef qui portait le titre de *Vergobret*. Le conquérant des Gaules, dans ses *Commentaires* (de Bello gallico), qui sont le modèle du genre historique, parle avec éloge de cette tribu guerrière, et indique d'une manière précise le territoire qu'elle occupait, mais il ne fait pas connaître l'emplacement de la ville principale ou capitale des *Lexovii*. Il se borne à mentionner l'existence d'une ville importante, qu'il place au nombre des cités armoriques, c'est-à-dire maritimes, et nous apprend que cette ville était ceinte de murs et gouvernée par un sénat. « Les Lexovii, comme « les Eburovices, égorgèrent leurs sénateurs, qui avaient « refusé de seconder le mouvement national, et fermèrent « les portes de leur ville : *Senatu suo interfecto, portas*

« *clauserunt.* » La cité des *Lexovii* n'est pas indiquée dans la fameuse table topographique de l'empire romain, connue sous le nom de *Carte de Peutinger.*

« Parmi le petit nombre de monnaies en bronze de cette époque, nous signalerons celles frappées au type de *Cisiambos Cattos vercobreto*, dont la plus remarquable, trouvée dans la commune de Govy, près Pont-de-l'Arche, en 1837, fait partie de la collection de M. de Saulcy; elle porte d'un côté: *Simissos publicos Lixovio*, autour d'une roue formée de grenetis; au revers est représenté un aigle, avec la légende : *Cisiambos Cattos vercobreto.* Deux autres pièces semblables, de même métal et de même module, ont été trouvées en 1842, l'une à Vieux, près Caen, l'autre aux environs de St-Pierre-sur-Dives (probablement à Jort); enfin, plusieurs médailles gauloises, appartenant au pays lexovien, ont été découvertes à Berthouville (Eure) il y a près de 40 ans, et dans les dernières fouilles faites dans cette localité, en septembre 1861, sous la direction de M. Le Métayer-Masselin. Aucune médaille au type de *Cisiambos Cattos*, ou de tout autre chef lexovien, n'a été trouvée à Lisieux ni sur les hauteurs qui dominent la ville; ce qui ne nous permet pas de déterminer d'une manière certaine la position qu'occupait l'ancienne capitale des *Lexovii*, laquelle probablement se trouvait au confluent des deux rivières qui se réunissent à la jonction de trois vallées. La seule médaille gauloise découverte dans la contrée a été recueillie dans un champ entre Hermival et Fauguernon; c'est un quart de statère d'or que M. Lambert, ancien bibliothécaire de Bayeux et savant numismate, désigne sous le nom de gallo-grecque. Cette belle pièce offre sur le droit la tête d'Apollon Bélénus; sur le revers, le *bige* dirigé par un *aurige* tenant de la main droite le *stimulus* ou fouet, et de la gauche un symbole en forme

de bonnet hémisphérique ; à l'exergue un méandre. Cette pièce rare remonte, selon M. Lambert, à une époque bien antérieure à la conquête des Gaules et a dû être frappée vers l'an 200 avant Jésus-Christ.

« Tout le pays entre la Dive et la Risle, habité par les *Lexovii*, fut soumis, comme on sait, l'an 56 avant Jésus-Christ, par un des lieutenants de Jules César. Quatre ans après, la Gaule entière se souleva contre les Romains et tenta un effort suprême afin de reconquérir son indépendance. La capitale des *Lexovii* s'unit aux cités voisines et fournit à Vercingétorix un contingent de *trois mille* hommes. La prise d'Alise mit fin à cette lutte nationale. Espérons que, plus heureuse que l'ancienne Gaule, la France actuelle sortira bientôt triomphante de la nouvelle et terrible épreuve qu'elle subit en ce moment. »

M. de Caumont remercie M. A. Pannier des renseignements qu'il a communiqués. A la médaille celtique qu'il vient de mentionner il ajoute celle qui fút trouvée au Mesnil-Mauger, près du carrefour des Forges, dans les mouvements de terrain occasionnés par le tracé du chemin de fer de Paris à Cherbourg. C'est un quart de statère figuré par M. Éd. Lambert dans son ouvrage sur la numismatique gauloise (seconde partie, pl. XIV, fig. 2). Le poids de cette monnaie est de 39 grammes, d'un or assez pur. Je crois, dit M. de Caumont, qu'on a trouvé autre chose dans le même lieu, car c'est le hasard qui m'a fait acquérir cette monnaie.

Ère gallo-romaine.

4e Question : *Décrire les vestiges de l'époque romaine à Lisieux et dans les environs.*

M. Pannier a la parole :

Le sol de l'arrondissement de Lisieux, dit-il, recèle de nombreux débris de constructions romaines, tels que briques et tuiles à rebords, meules en poudingue, marbres et porphyres, etc.; mais les vestiges apparents sont rares. Nous signalerons seulement des fragments de mur en petit appareil régulier, avec chaînes de briques, aux Tourettes, à 3 kilomètres de la ville actuelle. Ces murs, assez bien conservés, s'élèvent sur les bords d'un ruisseau, que bordent des arbres de haut jet, dont les branches s'entrelacent d'une manière pittoresque et forment berceau au-dessus du hardi touriste qui ose s'aventurer dans cet espèce de ravin, près duquel se montrent les vestiges ou plutôt l'emplacement d'un ancien théâtre romain signalé en 1828 par M. de Formeville, et dont la forme est fortement accusée.

Voici ce que dit M. de Caumont dans sa *Statistique monumentale du Calvados :*

« La cité romaine, dont M. Hubert, ingénieur des ponts-et-chaussées, a découvert, en 1770, d'importants vestiges à 2 kilomètres au nord-ouest de Lisieux, s'étendait jusque dans la vallée et sur le versant oriental. La ville du moyen-âge est assise sur des ruines romaines. La découverte d'un vaste cimetière gallo-romain (1), au nord de la ville, sur le bord d'une ancienne chaussée ou voie romaine qui a transmis son nom à une rue voisine, donne un grand poids à notre assertion. Ce cimetière, placé dans la vallée, s'étendait jusque sur le versant du coteau qui domine à l'orient le Grand-Jardin (2).

(1) Les urnes funéraires provenant des fouilles faites, en 1846, dans le Grand-Jardin, sous la direction de M. Fauque, préposé en chef de l'Octroi, sont déposées au musée de la Société des Antiquaires de Normandie.

(2) On peut consulter, sur cette découverte, une notice publiée

Une large tranchée pratiquée en 1861, pour l'ouverture d'une rue, a mis à découvert un cippe gallo-romain bien conservé, ainsi que de nombreux vases, dont trois, ornés de rinceaux, ont conservé en partie leur couverte métallique; des agrafes ou fibules, etc., etc. (1).

« Le cadre restreint de la *Statistique* ne nous permet pas d'entrer dans de longs détails sur les importantes découvertes qui eurent lieu en 1770. On pourra consulter le Mémoire de M. Mongez, membre de l'Institut, publié dans l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. V, p. 73, et l'*Histoire de Lisieux* par M. Louis Dubois (Ier volume, pages 58 et suivantes). Un plan accompagne le texte. Nous dirons seulement que les fouilles ont mis à découvert les vestiges d'un vaste édifice qui, d'après les marbres précieux dont il était orné, devait être consacré au culte ou à la résidence des magistrats. Cet édifice était situé au centre d'une grande place à laquelle aboutissaient plusieurs rues, de 10 à 15 mètres de largeur.

« La ferme des *Tourettes*, près de laquelle les fouilles dont nous venons de parler ont été faites, a pris son nom, d'après Danville, d'un pilier qui était encore debout en 1770 (2). Ce pilier avait 4 mètres de hauteur et 3 mètres de largeur sur chaque face; il était construit en caillou et revêtu en

dans le *Bulletin monumental*, t. VIII, p. 201 et suivantes. Cette notice est accompagnée de nombreux dessins.

(1) Les principaux objets provenant de cette découverte sont déposés au musée de la Société française d'Archéologie.

(2) Selon M. Louis Dubois, ce nom de *Tourettes* viendrait d'anciens débris de *tours* ou de fortifications qui auraient survécu à la destruction du *Neomagus*. Nous ne pouvons admettre cette dernière étymologie. Il n'est pas probable qu'une enceinte aussi considérable que celle de *Noviomagus* fût protégée par des murs. Ces débris apparents avaient dû appartenir à quelque monument, mais non à des murs d'enceinte.

brique. M. Hubert a découvert les fondations d'un autre pilier, placé à 4 mètres du premier.

« Le champ *Fenèbre* ou *funèbre*, que nous ne faisons que mentionner, a un nom très-significatif.

« En 1818, M. Louis Dubois a découvert, en-deçà des ruines mentionnées ci-dessus, un théâtre romain dont la forme est parfaitement accusée. On voit encore la place qu'occupaient les gradins, aujourd'hui couverts de gazon, l'emplacement de la scène et l'entrée principale, qui était située au nord-ouest. Il existe, au nord-est, au fond d'un ravin, plusieurs pans de murs construits en petit appareil régulier, avec chaînes horizontales de larges briques.

« Une jolie petite main, en marbre blanc, tenant un fragment d'arc, a été trouvée, en 1822, dans le Champ-Loquet. Cette main faisait probablement partie d'une ancienne statue de Diane ou d'Apollon. M. Louis Dubois a recueilli, dans le même champ, un morceau de marbre blanc de Carrare très-bien doré, détaché d'une draperie de statue. C'est, du reste, dans le Champ-Loquet que les découvertes les plus intéressantes ont été faites. Outre les médailles en or, en argent et en bronze, appartenant au Haut-Empire, que le sol recélait, on a trouvé un grand nombre de morceaux de marbres précieux, de porphyre, d'ophite, provenant de l'Égypte ou de la Grèce, des fragments de corniche en grès rose micacé, etc., etc.

« La route du Prédauge traverse l'emplacement de l'ancienne cité des *Lexovii*, découvert par l'ingénieur Hubert. En ouvrant cette nouvelle voie de communication, on a mis à découvert plusieurs aires d'habitations en ciment et des fragments de colonnes qui ont été dessinés par M. Bouet, membre de la Société française d'Archéologie (1); on a aussi

(1) Voir le *Bulletin monumental.*

trouvé plusieurs médailles romaines, entre autres un grand bronze de Posthume.

« Parmi les découvertes les plus récentes, nous citerons une belle statuette en bronze, malheureusement mutilée, représentant Atlas portant le ciel sur ses épaules. Cette statuette, dont la tête, parfaitement conservée, rappelle le type des empereurs romains, mesure 16 centimètres de hauteur. Elle a été trouvée en creusant un fossé destiné à amener les eaux d'un canal de décharge, qui joint les deux rivières d'Orbec et de Touque, dans un réservoir placé près de la pompe à feu d'un de ces nombreux établissements industriels qui s'élèvent au midi de la ville moderne.

« Les nombreux fragments de poterie rouge, couverts de dessins variés, que l'on a retirés de la rivière à l'ouest de la ville, attestent le degré de perfection qu'avait atteint l'art céramique chez les Gallo-Romains. Plusieurs fragments en terre samienne, qui composait la poterie de luxe d'alors, portent la marque de quelques potiers, entre autres celle de COSAXTIS, que nous ne trouvons sur aucune des listes publiées jusqu'à ce jour. Sur la panse d'un de ces vases, on lit le nom LISOVII (ENSIS), qui indique une industrie locale (1). Le potier qui a façonné ce vase, d'une grande richesse de dessin, était probablement natif de *Noviomagus*, ou bien il avait dans cette cité son principal établissement. »

M. de Caumont s'étonne qu'on n'ait fait aucunes recherches sérieuses aux Tourettes, au Champ-Loquet et aux ruines du théâtre, depuis que Mongez rédigeait le mémoire

(1) Il existe au Prédauge, près de Lisieux, depuis un temps immémorial, une fabrique de poterie, aujourd'hui bien dégénérée, dont les produits, très-recherchés aux XVIe et XVIIe siècles, rivalisaient, par l'éclat du coloris et la composition gracieuse, avec les magnifiques faïences de Bernard Palissy.

que l'on connaît et qui a été réimprimé par M. Louis Dubois dans le premier volume de ses *Archives normandes*, ce ne sont pourtant pas les invitations qui ont manqué. Dès l'année 1836, la Société française d'Archéologie mettait une somme de 200 fr. à la disposition de ceux qui auraient voulu les employer; précédemment M. de Formeville avait obtenu des promesses de secours de la part de la Société des Antiquaires de Normandie pour fouiller le théâtre dont il avait entretenu la Compagnie. — Toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, j'ai recommandé moi-même l'exploration du Vieux-Lisieux, et 150 fr. avaient été mis à la disposition de M. Billon pour cet objet, quelques années avant sa mort. Cet honorable membre n'en a pas fait l'emploi; mais il suivit avec attention les terrassements qui eurent lieu par suite de l'établissement du nouveau chemin de Lisieux à Dives, et m'écrivit que des fragments de chapiteaux avaient été exhumés. J'eus le plaisir de visiter ces débris avec lui; c'étaient des chapiteaux tournés, semblables à ceux que j'ai figurés dans mon *Abécédaire d'archéologie* et qui paraissent ce rapprocher de l'ordre dorique. Ce chapiteau a été très-répandu partout; on l'a trouvé aussi en grand nombre parmi les débris observés à Bayeux *Augustodurus*. J'engageai M. Billon à recueillir quelques-uns de ces fragments pour en former le noyau d'un musée lapidaire qui tôt ou tard pourrait être formé à Lisieux près de la bibliothèque. J'étais d'autant mieux fondé à faire cette recommandation que lors de nos réunions à Lisieux, en 1836, M. Le Roy-Beaulieu, alors maire, nous avait promis de donner un local provisoire pour y déposer des colonnes et quelques débris gallo-romains découverts près de la cathédrale, en fondant la gendarmerie.

Malheureusement la promesse de M. Le Roy-Beaulieu avait été vite oubliée et personne n'en avait réclamé l'exé-

cution, de sorte que, je le crois, M. Billon n'avait pas de local désigné pour déposer ces objets. Ce que je me rappelle parfaitement, c'est qu'étant avec lui sur le terrain je mis à sa disposition un crédit indéterminé, mais suffisant pour faire transporter à Lisieux les fragments alors déposés sur l'accotement de la route.

Une dernière tentative fut faite par la Société française d'Archéologie pour provoquer des fouilles au Vieux-Lisieux, mais sans résultat. Je désirais, en effet, donner, s'il était possible, quelques détails nouveaux dans ma *Statistique monumentale*, et j'entretins de ces fouilles possibles les membres qui assistèrent à une séance qui eut lieu à l'occasion du passage à Lisieux de M. le marquis de Castelnault, de Bordeaux, un de nos plus savants inspecteurs de la Société française d'Archéologie. Je revins plusieurs fois dans la suite sur ces explorations, et une somme de 150 à 200 fr. fut toujours promise pour ces travaux. Quelques difficultés se présentèrent, je crois, mais elles n'étaient pas insurmontables. Toujours est-il que rien ne fut commencé. Quelques années après, M. Bouet dut se borner à dessiner pour ma *Statistique monumentale* le mur que voici, et qui doit supporter en partie les gradins du théâtre (V. la page suiv.).

J'avais surtout insisté, dans mes invitations d'explorer l'ancien Lisieux, sur l'utilité de lever un plan des parties qui seraient reconnues. La plupart de ceux qui fouillent sur les diverses parties de la France le font sans méthode, guidés surtout par l'espoir de trouver quelques médailles; ils détruisent les murs sans nécessité, et bientôt il devient impossible de rien conclure sur la distribution et par suite sur la destination probable de l'édifice. L'objet principal de celui qui fouille doit être de lever un plan exact des fondations gallo-romaines; les découvertes de médailles ou d'autres objets n'ont qu'un intérêt secondaire.

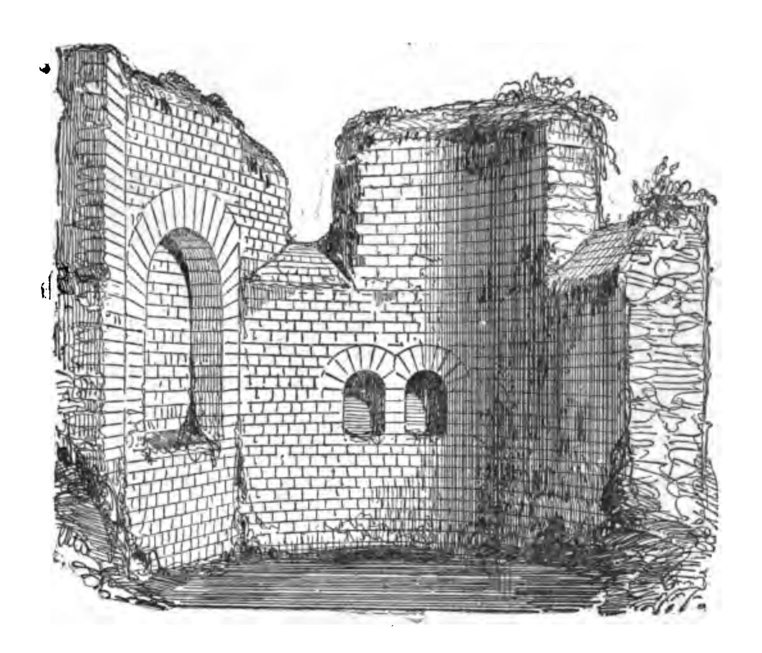


RUINES ROMAINES AU VIEUX-LISIEUX.

J'avais enfin prié d'examiner attentivement les fondations d'édifice qui auraient pu appartenir à des temples où à des monuments incertains dont je m'occupais déjà et dont j'ai donné quelques plans dans mon *Abécédaire d'archéologie romaine* (p. 243 et suiv.).

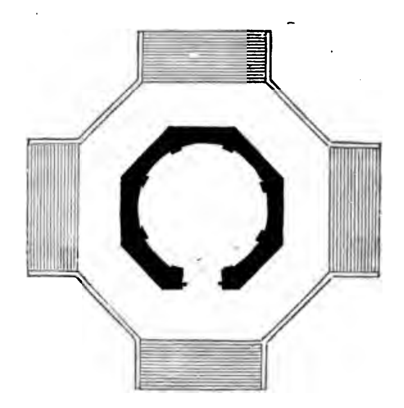
Quant aux temples, il est bon de se pénétrer de ce fait, qu'ils n'ont pas toujours eu en Gaule la régularité de ceux qui se classent du premier coup dans les ordres que nous appelons *prostyles*, *amphiprostyles*, *périptères*, *pseuco-périptères*, etc., etc.

M. Victor Petit en a figuré à Fréjus un beaucoup plus



INTÉRIEUR D'UN TEMPLE, A FRÉJUS.

simple, et celui de Chassenon, dont voici le plan, montre



PLAN DU TEMPLE OCTOGONE DE CHASSENON (CHARENTE) AVEC SES QUATRE GRANDS ESCALIERS.

que la forme octogone a été quelquefois préférée aux autres. Ces faits doivent être constatés dans nos fouilles, car on s'est jusqu'ici préoccupé beaucoup plus des monuments romains du premier ordre que de ceux qui étaient le plus répandus. Voilà pourquoi l'état des arts en Gaule, durant la période gallo-romaine, n'est encore connu que très-imparfaitement, et pourquoi par suite, les mœurs et les usages de nos pères nous échappent si souvent.

N'habitant pas Lisieux, je suis loin de connaître les découvertes qui ont dû y être faites à diverses époques, en fondant des maisons, par exemple ; elles sont probablement passées inaperçues bien souvent.

Hors la ville, nous connaissons peu d'emplacements romains, et je suis étonné qu'on n'ait pas signalé plus d'indices. L'emplacement de la construction romaine indiquée il y a longtemps à Canteloup, par un ancien curé de Marolles, et dont j'ai exactement déterminé les limites sur un plan

figuré dans ma *Statistique monumentale*, est un des plus importants. Voici ce que j'en dis dans cet ouvrage :

« J'ai constaté que le sol renferme encore des murs romains, quoiqu'on en ait beaucoup détruit pour faciliter les labours profonds ; la terre est toujours couverte de tuiles à rebords et de ciment romain, ramené à la surface par la charrue. J'y ai trouvé aussi des fragments de poterie antique (1).

« La voie romaine de Lisieux à Brionne (*Breviodurum*) passait tout près et au nord de la grande route impériale, à 1 kilomètre de la *villa* romaine. L'ancien curé de Marolles s'exprimait ainsi dans sa correspondance de 1834 ; « Ce « chemin est appelé *Chemin ferré* dans les anciens titres ; « le sentier qui le remplace s'appelle encore le *Vieux-* « *Chemin ;* il est parfaitement droit et forme une ligne « parallèle à la grande route moderne. Le vieux chemin, « qui était, dit-on, assez large, aura été accordé comme « indemnité aux propriétaires des terrains sur lesquels la « route actuelle a été ouverte. »

« M. le curé de Marolles, qui était un excellent observateur et qui avait suivi assez loin les vestiges de la voie romaine, a recueilli une légende que je vais rappeler, car elle a quelque importance au point de vue archéologique.

Ayant remarqué que la voie antique paraissait avoir été interrompue dans quelques parties, M. le curé interrogea les paysans qui lui dirent :

« Il y avait autrefois une grande dame qui faisait faire « cette route ; mais un jour elle vit sur la chaussée une pie « qui était morte : alors, frappée de tristesse et pensant à « l'instabilité des choses humaines et à la courte durée de

(1) M. le curé de Marolles y a découvert un débris assez considérable d'un vase de poterie rouge orné de festons et de gladiateurs.

« la vie, elle fit cesser les travaux. Voilà pourquoi la route « offre des interruptions. »

Ce qui fait l'intérêt de ce naïf récit, c'est qu'on trouve la même tradition dans des localités fort éloignées, et qu'elle s'applique entre autres à des voies romaines de la Bretagne. Cette tradition est encore consignée dans un poème du XIIIe siècle, publié il y a quelques années par l'Association bretonne.

Une petite découverte fut faite près de Bonnebosq, il y a quelques années, par M. le docteur Doyère; nous y allâmes, M. Bouet et moi, et nous y trouvâmes un petit bassin de construction romaine, au milieu duquel passe le filet d'eau qui parcourt la vallée. Ce point mérite donc d'être marqué sur la carte, malgré le peu d'importance des ruines.

J'ai parlé du camp de Quévrue, et j'en ai même donné un plan dans mon *Cours d'antiquités*; la position de cette enceinte est fort remarquable. Feu M. Du Chesne, propriétaire du château voisin, m'a dit avoir trouvé des poteries et quelques pierres taillées dans les fossés; mais je n'ai pas vu dans l'enceinte la moindre trace de travail; on y exploite à présent du silex pour l'entretien des routes, et les ouvriers m'ont dit n'avoir rien trouvé non plus.

Un fait m'a frappé, c'est que l'on n'a rien signalé de bien important depuis longtemps dans le pays de Lisieux en fait d'antiquités gallo-romaines, et j'en conclus qu'on n'a pas fait beaucoup de recherches pour en trouver; il devrait y avoir dans l'ancien diocèse de Lisieux plus de vestiges qu'on n'en a trouvé, plus de points habités sous les Romains qui aient laissé des vestiges; il est vrai que les constructions étaient très-probablement en bois et en torchis comme elles étaient au siècle dernier et comme elles sont encore aujourd'hui; ceci vient sans doute de l'absence de pierre à

bâtir et de la difficulté des transports, toutefois les tuiles à rebords devraient se trouver dans plus d'endroits qu'on n'en voit.

Je pourrais en dire de même pour les environs de Bayeux; on n'a presque rien découvert de romain depuis plusieurs années, probablement parce que l'on n'a pas cherché; et aujourd'hui que M. Lambert n'est plus là, ce qu'on pourra trouver par hasard va passer inaperçu. Je dois dire que, à Bayeux comme à Lisieux, on n'a pas employé les allocations que la Société française d'Archéologie avait faites pour étudier la topographie gallo-romaine.

Des fonds avaient été proposés pour pratiquer des fouilles dans l'herbage qui borde la rue de Bretagne, où on a trouvé accidentellement une tête antique, et dont les terres paraîtraient renfermer des ruines, et aussi pour compléter l'exploration des thermes antiques de St-Laurent, dont on voit quelques murs inexplorés au nord derrière l'église, à l'origine de cette rue de Bretagne dont je parlais. Nous ne savons si les membres de la Société qui résident à Bayeux pourront un jour reprendre l'exploration de la ville, et si d'autres pourront continuer les fouilles que j'avais entreprises il y a longtemps dans certaines campagnes, et qui m'avaient conduit à présenter le tableau des localités, où l'on trouve des briques à rebords et des poteries (V. mon *Cours d'antiquités*, t. II). Je l'espère, mais je constate que nous n'avons rien de nouveau depuis quelques années.

A Vieux, des fouilles importantes ont été entreprises par la Société des Antiquaires de Normandie; malheureusement M. Charma est mort avant d'en avoir fait connaître les résultats, qui avaient été assez importants. A Falaise, M. Galeron explorait les constructions romaines, on lui doit le plan d'une *villa* très-intéressante à Vaton (V. ma *Statistique monumentale*); depuis lui, on a trouvé au Mont-d'Éraines

une construction importante dont nous devons le plan à M. de Brébisson, et dont M. Victor Petit a dessiné les corniches et un fragment d'autel découvert sur place : depuis plus de vingt ans des fonds ont été votés par la Société française d'Archéologie pour continuer ces fouilles ; mais personne encore n'a pu s'en occuper. Espérons que M. Renault, revenu à Falaise, pourra prendre ces fouilles sous son patronage. M. Galeron a signalé, près de St-Sylvain, un point que l'on pourrait peut-être fouiller, et l'on m'a signalé à Soignolles des puits bouchés dans la campagne, qui peut-être méritent d'être vidés. Quant à Jort, où l'on a trouvé tant de poteries romaines à une certaine époque, il paraît que les localités qui en avaient le plus fourni sont épuisées, ce qui ne veut pas dire que tout soit trouvé et qu'il n'y ait pas encore quelque chose.

Dans l'Orne, si l'on excepte les belles poteries samiennes trouvées à Chamboy par M. le marquis de Manoury, on n'a pas signalé de découvertes gallo-romaines bien importantes depuis quelques années ; les vestiges de la forêt de Bellême, les 6,000 médailles d'argent trouvées à Silly, les découvertes faites à Séez et à Planches sont déjà anciennes.

Dans la Manche, il y aurait des fouilles à faire à Alleaume, mais personne n'aurait à Valognes le loisir de les diriger ; en attendant, j'ai signalé un point où l'on devrait fouiller, et M. Bouet, qui a bien voulu m'accompagner, a dessiné les ruines imposantes des bains décrits par Caylus, tels qu'ils existent encore.

Évidemment c'est dans la Seine-Inférieure que les fouilles ont continué d'être pratiquées avec le plus de suite depuis MM. Rever et Gaillard de Folleville. C'est M. l'abbé Cochet qui les a surveillées avec beaucoup de zèle et de talent ; il continue à l'heure qu'il est des fouilles à Cailly, où il a mis

à. ou une espèce de théâtre. La Société française d'Archéologie a contribué aux frais de cette intéressante exploration.

On peut conclure de là, continue M. de Caumont, que les explorateurs manquent. Quoiqu'il y ait plus d'antiquaires aujourd'hui qu'autrefois, il y en a moins qui aient le courage d'explorer nos campagnes, et surtout de s'établir près des ouvriers terrassiers pour les diriger ; on est accoutumé à voyager commodément en voiture ou en chemin de fer, et l'on ne peut plus se décider à aller à pied ou à loger, ne fut-ce que pour quelques jours, dans un modeste cabaret à proximité des fouilles à entreprendre. Voilà pourquoi on ne fait plus de découvertes d'antiquités romaines et pourquoi aussi on trouve difficilement l'emploi des sommes destinées aux explorations de ce genre.

Relativement aux voies romaines, la connaissance précise de leur tracé n'a guère fait de progrès depuis 35 ans que je publiais mon *Cours d'antiquités ;* de Lisieux on connaît celle qui tend vers Vieux ou Bayeux, et dont une colonne milliaire trouvée à Frénouville, en 1804, nous donne rigoureusement le passage sur ce point ; la voie passait très-certainement à Bellengreville et Moult. Des médailles ont été trouvées en grand nombre sur deux points du parcours sur ces communes ; mais depuis le camp de Moult jusqu'à Lisieux, le tracé est toujours un peu moins certain : on croit d'ailleurs qu'un embranchement se détachant sur la droite se dirigeait vers Canon, Percy, Grisy et Jort, vers le sud.

La voie de Lisieux à Brionne est encore reconnaissable sur quelques points, où M. Le Prévost l'avait indiquée ; je l'ai vue moi-même depuis lui, et son arrivée à Brionne est bien connue.

La voie de Lisieux à Dreux, par Condé-sur-Iton, indiquée dans l'*Itinéraire d'Antonin*, est visible à St-Germain-la-Campagne, au Besnerey, à la Chapelle-Mayoc, et j'en ai donné le tracé détaillé dans mon *Cours d'antiquités*, t. II. Mais les voies qui mettaient Lisieux en communication avec Avranches, Le Mans, Jublains et Rennes ne sont connues que par conjecture.

Le camp de Quévrue paraîtrait indiquer la direction d'une de ces voies. Le chemin des *Aniers*, le chemin de *Lorée*, dont M. le vicomte de Neuville indique le parcours, sont toujours cités sans avoir été suffisamment suivis ; il est évident que le chemin qui descend la côte et qui passe à Chamboy (Orne), est un très-ancien chemin.

Y avait-il des voies romaines allant de Lisieux à la mer ? On ne peut guère en douter ; mais on ne sait si ces chemins étaient de grandes voies ou de simples routes.

Enfin, indépendamment de la route de Lisieux à Brionne, il devrait y avoir eu une route allant à Lillebonne par le Vieux-Port et passant par Cormeilles ; ces voies n'ont pas été suffisamment étudiées ; la Société historique de Lisieux pourrait trouver des renseignements utiles dans quelques chartes : nous l'engageons à recueillir soigneusement ces indications.

En l'absence de M. Ch. Vasseur, M. Piel communique l'article que cet honorable confrère avait rédigé sur la disposition de la ville de Lisieux à la fin du IV[e] siècle.

« La partie orientale de la ville, bâtie sur la pente du coteau, formait à peu près un quadrilatère régulier. On y trouve, en tenant compte des usurpations qui ont pu pendant quatorze cents ans déformer la régularité primitive, des rues alignées se coupant régulièrement à angle droit. C'est le quartier le plus populeux de la ville. Le sol en est ex-

haussé d'une manière notable au-dessus des deux premiers quartiers et indépendamment des inégalités du terrain environnant. Deux rues à peu près parallèles le coupent du nord au sud, aboutissant sur deux autres voies allant de l'est à l'ouest. En outre on voit encore des tronçons d'un chemin de ronde qui s'arrêtent maintenant, d'un côté à la rivière, de l'autre au doyenné. Ce petit espace quadrilatère embrasse une superficie de 18,400 toises carrées. Évreux en a 21,000; Meaux, Bourges, Tours, Auxerre, Le Mans, sont incomparablement plus étendus. Dans cet espace restreint se groupent la cathédrale et l'évêché, assis sur le rempart du nord; le doyenné, à l'est de la cathédrale, comme à Évreux; les halles anciennes, une église paroissiale fort ancienne, St-Jacques; enfin une douzaine de maisons canoniales, distribuées depuis le transept de la cathédrale jusqu'à l'église St-Jacques. Là aussi se trouvent les plus importantes des substructions gallo-romaines découvertes dans le sol de notre ville actuelle.

« Remarquons encore que, dans cette partie de la ville seulement, on trouve des caves profondes qui offrent maintenant les caractères de la riche architecture du XIIIe siècle, mais qui pourraient bien avoir remplacé les excavations creusées par les Gallo-Romains pour resserrer leurs provisions; car, dans une enceinte si peu étendue, il fallait économiser l'espace superficiel.

« Au siècle dernier, la ville avait quatre portes; on les nommait portes de Paris, de Caen, de la Chaussée, d'Orbec. Celles d'Orbec et de Paris se trouvent dans notre enceinte présumée romaine. A la première aboutissait une voie romaine, signalée par M. de Caumont comme conduisant à Dreux, par le Besnerey, St-Germain-la-Campagne, Chambrais, la Barre et Condé-sur-Iton. De la seconde partait la voie, signalée par les Itinéraires de Lisieux (*Noviomagus*) à

Brionne et Lillebonne *(Juliobona)*, et toutes celles qui rayonnaient dans la plaine du Lieuvin, que l'on retrouve encore avec de nombreuses traces d'habitations, dès que l'on creuse la terre, dans ces champs fertilisés par tant de générations.

La porte de la Chaussée est, comme nous l'avons déjà dit, assise sur une voie romaine, qui, d'après nos présomptions, passait sous le mur occidental de la cité. Rien ne s'oppose à ce que sa place primitive ait été dans l'axe du portail actuel de la cathédrale ou de la rue qui aboutit à la porte de Paris, tandis que la porte de Caen, placée maintenant sur le bord de la Touque, se serait rapprochée jusqu'à la dérivation de l'Orbec. Nous sommes d'autant plus hardi à faire cette dernière transposition qu'elle s'accorde parfaitement avec les observations de M. de Caumont sur les tronçons des voies romaines venant de l'ouest, qu'il réunit toutes pour passer la Touque au pont de la Barre. On retrouve facilement la direction probable de la voie, en traçant une ligne droite au travers des quartiers réunis à la ville au XVIe siècle, et qui auparavant étaient des cultures.

Il faut cependant le répéter, rien ne peut servir de preuve matérielle à ces allégations. Pendant les temps de désordres incessants et de carnage dont il s'agit, l'histoire reste forcément muette : aucun document écrit ne peut donc suppléer à l'impuissance de l'archéologie.

M. Pannier prend la parole :

Le Champ-Loquet, que borde la nouvelle route de Lisieux au Prédauge, contient, dit-il, un grand nombre de fragments de marbres, porphyres, ophites, provenant de monuments d'une certaine grandeur qui révèlent une cité importante. Parmi les marbres qui ont été recueillis et dont quelques-

uns sont rares, plusieurs sont ornés de fines moulures; le marbre blanc de Carrare, qui se prête si bien à la sculpture, est le plus abondant. On a également trouvé des portions de fûts de colonnes, des fragments de corniche en pierre dure et en grès rose d'un grain très-fin. C'est sur l'emplacement du Champ-Loquet que s'élevaient les principaux monuments de la cité découverte, en 1770, par l'ingénieur Hubert, en faisant extraire du caillou pour former l'encaissement de la route royale de Lisieux à Caen. Un plan de ce champ, qui était traversé par plusieurs rues, accompagne l'*Histoire de Lisieux* de M. Louis Dubois, qui rend compte de cette importante découverte d'après un mémoire publié par Mongez, membre de l'Institut.

La route du Prédauge, qui part du carrefour St-Désir, traverse l'ancienne cité romaine. Parmi les débris antiques, on a recueilli une médaille grand bronze de Posthume que nous devons signaler à cause de sa rareté et de sa belle conservation. Le plus grand nombre de pièces découvertes dans le Champ-Loquet remonte au Haut-Empire.

Le sol de notre ville offre de nombreuses substructions romaines, ainsi que l'attestent les découvertes qui ont eu lieu à diverses époques sur plusieurs points. L'ancienne chapelle St-Paul, qui s'élevait au nord de la cathédrale et datait de la fin du XIIIe siècle, l'époque la plus brillante de l'architecture gothique, était assise sur des ruines romaines. En creusant les fondations de l'hôtel de la gendarmerie, on a mis à découvert une grande quantité d'objets antiques, briques romaines, tuiles à rebords, médailles en or et en argent, etc. L'ancienne basilique du XIe siècle, construite par Herbert et détruite, en 1136, par un incendie, sur l'emplacement de laquelle s'élève la cathédrale actuelle, était bâtie sur des débris de constructions romaines.

Des tronçons de mur en grossier blocage, avec briques

romaines, faisant partie de l'ancienne enceinte de la ville; ont été également découverts dans la cour de la gendarmerie, entre le transept et le chœur, lors de l'établissement d'une fumière qui nécessita de grands travaux de terrassement.

Çà et là, dans la cité du moyen-âge, nous rencontrons de nombreuses traces de l'occupation romaine. Deux beaux chapiteaux corinthiens en pierre, simplement épanelés et percés, à leur partie inférieure, d'un trou carré et profond indiquant l'emploi du tour, ainsi que l'attestent, du reste, la finesse et la correction des moulures, ont été exhumés d'un terrain situé à l'angle de la rue des Boucheries et de la rue aux Fèvres. Ces chapiteaux, qui proviennent d'une importante *villa*, gisaient près d'une voie ou chaussée romaine, dont l'encaissement était parfaitement caractérisé, laquelle partait du *Noviomagus Lexoviorum* et traversait la ville actuelle de l'ouest à l'est. D'autres substructions existent et ont été constatées rue des Boucheries. Dans la maison Allain on a découvert, il y a quelques années, de nombreux et beaux fragments de marbre. Des briques romaines ont été aussi trouvées dans les fondations de plusieurs maisons, rue Pont-Mortain, et nous croyons pouvoir affirmer avec certitude que tout le pâté de maisons situé entre cette rue et celle des Boucheries repose sur des ruines romaines et offrirait à l'explorateur une mine très-riche en antiquités et donnerait lieu à d'intéressantes découvertes.

Dans l'ancienne cour de l'Abbaye on a trouvé au milieu de débris romains, lors des fondations qui furent faites pour l'établissement de l'usine à gaz, une grande quantité de médailles du Haut-Empire, la plupart en grand bronze et parfaitement conservées, parmi lesquelles on distinguait des monnaies à l'effigie de Nerva, Trajan, Antonin-le-Pieux, Faustine, femme d'Antonin, Marc-Aurèle. Enfin, des tra-

vaux de terrassement récents, exécutés dans le même terrain, ont mis à découvert de nombreux fragments de poterie rouge avec dessins, de l'époque romaine.

Toutes ces découvertes, auxquelles se joignent d'autres moins importantes que nous pourrions indiquer, semblent attester l'importance de l'ancien *Noviomagus Lexoviorum*, qui devait s'étendre des hauteurs qui dominent la ville, au nord-ouest, jusque dans la vallée; ce qui confirmerait en partie l'opinion de Danville, qui plaçait à Lisieux même le *Noviomagus Lexoviorum*.

Ce serait peut-être le moment favorable de parler du vaste camp romain du *Castellier*, dont il reste encore quelques retranchements bien accusés et qui occupait un large plateau au sud-ouest de la ville actuelle. Ce camp, qui domine plusieurs vallons, a été décrit avec une grande exactitude par le directeur de la Société française d'Archéologie; il en a publié un plan dans son *Cours d'antiquités*.

Poteries.

5ᵉ Question : *Histoire des découvertes de poteries romaines à Lisieux.*

M. Pannier répond en ces termes à cette question :

La céramique gallo-romaine occupe une place importante dans l'histoire de l'industrie lexovienne, ainsi que l'attestent les découvertes de vases cinéraires qui ont eu lieu à diverses époques dans le Grand-Jardin, au nord de notre ville, et les nombreux fragments de poterie sigillée extraits de la rivière de Touques, près du pont de la Barre et devant l'hôtel de la sous-préfecture. Nous allons rappeler aussi brièvement que possible toutes ces découvertes, qui ont été l'objet de plusieurs notices publiées dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, et signaler les produits céramiques qui nous paraissent les plus remarquables.

C'est à l'époque de la conquête de la Gaule par les Romains, conquête pleine de grandeur et qui ne saurait être assimilée à ces invasions des Barbares qui ont souillé le sol de la France au IVe siècle, que nous faisons remonter, dans notre contrée, l'origine de ce genre d'industrie, appropriée à nos usages et à nos besoins journaliers. Les Romains, en soumettant notre riche pays, apportèrent avec eux leur civilisation et firent connaître aux vaincus leurs divers procédés de fabrication ; en même temps qu'ils changèrent les mœurs et modifièrent les habitudes sévères des Gaulois, ils leur apprirent les arts industriels, entre autres celui de façonner la terre et d'imprimer aux différents vases destinés à l'économie domestique une forme élégante et gracieuse ; ils leur enseignèrent également l'art de mélanger et de colorer la terre et d'imiter ces beaux vases en terre rouge vernissée que Rome faisait venir à grands frais de l'île de Samos, et qui étaient la vaisselle de luxe d'alors, d'où le nom de *poterie samienne* donné à ce genre de produits. Ces derniers vases sont couverts, comme on sait, d'ornements en relief ou rinceaux formés de feuillages, parmi lesquels on distingue surtout des feuilles de vigne parfaitement imitées, ou bien des sujets extraits de la mythologie. Un assez grand nombre de ces vases porte l'estampille (ou *sigillum)* du potier qui les a façonnés, ou la marque de fabrique, *officina Severi*, par exemple, d'où le nom de *sigillée* donné à la terre dont ils sont formés (Voir l'*Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont, ère gallo-romaine).

Les vases en terre commune ou du pays, continue M. Pannier, se font remarquer par la variété de leurs formes et par la grâce de leurs proportions qui révèlent le goût de l'artiste qui les a confectionnés. Les uns sont en terre rouge et d'un grain plus ou moins fin, les autres en

terre blanche, très-fine, ou en gris foncé, quelques-uns en terre noire. Plusieurs sont revêtus d'une couche de terre délayée dans l'eau et très-légère, ou *engobe*, appliquée après coup sur la surface du vase simplement desséché au soleil et soumis ensuite à l'action du feu. Cette espèce de couverte ou *engobe* qui a pour but de changer la couleur de la pâte ou terre, produit l'effet d'une légère couche de peinture agréable à l'œil. Des fragments de vases en terre très-fine et d'un blanc jaunâtre offrent, dans leur composition, de nombreuses parcelles de mica, qui les rendent très-brillants à la lumière. Enfin, quelques urnes sont revêtues d'un enduit métallique ou oxyde de plomb, qui atteste que ce genre de vernis employé par les potiers modernes était connu des Gallo-Romains. Trois de ces vases font partie du musée de la Société française d'Archéologie; ils ont été trouvés dans l'ancienne cour des Buissonnets, sur la pente du coteau qui domine à l'orient la vallée de Touques, et ont été décrits dans le *Bulletin monumental* (1862). Deux autres vases semblables, dont l'un fait partie de la collection de M. Augustin Delaporte, membre de la Société française d'Archéologie, ont été découverts dans des fouilles postérieures et dans la partie de la vallée de Touques appelée le Grand-Jardin, si riche en produits céramiques. Le plus remarquable de ces vases a été acquis par M. Riocreux, pour le musée historique de Sèvres. Il offre un dessin gracieux et élégant, et se rapproche, sous le rapport de la forme et de la décoration, de l'une des urnes trouvées dans la cour des Buissonnets, sur l'emplacement de laquelle s'élèvent aujourd'hui de jolies *villas*. L'autre, beaucoup plus petit et d'un dessin plus grossier, présente également de l'intérêt à cause de sa couverte qui est parfaitement conservée.

Nous ne suivrons pas les progrès accomplis par les cé-

ramistes lexoviens aux XVIe et XVIIe siècles, étant obligé de nous renfermer dans le cadre tracé par le programme de la Société française d'Archéologie. Nous dirons seulement qu'à cette époque rapprochée de nous la fabrique lexovienne avait acquis tout son développement; que ses produits remarquables, recherchés dans toute la Normandie et dans les provinces limitrophes, étaient comparés par l'abbé Dumoulin, curé de Menneval, près de Bernay, et auteur d'une histoire estimée de la Normandie, aux produits similaires de l'industrieuse Venise au temps de sa plus grande splendeur; qu'ils furent longtemps confondus de nos jours, par les brocanteurs et les amateurs, avec les magnifiques faïences émaillées de Bernard Palissy, le célèbre potier saintongeais; que le Prédauge était le centre d'une fabrique importante de poterie, qui s'étendait jusqu'à la limite orientale de la commune de Manerbe où se fabriquaient ces brillants épis émaillés qui couronnaient le faîte de tous nos manoirs normands et dont l'exposition lexovienne nous a offert, au mois d'août dernier, quelques beaux spécimens; enfin que cette fabrique, aujourd'hui bien dégénérée, comptait encore au commencement de ce siècle un grand nombre de fours en pleine activité.

Mais pour en revenir à la céramique gallo-romaine, qui fait l'objet de la question posée, rappelons les différentes fouilles qui ont été pratiquées dans la vallée de Touques, au nord et au nord-est de notre ville.

La découverte de nombreux vases cinéraires faite en 1846, dans le Grand-Jardin, ancienne propriété des évêques de Lisieux, révéla, ainsi que nous l'avons dit, l'emplacement d'un vaste cimetière gallo-romain qui, d'après les médailles les plus anciennes recueillies, remonterait au Ier siècle de l'ère chrétienne. Les vases, pour la plupart en terre grise, qui ont été exhumés et déposés au musée de la Société des

Antiquaires de Normandie présentent peu d'intérêt au point de vue de l'art céramique ; ils ne diffèrent pas sous le rapport de la forme et la composition de la pâte des urnes que l'on rencontre dans des sépultures du même genre. Les fouilles, qui ont mis à découvert ces produits primitifs de l'industrie lexovienne, habilement dirigées par MM. Fauque et Jules Desnoyers, de l'Institut, ont été l'objet d'une notice intéressante publiée par M. de Formeville dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.* Cette notice est accompagnée de plusieurs planches ou dessins.

Les trois beaux vases, avec enduit métallique, découverts dans les Buissonnets à côté d'autres objets précieux (cippe, fibules, etc.), présentent un grand intérêt au point de vue de la céramique. Nous les avons décrits dans le *Bulletin monumental* et dans la *Statistique monumentale du Calvados*, par M. de Caumont, avec des dessins de grandeur naturelle par M. Bouet. Deux de ces vases présentent une forme très-curieuse que nous n'avons rencontrée nulle part; leur hauteur est de 15 centimètres; la circonférence de la panse, dans la partie moyenne, est de 26 centimètres. Ils sont couverts, ainsi que nous l'avons dit, d'un enduit métallique, semblable à celui qu'on emploie de nos jours (V. la page suivante), et décorés de rinceaux composés de feuillages et d'arcatures de l'effet le plus gracieux. Le troisième vase, d'une forme élégante mais que l'on rencontre souvent, est orné de feuilles de vigne d'une exécution un peu molle, au-dessous desquelles règne un cordon de perles. Deux autres vases, également recouverts d'un vernis métallique ou oxyde de plomb, ont été découverts dans des fouilles postérieures opérées dans le Grand-Jardin. Enfin, une petite urne en terre vernissée, entourée d'un double rang de feuilles de fraisier et d'ornements en forme de cœurs, mérite d'être signalée.



UN DES VASES A COUVERTE MÉTALLIQUE, TROUVÉ A LISIEUX,

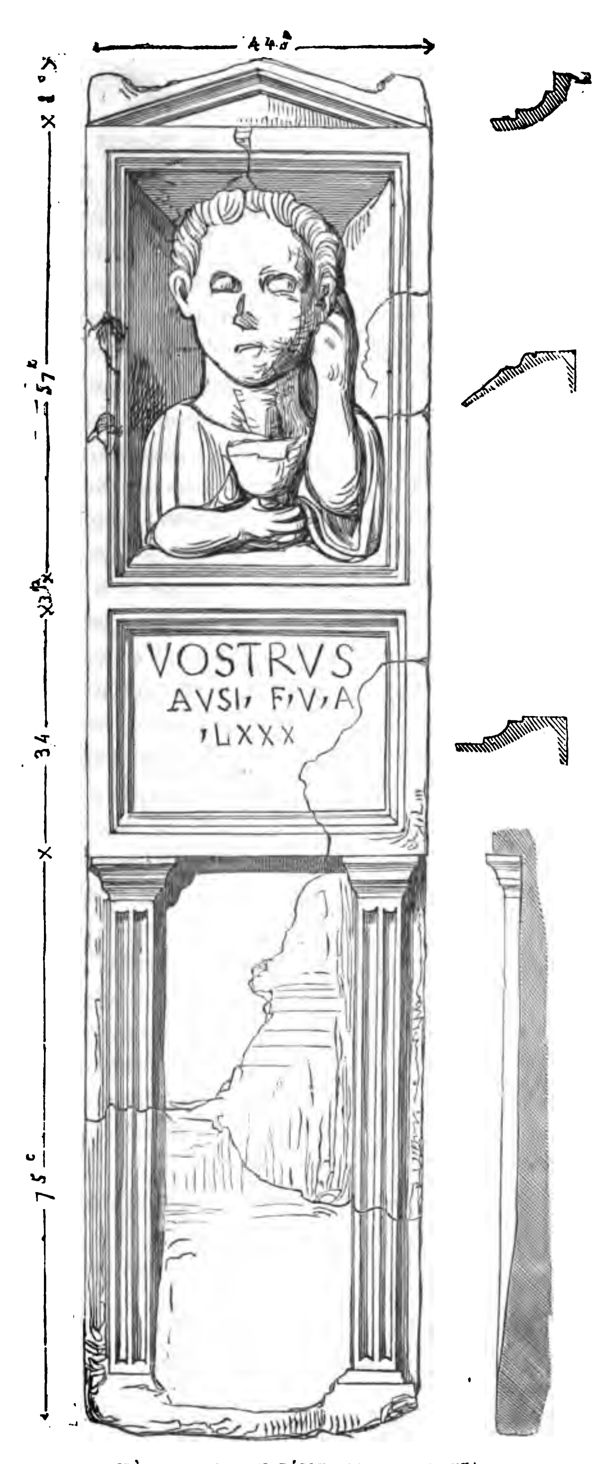
La forme élégante et régulière des trois premiers, qui indique l'emploi du tour, atteste le degré de perfection auquel était parvenu l'art céramique chez les Gallo-Romains ; mais ce qui fait surtout leur rareté et leur donne une grande valeur, c'est la couverte métallique de leur pâte qui est un oxyde de plomb.

Cette précieuse découverte tranche une question qui a été longtemps débattue par les plus savants antiquaires, celle de savoir si la poterie gallo-romaine recevait quelquefois un vernis ou enduit métallique. Aujourd'hui le doute n'est plus permis et l'on peut affirmer, par l'examen des cinq vases ci-dessus, qu'un assez grand nombre de produits gallo-romains du même genre étaient autrefois vernis. Leur long séjour dans une terre très-humide et l'action de divers agents chimiques les auront, sans doute, parfois dépouillés de leur couverte.

Un beau vase non émaillé, de forme tout à fait identique à l'un de ceux qui ont été trouvés dans la cour des Buissonnets et qui faisait partie de la même découverte, a été acquis par M. Delaporte et dessiné par M. Bouet pour le *Bulletin monumental.* Ce vase, d'un dessin à la fois riche et élégant, offrait probablement, comme les précédents, un enduit métallique, mais il n'en reste plus aujourd'hui aucune trace.

Vostrus, fils d'Ausus, dont on a retrouvé le cippe ou tombeau dans la cour des Buissonnets, et que l'on peut voir au musée de la Société française d'Archéologie, pourrait bien être l'artiste qui a confectionné ces vases dont la découverte présente, nous le répétons, un véritable intérêt pour l'histoire de la céramique locale. Le cippe que nous avons décrit et dont M. Raymond Bordeaux a fait un dessin très-exact pour le *Bulletin monumental*, était placé sur le bord d'une voie romaine.

Le nombre considérable d'urnes et de vases cinéraires en



STÈLE DE VOSTRUS DÉCOUVERTE A LISIEUX.

terre cuite, provenant de fouilles plus récentes entreprises en février, avril et mai 1866, dans le Grand-Jardin, par MM. Cordier et Augustin Delaporte, sous l'habile direction de ce dernier, au mois de novembre de la même année, dans le jardin de M. Larsonnier, fabricant de fleurs artificielles, enfin, du 13 au 22 août 1868, dans le Grand-Jardin, attestent l'importance de la fabrique lexovienne à l'époque gallo-romaine. Parmi ces vases, offrant les formes les plus variées et les plus gracieuses, on distinguait un assez grand nombre de statuettes ou figurines en terre blanche très-fine, représentant la Vénus anadyomène et la déesse Lucine; divers jouets d'enfant, également en terre blanche, représentant des poules et le fameux coq gaulois, symbole de la vigilance, qui est devenu, de nos jours, un emblême politique. Il nous est impossible de décrire, dans cette notice, tous les vases ou objets antiques en terre cuite qui font partie de ces découvertes, tous semblables à ceux qui ont été trouvés dans diverses localités gallo-romaines plus ou moins éloignées, et que M. de Caumont a décrits et figurés dans son *Abécédaire d'archéologie* (ère gallo-romaine); ils ont été l'objet de plusieurs notices insérées dans le *Bulletin monumental* et que l'on pourra consulter. Nous signalerons seulement les suivants :

1° Un grand vase en terre samienne, à bords relevés et couvert d'ornements en relief représentant, dans des médaillons circulaires, des amours ou des génies ailés, etc.

2° Un autre vase, également de grande dimension et en terre rouge, décoré de dessins simulant des draperies, ornement que l'on rencontre souvent dans la poterie de luxe des Romains.

3° Deux vases fort curieux en terre rouge vernissée, avec ornements tracés à la pointe.

Sur le plus grand de ces deux vases, dont nous avons

donné les dimensions, sont gravées en creux des quintefeuilles. La surface du plus petit de ces vases est ornée de trèfles et autres feuillages de fantaisie.

4° Un fragment de poterie rouge ayant fait partie d'un vase de grande dimension, couvert de personnages en relief, représentant des danseurs et rappelant le *sicinnium*, danse grecque ou mimique, propre aux satyres, introduite dans le drame satyrique (Aristoph., *Nub.*, 540) ou bien encore la danse gymnastique.

5° Un autre beau fragment de vase en terre rouge vernissée couvert d'ornements en relief. Ce morceau offre un grand médaillon circulaire représentant une déesse qui tient dans ses mains une corne d'abondance, et est décoré de compartiments quadrangulaires au centre desquels est représenté un homme jouant avec un chien. Entre les médaillons sont figurées des caryatides dont la tête supporte un vase.

6° Une belle coupe en terre dite de Samos, portant l'estampille du potier *Genitoris* et dont le diamètre est de 10 centimètres.

7° Un magnifique vase, également en terre rouge vernissée et de grande dimension, découvert depuis la publication de la notice de M. Delaporte sur les dernières fouilles dont nous avons parlé. Sur la panse de ce vase, qui mesure 56 centimètres de circonférence et 20 centimètres de hauteur, est représentée la déesse Léda, qui fut aimée de Jupiter.

N'oublions pas de signaler, parmi les nombreux fragments en terre samienne retirés de la rivière, près du pont de la Barre, un précieux morceau, orné de dessins en relief avec le nom LISOVI attestant peut-être que le potier qui avait façonné ce beau vase était originaire de notre cité.

Un assez grand nombre de vases provenant de toutes ces découvertes portent les noms de potiers romains ou gallo-romains déjà connus, tels que Severus, Frontinus Asiaticus

(Frontin l'Asiatique), dont nous avons retrouvé le nom sur deux vases en verre en forme de baril, qui attestent sa supériorité dans ces deux genres de produits. D'autres noms de potiers, tels que *Coxaxtis*, indiquent une origine gauloise. Voici des noms de potiers, que nous avons relevés avec soin :

FRONTINVS ASIATICVS.	IVSTVS.
SEVERVS.	MARTINVS.
COXAXTIS.	CARANTI.
CENITORIS.	PATERCVS.
BVTRIS.	MARCELLVM.

Les vases en terre commune ou du pays sont très-nombreux ; nous nous contenterons de signaler ceux qui nous paraissent les moins communs ou dont la forme curieuse attire particulièrement les regards. Nous ne citerons que pour mémoire deux vases trouvés dans la cour des Buissonnets, en creusant les fondations d'un bâtiment dépendant du beau château moderne appartenant à Mme Duchesne ; l'exécution grossière de ces vases, qui n'ont rien d'artistique, ne saurait fixer le point de départ de la fabrique lexovienne, dont l'origine est toute romaine.

Environ 150 statuettes ou figurines en terre blanche très-fine, représentant des Vénus anadyomènes et des nourrices ou Lucines, allaitant un ou deux enfants, ont été trouvées dans le Grand-Jardin. Ces statuettes, dont quelques-unes sont intactes et font partie de la collection de M. Delaporte, sont composées de deux pièces soudées entre elles et parfaitement juxtaposées, comme toutes celles que M. de Caumont a décrites dans son *Abécédaire* et dans son *Cours*. On les rencontre en très-grand nombre dans toutes les cités gallo-romaines où le culte de Vénus était généralement ré-

pandu. Nous signalerons particulièrement trois curieux moulages en terre blanche, dont le *Bulletin monumental* offre un dessin. Ces moulages, comme les statuettes dont nous avons parlé, sont composés, à l'exception de la tête de la déesse qui surmonte l'encadrement, de gracieux dessins représentant des rosaces, des étoiles et autres ornements du même genre. Deux de ces figurines dont l'exécution, du reste, est assez grossière sont complètes; l'une des mains, posée horizontalement sur la poitrine, tient un rouleau. Nous signalerons encore une autre statuette de Vénus placée dans une niche ornée de rosaces et formant encadrement.

Les médailles romaines, dont la plus ancienne remonte à l'empereur Néron et les plus récentes à Tétricus et à Posthume, assignent les dates de toutes ces poteries. Mais nous ferons observer que le plus grand nombre des monnaies qui ont été découvertes remonte à l'époque la plus brillante de l'Empire romain, celle des Antonins, qui favorisèrent les arts et protégèrent les artistes; c'est aussi l'époque la plus brillante et la plus riche de la céramique gallo-romaine, à laquelle se rapporte la découverte des nombreux produits que récelait notre sol. De nouvelles fouilles, habilement pratiquées, mettront sans doute à découvert de précieux et rares spécimens de la céramique lexovienne dont l'origine remonte au Ier siècle de l'ère chrétienne.

M. le Président adresse les remercîments du Congrès à M. Pannier pour son intéressant résumé relatif à la céramique gallo-romaine à Lisieux; il remercie ensuite M. Delaporte, membre de la Société, pour le dévouement qu'il a mis à continuer des fouilles dans le Grand-Jardin; il présente quelques-uns des dessins photographiés de vases de

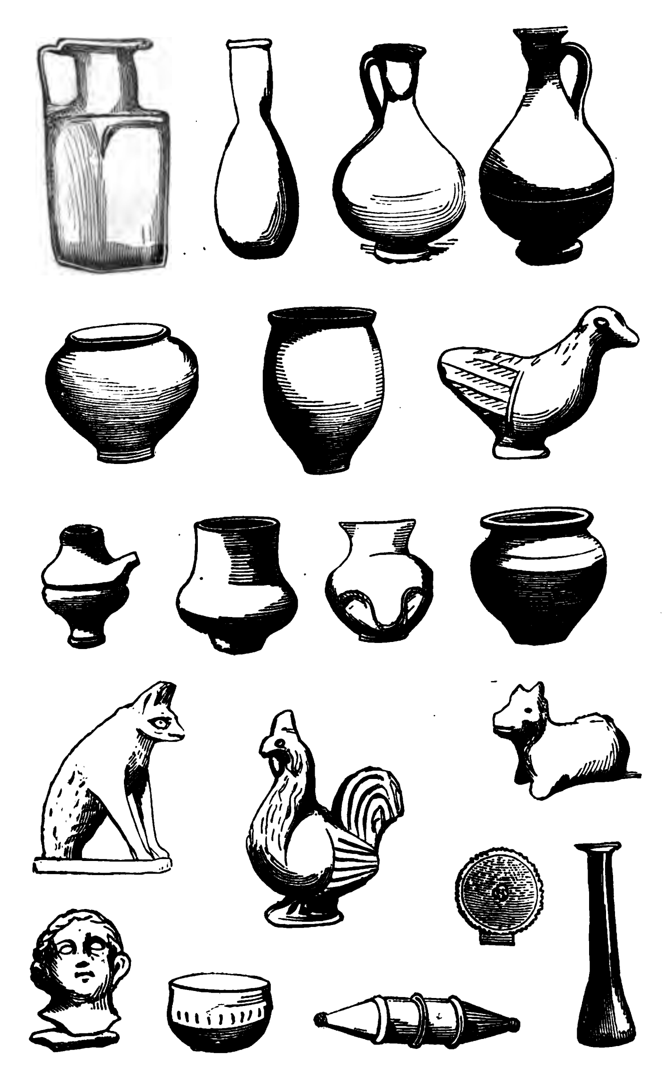
différentes formes qu'il a bien voulu adresser à la Société française d'Archéologie, et il l'engage à continuer ses intéressantes explorations.



PRODUITS CÉRAMIQUES DÉCOUVERTS A LISIEUX.



PRODUITS CÉRAMIQUES DÉCOUVERTS A LISIEUX.



PRODUITS CÉRAMIQUES DÉCOUVERTS A LISIEUX.

M. Delaporte répond que si les circonstances le permettent il se rendra à l'invitation qui lui est faite ; il indique deux points où il y a chance de faire de nouvelles découvertes de poteries.

Mosaïques. — M. de Caumont, après avoir entretenu le Congrès de la curieuse mosaïque trouvée à Lillebonne et de celles découvertes dans plusieurs départements, demande si l'on a trouvé à Lisieux et aux environs des mosaïques romaines qui aient été dessinées.

Ces mosaïques ont dû se rencontrer à diverses époques aux environs de Lisieux ; malheureusement on a peut-être, dans les campagnes surtout, fait peu d'attention à ces trouvailles ; ce qui est d'autant plus regrettable que la présence d'un pavé en mosaïque dénote l'existence d'une *villa* ou d'une construction d'une certaine importance.

Les mosaïques sont d'ailleurs intéressantes au point de vue de la décoration, par la variété de leurs dessins et de leurs couleurs ; elles nous indiquent aussi quelle était le plus souvent la disposition des peintures sur les murs, car celles que l'on a vues dans quelques ruines offraient des combinaisons analogues à celles des mosaïques ; il est donc utile de dessiner toutes les mosaïques qui pourront être découvertes.

M. de Chizy nous a envoyé, continue M. de Caumont, un mémoire sur une découverte de mosaïques faite à Sans (Saône-et-Loire), il y a quelques années :

« Le hameau de Sans est situé au pied de la montagne de Laives, dernier prolongement d'une chaîne de hauteurs qui descendent avec la Grosne, jusque près de son embouchure dans la Saône. Le territoire de ce village a, dans son assiette, quelque chose d'anormal. Il est, pour ainsi dire, divisé en quartiers par un assez grand nombre de chemins qui se cou-

pent carrément, et qui, pour la plupart, sont élevés comme des chaussées. Tous ces *quarts* (1) portent des noms dont quelques-uns ont une physionomie romaine.

« Un peu au-dessus des constructions actuelles, à mi-côte de la montagne, sont des substructions considérables. Elles se trouvent à différents niveaux, selon la pente du sol, et sont, pour la plupart, enfouies sous 1 ou 2 mètres de terre que les pluies et le temps ont amenée du haut de la montagne.

« La salle découverte se compose d'une pièce carrée à pans coupés, large de 5m 40, prolongée à l'une des extrémités par une abside circulaire plus étroite, et à l'autre par un vestibule de même largeur que l'abside. Le tout est pavé en mosaïque.

« En étudiant la planche que nous présentons (V. la page suivante), on verra que le dessin de ce pavé se compose d'un système de carrés formant comme deux damiers superposés, se coupant à 45 degrés et réunis entre eux par une ornementation générale au trait, en noir. Chacun des carrés du damier, qui est dans le sens oblique à l'axe de la salle, a un double encadrement, l'un vide et l'autre orné. Les carrés disposés dans le sens de la salle ont un seul encadrement orné. Tous renferment la figure d'un animal.

« Tout autour du pavé se déroule une tresse à trois rubans de couleur, qui est du plus bel effet. Elle présente des portions rentrantes, correspondantes aux carrés sur lesquels elle passe. Cette particularité est à remarquer ; nous la retrouvons dans la torsade d'une autre mosaïque de Sans.

« Rien ne s'oppose, dit M. de Chizy, à ce que cette mosaïque soit la reproduction de l'histoire naturelle

(1) Carre, quartier, carrefour, croisée de routes.



MOSAÏQUE DÉCOUVERTE A SANS (SAÔNE-ET-LOIRE).

du temps. Ces animaux n'ont rien qui ressemble aux monstres des bestiaires du moyen-âge. Ils sont, au contraire, d'un excellent style, bien proportionnés et d'une grande vérité d'expression.

« Le travail des sujets qui occupent le centre des carrés ne ressemble pas à celui du reste du pavé. Les cubes, infiniment plus petits, ont offert à l'artiste des nuances assez multipliées pour qu'il ait pu arriver à une grande finesse de détails. »

Ceci nous montre, dit M. de Caumont, comment on traitait les pavés en mosaïques.

Il présente ensuite un certain nombre d'autres dessins de mosaïques trouvées sur différents points de la France.

Les habitants de Lisieux présents à la séance déclarent qu'on n'a pas recueilli de mosaïques remarquables, mais que très-probablement on en a trouvé qui ont été brisées et dispersées ; il est impossible que Lisieux, dont les monuments ont été plaqués de marbre et de porphyre, n'ait pas eu de pavés en mosaïque.

M. d'Hacqueville donne des détails sur une découverte importante faite dans les fondations de l'ancienne gendarmerie, et sur un beau vase d'argent qui y fut trouvé.

M. de Caumont appelle l'attention des archéologues lexoviens sur la rareté singulière des vestiges de *villæ* romaines signalés dans leur contrée.

Tandis que les restes de ce genre se retrouvent souvent sur tous les points du sol français, les arrondissements de Lisieux et de Pont-l'Évêque n'en fournissent qu'un très-petit nombre, et généralement de minime importance. L'absence de bons matériaux n'explique pas un pareil fait.

M. d'Hacqueville signale la découverte de substructions romaines à Courtonne-la-Ville.

M. de Glanville indique plusieurs vestiges de ce genre reconnus dans l'arrondissement de Pont-l'Évêque.

M. le Président communique des notes envoyées au Congrès relatives à Narbonne.

Le Congrès archéologique de France s'est tenu à Narbonne en 1868; on se rappelle avec quel intérêt cette ville fut visitée et quelles recommandations furent faites par le Congrès (Voir le vol. du *Compte-rendu)* relativement à la conservation des précieux bas-reliefs gallo-romains et des nombreuses inscriptions placées dans les murs d'enceinte sur le point d'être démolis. M. Tournal, inspecteur de la Société et conservateur des musées, voulut bien, avec les membres de la Commission archéologique de la ville, prendre l'engagement de donner ses soins au sauvetage de ces débris précieux. Il a tenu parole, et voici une lettre qu'il écrit au Congrès à ce sujet.

NOTE DE M. TOURNAL.

L'Administration municipale et la Société archéologique de Narbonne se sont conformées aux vœux émis par le Congrès archéologique de France (session de 1868).

Une partie des anciennes murailles de Narbonne restera debout; on s'est borné à établir une communication facile entre l'intérieur et l'extérieur de la ville. Je crois vous avoir déjà annoncé que les curieuses portes du XVIe siècle, désignées sous les noms de porte de Béziers et porte de Perpignan, seraient conservées à titre de monuments histo-

riques. La courtine et le bastion Montmorency sont en voie de démolition. Il en est de même du bastion casematé et du bastion de la Porte Neuve, constructions relativement modernes et dépourvues d'intérêt.

Nous avons déjà réuni, dans l'ancienne église des Bénédictins, que l'administration de la guerre a bien voulu mettre à notre disposition, une centaine d'inscriptions et de bas-reliefs antiques. L'enlèvement, le transport et l'installation de ces lourdes pierres a nécessité de grandes dépenses.

La destruction de la partie sud des murailles de la ville a mis à jour une partie des fortifications du XIIIe siècle, qui étaient pour ainsi dire en contact avec les remparts du XVIe. On a même découvert, près de l'église de Lamourguier et en arrière des fortifications du XIIIe siècle, les restes d'une muraille beaucoup plus ancienne, et qui remonte peut-être au Ve ou VIe siècle. Il existe donc sur ce point trois enceintes situées à quelques mètres seulement en arrière les unes des autres, et dont la construction successive doit avoir été motivée par l'invention des nouvelles armes et les progrès accomplis dans la stratégie.

Un de nos collègues, M. Larraye, a soigneusement relevé le plan de ces divers travaux. Ces plans ont été déposés dans les archives de la Commission.

Nous n'avons trouvé nulle part des traces des murailles romaines ; elles sont probablement situées à un niveau beaucoup plus bas.

Trois puits de construction romaine ont été fouillés jusqu'à la base. Ces fouilles n'ont donné que des résultats insignifiants.

Voici la liste des principaux objets découverts pendant les travaux de démolition des remparts de la ville. Il convient d'observer que ces travaux ont été exécutés dans un sol

plusieurs fois remanié et renfermant, sur plusieurs points, des objets de la fin du XVIe siècle.

Grands et beaux fragments de vases en terre cuite rouge, lustrée, dite de Samos, avec figures obscènes, athlètes, rinceaux, animaux de diverses espèces et marques de fabrique.

Vases en terre cuite du même genre, mais recouverts d'une engobe jaune jaspée de rouge.

Vases en terre rouge lustrée, de la décadence, avec figures et ornements de style très-barbare. Un de ces fragments qu'il serait, je crois, intéressant de reproduire, et dont vous trouverez ci-joint un estampage.

Lampes en terre cuite, à un et à deux becs. On observe sur une la marque suivante: CLO MEL*i*.

Fragments de vases en terre cuite grise, recouverts d'une espèce de vernis noir, brillant, obtenu probablement à l'aide de la plombagine. Les ornements, très-simples, me font supposer qu'ils sont de fabrique mérovingienne. On le trouve cependant associés à des objets de la plus belle époque.

Débris de vases en terre cuite grossière, des anciennes fabriques de Narbonne antérieures au XVIe siècle. Ils sont recouverts d'un vernis plombifère et ornés de dessins bleus ou polychromes. Un de ces fragments offre une imitation grossière d'inscription arabe, exécutée probablement dans un simple but d'ornementation, par des ouvriers qui n'avaient pas la moindre connaissance de cette langue. Nous avons recueilli également plusieurs fragments de vases, exécutés incontestablement dans les ruines de Narbonne antérieures au XVIe siècle, et qui offrent des ornements rouges à reflets métalliques très-éclatants (*obra dorada* des Espagnols).

Amphores mutilées, renfermant des squelettes d'enfants.

Ces vases étaient couchés et recouverts à l'aide d'un fragment de brique à rebords.

Meules en lave du Vésuve bien caractérisée et en lave scorifiée des anciens volcans d'Agde.

Chapiteau en marbre blanc, de 1 mètre de large, ayant probablement fait partie du temple qui était renfermé dans les murailles du capitole.

Bifrons en marbre blanc (Bacchus et Bacchante).

Tête impériale en marbre grec, plus grande que nature, mutilée, indéterminable.

Trois inscriptions funèbres gallo-romaines inédites, mais dépourvues d'intérêt.

Plusieurs médailles du Haut-Empire, en général mal conservées.

Aiguilles, épingles, stylets, cure-oreilles, grains de collier, etc., en os et en ivoire, etc.

Un très-grand nombre de sifflets en os, à un et à deux trous. Est-ce bien des sifflets ? On en a trouvé en si grande quantité qu'il est permis d'en douter.

Clous à tige carrée et clefs en bronze.

Console en marbre blanc, ayant probablement servi de support à une table à trois pieds (*Delphica mensa*).

Petit autel en pierre, anépigraphe (*arula*), avec large *jaculus* noirci par la fumée, pour les offrandes et les libations.

Cylindre cannelé, légèrement conique, en pierre, ayant probablement servi de roulette pour un potier.

Contrepoids en pierre calcaire de forme sphérique.

Plaques de carrelage et de revêtement, en porphyre rouge, porphyre vert et marbres de diverses espèces.

La démolition de nos remparts s'exécute en ce moment sur un très-grand développement dans la partie nord et nord-ouest. Rien n'a été changé aux résolutions prises dès le début

de cette grande entreprise. Une partie des murailles, la plus riche en inscriptions et en bas-reliefs, a été conservée comme spécimen. Il en est de même de deux courtines et de deux tours cylindriques, avec appareil en bossage, du XIII° siècle, et qui reposent sur une base polygonale. Les deux portes historiques du XVI° siècle, désignées sous les noms de porte Rey ou de Béziers et porte du connétable ou de Perpignan, seront respectées et se trouveront au centre d'une vaste place. Il est bien constaté que, dans tout le bourg de la ville, les murailles élevées par François Ier, Henri IV et Louis XIII furent construites en avant et à quelques mètres seulement des remparts du moyen-âge.

Nous continuons à recueillir avec tout le soin possible, les inscriptions et les bas-reliefs romains provenant des démolitions. Les entrepreneurs employant la poudre afin de hâter la besogne, plusieurs pierres intéressantes sont malheureusement détruites chaque jour par suite de l'explosion des mines. Quelques inscriptions inédites ont encore été découvertes dans l'intérieur des constructions; voici les mieux conservées:

D · M
AEMILIAE · CAIDI
AE · IVLIVS · EVTY
CHES · CONIVGI
KARISSIMAE
FECIT

. . . .
. . . IRMO · SIBI · ET
ASIAE · VXORI
ENTIAE · L · L · PE
Θ · COELIAE · L · F · S
ORVM · XVII

D · M
GEMINIA
CHRYSIDIA
. . . XII · AN · XIII
GEMINIA · CHRESTA

D · M
CARVIA · EV
XITA · ANN · XXII
FLAVIA · VRA
MATER

. . . IIIIII · VIRO · AUG
. . . ET · COL · IV. . . .
. . . C · QVADRONIVS

. . . .
AEMILIVS · L · L
TINGANDVS
. . . .

. . . CHRYSO · CONI
. . . COL. . .
. . . ATRES

Q · IVLIVS · Q · L
STATIVS
FECIT SIBI ET SVEIS

Un fait digne de remarque, c'est que l'on n'observe jamais sur les monuments funèbres de Narbonne la formule *sub ascia*, tandis que tous présentent, dans la partie supérieure, une grande rosace de forme variée. Cet ornement ne saurait être considéré comme un simple motif de décoration; tout semble indiquer au contraire qu'il avait une valeur symbolique dont le sens mystique est encore inconnu.

Les fouilles exécutées pendant le mois de novembre n'ont donné que des résultats assez insignifiants, je me bornerai à citer un manche d'épée en os, probablement mérovingien; un petit gnomon, de l'époque romaine, en marbre blanc, intact; des fragments de vases en terre cuite vernie avec ornements polychromes, ou bien à reflets rouges métalliques des anciennes fabriques de Narbonne antérieures au XVI[e] siècle; quelques médailles frustes du Haut-Empire et une tête d'empereur en marbre blanc, mutilée, plus grande que nature.

Il me paraît de plus en plus démontré que les inscriptions, les débris d'architecture et les bas-reliefs romains qui figuraient en si grande quantité dans la partie des remparts de Narbonne construite dans le XVI[e] siècle, ne provenaient en aucune manière d'édifices que l'on disait avoir été détruits à cette époque et détruits dans le but d'élever de nouvelles murailles. Ces débris avaient probablement figuré déjà dans

les fortifications élevées pendant le IVe ou le Ve siècle. C'est à cette époque que les monuments romains (bains, cirque, arènes, portes, arc-de-triomphe, temples, etc.) furent détruits. Les ruines des tours et des murailles qui entouraient le temple de l'ancien capitole étaient seules debout pendant le moyen-âge. Les archives de la ville et de l'archevêché n'en mentionnent pas d'autres. Il convient encore d'observer que toutes les inscriptions qui figuraient dans les remparts construits sous le règne de François Ier provenaient de monuments funèbres; or, il est impossible d'admettre que les tombeaux édifiés de chaque côté des voies romaines fussent encore debout pendant le XVIe siècle. Ces monuments avaient été détruits à une époque très-reculée, et les matériaux provenant de leur démolition durent être employés pour construire les murailles du Ve siècle.

M. Tournal adresse également une note sur le capitole de Narbonne.

Le capitole de Narbonne.

Ainsi que nous avons eu déjà occasion de le dire en parlant de la démolition des remparts de Narbonne, l'ancien capitole de cette ville, désigné pendant tout le moyen-âge sous le nom de *cap dueil*, était le seul monument de l'époque romaine qui fût encore debout à cette époque. Il était situé dans la partie nord de la cité, sur une petite éminence, occupée maintenant par la caserne St-Bernard (ancien couvent des Bernardines), par la butte des trois moulins et par plusieurs maisons particulières, non loin de la porte de Béziers, autrefois désignée sous le nom de Porte Royale. Les archives de la mairie et de l'hôtel-de-ville constatent que, dans le XIIIe et dans le XIVe siècle, le temple qui devait

occuper la partie centrale était détruit et qu'il n'existait à cette époque qu'une partie des tours et des murailles formant la citadelle, c'est-à-dire l'enceinte extérieure du temple. Ces tours étaient carrées et l'une d'elles avait été dédiée à saint Just et à saint Pasteur.

En 1275, le capitole *avec ses patis, ses bastions et ses appartenances* fut vendu pour dix mille sols melgoriens, et plus tard pour une somme moindre, à un archevêque de Narbonne. En 1277, Guillaume del Capitoul et le vicomte Aymeric se disputaient la propriété de ces ruines qui devaient être considérées comme une carrière de pierre, puisqu'un siècle après, le nommé Bistan, qui en était devenu propriétaire, fit construire une vaste maison à l'aide des matériaux provenant de la destruction des murailles.

Les monuments qui ornaient les grandes villes de la Gaule narbonnaise, ayant presque toujours été construits par des architectes romains, et n'étant pour ainsi dire qu'un reflet de ceux de la métropole, il est permis de supposer que le capitole de Narbonne et le capitole de Rome devaient présenter une grande analogie. La pensée qui avait présidé à l'érection de ce dernier était pour ainsi dire une manifestation de la fusion des trois races que Tarquin voulait mettre sur un pied d'égalité. C'est dans ce but qu'il avait été consacré au Jupiter Latin, à la Minerve Étrusque et à la Junon Sabine. Ce monument avait donc trois sanctuaires consacrés à ces trois principales divinités de la religion officielle. La nef centrale était consacrée à Jupiter, celle de droite à Minerve, celle de gauche à Junon. Plusieurs autres divinités d'un ordre inférieur y avaient été admises dans des sanctuaires particuliers, de même qu'il existe dans nos églises des chapelles consacrées à divers saints. Trois flamines étaient préposés à l'exercice de ce triple culte. Les parois du temple servaient à fixer les tables des lois et les étalons des mesures. Les bustes et

les statues des grands hommes étaient placés sous les portiques qui entouraient le monument. Ajoutons que c'est dans l'enceinte du capitole que se réunissait le sénat.

Il est probable que, à part quelques légères modifications, notre capitole devait présenter des dispositions analogues, qu'il dut servir de résidence aux préteurs de la colonie, et que c'est là également que devait se réunir la curie. Plus tard, les rois Visigoths et les chefs de l'armée des Maures habitèrent également le capitole. Tout fait présumer que l'ancien oppidum gaulois avait occupé la même position, et que cet oppidum était entouré, comme Taragonne et comme les anciennes villes de l'Étrurie, de murailles formées de grands blocs de pierre réunis sans ciment. Les nombreuses médailles ibériennes et phéniciennes que l'on découvre chaque jour à Narbonne ne laissent aucun doute sur les relations commerciales qui, longtemps avant la conquête romaine, devaient exister entre Narbonne, les îles Baléares et les colonies grecques de Roses, d'Emporium, etc.

En 1344, l'archevêque Gaubert de Valle eut la pensée de faire abattre les parties du capitole de Narbonne qui étaient encore debout pour réparer un couvent qui servait de refuge aux filles de mauvaise vie; les consuls s'opposèrent à cet acte de vandalisme et leur opposition fut secondée par le viguier de Béziers. L'archevêque en appela au sénéchal de Carcassonne et à Philippe de Valois qui autorisa la démolition. Gaubert de Valle étant mort en 1346, la destruction du capitole n'eut lieu qu'en 1451, sous l'épiscopat de Jean de Harcourt. Ce prélat employa les matériaux pour édifier l'église des Carmélites et une partie des remparts. Il convient d'ajouter que des fouilles exécutées à diverses époques, dans l'intérieur de la caserne St-Bernard et dans les environs, ont mis à jour de très-beaux débris d'architecture en marbre blanc, et que ces restes de l'ancien temple du capitole font partie des collections du musée.

Des remercîments sont votés à M. de Tournal.

La Société française d'Archéologie compte à Nice plusieurs membres zélés, qui chaque année lui adressent de nouvelles notes sur Cimiez, où ils font toujours quelques fouilles; la note suivante est adressée par M. Chevallier, architecte.

NOTE DE M. CHEVALLIER.

Au mois d'avril 1870, le défoncement d'un champ faisant partie de la propriété de feu M. Musso, à Cimiez (près de Nice), mit à découvert deux grands murs parallèles, bordant sans doute une rue romaine. L'un de ces murs était coupé de nombreux refends. Notre honorable collègue, M. Brun, vous donnait au moment même de cette découverte une description de la position de ces constructions, ainsi que celle de quelques objets trouvés à cet endroit par le paysan qui avait opéré le défoncement. Malheureusement, ces murs ont été démolis avant même que l'on ait pu constater exactement leur position.

Averti de ces premières fouilles, je me rendis immédiatement sur les lieux, et cherchant à retrouver la direction de ces murs, je fis opérer une tranchée de 8^m, 50 de longueur sur 1^m, 50 de largeur, à 500^m environ de l'endroit où devaient avoir été faites les premières fouilles, à 3^m, 70 du mur de clôture est de la propriété et à 10^m, 50 du mur de clôture sud. J'orientais la tranchée du sud au nord.

La pelle, puis la pioche, après avoir traversé une couche de terre végétale et plusieurs couches compactes d'argile rougeâtre fort mélangée de débris de vases en terre cuite et en verre, ainsi que des fragments de tuiles, découvrit la tête d'un mur large de 0^m, 80 (sans doute l'un des refends découverts précédemment et se dirigeant comme eux de l'est à l'ouest) qui, se retournant d'équerre vers le nord sur

une longueur de 1^m, en conservant toujours sa même largeur, formait l'une des parois d'un conduit de chaleur pavé en briques de 0^m, 025 d'épaisseur, irrégulièrement taillées, mais fort bien jointoyées, recouvert de dalles en pierre calcaire de 0^m, 06 d'épaisseur, clos de chaque côté soit par le mur que nous venons de dire, soit par une paroi composée de moellons de 0^m, 025 à 0^m, 030 d'épaisseur, se joignant bout à bout, liés au mortier et plus régulièrement taillés que ceux qui composaient l'appareil de la maçonnerie du mur. Ce conduit avait 0^m, 25 et 0^m, 30 de largeur; une pente, insensible sur un parcours de 1^m, 60, s'abaissait brusquement, pour rejoindre sans doute l'*hypocauste* dont nous avons trouvé une brique posée normalement. La moitié d'une autre brique de même espèce a été trouvée posée de champ et brisée suivant son diamètre. Perpendiculairement au mur et en prolongement de son retour d'équerre se trouve une assise ou plutôt une banquette de pierre de taille calcaire d'un gris clair, large de 0^m, 45, longue de 4^m, épaisse de 0^m, 35, composée de plusieurs morceaux jointoyés admirablement bout à bout, se dirigeant du nord au sud et portant un rebord de 0^m, 08 de largeur formant la paroi d'une rainure taillée carrément, large de 0^m, 03, profonde de 0^m, 04, partant d'un évidement rectangulaire et s'arrêtant à 0^m, 12 environ de l'extrémité sud de l'assise.

Cette assise, que je prends pour un seuil de porte, vu son poli gagné par le long frottement causé par la marche des entrants et des sortants et vu sa forme régulière (des éclats de pierre rajustés au mortier corrigent certaines épauffrures), est continuée par un tronçon de maçonnerie de 0^m, 90 de long et 0^m, 50 de large de même appareil que le mur, qui s'amortit doucement sur le rocher.

A l'extrémité sud est une banquette de pierre de taille, vers l'ouest se trouve une belle dalle en pierre,

longue de $1^m,30$, large de $0^m,65$, épaisse de $0^m,20$, flanquée au sud par un mur en maçonnerie large de $0^m,25$; nous n'avons pu suivre ce mur que sur une longueur peu considérable.

Si, retournant sur nos pas, vers le nord, nous laissons derrière nous ce conduit, nous trouvons un espace libre de $0^m,35$ de largeur, comblé de terres, séparant ce conduit de l'extrémité d'une banquette semblable à la première, placée dans le même alignement mais à un niveau plus élevé. Cette nouvelle banquette, que nous n'avons pu découvrir que sur une longueur de $1^m,50$ environ, s'encastre d'équerre dans la tête d'un mur.

Une terre charbonneuse recouvrait le seuil sur une épaisseur de $0^m,06$ et le sol compris entre le mur et la banquette, la dalle et le mur avoisinant, sur une épaisseur dont nous n'avons pu nous rendre compte, n'en ayant pas trouvé la fin.

Cette terre renfermait plusieurs objets tels que :

Quatre monnaies d'argent à l'effigie d'Alexandre Sévère, Julia Mésa, Gallien; la quatrième est illisible.

Sept monnaies de bronze dont trois très-frustres: Julia Mammée, fort bien conservée; Fausta diva, Gordien III, M. Julius Philippus Arabs; une charmante clef en bronze fort bien conservée, ainsi qu'un clou de même matière; deux Olla; une clochette du genre Spathalia, une autre de forme pyramidale; plusieurs clous, crochets, etc., en fer; un morceau de serrure en fer, etc., etc.

Les fouilles devront être dirigées, pensons-nous, vers le nord, le sud, l'est et l'ouest en suivant la banquette, le rocher, le conduit et les refends; car en suivant les refends on arrivera infailliblement à leur jonction avec l'un des grands murs que je pense d'ailleurs devoir être parallèle aux banquettes de pierre de taille, dont j'ai parlé. Nous voici en possession d'une trace précieuse pour la reconsti-

tution de l'antique cité, travail que la Société française d'Archéologie a recommandé de poursuivre en 1866, et auquel notre honorable collègue, M. Brun, s'est livré avec autant de zèle que de perspicacité.

M. de Caumont adresse au nom du Congrès des remercîments à M. L. Chevalier et à M. Brun, pour les soins qu'ils donnent à l'exploration de l'antique ville de Cimiez. Cette ville romaine, qui domine Nice à 3 kilomètres, est encore très-intéressante à étudier quoique bien des destructions aient été faites. On y voit des murs et des mosaïques au milieu des rochers qui percent çà et là l'emplacement de l'ancienne ville; certaines mosaïques ont été établies à nu sur les couches rocheuses aplanies.

Époque mérovingienne.

On passe à l'époque mérovingienne.

M. d'Hacqueville, membre du conseil général, rend compte de la découverte d'antiquités mérovingiennes faite dans sa terre de Launay, près Orbec, à l'occasion des travaux exécutés pour la construction du chemin de fer. Ces travaux ont d'abord mis au jour quatre tombeaux renfermant des objets d'une importance médiocre, tels qu'un poignard en fer, un anneau de même métal et des débris de poterie grossière; mais un peu plus loin les déblais ont amené la découverte de trois tombes plus riches en objets d'une belle conservation. Il s'y est trouvé notamment un certain nombre de haches, sept à huit pointes de javelot, un vase de poterie mérovingienne, un anneau formé d'une faible lame de cuivre courbée en cercle et deux belles plaques de ceinturon. M. d'Hacqueville présente ces objets à l'examen de la Société.

M. Bouet dessine, séance tenante, l'esquisse des objets inté-

ressants exhibés par M. d'Hacqueville, qui reçoit les remercîments de la Compagnie et ses félicitations pour le soin qu'il a mis à surveiller les fouilles.

L'époque mérovingienne, dit M. Pannier, nous reporte à l'invasion des Francs, au Ve siècle, en 420.

Les Francs, qui ont donné leur nom au pays que nous habitons, lequel auparavant s'appelait la Gaule, chassèrent, comme on sait, les Romains qui l'occupaient depuis 400 ans. Ce peuple puissant, qui s'allia aux Gaulois, n'a laissé dans notre contrée qu'un petit nombre de vestiges ou de débris provenant des luttes qu'il eut à soutenir avant d'asseoir sa domination. Les armes grossières dont ils se servaient, tels que les scramaxaxes, se retrouvent, çà et là, dans les tombeaux ou sépultures mérovingiennes à côté des guerriers qui combattaient et ont succombé dans la lutte contre le pouvoir déchu.

On a découvert, il y a quelques années, au village de la Princeric, commune d'Hermival-les-Vaux, dont l'origine (le val d'Hermès ou de Mercure) est toute païenne, des sépultures mérovingiennes. Les guerriers, dont on a retrouvé les squelettes au nombre de 12 environ, avaient été inhumés à la hâte et à une faible profondeur, sur la pente d'un coteau marneux ou plutôt d'un monticule qui fait face au couchant. Comme cela avait lieu dans ces sépultures, la tête regardait l'orient et les pieds étaient tournés vers le couchant. A côté d'un de ces guerriers était placé un scramaxaxe, espèce de sabre, dont la poignée manque presque toujours et qui s'attachait au ceinturon. On a également retiré de l'une de ces sépultures deux agrafes en bronze, autrefois argenté, dont une fort belle. L'une de ces agrafes est de forme circulaire. L'autre de forme carrée et allongée, ornée de dessins ressemblant à des méandres, était garnie

de cabochons. Le versant du coteau marneux, qui se profile au nord, n'a été exploré que dans une partie par le propriétaire. Une exploration plus étendue pourrait amener d'autres découvertes intéressantes pour l'histoire de cette époque. Le plateau cultivé, qui domine ce monticule, a été probablement le théâtre d'une lutte acharnée contre les derniers Romains.

Des découvertes du même genre ont eu lieu sur d'autres points de l'arrondissement, à St-Martin-de-Mailloc et à St-Pair-du-Mont. Dans cette dernière localité on a trouvé une belle agrafe mérovingienne en bronze.

M. l'abbé Loir donne lecture d'une note sur le même sujet.

M. de Caumont rappelle que Villers-sur-Mer doit être compté au nombre des localités habitées à l'époque mérovingienne ; car on y a trouvé des monnaies de cette époque, notamment une monnaie frappée à Quintovic, qui a été figurée et décrite par M. Éd. Lambert, de Bayeux, dont nous avons eu à déplorer la mort cette année.

Cette médaille (V. ma *Statistique monumentale du Calvados*, p. 54, t. IV) avait été trouvée au milieu de petits cylindres grossiers en terre cuite, confusément entassés dans les terres de rapport minées par les vagues. Ces cylindres en terre cuite, que j'ai vus moi-même, ressemblaient beaucoup à ceux que l'on a explorés à Marsal dans la Meurthe, et qui ont été mentionnés sous la dénomination de *briquetage de Marsal.*

Aujourd'hui que le rivage de Villers-sur-Mer est bordé d'habitations, on n'y voit plus rien de ce qu'on voyait autrefois.

On dit que d'anciens tombeaux peut-être mérovingiens ont été trouvés sur d'autres points de cette commune.

On n'a pas conservé d'esquisses des agrafes mérovingiennes

qui ont été trouvées à diverses époques sur d'autres points; mais quelques personnes se rappellent en avoir vu d'à peu près semblables à celles publiées dans le *Bulletin monumental* (V. la page suivante) et par M. l'abbé Cochet dans ses *Mémoires* sur les antiquités mérovingiennes de la Seine-Inférieure.

Les renseignements relatifs à l'état de l'art dans le pays de Lisieux durant la période mérovingienne étant fort rares, M. Bouet demande la parole pour une communication sur les cryptes de Jouarre (Marne), qui sont regardées comme remontant, en partie du moins, à cet âge reculé : cryptes que M. de Caumont a fait connaître dans son *Cours* et dans une notice particulière qui s'est longtemps vendue à Jouarre même, et qui a eu deux éditions.

NOTE DE M. BOUET.

L'an dernier, des travaux ayant été entrepris dans le but d'assainir les cryptes de Jouarre, M. l'abbé Thiercelin pensa qu'il y aurait intérêt à profiter de l'occasion pour constater, au moyen de quelques fouilles, l'état ancien des cryptes et de l'église qui devait autrefois s'élever au-dessus; il demanda quelques fonds à cet effet à la Société française d'Archéologie dont il est membre.

Les fouilles donnèrent, en effet, de curieux résultats dont nous pensions que M. l'abbé Thiercelin pourrait nous rendre compte dans cette séance; mais les communications avec Jouarre étant en ce moment interrompues par la guerre, nous allons essayer d'en donner une idée, en attendant que des temps plus heureux permettent de recevoir de M. l'abbé Thiercelin un compte-rendu complet.

Dans la portion occupée autrefois par l'église, principalement dans le voisinage de la crypte, les fouilles ont mis à



* AGRAFES MÉROVINGIENNES.

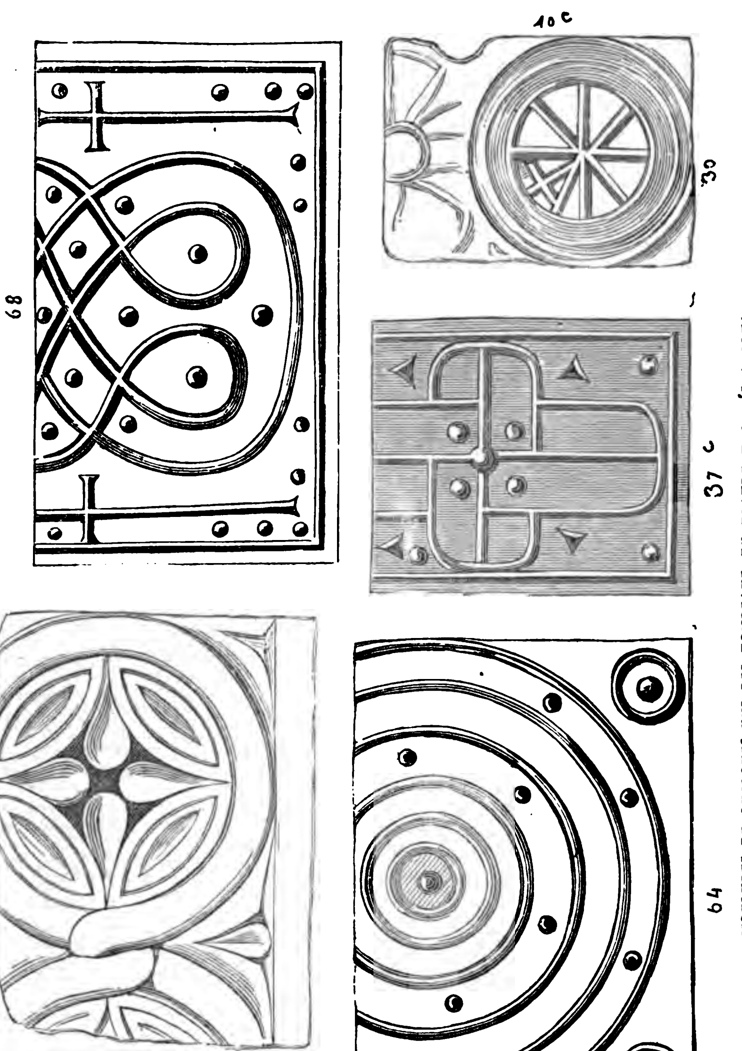
découvert un grand nombre de cercueils en plâtre décorés d'ornements en relief obtenus au moyen d'un procédé très-simple. Ils sont formés de rainures dont le profil forme un angle, et de quelques cavités hémisphériques creusées dans une surface plane sur laquelle on avait ensuite coulé du plâtre de manière à reproduire ces dessins en relief (V. la page suiv.).

Un plan dressé avec un grand soin par M. l'abbé Thiercelin indique d'une manière précise la position qu'occupait chacun de ces cercueils dans l'ancienne église.

Le tombeau décrit par M. de Caumont (1) sous le nom de tombeau de saint Agilbert et qui a été l'objet d'une notice de M. le vicomte de Bonneuil (2) ayant été déplacé dans le cours des travaux d'assainissement, on a pu s'assurer que, comme au reste M. de Caumont l'avait supposé, il n'occupait plus sa place primitive; l'extrémité du côté de la tête devait en effet être en vue, puisqu'elle est décorée d'une sculpture représentant le Christ dans une gloire entourée des symboles des évangélistes, tel qu'il est représenté si souvent sur les portes des églises du XII[e] siècle.

En faisant tomber une partie de l'épaisse couche de mortier qui revêt tout l'intérieur des cryptes, on vit qu'elle était appliquée, du côté de l'ouest au moins, contre une maçonnerie des plus grossières, faite au moyen de matériaux dont l'exploitation dans le pays est de date relativement récente. Quelques sondages firent connaître que cette maçonnerie cachait une muraille plus ancienne; on prit alors le parti de dégager cette dernière du placage, et on mit ainsi en vue une série de pilastres appliqués à une muraille revêtue d'appareils variés et conservant quelques traces d'ornements peints en rouge.

(1) *Bull. monum.*, t. IX, p. 187.
(2) *Ibid.*, t. XVIII, p. 285.



MOULURES DE QUELQUES-UNS DES TOMBEAUX EN PLATRE TROUVÉS A JOUARRE.



MUR AVEC PILASTRES DE LA CRYPTE DE JOUARRE.

Le dessin, que nous donnons ici, fait voir de chaque côté de la base des pilastres un petit caniveau en mortier parfaitement conservé, qui avait pour but de recueillir les eaux qui pouvaient suinter le long des murs, pour les conduire vers un canal souterrain qui les rejetait au dehors en passant sous un énorme bloc d'apparence romaine. Auparavant déjà, en déblayant la crypte, on avait rencontré sans y attacher d'importance une aire de ciment très-dur qui en recouvrait le sol et se reliait à ce système primitif d'assainissement; mais elle avait été malheureusement détruite, et lors de ma visite à Jouarre on la remplaçait par un dallage.

M. de Caumont ajoute que M. Bouet, ayant été chargé par la Société française d'Archéologie de se rendre à Jouarre, pour étudier avec M. Thiercelin les faits produits par les fouilles, aura plus tard d'autres dessins à publier, quand M. Thiercelin aura rédigé ses notes; la communication qu'il vient de faire a pour but d'informer provisoirement la Compagnie du résultat des travaux faits en 1870.

M. de Caumont annonce que M. Boyer, de Jouarre, qui s'occupe d'archéologie et qui a suivi les fouilles, réside aujourd'hui à Caen pendant l'occupation de Jouarre par les Allemands, et qu'il porte un grand intérêt à ces ruines.

On passe à l'époque carlovingienne.

L'époque mérovingienne, ainsi que nous l'avons constaté, ne nous a laissé, dit M. Pannier, que de faibles vestiges. L'histoire locale est à peu près muette. Les seules monnaies de cette époque que nous puissions signaler sont deux pièces en or portant pour légende : LIXVVIOS, et au revers : DVTTA MONETA. L'une de ces monnaies, dont le profil est à demi-barbare, fait partie de la collection de M. le vicomte d'Amécourt. L'autre pièce, tout à fait semblable, figure

dans le catalogue des monnaies françaises de l'ancienne collection Rousseau, publié en 1861.

Sous le règne de Charles le Chauve (840-877), le nombre des ateliers monétaires s'élevait à 120 environ. Les deniers d'argent frappés à Lisieux portent : LIXOVIVS CIV.

La collection Rousseau offrait un très-beau denier d'argent, également au type de Charles le Chauve, avec la légende : LICSOVINI CIVIT. Nous ignorons entre quelles mains se trouve, aujourd'hui, cette pièce intéressante.

Jusqu'au temps des incursions des Normands (IXe siècle), les événements, qui se sont accomplis dans notre contrée, présentent un faible intérêt et les monuments qui sont encore debout sont peu nombreux. L'église de Vieux-Pont-en-Auge et celle d'Ouillie-le-Vicomte pourraient appartenir à cette époque, encore cela est-il douteux. M. de Caumont les a décrites il y a longtemps dans sa *Statistique monumentale* et dans son *Abécédaire d'archéologie.*

NOTE DE M. DE CAUMONT.

Trois ou quatre églises des arrondissements de Lisieux et de Pont-l'Évêque pourraient être antérieures à l'an 1000, aussi bien que quelques rares pans de murs noyés dans des constructions plus récentes. Ces églises sont celles de Vieux-Pont-en-Auge, de St-Martin-de-la-Lieue, d'Ouillie-le-Vicomte, peut-être celle de Hottot-en-Auge.

Vieux-Pont. — L'église de Vieux-Pont-en-Auge présente un des exemples, si rares aujourd'hui, de cette maçonnerie en petit appareil avec chaînes de briques qui était partout en usage sous la domination romaine.

Les parties les plus remarquables sont le mur méridional de la nef et la façade; mais il faut distinguer dans celle-ci des reprises faites à plusieurs époques: la porte pourrait

avoir été reconstruite au XIe siècle; du côté gauche de cette porte, l'absence de cordons en briques dans la maçonnerie annonce peut-être une reprise; la niche pratiquée au-dessus de la porte doit être du XVIe siècle, et le gable a été exhaussé pour donner au toit plus d'inclinaison.

Dans le mur méridional, on voit encore les restes des fenêtres primitives; elles étaient étroites, cintrées, sans colonnes, et bordées d'un triple cordon de briques (1). Trois assises de briques forment les cordons horizontaux placés, de distance en distance, dans la maçonnerie de petit appareil; ces briques ont environ 15 pouces de longueur et sont séparées par une couche de mortier aussi épaisse que la brique elle-même.

La nef forme un parallélogramme d'environ 14 mètres sur 8 hors œuvre; le chœur, plus étroit, peut avoir 8 mètres de longueur sur 5 de largeur.

Une tour est accolée au chœur, du côté du sud; la partie basse paraît presque du même temps que le mur qui l'avoisine; mais les briques employées dans les deux cordons que l'on y voit sont un peu plus courtes que les autres; quelques-unes ne sont que des morceaux retaillés. Ce premier étage de la tour, qu'il soit postérieur ou contemporain des murs du chœur, est remarquable par son appareil; les pièces qui garnissent les angles sont plus grandes que celles du milieu et à larges joints; elles encadrent ainsi le revêtement du centre, dont les pièces sont beaucoup plus petites; nous avons vu la même disposition dans l'appareil des églises les plus anciennes de l'Anjou. Les étages supérieurs sont moins anciens que la partie inférieure.

(1) Il est fâcheux que, pour se procurer plus de jour, on ait détruit presque toutes ces fenêtres pour leur substituer des ouvertures informes.

C'est sur le côté de la partie basse de cette tour, exposé à l'est, que nous avons observé une inscription dont voici



le *fac-simile* et qui indique un certain Renaud comme auteur de l'édifice ; elle est ainsi conçue :

VII. ID. FEBR. OBIIT
RANOLDVS.
ILLE FVIT NATVS
DE GESTA FRAN
CORVM. ANI
MA EIVS REQVI-
ESCAT IN PACE.
AM. ILLE FEC. ISTAN
ECCLESIA.

Cette inscription, incrustée ainsi dans le revêtement, ne doit pas être à sa place primitive ; mais on ne sait pas où elle pouvait se trouver d'abord.

L'intérieur de l'église est beaucoup moins intéressant que l'extérieur ; pourtant il nous faut citer d'abord la porte qui communique du chœur au clocher, dont le cintre est formé de claveaux alternativement en pierre et en brique, comme dans les constructions romaines.



VUE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE DE VIEUX-PONT-EN-AUGE.

Si la tour a été appliquée après coup contre le chœur, comme quelques observateurs l'ont pensé, cette porte devait servir d'abord d'entrée au chœur, et c'est la place qu'occupent un grand nombre de portes dans nos églises des XI°, XII° et XIII° siècles.

A l'extrémité de la nef, dans le mur du nord, par conséquent du côté de l'évangile, on remarque une arcade à plein-cintre et sans ornements qui recouvre une pierre tombale sans inscription, incrustée dans le mur. Ce tombeau arqué doit être très-ancien, et j'avais obtenu de feu Mgr Robin, évêque de Bayeux, la permission de le fouiller; mais j'ai craint de briser la pierre tumulaire, qui m'a paru

engagée dans la maçonnerie, et j'ai toujours remis cette opération, parce qu'elle demande certaines précautions et des ouvriers soigneux que je n'avais pas sous la main à Vieux-Pont quand j'y suis allé dans l'intention de faire la fouille.

Ouillie-le-Vicomte. — L'église d'Ouillie-le-Vicomte, dit M. Ch. Vasseur, est située dans la vallée, sur les bords d'un ruisseau, non loin de la rivière de Touques. Elle fut assise sur l'ancien chemin de Pont-l'Évêque, que l'on a quelques raisons de regarder comme étant d'origine romaine, et dont le chemin de fer a usurpé l'emplacement dans un grand nombre d'endroits.

Le plan, publié dans la *Statistique monumentale du Calvados*, t. V, p. 3, fait voir sa disposition et ses proportions : la nef mesure 51 pieds sur 28 dans œuvre; le chœur, y compris l'arc triomphal, 25 pieds sur 18. Cependant, si l'on distrait de ce dernier l'arc triomphal et le grand bandeau ou arc de décharge qui l'accompagne, on trouvera que la travée du chœur forme un carré presque parfait. Il est bon de faire cette remarque, car il en est ainsi dans toutes les églises romanes réputées les plus anciennes.

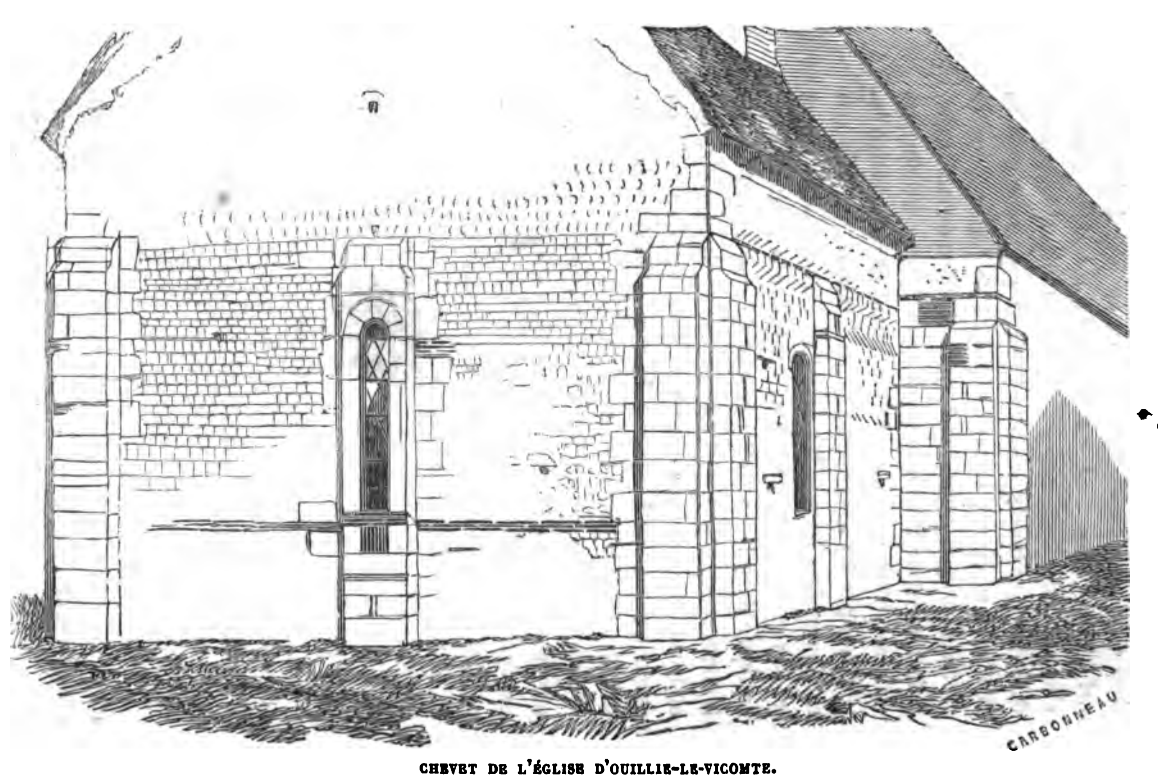
Le mur du nord de la nef est reconstruit à neuf. Il avait perdu son aplomb par suite de la destruction des poutres de la charpente apparente. C'est le résultat auquel il faut toujours s'attendre en pareil cas; nous en trouvons bien d'autres exemples. Le portail, le mur du midi et le chœur tout entier ont conservé leur appareil primitif : c'est un blocage irrégulier; cependant on retrouve, dans la disposition des moellons, des réminiscences du petit appareil cubique des Romains; quelques parties sont disposées en arêtes de poisson; mais ce qu'il y a de bien caractéristique, ce sont les nombreuses briques longues que l'on trouve

dans tout cet appareil. Au portail et au mur latéral de la nef, leur emploi n'est pas régulier; mais, au chœur, c'est par lignes horizontales qu'elles sont disposées, comme dans les monuments romains (Voir la page suivante). Si l'on veut supposer, contre l'antiquité de l'église, que ce sont des briques arrachées à quelque ruine du voisinage, il faut convenir néanmoins qu'à cette époque les ouvriers n'avaient point encore perdu les notions de construction introduites par les conquérants de la Gaule et que l'on voit continuées dans les grands monuments carlovingiens. Toutes les ouvertures sont modernes, excepté une petite fenêtre pratiquée dans le contrefort central du chevet, qui date de la construction primitive. La démolition de la sacristie, qui obstruait cette partie, a permis à M. Bouet d'en faire un dessin qui montre le système bien caractérisé de la construction (Voir la page suivante).

Comme indice de haute antiquité, on peut faire remarquer aussi le peu d'inclinaison des toits. On suit encore sur les pignons les traces de leurs triangles obtus. C'est une disposition évidemment originaire du Midi, qui était une cause de destruction dans nos pays dont les pluies et les neiges abondantes requièrent des toitures plus rapides. Aussi ont-elles été exhaussées dans beaucoup d'églises vers le XVIe siècle peut-être.

Un porche considérable, de forme irrégulière, protége la porte d'entrée, pratiquée dans le pignon occidental au XVIe siècle seulement. Auparavant elle s'ouvrait à l'extrémité du mur du sud: on distingue encore dans la maçonnerie une partie des claveaux.

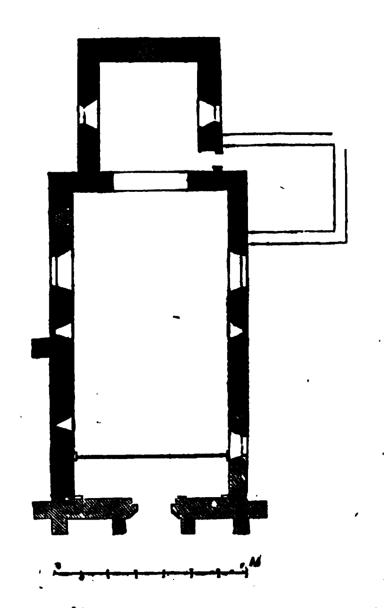
Une arcade romane à plein-cintre fait communiquer le chœur avec la nef. Il serait intéressant de constater si ses claveaux sont formés de briques comme celles qui entrent dans la construction à l'extérieur; mais l'enduit empêche



CHEVET DE L'ÉGLISE D'OUILLIE-LE-VICOMTE.

de faire cette constatation. Derrière se trouve un second arc, plus large et plus élevé, dont on ne s'explique pas tout d'abord la raison d'être : il est probable qu'il servait d'appui au porte-cloche qui a dû surmonter le gable. Le clocher, en charpente, se trouve encore présentement posé sur ce point, sans doute en souvenir de cette disposition primitive ; le chœur est couvert par une voûte d'arête en maçonnerie. Cette voûte fait partie de la construction originaire. C'est le seul exemple que l'on puisse citer dans le diocèse.

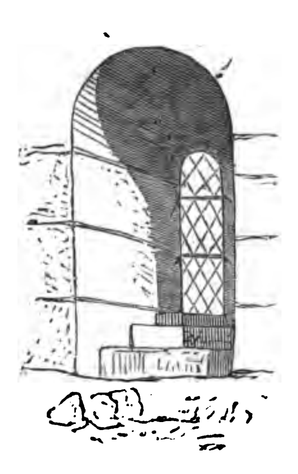
St-Martin-de-la-Lieue. —L'église de St-Martin-de-la-Lieue est sur le bord de la route de Fervaques ; le chœur, assez



PLAN DE L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE.

court, est en retrait sur la nef. Cette église a conservé son

petit appareil régulier, remplacé dans quelques parties par des pierres disposées en arêtes; il reste encore plusieurs fenêtres primitives dans les murs de la nef.



INTÉRIEUR D'UNE FENÊTRE A SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE.

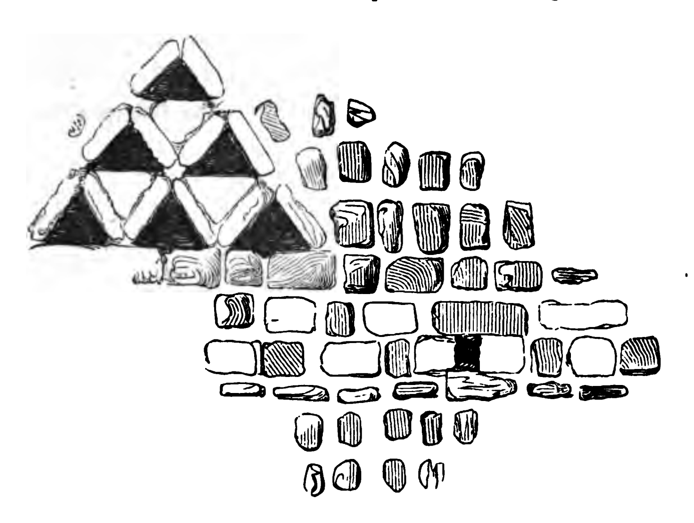
Le chœur est voûté en wagon, sans nervures; mais le badigeon ne permet guère de se prononcer absolument sur l'âge de cette voûte, qui doit néanmoins être ancienne. Ce chœur est fort bas et très-petit. L'église elle-même, de petite dimension et presque sans moulures, paraît appartenir à peu près à la même époque que celle d'Ouillie-le-Vicomte. La brique n'a pas été employée dans les appareils comme à l'église d'Ouillie; néanmoins les deux églises peuvent être contemporaines.

La façade occidentale a été relevée au XVe siècle. Sur le tympan de la porte on distingue deux écussons, probablement ceux des seigneurs qui l'ont fait construire.

Le clocher, carré, en charpente, est établi sur le chœur.

On voit, à la partie supérieure du gable de l'église St-

Martin, des ouvertures triangulaires formées de deux pierres inclinées l'une vers l'autre. Un petit nombre d'églises an-

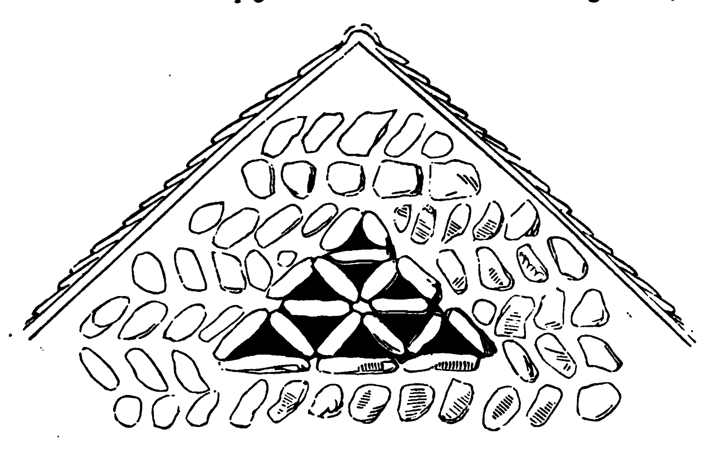


ciennes offrent de pareilles ouvertures, et cette disposition se voit dans l'église de Savenières-sur-Loire. M. le comte de Soultrait l'a, de son côté, signalée dans les églises les plus anciennes du Nivernais.

Hottot-en-Auge. — L'église de Hottot-en-Auge offrait des briques avec des pierres de petit appareil. Dans les murs de la nef, ces briques étaient placées par trois assises de distance en distance; elles ne paraissaient pas avoir été dérangées par le percement des fenêtres flamboyantes qu'on y voyait. Cette nef a été reconstruite il y a quelques années.

M. de Caumont cite encore comme des plus anciennes dans quelques-unes de ses parties l'église de St-Jean-de-Livet, qui paraît presque aussi vieille que la précédente.

On y voit du moellon affectant la position du petit appareil romain et la disposition en feuilles de fougère. C'est ce que l'on peut constater au nord et à l'ouest ; car au midi un enduit impénétrable cache sous son épaisseur tout caractère utile. Il y a absence complète de contreforts, et l'on retrouve au chevet et au pignon occidental ces trous triangulaires,



FRONTON OCCIDENTAL DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN-DE-LIVET.

déjà vus à St-Martin, et qui existent aussi à Reuilly, dans le département de l'Eure ; église que l'on peut considérer peut-être comme antérieure au XIe siècle.

Malheureusement aucune des ouvertures primitives n'a été épargnée : toutes les fenêtres sont modernes.

8e Question : *A quelle date approximative doit-on reporter les mottes qui se voient dans certains bois ?*

9e Question : *Quelques-unes sont-elles antérieures au Xe siècle ?*

Il est procédé à la discussion de ces deux questions connexes.

M. de Caumont explique l'intérêt du problème soumis à l'examen de la réunion. Le Pays-d'Auge renferme un nombre considérable d'enceintes et de monticules en terre qu'il a cru devoir classer il y a longtemps parmi les mottes féodales. Cependant, certains archéologues prétendent qu'on doit leur attribuer une antiquité plus reculée.

M. de Caumont ne trouve pas que l'on ait de faits certains qui puissent infirmer la classification qu'il avait établie, il y a bientôt 40 ans, dans le Ve volume de son *Cours d'antiquités*, consacré en partie à l'histoire de l'architecture militaire en France.

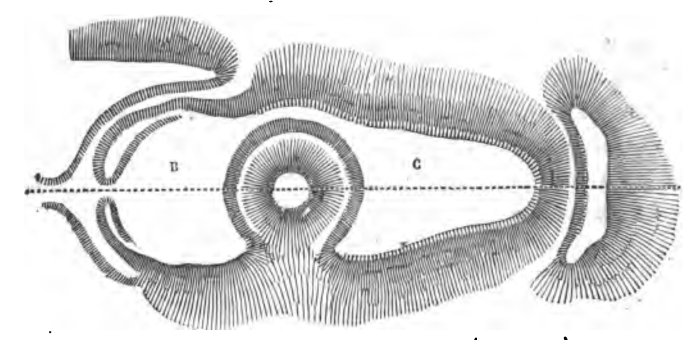
Il a décrit dans ce volume un assez grand nombre de mottes en terre dépourvues de débris de maçonnerie ; il en a cité un plus grand nombre encore et toutes se rapportent au même plan, c'est-à-dire que cette éminence était généralement précédée d'une première enceinte, et quelquefois défendue par une enceinte particulière (Voir la page suivante).

M. de Caumont présente un spécimen de ces petits châteaux, car il les regarde comme des châteaux des premiers temps de la féodalité, et il a cité il y a longtemps un passage de Colmieu dans la vie de saint Jean, évêque de Térouane vers la fin du XIe siècle. Colmieu était archidiacre de la même église ; il donne la description du château de Merchem, paroisse située entre Dixmude et Ipres, où le saint évêque reçut l'hospitalité dans une de ses courses pastorales. Cette forteresse était près de l'église, *secus atrium ecclesiæ ;* elle s'élevait à une grande hauteur, et avait été construite longtemps auparavant par le propriétaire du domaine ; mais, ce qui est surtout pour nous d'un grand intérêt, ce sont les détails suivants que donne à cette occasion Jean de Colmieu sur l'architecture des forteresses de l'époque.

« C'est l'usage de nos jours, dit-il, pour les hommes les plus riches et les plus nobles, ou pour ceux qui con-



EMPLACEMENT DU CHATEAU DE BRIQUESART (CALVADOS).



EMPLACEMENT DU CHATEAU DE GRIMBOSQ (CALVADOS).

sacrent le plus exclusivement leur temps à satisfaire leurs haines privées par le meurtre, de se procurer avant tout une retraite où ils puissent se mettre à l'abri de l'attaque de leurs ennemis, combattre leurs ennemis avec avantage, et retenir dans les fers ceux qui se sont trouvés les plus faibles.

« Ils élèvent aussi haut qu'il leur est possible un monticule de terre transportée ; ils l'entourent d'un fossé d'une largeur considérable et d'une effrayante profondeur. Sur le bord intérieur du fossé, ils plantent une palissade *de pièces de bois équarries et fortement liées entre elles*, qui équivaut à un mur. S'il leur est possible, ils soutiennent cette palissade par des tours élevées de place en place. Au milieu de ce monticule, ils bâtissent une maison ou plutôt une citadelle d'où la vue se porte de tous côtés également. On ne peut arriver à la porte de celle-ci que par un pont qui, jeté sur le fossé et porté sur des piliers accouplés, *part du point le plus bas*, au-delà du fossé, et s'élève graduellement jusqu'à ce qu'il atteigne le sommet du monticule et la porte de la maison, d'où le maître le domine tout entier. »

Dans l'image des villes figurées sur la tapisserie de Bayeux, nous voyons très-distinctement ce pont de bois dont parle Colmieu, et par lequel on montait à la porte du donjon. J'ai reproduit, dans mon *Cours d'antiquités*, un fragment de cette tapisserie, qui représente la ville de Rennes et le siége de Dinan par l'armée de Guillaume en 1065. Ces deux villes y sont indiquées simplement comme des donjons assis sur leurs mottes.

Après cette citation, M. de Caumont présente le tableau des mottes en terre qu'il a déjà produit dans son *Cours d'antiquités* et qui appartiennent à l'ancien diocèse de Lisieux (Voir pages 102 et 103).

DISTRIBUTION géographique des forteresses. *Communes.*	*Arrondis*ts.	INDICATION de la nature des vestiges et désignation de l'emplacement qu'ils occupent dans chaque localité.
BONNEBOSQ.	Pont-l'Évêque.	Motte et fossés dans le bois situé à l'est du bourg.
VILLERS-SUR-MER.	*Idem.*	Motte au sommet du coteau occupé par le bois et les promenades de M. Paris, tout près et au sud-ouest du château actuel.
PUTOT-EN-AUGE.	*Idem.*	Motte dans le bois de Dozulé, à l'extrémité d'une éminence située à 1/2 lieue de l'église de Putot, vers le sud-est.
HOTTOT-EN-AUGE.	*Idem.*	Motte conique ayant environ 30 pieds de hauteur, et 50 de diamètre au sommet, dans un herbage à peu de distance et à l'est de l'église.
ANGERVILLE.	*Idem.*	Motte dans la vallée au nord de la route de Caen à Pont-l'Evêque.
BONNEVILLE-LA-LOUVET.	*Idem.*	Motte et fossés à peu de distance de l'église, sur la rive gauche de la Calonne.
ANNEBAUT.	*Idem.*	Vestiges considérables d'un château, à une demi-lieue au sud de la route de Caen à Pont-l'Evêque, dans le bois.
CANTELOU.	Lisieux.	Motte et remparts en terre dans le bois du Plessis à 1/4 de lieue de la route de Caen à Paris.
LES MOUTIERS-HUBERT.	*Idem.*	Emplacement de l'ancien château au sud-ouest de l'église, sur la rive droite de la Touque.

DISTRIBUTION géographique des forteresses.		INDICATION de la nature des vestiges et désignation de l'emplacement qu'ils occupent dans chaque localité.
Communes.	*Arrondists.*	
BIENFAITE.	Lisieux.	Motte assez élevée, au sommet de laquelle est une esplanade de forme ovale irrégulière ayant 50 pieds sur 25, placée tout près et au sud de l'église, à l'extrémité d'un cap flanqué de deux vallons.
MONTGOMMERY.	*Idem.*	Motte en partie détruite et restes de fossés dans un herbage situé à l'ouest de l'église.
ST-JULIEN-LE-FAUCON.	*Idem.*	Motte et fossés tout près et à l'est du bourg, dans une île formée par la séparation de la rivière de Vie en deux courants.
ST-MARTIN-DE-FRESNAY.	*Idem.*	Motte arrondie et entourée de fossés au haut du coteau qui domine le parc du château appartenant aujourd'hui à M. Regnouf.
VIEUX-PONT-EN-AUGE.	*Idem.*	Grande éminence arrondie et fossés dans le bois situé au nord-est de l'église. Cette belle motte domine la vallée voisine.
MONTPINÇON.	*Idem.*	Vestiges de l'ancien château à l'ouest de l'église près du hameau de la Roque.
ESCOTS.	*Idem.*	Motte arrondie et entourée de fossés, tout près et au nord-est de l'église, sur la rive gauche de l'Oudon.

Ces mottes ne sont pas toutes du même temps ; s'il y en a qui peuvent être du Xe siècle, la plupart vraisemblablement datent du XIe. Il y en a peut-être quelques-unes qui ne sont que du XIIe ; mais la plupart doivent correspondre à l'ère romane : M. de Caumont renvoie d'ailleurs aux détails qu'il a donnés sur les châteaux à mottes dans son *Abécédaire* et dans son *Cours*. Il n'en est pas moins tout prêt à modifier sa classification chronologique si des faits bien observés et contraires à ce qu'il a vu viendront à se produire.

M. le vicomte de Neuville va jeter un coup d'œil sur l'ensemble des ouvrages de défense, appartenant à différents âges, qui existent dans la région. Cet aperçu rapide est écouté avec beaucoup d'intérêt.

M. L. de Neuville croit reconnaître dans les enceintes de terre du Pays-d'Auge trois systèmes de fortifications tout à fait distincts. D'abord les camps romains qui, par leur régularité et leur caractère uniforme, ne peuvent se confondre avec les restes d'aucune autre époque. Il a vu souvent attribuer la construction de ces camps au temps de la conquête romaine, où ils auraient eu pour but d'assurer la soumission de la population gauloise. Il ne croit pas cette opinion fondée. Ces camps, formant une ligne concentrique autour de la plaine de Caen, lui semblent avoir eu pour but la défense du pays contre des invasions maritimes auxquelles les côtes basses de la plaine se trouvaient plus particulièrement exposées, ou contre les attaques de Barbares qui s'y seraient établis après la destruction des cités romaines. Il ne pense donc pas que ces camps puissent remonter au-delà du IIIe ou du IVe siècle de notre ère.

Une seconde classe d'ouvrages en terre, auxquels le nom de mottes appartient plus spécialement, se composait d'une

enceinte de fossés souvent circulaire et ordinairement destinée à recevoir une eau assez profonde pour ne pouvoir être franchie à gué, hors le cas assez fréquent où une rivière en tenait lieu. Ces fossés ou cette rivière circonscrivaient une éminence factice au sommet de laquelle s'élevait un donjon ou tour d'une importance considérable dans laquelle, avec les fossés pleins d'eau, se trouvait toute la force de résistance de la place ; en effet, bien que le bord intérieur des fossés ait pu être garni de palissades, on n'attachait cependant que peu d'importance à ce moyen de défense, ainsi que le démontre la situation d'un grand nombre de mottes placées dans des vallons étroits et dominées à portée de trait par des hauteurs très-supérieures. Il est à remarquer que les fouilles entreprises sur l'emplacement de ces mottes ne produisent habituellement aucun résultat : la raison en est que les terres dont elles sont formées ont été amoncelées avant la construction des donjons qui les surmontaient. On trouve étrange que ces donjons n'aient laissé aucun vestige et l'on en a conclu qu'ils devaient souvent être bâtis en bois. M. de Neuville ne regarde pas cette conclusion comme justifiée, la rareté des matériaux solides dans le Pays-d'Auge ayant ordinairement fait poursuivre la démolition des édifices anciens jusqu'aux fondations dont le plan se trouve parfois dessiné en creux sur le terrain au lieu de l'être en relief. Quant à l'époque que l'on peut assigner à l'érection des ouvrages de cette classe, c'est selon l'opinion la plus vraisemblable le temps des premiers ducs de Normandie jusqu'à Guillaume-le-Conquérant. Il est, en effet, remarquable que la plupart des fiefs les plus importants du pays de Lisieux avaient pour siéges des mottes de cette espèce, comme Roncheville, Brucourt, Coquainvilliers et tant d'autres. On peut même constater que plusieurs des grandes forteresses de pierre du XII° siècle ont succédé

à des fortifications du genre de celles qui viennent d'être décrites. Ainsi nous savons que le château de Brionne, dont on voit les ruines sur le coteau qui domine la ville, avait remplacé une autre forteresse placée dans une île de la rivière : Wace raconte comment Guy de Bourgogne y fut assiégé par Guillaume-le-Conquérant après la bataille du Val-des-Dunes :

En cel tems estait en une isle
La forteresce dedans Risle
La forteresce et la maison
Ceignait Risle tout environ.

On pourrait cependant dire que des ouvrages de cette classe ont pu être élevés dès le temps des Mérovingiens et des Carlovingiens, et par le fait il n'y a à cela rien d'absolument impossible. Néanmoins, comme il est certain que les seigneurs francs n'étaient point dans l'usage de fortifier leurs habitations rurales, c'est aux premiers Normands que l'on peut avec le plus de vraisemblance attribuer l'érection des mottes à fossés et à donjons.

Il reste une troisième espèce d'enceintes de terre qui semble se distinguer nettement des précédentes. Celles-ci, dont il existe des modèles de fort petite dimension, mais d'autres aussi du développement le plus considérable, sont formées d'une enceinte assez irrégulière de remparts de terre suffisamment élevés pour abriter complètement le terrain qui s'y trouvait inclus ; ces remparts se trouvaient entourés de fossés souvent très-profonds ; il en est qui avaient jusqu'à 60 pieds de profondeur, mais dans lesquels on ne s'était point préoccupé d'obtenir de l'eau. L'idée dominante de ce genre de fortifications était évidemment de mettre à l'abri, autant que possible, les constructions de l'intérieur, sans

doute en bois, car l'intérieur de ces enceintes ne fournit aucune trace de pierre ni de brique; cette idée avait également présidé au choix des localités, toujours situées sur des points élevés et que l'on ne dominait de nulle part. M. de Neuville ne peut se persuader que des fortifications de ce genre datent de la même époque que les mottes à fossés et à donjons qui dénotent l'influence d'idées absolument inverses. Il ne peut toutefois disconvenir que plusieurs des enceintes à remparts de terre n'aient été occupées, au XIe siècle, par des seigneurs normands, et il peut notamment citer celle qui existe à St-Germain-de-Montgommery, et qui est des plus caractéristiques; mais il lui semble non moins certain qu'un assez grand nombre d'autres n'ont servi de centres à aucun fief, n'ont laissé aucune trace dans les documents si nombreux que nous possédons sur la Normandie du XIIe siècle, et se trouvaient alors comme aujourd'hui perdues dans les profondeurs des bois. Il pense donc que, si les premiers Normands ont parfois utilisé et occupé ces enceintes, ils n'en étaient point les auteurs et n'avaient fait que s'approprier des ouvrages préexistants.

Il n'y aurait aucune vraisemblance à en attribuer l'érection aux populations des temps mérovingiens et carlovingiens. Penserait-on qu'elles ont été élevées par les Gallo-Romains pour se mettre à l'abri des invasions des Barbares? Sans doute, quelques-unes d'entre elles ont pu être occupées à cette époque; mais des travaux de cette nature ne semblent pas avoir été en rapport avec l'état politique et social de ces temps. M. de Neuville croit donc qu'il faut remonter à un âge plus éloigné et par conséquent préhistorique. Nous ne pouvons plus, comme autrefois, regarder la nation gauloise comme un peuple primitif et homogène; nous savons qu'il a été le résultat des immigrations successives d'au moins quatre races différentes pendant la suite des siècles dont

l'histoire ne nous est point parvenue : c'est une de ces races qui élevait vraisemblablement ces enceintes de remparts pour protéger ses villes ou ses bourgades.

M. de Neuville cite la vaste enceinte du Mont-Argis, dont l'examen pourrait fournir des lumières sur ces temps reculés. Il cite l'enceinte, bien plus vaste encore, située entre la commune de la Motte et la terre du Castelier, enceinte assez étendue pour avoir renfermé une cité populeuse. Il se demande si ce n'était pas là l'ancienne métropole de la contrée, la vieille ville qui avait précédé *Noviomagus Lexoviorum*, dont le nom s'interprète dans le sens de ville neuve. Il cite deux anciens chemins importants comme étant dirigés vers cette vieille enceinte : l'un venant de Beaumont, lieu très-anciennement peuplé, que l'on désigne dans de vieux titres comme le chemin de Beaumont à la maladrerie de la Motte; l'autre, connu dans le pays sous le nom de *Chemin des Aniers* et mentionné dès le XI[e] siècle sous celui de *Via Asinorum*, qui se prolongeait à une grande distance vers le sud; peut-être tendait-il à la ville d'Exmes. L'attribution de ces enceintes à un âge extrêmement reculé ne semble pas contradictoire avec le fait de leur occupation soit par les Normands, soit par les Gallo-Romains, soit même d'une façon permanente entre ces différentes époques.

M. de Glanville regarde toute fixation de date pour des œuvres aussi peu caractérisées que les mottes et certains remparts en terre comme essentiellement arbitraire. Par quelles particularités distinguer ceux d'une époque de ceux d'une autre? Il est difficile d'y trouver un élément suffisant de certitude pour les attribuer à une époque déterminée.

M. d'Hacqueville exprime l'opinion que les ouvrages élevés sur des hauteurs devaient être des vigies ou postes d'observation communiquant ensemble par des signaux.

10e Question : *Quels sont, dans le pays, les débris de monuments présumés antérieurs à l'an* 1000 ?

M. Pannier renvoie aux détails donnés par M. de Caumont sur les églises de Vieux-Pont, St-Martin-de-la-Lieue et autres.

11e Question : *Quels sont les édifices les plus intéressants des époques postérieures à l'an* 1000 *jusqu'au XVIIe siècle?*

Nous allons signaler, dit M. Pannier, aussi brièvement que possible les édifices qui nous paraissent les plus intéressants au point de vue architectural. Nous mettrons également en relief les portions de quelques édifices qui présentent un type remarquable, en suivant l'ordre chronologique.

XIe siècle. — Le XIe siècle nous offre un grand nombre d'églises rurales, dans les deux arrondissements de Lisieux et de Pont-l'Évêque. Les murs, construits en grossier blocage ou en matériaux irréguliers, offrent l'appareil en arêtes de poisson (*opus spicatum*) ou en feuilles de fougère. Quelques-uns de ces édifices ont conservé leurs ouvertures étroites en forme de meurtrières.

XIIe siècle. — L'église St-Pierre de Touques, qui a cessé d'être consacrée au culte, est, croyons-nous, un type remarquable de cette époque. L'appareil régulier de ses murs en petit appareil, mais surtout son beau clocher octogone percé de baies étroites et d'arcatures reposant sur de courtes colonnettes, attirent les regards des archéologues. On sait que la Société française d'Archéologie, qui s'intéresse à la conservation de ce petit monument historique, a voté l'année dernière une somme de 200 francs pour son entretien.

L'église de Ste-Marie-aux-Anglais, l'une des plus intéressantes et des mieux conservées de l'arrondissement de

Lisieux, appartient entièrement au style roman; elle a été décrite avec soin par M. de Caumont et est parfaitement entretenue par M. Delaporte, dans la propriété duquel elle est enclavée.

Voici ce que nous lisons dans la *Statistique monumentale* de M. de Caumont :

« L'église de Ste-Marie est, sans contredit, une des mieux conservées et des plus curieuses de l'ancien diocèse de Lisieux. Le chœur et la nef appartenaient en entier au style roman et n'ont subi presque aucune altération depuis leur origine. Le plan, conforme à celui d'un grand nombre d'églises rurales, présente deux corps allongés : l'un (le chœur) plus étroit que l'autre et moins long, tous deux terminés par un mur droit. La sacristie, appuyée sur le chevet, est, en effet, une addition très-moderne et d'une construction fort différente du reste.

« La façade occidentale de la nef présente une porte romane dont l'archivolte est ornée de zigzags multiples. Au-dessus, trois fenêtres cintrées, sans colonnes ni moulures, occupent le diamètre de la façade (Voir la page suivante).

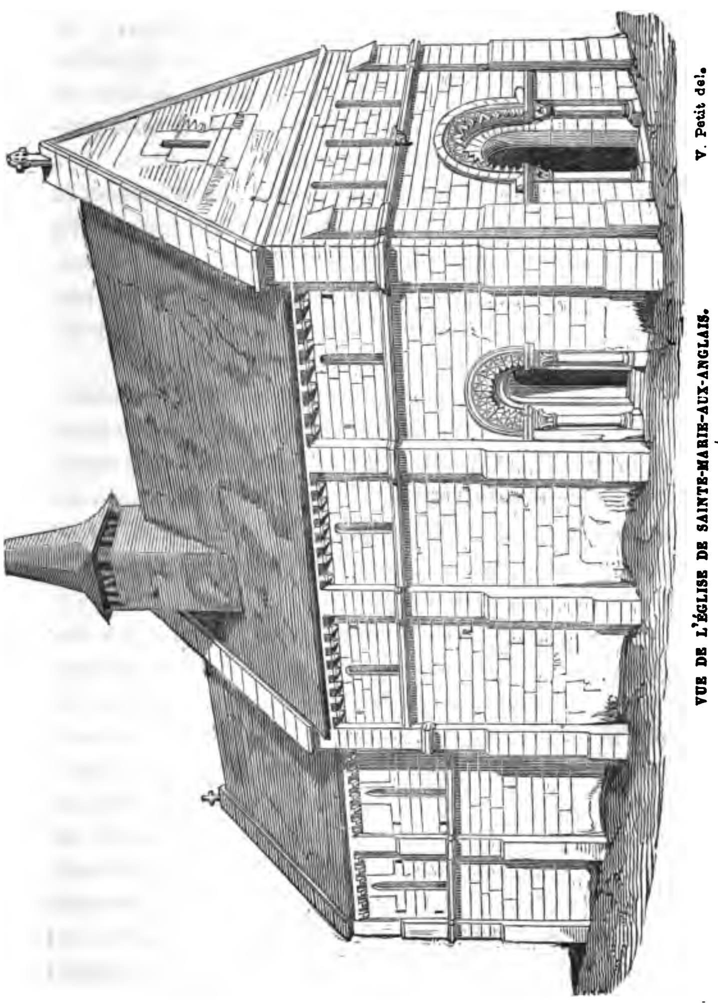
« Des fenêtres de même forme et de petite dimension se voient dans les murs latéraux.

« Le chœur est voûté en pierre.

« Dans la nef, les planches en merrain qui forment le contour apparent de la voûte ont été couvertes de peintures, faites vraisemblablement à l'aide d'un canon, suivant le procédé que j'ai indiqué dans mon *Abécédaire d'archéologie*.

« Dans le petit clocher en bois couvert d'ardoise, élevé entre chœur et nef, existe une cloche qui a été nommée, au siècle dernier, par Choron, seigneur de la paroisse; c'était le père de l'illustre musicien Choron, qui est né à Caen en 1771.

« Dans le mur latéral du nord qui fait face à l'ancien manoir et se trouve du côté du chemin, existe une porte très-



VUE DE L'ÉGLISE DE SAINTE-MARIE-AUX-ANGLAIS.

V. Petit del.

élégante, dont l'archivolte porte des tores conduits en

zigzag et dessinant des losanges. Sur les pierres qui forment le tympan de cette entrée on lit, en caractères majuscules gothiques, les mots suivants : + Pierres : Revel : le. Le même prénom, écrit en lettres absolument de même forme, + Pierres : se trouve gravé sur le larmier qui surmonte le chapiteau d'une des colonnes de la porte occidentale ; cette écriture paraît au moins du XIVe siècle.

« Les modillons sont très-bien conservés et tout est intact du côté du nord ; du côté du sud, on a refait deux fenêtres vers la fin du XVe siècle : l'une dans la nef, l'autre dans le chœur. Ce dernier offre, du même côté (sud), une porte cintrée sans moulures, sauf pourtant la pierre formant la clef de la voûte sur laquelle on voit une espèce de palmette perlée.

« L'intérieur de l'église présente plusieurs genres d'intérêt.

« D'abord, les chapiteaux des colonnes ont tous une forme élégante et une décoration végétale annonçant le XIIe siècle ; le tailloir qui les surmonte est, dans le chœur, orné d'une frette élégante en zigzag. L'arcade entre chœur et nef est en arc brisé et dénote, comme les chapiteaux, l'époque de transition.

« Les fresques qui décoraient les murs attirent à juste titre l'attention de l'observateur ; elles ont été, comme partout, couvertes d'une épaisse couche de chaux étendue par un barbouilleur de village, dont le pinceau paraît avoir été un balai ; mais quelques parties de cet enduit sont détachées ; d'autres ont été enlevées par les curieux, et l'on a pu reconnaître que toute l'église était peinte à la détrempe et présentait une suite de sujets. Les couleurs dominantes de ces figures sont, d'abord le rouge d'ocre, puis le jaune ; le bleu se voit aussi dans quelques parties. Ce qui m'a paru remarquable, c'est la simplicité du travail qui ne consiste guère, pour quelques personnages, que dans une esquisse, et qui pourtant produit un certain effet.

« Nous sommes parvenus, M. Pelfresne, M. Victor Petit, M. Renault et moi, à faire tomber la plus grande partie de l'épais badigeon qui recouvrait les fresques que j'avais précédemment signalées dans le chœur. — Nous avons pu reconnaître, sur le mur du côté de l'évangile, la représentation de la Cène, et sur le mur faisant face à l'autel, au-dessus de l'arc triomphal, le Christ et deux autres personnages. »

M. de Caumont, continue M. Pannier, ayant analysé plus ou moins brièvement dans sa *Statistique* toutes les églises de notre diocèse et ayant fixé approximativement leurs dates, nous ne pouvons que renvoyer à son livre très-répandu d'ailleurs et placé dans toutes nos bibliothèques.

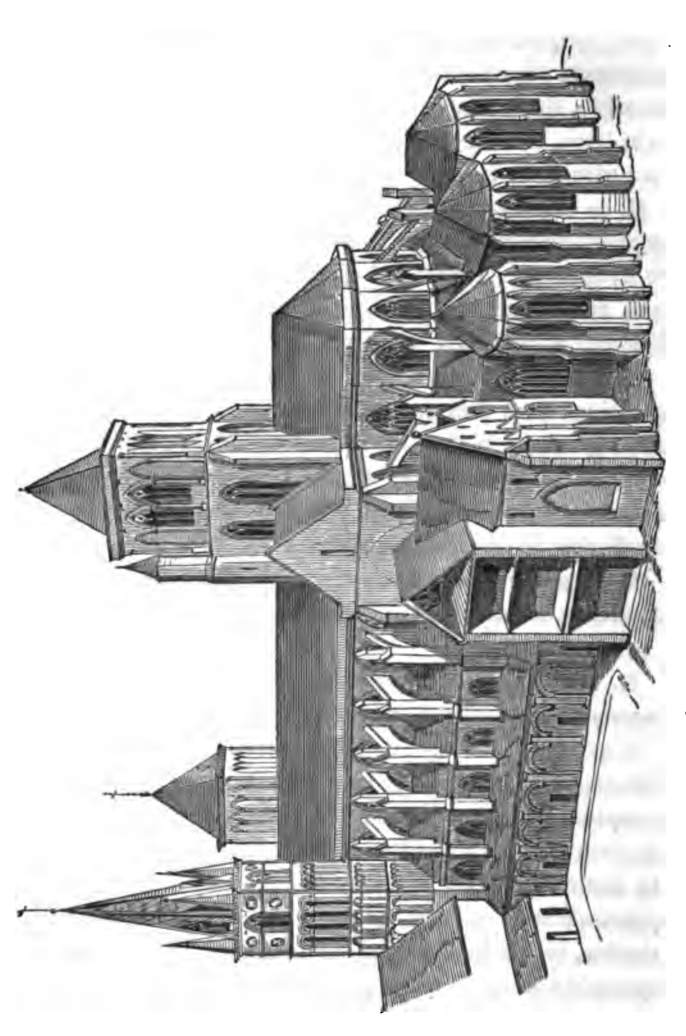
M. Bouet cite, de son côté, un certain nombre d'églises qui lui ont paru plus remarquables que les autres dans les arrondissements de Pont-l'Évêque et de Lisieux, notamment celles de Putot-en-Auge, Ouville-la-bien-Tournée et St-Pierre-sur-Dive (Voir la page suivante), et montre quelques détails tirés de ses riches portefeuilles.

M. le prince Handjéri entretient l'assemblée de plusieurs édifices de son canton et de l'église de Manerbe.

M. de Caumont demande si *l'on a quelques souvenirs de mosaïques employées à la décoration des églises?*

C'est, dit-il, un sujet de recherches digne de la Société historique de Lisieux. Les mosaïques pour pavages étaient composées à peu près comme les mosaïques romaines; mais il y avait aussi des mosaïques décorant les murs et les voûtes. La matière dont ces dernières étaient composées consistait principalement en petits morceaux de verre ou d'une pâte vitrifiée, ce qui les distingue des mosaïques gallo-romaines, quoiqu'il soit certain que les Romains aient dû se servir aussi de verre.

C'était surtout, comme on peut le voir encore à Rome, à



ÉGLISE DE SAINT-PIERRE-SUR-DIVE.

Trieste, à Ravenne, à St-Marc de Venise et même en France, à Germigny-les-Prés, à la partie supérieure et voûtée de l'abside, qu'on appliquait cette espèce de décoration d'un grand effet.

« Ces figures, comme on le dit avec raison, ces imageries « mystérieuses représentées en mosaïque, faiblement aper- « çues dans l'obscurité du sanctuaire, produisaient un « effet dont les créations d'un art plus parfait sont privées. »

La figure principale représentait généralement le Sauveur jugeant le monde et des sujets bibliques, que j'ai indiqués dans mes cours d'archéologie.

La série des mosaïques chrétiennes commence au V° siècle et finit au XIII°. Pendant toute cette période, il existe une complète unité de sentiment, comme une seule et même exécution. Ce qu'on connaît des peintures des premiers siècles montre un seul et même faire avec celui des mosaïques.

Peut-être ne pourra-t-on jamais répondre à la question que je posais sur l'existence ancienne de mosaïques chrétiennes dans le diocèse de Lisieux; mais il est toujours bon de faire des recherches à ce sujet.

Est-il certain que notre pays n'ait pas connu les basiliques à double abside qui se voient sur les bords du Rhin et dans quelques localités de France?—Je n'en sais rien, répond M. de Caumont; toujours est-il que l'ouest de la France pourrait aussi en avoir eu dans les siècles anciens, puisque le type de ces deux absides avait été fourni par la basilique Ulpia élevée les années de Rome 865 et 866.

Les ruines de cette basilique avaient été ensevelies sous le sol qui supporte la colonne Trajane; mais ces reliques du monument qui décorait le forum de Trajan ont été partiellement remises au jour, et la façade a été conservée sur les

médailles, qui donnent ainsi une idée de la forme extérieure. A chaque extrémité il y avait une abside magnifique, et devant chaque abside existait un transept correspondant, orné de trois rangées de colonnes formant doubles collatéraux. Deux rangées de colonnes dans le grand corps du bâtiment formaient la nef et ses bas-côtés.

La nef s'élevait au-dessus des autres parties de l'édifice ; à l'intérieur, il paraît que cette nef centrale offrait deux et même trois ordres superposés. L'ordre supérieur se composait de caryatides supportant une riche couverture dans laquelle se croisaient des traverses en bronze.

On ne signale aucun souvenir d'églises à deux absides dans le diocèse de Lisieux; mais ce n'est pas une raison pour affirmer qu'il n'en ait pas existé. La Société historique pourra compulser les anciennes descriptions; peut-être y trouvera-t-elle quelques indices.

A-t-il existé des églises rondes dans le diocèse de Lisieux? On sait que cette forme a été usitée assez longtemps concurremment avec la forme basilicale; et M. de Caumont a cité dans son *Abécédaire* une partie des églises les plus remarquables qui subsistent encore, et au nombre desquelles il faut citer en première ligne la cathédrale bâtie à Aix-la-Chapelle par l'empereur Charlemagne.

A Rome, le Panthéon était rond et avait offert un type qui fut imité quelquefois dans le monde chrétien.

La forme circulaire pouvait être convenable pour clore et abriter un tombeau ou pour célébrer le sacrement de baptême; mais elle n'était guère susceptible de recevoir une très-grande réunion de fidèles pendant la célébration de la liturgie entière. Aussi, dans quelques auteurs chrétiens des premiers temps, l'église circulaire est seulement appelée un oratoire. On l'abandonna tout à fait dans l'ouest de la France vers la

fin du XII[e] siècle ; mais il est bon de rechercher quelles sont les églises qui ont affecté cette forme dans les siècles antérieurs au XIII[e]. Le surnom de *la ronde* qu'elles ont porté souvent peut guider dans cette recherche.

Déjà la Société, dans ses réunions précédentes, a fait une revue intéressante des églises rondes. A Carcassonne, il fut question de celle de Rieux-Minervois, qui est fort curieuse. Depuis le congrès, elle a donné lieu à la composition d'un mémoire intéressant que l'auteur a bien voulu nous adresser et que nous allons vous communiquer.

MÉMOIRE DE M. JOUY DE VEYE SUR L'ÉGLISE DE RIEUX-MINERVOIS.

Ni les patients travaux de nos élucubrateurs, ni l'érudition et l'expérience de nos archéologues, ni les connaissances spéciales et techniques de nos habiles architectes n'ont pu, jusqu'ici, dissiper complètement les doutes qui planent sur l'origine de l'église de Rieux.

A quelques siècles près, l'accord se fait sans doute, mais nous n'en sommes pas moins beaucoup trop réduit à nos humbles hypothèses.

Nous voudrions bien pouvoir nous incliner devant un arrêt décisif.

Ne serait-il pas possible de l'obtenir aujourd'hui que nous n'avons plus à craindre de nous arrêter à des opinions préconçues ?

Plusieurs savants, dont nous prisons très-haut le mérite, se sont occupés de cet édifice. Nous leur demandons la permission de le visiter à leur suite et de faire modestement, à notre tour, un peu d'archéologie; car, sans prétendre donner des explications neuves, nous ne voudrions pas nous en tenir à une critique de seconde main.

Notre contrée offre donc à l'étude et à la perspicacité de l'antiquaire un monument plein d'intérêt à expliquer.

Cet édifice reçut la figure d'un polygone régulier de quatorze côtés.

On lui donna à l'aide de murs très-épais, de piliers et de colonnes, d'arcades et de voûtes; une ossature, ou plutôt une membrure solide, capable de supporter le poids de la coupole, enveloppée et surmontée par une tour à sept faces de construction peut-être plus récente.

Voilà pour l'ensemble.

L'art des premiers siècles du moyen-âge, portant l'empreinte non-seulement du style romain dégénéré ou roman, mais de l'influence néo-grecque ou byzantine, nous apparaît déjà.

Ne nous contentons pas de ce premier aspect, et nous verrons bientôt dans les détails divers éléments d'art antique fusionnés, mais corrompus et séniles, en attendant la magnifique et complète transformation du XIII[e] siècle, ou la palingénésie de la Renaissance.

Un mur polygonal de plus d'un mètre d'épaisseur forme l'enceinte de l'église, ornée d'une colonne à chaque angle intérieur.

Accotées seulement aux parois de la muraille, en appareil moyen et régulier de pierres taillées (l'*opus insertum* des Latins), ces quatorze colonnes, à chapiteaux variés, avec astragales ordinairement taillés en oves, ont des bases cubiques, à tores renflés et profondes scoties. Elles supportent, sans entablement, l'arcature légèrement surhaussée, qui décore les quatorze panneaux de la rotonde. Compris entre le mur d'enceinte et un cercle formé par quatre piliers prismatiques et trois grandes colonnes, autour du centre, le collatéral permet de parcourir l'église dans sa circonférence.

Les quatre piliers, à sections polygonales, et les trois colonnes unies, rangés circulairement, ont des bases heptagonales, avec gros boudins, gorges et petits boudins, sans griffes aux angles.

Ils reçoivent sur leurs doubles tailloirs ou sur l'abaque de leurs chapiteaux, à groupes de lions, à feuilles d'eau ou d'acanthe épannelées, les sommiers de sept arcs, un peu surélevés, qui supportent la coupole. Celle-ci n'a ni tambour ni trompes ni pendentifs. Elle est formée par un système de voûtage, à angles pénétrants, sur plan heptagonal qui, arrivé aux deux tiers de la hauteur, se confond avec une voûte de révolution, pouvant être assimilée à une portion de sphéroïde.

Ce dôme est immédiatement contrebouté par le demi-berceau du collatéral annulaire, portant sur le gros mur.

Au-dessus des grands arcs, dont le sommet n'a pas fléchi, un élégant bandeau ceint la coupole; et sous la voûte, en quart de cercle, les bas-côtés sont également ceinturés d'une corniche saillante, dont les profils nous ont paru assez remarquables. Quatre baies cintrées, de petite dimension, vraies lucarnes d'église romane primitive, s'ouvrent à la naissance des voûtes du collatéral servant de contrefort. Une seule a gardé ses dimensions premières.

L'église est *orientée*, quoique, par sa forme, les fidèles ne puissent pas toujours être tournés vers l'Orient.

Une des arcades de la galerie circulaire, ornée de modillons, marque le point absidal en face de la porte principale convertie en chapelle. Une niche occupe le centre de l'arcade. Elle est entourée de gorges et de boudins dans le goût du XIII[e] siècle, et porte la désignation de *Niche du Rosaire*, sur un très-ancien plan de la commune de Rieux.

Elle date, en effet, du siècle de l'institution même du

Rosaire, ou de sa propagation par saint Dominique, l'infatigable prêcheur, qui voulut organiser dans les pays albigeois une croisade de charité et de prières (1).

Une petite porte romane à deux colonnettes et à tympan uni, sous archivolte, s'ouvre au midi. Peut-être existait-il, au nord, une porte symétrique, donnant dans l'ancien cimetière, et détruite en 1512, quand Tristan de La Jugie Puydeval fit bâtir, avec la permission de l'archevêque de Narbonne, la chapelle dite *des seigneurs*, dédiée primitivement aux bienheureux saints Germain, Joseph et Michel.

Deux sacristies soudées à l'église, de chaque côté de l'abside, ne faisaient pas partie intégrante de l'édifice. Les prêtres au moyen-âge revêtant les habits sacerdotaux dans le chœur, les sacraires ne prenaient que les proportions d'une armoire à renfermer les objets les plus précieux du culte.

La base d'une des colonnes extérieures dont les angles saillants étaient cantonnés est encore apparente dans la sacristie de l'œuvre.

Il est probable que la rotonde polygonale avait quatorze

(1) Nous devons cependant faire observer que cette niche a le socle en biseau, comme si elle avait pu servir de fenêtre.

Quoiqu'il paraisse prouvé, d'un autre côté, que saint Dominique est au moins le véritable restaurateur de l'usage de réciter quinze *Pater* et quinze dizaines de l'*Ave Maria*, en l'honneur des principaux mystères de Jésus-Christ, auxquels la Sainte-Vierge a eu part, et qu'il ait bien réellement enseigné cette prière pour prévenir les fidèles contre les erreurs des Albigeois, la fête du Rosaire est d'une institution plus récente. Le pape Pie V l'institua en actions de grâces de la victoire de Lépante (1571), sous le titre de *Sainte-Marie de la Victoire*. Deux ans après, Grégoire XIII changea ce titre en celui du *Rosaire* et approuva un office propre pour cette fête; mais le nom de *Rosaire* était déjà connu. Il vient de l'espagnol ou de l'italien *rosario*, chapeau de roses. C'est une couronne de prières.

colonnes à son pourtour, les deux dernières complétant l'ornementation du porche.

Nous savons que les premiers contreforts du roman sont remarquables par leur peu de saillie : ce sont des colonnes plus ou moins engagées ou des pilastres assez grêles. Ces colonnes ne pouvaient avoir d'autre but ici que de concourir à la décoration de l'ensemble.

Un bandeau sculpté en rinceaux entourait l'édifice à une hauteur de 2 m. 05 c. du seuil. Il formait et l'abaque et la plinthe à la fois des colonnes superposées qui s'élevaient jusqu'à la base du comble des bas-côtés de la rotonde. Les chapiteaux des colonnes les plus élevées devaient porter directement la corniche, fort problématique aujourd'hui. Cette disposition architecturale est fréquente au XIe siècle dans le centre et le midi de la France. Une foule d'édifices en Auvergne, sur les bords de la Garonne, et l'abside même de Saint-Papoul, dans l'Aude, nous en offrent des exemples. Nos hypothèses, toutefois, ne pourront devenir des certitudes que lorsqu'on aura dégagé le mur d'enveloppe des constructions parasites qui le font disparaître au dehors.

Au-dessus de la toiture des collatéraux on retrouve les traces d'un larmier roman, forte moulure inclinée. Des assises d'un petit appareil, supportées par les grands arcs de la coupole, servent de base au clocher actuel. A 1 m. 40 c. d'élévation, l'appareil est d'un tiers plus grand sur une hauteur de 2 m. 60 c., jusqu'au cordon de la retraite, sous les baies de la tour. A partir de ce larmier, et jusqu'au-dessus de l'extrados des fenêtres, c'est-à-dire sur une hauteur d'environ 3 m., l'appareil est probablement postérieur aux deux autres. La porte en ogive percée dans cette partie du clocher, deux fenêtres géminées à plein-cintre, sur doubles colonnettes, dont les chapiteaux accouplés sont taillés à facettes et trois autres baies ogivales, semblent indiquer

cette date plus récente, quoique l'ogive apparaisse au porche de Saint-Marc, aux grands arcs de Saint-Front et dans la structure d'une foule d'édifices antérieurs à notre église (1). Mais les colonnettes, si frustes qu'elles soient, indiquent au moins le XIII[e] siècle.

Enfin, la partie supérieure du clocher, d'un style plus qu'équivoque, est en mauvaise maçonnerie. La simple *tuile*, tenant lieu de corniche, pourrait être une preuve de la surélévation toute moderne que présentent ces dernières assises, si nous n'avions déjà remarqué un semblable couronnement à l'extérieur du collatéral annulaire.

Il ne reste aucune trace du système d'après lequel pouvait être revêtu l'extrados de la calotte sphérique, en supposant que la coupole fût apparente. Était-ce par des imbrications retournées comme à Saint-Front primitivement ? Était-ce par des dalles, des ardoises, des tuiles plates ou du plomb, comme à Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle ? Rien ne nous l'indique absolument.

La chape de mortier a même disparu, à l'intérieur, sous une épaisse couche de terre, de plâtras et trois blocs de bâtisse qui supportent les cloches et les faîtes de la toiture, en tenant lieu de poinçon : le tout, d'un poids équivalent à celui de 25 mètres cubes de maçonnerie.

Les voûtes des bas-côtés sont actuellement couvertes par un mélange d'ardoises de la montagne Noire, de pierres plates et de lames brutes en marbre de Caunes, maçonnées sur massif. Si ce sont là les matériaux primitifs, ils nous ap-

(1) M. Mérimée a dit dans son ouvrage, *En Auvergne et en Limousin*, p. 104 : « Je ne recommencerai pas ici une discussion à laquelle je me suis livré plusieurs fois pour prouver combien peu d'importance on doit attacher à la forme des arcs, lorsqu'il s'agit de déterminer la date d'un monument. »

paraissent à l'état de débris. Un monument, dont les détails ne manquent pas de richesse, ne pouvait pas être sans corniche et couvert d'une manière aussi misérable. Il n'à pas été fini, si l'état actuel n'est point le résultat de transformations et de dégradations répétées. Donc, une tour heptagonale surmonte le dôme; elle ne s'élève pas très-haut et semble même n'avoir atteint cette élévation qu'à l'aide d'exhaussements successifs. Elle ne se rattache qu'imparfaitement et grossièrement au plan général, quoique ses faces reproduisent les sept pans de la base de la coupole.

Un lanternon composé de colonnettes circulaires, supportant une petite coupole, et posé sur une plate-forme, sans ouverture au centre, comme à Saint-Étienne de Périgueux, par exemple (1), serait bien plus en harmonie avec le monument.

Dans l'édifice primitif, qui semble d'un seul jet, on ne paraît pas d'ailleurs avoir prévu ce clocher; l'escalier de la tour n'est pas enchâssé dans le soubassement, et le bois, en très-grande partie, servit à le construire.

Vu du dehors, le monument est loin de présenter aujourd'hui un tout homogène. Il est presque masqué par le mélange des constructions informes qui l'étreignent.

Mais déjà l'harmonie de ces belles proportions n'existe plus à l'intérieur, où six des arcades *bouchées* ont ouvert leurs arceaux à de vulgaires chapelles, où une sorte de brèche faite dans un panneau sert de nouvelle entrée, précédée d'un appentis en manière de porche, et où l'ancien portail dénaturé donne accès de l'église dans une chapelle.

(1) Saint-Étienne de Périgueux, Saint-Jean de Colle, Saint-Avit, les églises abbatiales de Souillac, les cathédrales du Puy, de Cahors, etc., églises à coupoles, datent du XI[e] siècle.

Cette porte principale figurait autrefois un porche de décoration très-peu saillant ; car, dans la période romane, où il n'y a plus de catéchumènes, on restreint le porche presque toujours à l'ébrasement de la porte d'entrée. Quatre colonnes et deux pieds-droits supportaient l'archivolte à plein-cintre, décorée de moulures toriques unies et tordues, bordées de perles. Les montants du portail, richement sculptés en entrelacs de feuilles d'acanthe, dans une pierre fine et compacte, sont actuellement placés au nouveau porche, dont on voit bien qu'ils ne devraient pas faire partie.

Ce portail roman, large de 2 m. 70 c. au diamètre du plus petit arc, était probablement à tympan sculpté avec trumeau ou pilier central et consoles moulurées dans le goût du XI[e] siècle (1) soutenant un linteau ; car, à cette époque, le vantail en menuiserie n'avait pas encore pris de grandes proportions. Les parties visibles du cordon de pourtour, venant se raccorder à l'abaque des chapiteaux du porche, indiquent la saillie d'un corbeau destiné, sans doute, à supporter la charpente de quelque auvent. Si le portail avait été précédé d'un porche couvert, la pierre serait moins rongée par le mauvais temps, les chapiteaux seraient moins frustes et les diverses ornementations, surtout du parement de face, ne se seraient pas décomposées sous l'action de l'atmosphère.

Mais puisque nous en sommes aux suppositions, ne serait-il pas plus probable, dans le même ordre d'idées, que le corbeau, dont nous avons remarqué l'amorce, supportait une des colonnes décoratives du porche, avec entablement ou couronnement au sommet ?

(1) Les corbeaux de Notre-Dame-du-Port, à Clermont, présentent des moulures semblables.

Dans cette dernière hypothèse, la porte n'aurait pas même été abritée par un auvent.

Réfutons une objection en deux mots avant de passer outre. Quelques archéologues pensent que les portails du XIe siècle n'avaient que deux colonnes. Cette opinion est plus que contestable. Le portail de Saint-Étienne de Nevers, entre autres, remontant au XIe siècle, en a six ; mais il nous reste peu d'édifices intacts de cette époque. La fin du XIe et le commencement du XIIe siècle peuvent d'ailleurs se confondre.

L'autel, placé entre les deux piliers de la coupole les plus voisins de la niche absidale, n'offre rien de remarquable. Il est moderne et domine le petit sanctuaire formant le chœur actuel dans le tiers de l'espace compris sous la coupole. Une clôture reliait, il y a peu de temps encore, les sept bases des piles du dôme, et entourait ainsi un sanctuaire central au milieu duquel on ne dit pas cependant que l'autel s'élevât.

Un liturgiste ne manquerait pas de l'y placer aujourd'hui. Ce mur en maçonnerie nous paraît être, comme le clocher, de construction hybride.

Les chaires à prêcher n'ayant pris qu'au XIIIe ou au XIVe siècle l'importance et la place qu'elles ont aujourd'hui dans les églises, nous n'avons pas à nous occuper du fauteuil *(faldisterium)*, ou de l'*ambon*, ou de l'estrade en bois qui formait, sans doute, la chaire primitive de Rieux. Ajoutons qu'une crypte, à moitié comblée, fut creusée sous les dalles du sanctuaire.

Et maintenant, quelques détails seulement sur les dimensions en plan et en élévation avant d'aborder la dernière partie de ce travail monographique.

Les murs d'enceinte ont 1 m. 40 c. d'épaisseur. Le diamètre de l'église dans œuvre est de 18 m.; la hauteur intérieure, prise sous la clef de la coupole, est de 13 mètres.

L'élévation du collatéral, prise à l'intrados vers les grands arcs, est de 9 m. 20 c. Cette galerie circulaire a près de 5 m. de large, et l'enceinte du milieu plus de 8 m. de diamètre, comme la coupole dont l'épaisseur de la voûte est de 0 m. 45 c. au sommet, percée grossièrement d'un petit œil central, pour le passage des cloches.

Après avoir esquissé le tableau architectonique de cet édifice, nous voudrions nous occuper des éléments qui furent appliqués à sa décoration. Ils sont pour ainsi dire hiératiques et traditionnels. Ici, l'art est encore établi sur les bases antérieures des styles *roman* et *néo-grec* que nous sommes habitués à voir se superposer et se confondre dans les monuments de l'école romano-byzantine.

Ce sont des chapiteaux pseudo-corinthiens, des perles, des rangées de feuilles d'eau imitées des monuments antiques.

La flore murale n'est pas encore réaliste. L'artiste semble craindre de s'inspirer de la nature qui l'entoure.

Il fait assez naïvement de la sculpture gréco-romaine, quand il n'est pas franchement barbare dans quelques chapiteaux.

De vrais bas-reliefs n'animent pas l'architecture; mais, d'un côté, le style byzantin s'affirme par l'imitation plus ou moins pure des ordres composite et corinthien ; de l'autre, le roman tend à déformer la corbeille, à la décorer d'éléments simples ou composés d'un goût douteux. Pour le tailloir, dont la forme est restée carrée, il emploie un travail d'ornementation qui ne respecte pas les traditions classiques.

Le masque antique, formant quelquefois le fleuron du chapiteau corinthien, envahit par le roman cette partie de la colonne, à moins que l'origine d'une pareille transformation ne doive remonter jusqu'au chapiteau composite où les Romains avaient introduit des figures, des aigles, des victoires ailées. Le roman n'aurait donc fait que précipiter

dans le mauvais goût cette première décadence. Il invente, en effet, des types de laideur, où le gnosticisme n'a pas toujours paru étranger : ce sont des personnages monstrueux, des figures bizarres et fantastiques, des groupes d'animaux se substituant aux volutes des plantes.

Nous n'avons pas remarqué dans les sculptures de l'église de Rieux des scènes historiques formant un des genres caractéristiques du roman, ni le chapiteau cubique, invention assez disgracieuse du style byzantin, introduite dans l'architecture romane.

Une ou deux compositions à personnages pourraient cependant nous faire distinguer le chapiteau *historié :* c'est la Vierge dans un nimbe, entourée de plusieurs anges, placés sur le retour de la corbeille ; ils tendent, accroupis, emmanchés d'un long cou, leur figure grimaçante. Est-ce l'Assomption qu'on a voulu représenter ? La Vierge est revêtue d'une sorte de suaire, et les anges ont des ailes. Galbe et travail, tout est naïf dans cette composition. Les figures accusent une ignorance assez grande des lois du dessin. Les parties du corps manquent d'harmonie, les mains se terminent en griffes, mais le travail n'est pas expéditif : il est fait avec soin. Les draperies ont même un certain modelé, une certaine grâce rappelant l'école byzantine.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer, à ce sujet, que la Sainte-Vierge, ainsi représentée, et occupant une place aussi secondaire, même dans une église qui lui est dédiée, ne manque pas de signification. Ceci caractérise les monuments sculptés avant la fin du XIIᵉ siècle. A cette époque, en effet, dit M. Viollet-Leduc « *la place de la mère de Dieu* prit une importance toute nouvelle dans l'iconographie religieuse. »

Un autre petit chapiteau, représentant un prêtre en étole, dévoré par deux serpents, offre un des signes distinctifs de

la sculpture romane avant la fin du XI[e] siècle, c'est-à-dire une étrange disproportion de la tête et de la partie centrale du personnage avec le bas du corps à peine indiqué. C'est un débris des colonnettes, pourtournant autrefois l'extérieur de l'édifice.

Les chapiteaux à groupes de lions, se rapprochant du genre historié, indiquent aussi, par leur incorrection, un art des plus incomplets.

La partie simple d'ornementation est infiniment mieux traitée. Le fouillé en est délicat. Certaines parties, d'une finesse extrême, indiquent un ciseau exercé à cet ordre décoratif, plus ou moins semblable aux modèles gallo-romains qui, dans les monuments du midi, étaient encore sous les yeux des artistes. Des chapiteaux corinthiens dont les fleurons ou les roses occupent le centre de la corbeille, au lieu d'être placés à l'abaque; des volutes, des feuilles d'eau, des feuilles d'acanthe épannelées ou finies; des méandres, des torsades, des oves, des perles, des enroulements feuillus de cinq à neuf lobes, imitant la palmette antique, forment surtout la partie décorative du monument.

Le contraste entre les figures et l'ornementation est, nous l'avons dit, ordinaire dans les édifices du XI[e] siècle.

Les chapiteaux conservent des détails qui s'effacent plus tard : la rose et les volutes, par exemple.

Si nous cherchons les analogues de cette sculpture, nous les trouvons dans les édifices des X[e], XI[e] et le commencement du XII[e] siècle.

L'architecture s'était renouvelée en Orient dès le VI[e] siècle, mais l'ornementation sculptée avait gardé un certain caractère abâtardi.

Les monuments comme Ste-Sophie, St-Vital de Ravenne et St-Marc, reproduisent de préférence le type corinthien ; il est plus pur que dans notre église, sans doute, mais un

cachet *savamment barbare*, suivant l'expression de M. de Verneilh, le caractérise déjà. Que serait-ce s'il avait subi l'influence caduque du style latin de l'Occident ? Mais l'ascendant néo-grec agit au contraire sur le roman de l'époque carlovingienne. Il est au Xe siècle évident à St-Front, qui, pour certains détails, offre de l'analogie avec l'église de Rieux.

A St-Front, l'ordre corinthien se rapproche du nôtre. Certains sujets romans des deux églises ont quelque parenté. Comme à Ste-Marie de Rieux, on y trouve encore des piliers à double tailloir formant corniche.

Or, St-Front est un édifice byzantin du Xe siècle. St-Benoît-sur-Loire, dont le porche roman date de 1027, nous offre des analogues, dans ses chapiteaux ornés de médaillons et de toutes les décorations romanes de l'époque. Nous en trouvons encore à la nef romane de la cathédrale St-Nazaire de Carcassonne, du XIe siècle ; à quelques parties de l'ornementation de l'ancienne église abbatiale des Bénédictins d'Alet (Aude).

Ce monastère fut pillé et ruiné par le comte de Béziers, en 1032 ; aussi l'édifice, aujourd'hui en ruines, semble-t-il être du milieu du XIe ou du commencement du XIIe siècle (1). Nous en trouvons à l'ancienne cathédrale de St-Papoul (Aude), dont l'abside offre des vestiges du style auvergnat du XIe siècle ; aux antiques chapiteaux de Ste-Magdeleine de Vezelay ; à ceux de St-Sernin de Toulouse, où se contournent des figures grimaçantes ; à ceux de l'église de Moissac, où l'on voit, sauf la différence de combinaison et le caprice, s'éloignant à Rieux beaucoup plus de la nature, des lions n'ayant pour deux corps, divisés sur la surface et le retour du chapiteau, qu'une seule tête.

(1) Voir M. Prosper Mérimée. — M. Viollet-Leduc le croit du XIIe siècle.

Ces reproductions de monstres à deux corps pour une seule tête ou à deux têtes pour un seul corps sont assez générales dans le roman du midi de la France (1).

Arrivée aux rinceaux des montants de la porte principale, la sculpture d'ornementation de l'église de Rieux est à son apogée.

Les deux pieds-droits de l'église de Suger à St-Denis, conservés sauf quelques mutilations, nous offrent un point de comparaison qui n'est pas au désavantage de notre porte dont les montants, fouillés avec autant d'habileté que ceux de 1130, ont cependant un caractère plus archaïque et plus pur.

Ici le *faire* est le même que dans la sculpture gallo-romaine. On y distingue les trous nombreux du trépan, la découpure, le coup de ciseau, pour ainsi dire appliqués au *corinthianisme* antique.

En résumé, l'art néo-grec ou bysantin est un mélange de réminiscences architecturales classiques et de sentiment chrétien, c'est-à-dire l'expression d'un mouvement rénovateur. Le roman est le style latin ou romain dégénéré sans la moindre tentative de renaissance. Et ces amalgames unis parfois à l'imitation très-heureuse de la sculpture antique du Midi, se retrouvent dans la rotonde à coupole que nous essayons d'analyser.

Nous sommes de l'avis de ceux qui pensent que le système développé de la coupole est d'origine romaine. Mais, comme nous l'avons dit, l'Orient a tout une renaissance qui donna le nom de byzantins à des éléments architectoniques romano-grecs très-variés. Nous n'avons guère l'habitude de considérer le Panthéon ou le temple de Bacchus comme les

(1) Elles sont générales dans le roman de toutes les parties de la France. (*Observation d'un membre du Congrès.*)

modèles qu'au moyen-âge on a voulu directement imiter dans la construction de nos églises à coupoles.

Des types plus chrétiens nous sont offerts par les artistes de Byzance ou de la Syrie, qui se sont efforcés d'approprier une architecture éclectique et renouvelée aux besoins du christianisme.

Et cependant, il faut bien le dire, on pourrait expliquer l'édifice qui nous occupe à l'aide d'un système exclusif de l'imitation byzantine. Le plan circulaire adopté en Orient n'a-t-il pas eu en Occident une influence essentielle? L'architecture religieuse du temps même de Constantin s'en est inspirée à Rome; St-Vincent-le-Rond (aujourd'hui St-Germain-l'Auxerrois) fut construit à Paris sous Childebert; le St-Sépulcre lui-même ne serait-il pas un monument de la décadence romaine? Le plan et les détails de l'église de Rieux peuvent donc être romans et même gallo-romains.

Nous nous sommes fait ces observations, qui nous ont paru très-justes; et cependant, comme depuis les monuments religieux de l'époque carlovingienne et les rapports multipliés de l'Orient et de l'Occident, toutes les écoles architecturales, y compris celles de Toulouse, d'Auvergne et de Provence, avaient heureusement subi l'influence byzantine, nous avons cru la reconnaître, à notre tour, dans cette église de l'ancien diocèse de Narbonne.

La rotonde du St-Sépulcre, d'ailleurs, qu'on a sans doute voulu imiter à Rieux, n'a-t-elle pas été bâtie par des architectes grecs, plus ou moins initiés aux arts de Byzance? Aussi, l'ordre corinthien imité, mais simplifié, la forme d'un polygone régulier, les colonnes, les arcs plus élevés que dans les constructions romaines, les chapelets de perles, les entrelacs, la couverture placée directement sur l'extrados des voûtes, la coupole centrale épaulée par des voûtes latérales en quart de sphère, la galerie circulaire comme à

l'église du St-Sépulcre de Jérusalem, sont des traits qui nous ont paru byzantins ou dénotant un effort vers l'esthétique.

L'appareil régulier et moyen (aux joints assez larges), en pierres layées au dehors et piquées au dedans pour recevoir un enduit, les fenêtres de petite dimension, la porte sans narthex, les chapiteaux historiés ou bien figurant des animaux bizarres, tirés des bestiaires, peut-être même d'inspiration gnostique ; les matériaux peu précieux et n'ayant jamais servi ; les torsades et quelques détails d'ornementation grossièrement ciselés, ressemblent plus particulièrement au roman de la seconde période ; les divers membres de l'architecture, n'apparaissant qu'en raison de leur fonction réelle, peuvent également se rattacher aux traditions romanes byzantines.

Il nous est donc permis de compter l'église de Rieux-Minervois au nombre des édifices romano-byzantins qui précédèrent la transition du dernier style roman à la transformation ogivale.

Nous avions cru, à ce sujet, remarquer certains retroussis pouvant amener les *crochets*, mais quelques bouts de feuilles un peu déformés tiennent à tout autre cause. Le temps a principalement sur ceux-là exercé ses ravages.

Le chapiteau, d'ailleurs, qui à la fin de la période romane s'amoindrit et devient plus bas, est encore ici très-saillant, très-élevé et conserve son tailloir carré sur la corbeille, aux quatre cornes très-visibles.

On nous dira peut-être qu'à toutes les époques il y a des artistes avancés et retardataires.

Tout en suivant une impulsion générale, la sculpture, nous le savons, s'est développée, comme tous les arts, d'après les aptitudes particulières des exécutants, les influences de la contrée et le génie des races diverses.

Elle a pu, dans le Midi, rester plus longtemps romaine, pour les raisons que nous avons déjà données.

Mais les termes de comparaison avec les monuments du Languedoc, de l'Aquitaine et de la Provence (1) doivent nous éclairer.

Nous avons autour de nous des édifices à dates certaines qui nous fixent, tantôt par un élément, tantôt par un autre.

Aussi nous attachons-nous, pour apprécier l'âge de cette église, à la filiation des types plutôt qu'à des textes incertains, parce qu'ils sont obscurs et souvent incomplets.

Nous ne voudrions pas les négliger, toutefois; car l'archéologue doit, selon M. Charles Lenormant, expliquer les monuments par les livres et les livres par les monuments.

Les plus petits renseignements nous sont d'ailleurs indispensables, ayant besoin pour notre fonds des moindres parcelles du trésor scientifique.

Nous nous garderons bien de négliger les documents que les chroniques fournissent à nos recherches.

Ils vont nous aider à lire la date que les arts du moyen-âge ont inscrite sur les murs de cette enceinte huit fois séculaire, où répondra bientôt, si nous l'interrogeons, un écho du passé.

« Le plus ancien titre que nous connaissons de Rieux-« Minervois, nous dit le *Cartulaire de Carcassonne*, ne « remonte pas au-delà de la fin du XIe siècle; mais ce titre « suppose déjà une existence de quelque importance. »

Or ce titre, que l'excellent recueil de M. Mahul prend dans *Catel*, et dont nous avons lu la teneur dans le *Gallia*

(1) La chapelle à coupole de Montmayor, près Arles, fut bâtie en 1019. — Viollet-Leduc, Mérimée, C. Lenormant. Charte de fondation de cette chapelle.

christiana, est relatif au décès et aux obsèques de Dalmace, archevêque de Narbonne, mort à Rieux en MXCVI, *ad castrum rivis*, dit Catel; *ad locum rivis*, d'après le *Gallia christiana*.

Ses obsèques eurent lieu dans l'église Ste-Marie dudit lieu, le XVI des calendes de février ; et les habitants de Rieux voulurent retenir le corps de l'archevêque qui avait une très-grande réputation de sainteté, ajoute le *Gallia christiana*. On le transporta cependant le IV des ides de mars, à Narbonne, où il fut inhumé. Le corps de l'archevêque resta donc à Rieux du 17 janvier au 12 mars 1096. Or, avant de mourir, l'archevêque Dalmace avait réuni l'église Ste-Marie à la manse capitulaire de St-Just. Cette donation fut confirmée par plusieurs successeurs de l'archevêque, et, en 1448, une bulle du pape Nicolas V l'autorise encore.

Le monument actuel existait donc à la fin du XI[e] siècle. Ste-Marie était une prévôté ou prieuré-cure à la collation du chapitre cathédral de Narbonne. C'était bien l'église paroissiale du bourg, car, dans l'intérieur des murailles, aucun édifice de ce genre n'a laissé de traces, et la tradition, bien loin d'attribuer au monument une date plus récente, exagère son antiquité.

Mais alors, comment expliquer le nom de *Notre-Dame-de-Radens*, donné à l'église de Rieux dans le testament d'Antoine de Noailles ou Nouailles, retenu par Barthélemy de Vabre, notaire de Peyriac, en 1522 ? (1) Par une amplification de ce document. Le traducteur ou l'annotateur s'est mépris, en voulant être trop complet. Il y avait, en effet, dans l'église Ste-Marie, une statue de la Vierge dite de *Radens* dont l'étymologie nous paraît venir de Rœdensis ou Radensis pagus; car les métropolitains de Narbonne

(1) *Cartulaire de Carcassonne.*

s'intitulaient : archevêques de Narbonne et du Razès (1). On aura confondu le nom de cette vierge, qui se voit encore au musée de Narbonne, avec celui de Ste-Marie (ordinairement usité au moyen-âge), vocable sous lequel l'église avait été consacrée à Dieu.

Certains passages du testament d'Antoine de Nouailles prouvent que son église paroissiale est bien la nôtre. Il y est fait mention de la chapelle Ste-Colombe qui, d'après les anciens plans, était une des principales de l'église Ste-Marie de Rieux.

Ces premiers points établis, on nous permettra d'en tirer quelques conséquences.

Ne serait-il pas possible que Dalmace lui-même eût contribué à la fondation de l'église de Rieux ? Il était abbé bénédictin de Ste-Marie d'Orbieu (2) avant de devenir archevêque de Narbonne. Il jouit même des revenus de l'abbaye pendant les premières années de son épiscopat traversées par des compétitions injustes.

La nature qui parle toujours de Dieu aux cœurs vraiment chrétiens ; la paix de la vallée, cette paix respirée, pour ainsi dire, avec de pures émanations dans un beau paysage ; la solitude, si chère à certaines âmes et qu'invoquait en ces termes : « *O beata solitudo, o sola beatitudo !* » un

(1) Malte-Brun : Depuis qu'un archevêque de Narbonne chassé de sa ville par les Sarrasins y avait transporté son siége épiscopal.— Il procura dès lors à ce petit pays les honneurs du titre féodal de *comté*.

(2) Quand les Sarrasins s'emparèrent de Carcassonne, plusieurs carcassonnais, voulant échapper au joug des infidèles, s'étaient retirés dans une forêt qui couvrait les rives de l'Orbiel, et y avaient dédié une chapelle à la Vierge. Ce fut l'origine de l'importante abbaye de La Grasse. Charlemagne fit tant de bien à ce monastère qu'il en a été considéré comme le fondateur.

moine contemporain de Dalmace (1), n'auraient-elles pas arrêté quelquefois cet éminent prélat sur les bords de l'Argent-Double ?

Nous le voyons mourir à Rieux, presque dans son église, dont certains détails d'architecture romane nous rappellent le porche de St-Benoît-sur-Loire, et de plusieurs autres édifices bénédictins. Il donne, avant de mourir, cette église aux chanoines de sa cathédrale. Or, les faits de ce genre se produisent ordinairement à la suite d'une fondation ou d'une réédification.

Cet argument est capital, si ce n'est décisif, dans notre thèse.

Dalmace est resté quinze ans archevêque de Narbonne; et si l'église de Rieux n'a pas été terminée, suivant toute apparence, d'après le plan primitif, il a bien eu le temps d'en voir édifier la partie principale. Qui donc, si ce n'est un archevêque de Narbonne, aurait pu prendre à Rieux l'initiative d'une œuvre aussi importante ?

Jetons un coup d'œil sur l'organisation sociale de cette époque ; et, pour mieux en embrasser l'ensemble, nous remonterons plus haut : jusqu'à Constantin, si l'on veut bien nous le permettre. Les études ethnographiques et historiques ne devraient jamais se séparer de l'archéologie.

Le premier empereur chrétien comprit sans peine que l'Église a une mission sociale à remplir, et lui donna les moyens d'agir plus efficacement sur le monde, en l'admettant à la vie publique.

Les lois romaines des codes de Justinien et de Théodose, les lois wisigothes du *breviarium*, les capitulaires de Charlemagne et de ses successeurs avaient assuré aux évêques, dont l'influence religieuse et sociale était un bienfait indis-

(1) Le grand saint Bernard, né cinq ans avant la mort de Dalmace.

pensable à la civilisation, une prépondérance marquée dans les affaires. L'administration, la justice, une certaine autorité dans le jeu des institutions, relevaient de leur magistrature sacrée. Le grand empereur choisissait parmi eux les *missi Dominici* qui, par leur science et leurs vertus, étaient les personnages les plus distingués de son empire.

Daniel, archevêque de Narbonne, s'honorait de l'amitié toute particulière de Charlemagne, et il reçut de lui, en propriété bénéficiaire, la moitié de sa ville épiscopale.

Les successeurs de l'ancien proconsul de l'île de Chypre, Sergius Paulus, devenu l'apôtre et le premier évêque de Narbonne, prenaient le titre d'*archevêques métropolitains*, *primats de toutes les Gaules*, d'après Malte-Brun; d'*archevêques métropolitains* et de *primats du premier siége*, suivant d'autres écrivains, ou de *primats des Gaules*, d'après une foule de documents. Nous ne savons si, canoniquement, ils en ont eu jamais le droit, mais ils croyaient l'avoir, sans doute; et l'abbé de La Porte prétend qu'ils avaient, de son temps, au XVIIIe siècle, à bon droit conservé le titre de primat (1).

(1) La formation de la province de Narbonne date de l'an 121 avant Jésus-Christ. Elle s'appela d'abord *Provincia romana* ou *Gallia bracata*.

Après la victoire de Fabius Maximus, le consul Quintus Martius conduisit dans les murs de Narbonne une colonie romaine (121 ans avant Jésus-Christ), de là le nom de Narbo Martius, que dès lors porta la ville. Soixante-quatre ans avant l'ère chrétienne, ce pays était la province par excellence. Aussi le nom de *Provence* est-il resté à l'une de ses parties.

Auguste lui donna le nom de province Narbonnaise, l'an 27 avant Jésus-Christ.

Constantin la divisa en cinq provinces: 1° La Narbonnaise première, formée de la partie occidentale de la Gaule narbonnaise avec Narbonne pour capitale. Elle comprenait presque tout le Languedoc, le Rous-

Leur juridiction métropolitaine demeura très-étendue jusqu'en 1316. Et quoique au XIe siècle des temps mal-

sillon, le pays de Foix, et répondait en grande partie à nos départements de la Haute-Garonne, de l'Ariége, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de l'Hérault et du Gard.

2° La Narbonnaise seconde, qui correspondait à la Provence, au sud du Dauphiné et à une partie de nos départements du Var, des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes. Elle avait pour capitale Aquæ sextiæ (Aix).

3° Les Alpes-Maritimes, dont Eburodunum (Embrun) était la capitale.

4° Le pays dont Vienne était la ville principale : *provincia Viennensis.*

5° Les Alpes Pennines et Grecques : *Alpæ graiæ* (la Savoie), dont la capitale était *Darantasia* (Moutiers-en-Tarantaise).

Narbonne était, sous Constantin, un centre administratif très-important et, en 396, son préfet en avait sept autres sous ses ordres.

Cette ville possédait, comme Rome, son capitole, des forums, des théâtres, des arcs de triomphe : c'était le miroir de Rome.

Après la subdivision de la Gaule en dix-sept provinces, et quand ces délimitations n'étaient déjà plus qu'un souvenir, tant les invasions barbares bouleversaient rapidement le pays, les évêques de Narbonne devenus archevêques (419) s'intitulèrent : archevêques métropolitains et *primats des Gaules ; primats du premier siége.*

Voulaient-ils dire primats des Gaules narbonnaises ? C'est possible ; mais nous n'oserions l'affirmer.

Quoi qu'il en soit, les deux Aquitaines, les quatre Lyonnaises, la Gaule Belgique ne dépendaient pas de leur siége. Plus tard, l'archevêque de Lyon reçut de Grégoire VII, en 1079, le titre de *primat des Gaules,* avec juridiction sur les provinces de Lyon, de Sens, de Tours et de Rouen.

Nous devons à l'obligeante communication de M. Mouynès, archiviste du département de l'Aude, l'analyse suivante de trois documents relatifs au titre primatial de l'église de Narbonne.

« Lettres du pape Urbain II, en 1097, et du pape Pascal II, en
« 1099, adressées à l'archevêque Bertrand (de Montredon sans doute),
« par lesquelles les évêques de Toulouse, Carcassonne, Elne, Béziers,

heureux pour l'Église eussent commencé, la chrétienté était encore assez forte pour se défendre et propager au loin la civilisation chrétienne.

Il ne faut pas oublier que ce fut le siècle de saint Grégoire VII; de saint Bernard, de Suger, du Cid et de Godefroy de Bouillon.

« Agde, Maguelonne, Nîmes, Uzès et Lodève, comme aussi le primat « d'Aix, qui est le second métropolitain narbonnais, sont déclarés « soumis à l'église de Narbonne. »

— « 1403 (kal. de septembre). Lettres du pape Benoît XIII, dans « lesquelles il est dit: Sa Sainteté avoir apprins comme aulcuns des « Papes précédents avoient soubzmis obligé et subjugué certaines pro- « vinces, du nombre desquelles estoit la province de Narbonne, au « droit de primace de l'église de Vienne, partant pour esviter aux « différentz que pour ce regard pouvoient advenir entre l'arche- « vesque de Vienne et l'archevesque de Narbonne, Sa Sainteté révoque « les lettres que le dit archevesque de Vienne en avait obtenues, et ce « faisant, tira et osta totalement le dit archevesque de Narbonne, « ensemble tous les évesques suffragantz de la soubmission et sub- « jection aud droit de primace de l'église de Vienne, à la juridiction « de laquelle les papes ses prédécesseurs les avoient soubmis et « obligés.

« L'exécution de ces lettres fut confiée aux abbés des monastères de « St-Sernin de Toulouse et de St-André-lès-Avignon.

« Lettres du mesme pape Benoît XIII, dressantes aux mesmes « abbés, datées du mesme jour, dans lesquelles il est dict comme « l'archevesque de Bourges se disant primat et patriarche de la « Guyenne prétendoit avoir mesme droit sur la province de Narbonne « tellement que le dit pape Benoist, considérant combien l'archevesque « de Narbonne avoit esté grevé par le pape Jean XXII en l'érection du « métropolitain de Toulouse, et autres raisons à ce mouvant, déclaira « le dit archevesque de Narbonne exempt du droit de primace en « l'archevesché de Bourges avec inhibition de deffenses, audit arche- « vesque de Bourges, d'exercer aulcun acte de juridiction sur ledit « archevesque de Narbonne. »

(Archives de Narbonne.)

Si l'Église eut à déplorer certains relâchements, elle eut aussi la consolation d'admirer de grandes vertus.

Le clergé bâtissait partout des églises, et, de tout temps, la presque totalité des édifices religieux de France a été l'œuvre du clergé.

Les revenus considérables des archevêques de Narbonne, des décimateurs ecclésiastiques de Rieux, unis aux ressources des fondations paroissiales, durent pourvoir aux frais du monument qui nous intéresse.

« L'architecture religieuse, écrit M. Viollet-Leduc, se « développe dans les provinces de France en raison de l'importance politique des évêques ou des établissements religieux. »

« L'impulsion artistique, dit M. Félix de Verneilh, est « toujours venue des cathédrales, où les ressources et les « lumières se centralisaient. »

« Dans des villages mêmes, ajoute ailleurs M. Daniel « Ramée, on construisit des chapelles, des églises, et l'édi- « fication de tous ces monuments était dirigée par des « évêques. »

La seigneurie de Rieux-Minervois fut, d'ailleurs, à cette époque, possédée par les vicomtes de Minerve, qui résidaient assez loin de la localité. Si quelque seigneur avait fondé l'église, il en aurait consacré le souvenir (*ad perpetuam rei memoriam*) par un signe extérieur. Il n'aurait pas manqué d'y faire creuser une crypte pour son tombeau. Car, dès le VIIIe siècle, d'après les uns, dès le XIIe, selon les autres, après avoir placé les tombes des grands le long des murs, sous la gouttière, *sub stillicidio*, on adopta l'usage d'inhumer dans les églises les personnes d'un rang élevé.

Les seigneurs n'auraient pas attendu la fin du XIVe siècle pour faire la crypte de l'église de Rieux, s'ils avaient bâti le

monument. Nous lisons, en effet, dans une chronique consignée au *Cartulaire* déjà cité, que Guillaume de La Jugie-Puydeval, baron de Rieux, Alzonne, La Livinière, seigneur de Ferrals, Saint-Julien, Leuc, Alader, Puech, La Jugie, Puydeval, etc., etc., fonda une chapelle souterraine, sous l'invocation de sainte Magdeleine, dans l'église paroissiale de Rieux, où on l'inhuma devant le maître-autel, en 1397, avec sa femme Catherine de Mornay, morte l'année précédente; et depuis lors, ce fut le tombeau de la famille (1).

Est-ce à dire maintenant que les seigneurs de Rieux n'ont pas pu contribuer à la fondation de cette église? Non, certes; ils l'ont fait, sans doute, comme paroissiens, et cela est d'autant plus probable, que dans les oratoires disposés au milieu des forteresses du moyen-âge, on ne célébrait jamais les offices divins. « Ce ne fut guère qu'au XIV° siècle, « dit M. Viollet-Leduc, que les oratoires des châteaux de- « vinrent parfois de véritables petites chapelles, où l'on « pouvait dire la messe. »

Les seigneurs étaient donc obligés au XI° siècle, quand

(1) Guillaume de la Jugie obtint de Charles V, par la protection du frère de ce roi, Louis, duc d'Anjou, gouverneur et lieutenant-général en Languedoc, une décharge considérable des impôts qui frappaient les habitants de Peyriac.

Sa femme, Catherine de Mornay, était fille de Pierre de Mornay, seigneur de la Ferté-Norbert, au diocèse d'Amiens, sénéchal de Carcassonne et de Béziers.

En l'an 1387, Guillaume fit hommage des baronnies de Rieux, Alzonne, la Livinière, etc., etc., au roi Charles VI, qui lui permit, par lettres patentes de la même année, de faire tenir trois foires à Rieux, savoir: à la St-Jean, le 6 mai; à la St-Roch, le 16 août, et à la St-Thomas, le 22 décembre. Cette dernière foire est la seule qui se tienne encore aujourd'hui. — (Histoire généalogique de la maison de Rieux; *Cartulaire de Carcassonne*).

ils se trouvaient à Rieux, d'aller aux cérémonies religieuses de l'église du bourg. Ils devaient alors d'autant plus volontiers participer aux frais du culte paroissial.

Mais voici que de savants archéologues déclarent le monument de la fin du XIIe siècle, et pensent qu'il a été bâti par les Templiers.

Nous ne saurions trop respecter les opinions de maîtres; elles nous condamnent cependant à un étrange embarras quand elles se contredisent. Le doute est alors comme un pénible tâtonnement dans la nuit complète. Aussi, voudra-t-on bien nous permettre d'en sortir par le côté le moins obscur.

M. Viollet-Leduc n'a guère fait qu'une phrase sur la rotonde de Rieux-Minervois; mais elle pourrait servir de base à nos hypothèses.

« A Rieux-Minervois, dit-il, est un monument circulaire, « avec cercle de colonnes intérieures et absidiole, dont la « construction remonte à la fin du XIe siècle. »

Nous ne connaissons pas, à ce sujet, les raisons du célèbre architecte, et notre insuffisance est, sans doute, loin de les découvrir. Mais cette affirmation est exclusive de celles qui font de notre église une chapelle de Templiers.

Si nos motifs archéologico-historiques de sont pas vains, nous ne saurions non plus l'admettre.

L'Ordre des Templiers fut fondé en 1118 seulement, par Hugues de Payens ou de Pains, de la maison des comtes de Champagne, et par huit autres gentilshommes, pour la défense de la Terre-Sainte.

Ces premiers chevaliers du Temple étaient d'abord soumis à la règle de saint Augustin; mais ils ne furent définitivement constitués, par Honorius II, qu'après le Concile de Troyes (1128), où saint Bernard fut chargé de leur donner une règle, adoptée définitivement en 1135.

« Les plus anciennes chapelles de Templiers, selon

« M. Viollet-Leduc, ne remontent qu'au milieu du XII[e]
« siècle environ ; et elles furent presque toutes bâties à
« cette époque. »

Qu'on nous permette là-dessus quelques réflexions.

Et d'abord, Rieux n'a jamais été membre d'une commanderie. Les localités les plus voisines n'en faisaient pas non plus partie

. Trois communautés de Bénédictins entouraient Rieux de leurs domaines. Ceux de Caunes avaient des propriétés à St-Frichoux et à Tolomiers. Les Bénédictins de La Grasse (de *crassa*, fertile) en avaient encore à Tolomiers, en vertu des pieuses largesses d'Adalaïs, vicomtesse de Narbonne qui par son testament, daté de 977, partagea l'alleu de Tolomiano (Tolomiers) entre les moines de St-Marie d'Orbieu ou de La Grasse et de St-Pierre de Caunes.

Les Bénédictins de St-Pons de Thomières, après différents dons faits, en 1079, par Raymond Béranger, comte de Barcelone ; en 1085, par Raymond, vicomte de Minerve, etc., possédaient ou avaient possédé divers alleux à Peyriac, situé à trois kilomètres de Rieux. Et quand le domaine de Peyriac, qui avait été, dit-on, concédé, au XIII[e] siècle, au sire de Carmaing, fut donné en échange par celui-ci aux commandeurs de Douzens, en 1331, les Templiers n'existaient plus déjà depuis 19 ans (1). Les chevaliers de St-Jean leur avaient succédé.

Il est vrai que l'archevêque de Narbonne fit plusieurs libéralités au précepteur des Templiers d'Homps, et que, par conséquent, des chevaliers résidèrent dans cette localité, mais elle n'est pas limitrophe de Rieux, et les Templiers n'y ont jamais construit d'édifice circulaire. Ils n'en ont

(1) Ils furent arrêtés en France, par ordre de Philippe le Bel, en 1307 ; et le pape Clément V abolit l'Ordre en 1312.

bâti aucun de ce genre, dans les commanderies que nous avons visitées.

Il est, en effet, prouvé que cet Ordre n'adopta pas seulement, dans ses constructions religieuses, la figure d'un cercle, en souvenir de l'église du St-Sépulcre, le prototype qu'ils auraient, d'après quelques-uns, toujours imité; « ils admirent aussi, dit M. Viollet-Leduc, la « disposition rectangulaire des basiliques avec nefs et « absides, etc. »

Ils combinèrent même ces plans rectangulaires et ronds de diverses manières.

Ainsi donc ni Rieux ni les localités voisines n'ont été membres d'une commanderie de Templiers. Dans ces commanderies nous ne trouvons aucun vestige de rotondes; et nous ajoutons qu'en l'église de Rieux beaucoup trop grande pour une chapelle de Templiers, dans un centre peu important surtout (1), les chevaliers du Temple n'ont absolument laissé aucune trace de leur passage : ni croix de l'Ordre entourée de la filière, ni triangle équilatéral, ni épée, ni les nombres trois et neuf en souvenir des neuf chevaliers fondateurs de l'Ordre, et de cette circonstance qu'il ne leur fut permis de recevoir de nouveaux frères qu'après neuf années, ni écussons, ni caveaux, ni pierres tombales.

On ne trouve pas à Rieux le moindre vestige des Templiers.

Enfin, nous avons vu combien la partie décorative de notre église est remarquable, tandis que les chapelles des Templiers sont très-sobres d'ornements.

Les animaux de la faune naturelle ou fantastique étaient

(1) Les chevaliers du Temple n'admettaient pas le public pendant les cérémonies religieuses.

en outre généralement délaissés dans la sculpture de la fin du XII° siècle. Les écoles laïques de l'Ile-de-France, de la Bourgogne, etc., ne les avaient pas fait encore figurer plus convenablement dans l'ornementation extérieure des édifices.

On semblait avoir enfin compris cette admonestation de saint Bernard : « Mais, au nom du ciel, si l'on n'a pas « honte de ces inepties, comment se fait-il qu'on n'en ait pas « regret au prix qu'elles coûtent (1) ? »

Ces mots indiquent suffisamment, il est bon de le faire observer, que les moines n'avaient pas inventé ce mode décoratif, quoiqu'ils en subissent l'usage.

Nous avons vu quelle place tiennent dans la décoration intérieure de notre église les groupes d'animaux. Or, à la fin du XII° siècle, en supposant que les Templiers eussent voulu se donner le luxe inusité chez eux d'une pareille ornementation, elle n'eût guère été possible.

Quant à la forme circulaire de l'édifice, ils ne l'ont pas même adoptée dans leurs possessions méridionales, pour notre région du moins.

Mais ce parti architectonique, nous l'avons déjà dit, s'explique tout à fait en dehors de leur influence. Avant même Justinien, Perpetuus faisait construire sur le tombeau de saint Martin de Tours un sanctuaire en hémicycle, précédé d'une nef carrée, en souvenir du monument Constantinien bâti de 326 à 335.

Toutes les églises, en effet, ne furent pas construites sur un plan allongé. En Orient, d'abord, on adopta les formes carrée, circulaire, polygonale. Tous les édifices anciens, les

(1) Saint Bernard, ch. XII, n° 29 (MABILLON).

thermes surtout, fournirent quelques éléments à la renaissance byzantine (1).

Dès qu'Isidore de Milet et Anthémius de Tralles eurent, avec ses mélanges, construit Ste-Sophie de Constantinople, ce style se répandit. Deux siècles après, il fait sentir son influence dans les églises carlovingiennes, sur les bords du Rhin, à Aix-la-Chapelle notamment. Le vieux roman s'en pénètre. Nous ne ferons pas la nomenclature de tous les édifices qui s'en sont inspirés, plusieurs s'étant déjà trouvés sous notre plume. Un grand pays reçoit en France la désignation, si bien appliquée par M. de Caumont, de *région des coupoles*, et quoique Rieux ne fasse pas partie de cette région, il est sur ses frontières. La rotonde de Rieux est bâtie d'après les traditions romanes mêlées d'influences byzantines.

Depuis Notre-Dame d'Aix jusqu'à l'église d'Ottmarsheim, du VIII[e] au XII[e] siècle, nous pourrions, à différents degrés, en donner de nombreux exemples.

Oui, cet art byzantin, dont à la fois relèvent et l'église de Rieux et la rotonde du Saint-Sépulcre, suffirait à expliquer leur forme circulaire; une commune origine donne des traits de ressemblance.

Nous irons plus loin, et, sans avoir besoin des Templiers, nous admettrons l'intention directe que les architectes ont pu avoir à Rieux d'imiter sous quelque rapport la rotonde du Saint-Sépulcre.

Nous venons de le dire, saint Perpet (Perpetuus, vulgai-

(1) Le *Baptisterium*, même locution d'origine grecque (βαπτιστήριον), était une des parties des anciens thermes. Il était construit dans la *Cella frigidaria*, chambre ronde et voûtée. Il fut adopté pour l'usage chrétien dès les premiers temps du Christianisme; mais les Grecs les appelèrent alors φωτιστήρια, lieu d'illumination.

rement saint Perpet), sixième archevêque de Tours, jeta les fondements d'une nouvelle église vers 480, à l'imitation de celle du Saint-Sépulcre.

Le Saint-Sépulcre ! mais c'est pour ainsi dire la seule église qu'on paraisse avoir voulu imiter en Occident, du temps de Charlemagne.

Plus tard, du X[e] au XI[e] siècle, de nombreux pèlerins voyageant de couvent en couvent, passèrent dans l'Empire grec, et de là visitèrent les Saints-Lieux.

Notre grand Gerbert, qui porta sur le trône pontifical le nom de Sylvestre II, traversa le midi avec le comte de Barcelone, et fit, simple bénédictin, le voyage d'Orient en 970.

Guillaume IV, comte de Toulouse, mourut à Jérusalem en 1094. Le commerce entre l'Orient et l'Occident était dès lors considérable.

Nous ne nous étendrons pas là-dessus davantage. Ce concours incessant de fidèles au tombeau du Sauveur mettait en rapport direct les deux contrées, bien avant les croisades : de là des pèlerins architectes, se proposant dans leurs œuvres d'imiter quelques édifices d'Orient, avant tout la rotonde du Saint-Sépulcre ; de là des moines constructeurs et des artistes passant d'un pays à l'autre, et de là des prélats directeurs s'inspirant de leurs travaux, quand ils n'avaient pas fait eux-mêmes le pèlerinage.

Nous trouvons dans le *Gallia christiana* une preuve de ces faits d'autant plus frappante qu'elle s'applique à un évêque du Midi et de la première moitié du XI[e] siècle.

Bérenger II, évêque d'Elne (du nom d'Hélène, mère de Constantin), fit alors un voyage en Terre-Sainte, afin de visiter l'église du Saint-Sépulcre et d'en bâtir une semblable dans sa ville épiscopale.

Il mourut, en effet, en 1020, après avoir rétabli son

église sur le modèle qu'il avait apporté des Saints-Lieux, ajoute la chronique. Mais si ce plan n'a pas été définitivement adopté, le voyage de Jérusalem et l'étude architecturale de la rotonde n'en sont pas moins des faits certains.

Au commencement du XI[e] siècle, l'abbé Guillaume fit, en grande partie, reconstruire l'église St-Bénigne de Dijon, et ne manqua pas de compléter son œuvre par la restauration d'une rotonde intérieure, fondée au VII[e] siècle sur le modèle du Saint-Sépulcre.

Une autre église a même conservé le nom du type qu'elle imite : c'est celle de *Neuvy-Saint-Sépulcre* (dans l'Indre).

Ce monument, à date certaine, fut fondé en 1045 par Geoffroi, vicomte de Bourges, sur les possessions d'un pèlerin de la Terre-Sainte. *Fundata est ad formam sancti sepulchri Ierosolymitani*, disent les chroniques (1).

Un autre édifice du XI[e] siècle, avec mur circulaire, douze piliers ronds et, tel qu'au Saint-Sépulcre, trois absides, a passé pour un temple païen (comme la chapelle octogonale dite de St-Clair, au Puy, et notre église de Rieux). Cet édifice est la rotonde de Lanleff (Côtes-du-Nord).

Et combien d'autres églises ont été construites à l'imitation de celle du Saint-Sépulcre !... avant les croisades.

Certains types, représentant les variétés principales de l'espèce, ont dû servir de modèle pour le monument de Rieux : l'église du Saint-Sépulcre est évidemment au nombre de ces modèles (2).

Donc (et c'est notre conclusion) si l'on admet, en groupant ses traits de ressemblance avec d'autres édifices, que Ste-Marie de Rieux est de la seconde moitié du XI[e] siècle,

(1) Viollet-Leduc.

(2) La rotonde de Rieux n'était pas un baptistère (dès le VI[e] siècle on baptisait dans l'intérieur des églises) ; elle a pourtant quelque

rien dans son architecture ne contredit cette date, et l'histoire qui peut éclairer l'archéologue semble vouloir nous faire remonter jusque-là.

Mais une pensée nous attriste en finissant. Nous avons dans ce travail de classement, de comparaison et d'assimilation, parcouru bien des ruines.

Que de monuments jonchent le sol de leurs débris! Le temps et les barbares les avaient épargnés, les hommes du *progrès et de la civilisation* n'ont pas cru devoir le faire. Ils ont tourné contre eux la vérité de cet axiome : *Le progrès par la religion, la barbarie par l'athéisme.*

Notre église a pourtant triomphé des dévastations hérétiques, des invasions étrangères, du marteau des démolisseurs et des transformations utilitaires. Depuis les hauts barons de l'hérésie jusqu'aux positivistes de notre âge, ni la violence au service des mauvaises passions, ni la perversité greffée sur la sottise n'ont, grâce à Dieu, réussi à la détruire.

Le prince Noir qui, d'après les chroniques, se répandit dans le midi comme une lave enflammée, la respecta. Le terrorisme s'est contenté d'en profaner le sanctuaire.

La fureur bestiale de l'impiété a pu l'atteindre, sans qu'il lui ait été permis de s'assouvir. Le monument a résisté pour attendre, sans doute, les jours de la restauration.

Des temps meilleurs sont arrivés. L'édifice a même été classé au nombre des monuments historiques; mais il n'en est pas moins réduit, chenu et dépouillé, à *espérer toujours!* Est-ce un état vraiment désespéré? Nous ne pou-

ressemblance, au point de vue de la forme, avec le baptistère rond de Ste-Constance, édifice Constantinien, près de la basilique Ste-Agnès (hors des murs), à Rome.

Cette remarque confirme nos assertions précédentes, et prouve que l'art byzantin s'est inspiré d'un grand nombre de constructions.

vons le croire. Le distique final du sonnet d'Oronte ne saurait trouver ici son application.

Des savants que nous estimons, pour l'intérêt surtout qu'ils portent à notre vieille église, ont eu l'idée de ramener le monument à son plan primitif.

Ce n'est pas seulement l'art qui le demande ; la religion élève ici sa voix tout aussi haut que l'archéologie.

Le Congrès remercie M. Jouy de Veye de la communication de son savant mémoire.

Après avoir ainsi cité un certain nombre d'églises rondes observées dans diverses parties de la France, M. Pannier constate qu'il n'en existe pas dans le pays de Lisieux, ce qui ne veut pas dire qu'il n'en ait existé aucune autrefois.

L'architecture romane fleurie et de transition, continue M. Pannier, nous offrirait un charmant spécimen dans l'église St-Thomas de Touques, ainsi que l'atteste l'une des fenêtres de la façade occidentale et une petite porte latérale, ornée d'un double rang de zigzags et d'étoiles ou astéries, si les fenêtres primitives de la nef n'avaient été détruites et remplacées par de larges et ignobles ouvertures en brique.

XIIe siècle (deuxième moitié) ou époque de transition. — La cathédrale de Lisieux, dédiée à saint Pierre et construite en grande partie dans la seconde moitié du XIIe siècle par l'évêque Arnoult, est un des monuments les plus complets et les plus remarquables de l'époque de transition. Je me dispense d'en parler plus longuement, car le Congrès doit en faire la visite.

XIIIe siècle. — Le rond-point du chœur de l'église St-

Pierre nous paraît également remarquable par sa décoration élégante et sévère.

La belle et ancienne église collégiale de St-Pierre-sur-Dives offre plusieurs parties remarquables du XIII° siècle, entre autres sa brillante couronne de chapelles qui rayonnent autour de l'abside et sont au nombre de cinq. Ces chapelles sont très-saillantes et d'un gracieux effet (V. la figure, p. 114).

11° Question : *Quelle est la physionomie de l'architecture dans le diocèse de Lisieux.*

Cette question pourrait donner lieu à un mémoire approfondi qui serait intéressant. M. Pannier fait remarquer que l'influence des matériaux a été la cause première de l'aspect monumental du pays.

Autrefois, les routes ne permettant pas de transporter des matériaux durables, on était forcé de se servir de ceux qui se trouvaient sur place ou à peu de distance. C'est ce qui est évident pour tous : de là, l'emploi des pierres de petite dimension transportables à dos de cheval, et du bois de chêne qui abonde dans le pays.

Tout porte à croire, dit à son tour M. de Caumont, que les constructions en bois ou mi-parties de bois et de mortier avec soubassement en maçonnerie de pierre furent longtemps en usage dans la région. Je suis d'autant plus fondé à le croire que j'en pourrais citer des exemples de divers siècles jusqu'au XVI°, et l'église Ste-Catherine de Honfleur, aussi bien que certaines églises rurales, sont encore là pour l'attester.

Ce mode de construction que les Romains eux-mêmes avaient employé vient, comme le disait M. Pannier, de l'abondance des bois dans ce pays plantureux de Lisieux et de Pont-l'Évêque, de la rareté de la bonne pierre à bâtir et de la difficulté énorme des communications. On sait qu'il

y a seulement quarante ans il était très-difficile d'aller d'un point à un autre, même à cheval, et que les transports par charrette étaient absolument impossibles. Il fallut donc renoncer à se pourvoir de matériaux apportés d'une certaine distance; on ne pouvait trouver de matériaux passables ailleurs que dans les carrières littorales du pays découvert. Voilà certainement ce qui a dû prolonger si longtemps dans le diocèse de Lisieux l'emploi du bois pour les constructions religieuses et civiles et même pour les constructions militaires.

Cependant dès le XI[e] siècle et probablement un peu auparavant, on édifia exceptionnellement des églises en pierre. Celles de Vieux-Pont-en-Auge, de St-Martin-de-la-Lieue, d'Ouillie-le-Vicomte, de Hottot-en-Auge, que nous avons décrites, en sont la preuve.

La position a été déterminante dans cet emploi. Nous voyons quelques églises remarquables en pierre sur la lisière du Pays-d'Auge, en approchant de la plaine, ce qui est la preuve de mon assertion; telles que Ouville-la-Bien-Tournée, Le Breuil, Dives, Putot-en-Auge, St-Clair-de-Basseneville, et quelques autres dont on pourra voir l'esquisse dans ma *Statistique monumentale.*

L'emploi plus habituel du bois avait déterminé celui des chevets droits, quand on a fait usage de la pierre, habitué que l'on était d'éviter la forme semi-circulaire quand on se servait du bois. Si l'on excepte les grandes églises de Lisieux, St-Pierre-sur-Dives, etc., etc., et un très-petit nombre d'autres, on ne trouve guère d'absides semi-circulaires.

Je renvoie, du reste, à ma *Statistique monumentale* pour plus amples renseignements.

M. Bouet, qui a parcouru la région de Lisieux et de Pont-l'Évêque avec beaucoup de soin, parle de la forme des

tours telle qu'elle existe dans les trois quarts des églises rurales.

Ce sont des flèches en bois qui paraissent toutes peu anciennes et qui ont succédé soit à des porte-cloches, soit à des tourillons en bois placés entre le chœur et la nef.

Aujourd'hui, MM. les Curés s'acharnent à les déplacer pour les transporter à l'extrémité occidentale.

Le goût des innovations en tous genres aura bientôt défiguré les églises rurales du pays, et, comme le disait M. R. Bordeaux, « Je visite surtout les églises sup-« primées quand je cherche des choses intéressantes et « anciennes; la plupart des autres n'ont plus rien qui ne « soit maladroitement retouché ou défiguré. » A ce sujet, M. le Secrétaire général réclame contre la reconstruction de la porte de l'église de Vieux-Pont-en-Auge; il émet le vœu que Mgr l'Évêque de Bayeux et de Lisieux prenne sous sa protection les monuments remarquables de son diocèse et qu'il soit fait des réclamations près de lui. L'Assemblée s'associe à ce vœu qui sera consigné au procès-verbal.

M. de Caumont lève la séance et donne rendez-vous aux membres à huit heures du soir dans le même local.

Le Secrétaire,

Vicomte L. DE NEUVILLE.

2e SÉANCE DU 22 NOVEMBRE.

Présidence de M. DE CAUMONT, directeur de la Société.

La séance est ouverte à 8 heures du soir.

La salle est éclairée à giorno.

M. de Caumont prend la parole en ces termes :

C'est avec regret, Messieurs, que j'occupe aujourd'hui le fauteuil pour la seconde fois ; mon honorable et savant ami, M. de Glanville, avait été désigné pour présider cette séance, d'autant plus importante que nous allons procéder à la distribution de quelques récompenses, et que la présence de M. de Glanville, un des membres les plus distingués de l'Académie de Rouen, membre de nos Sociétés savantes de France les plus célèbres, en aurait rehaussé le prix.

M. de Glanville vient de me prévenir qu'il était dans l'impossibilité de se réunir à nous ce soir ; il est effectivement, à l'heure qu'il est, à 2 lieues 1/2 de Lisieux dans le beau château de Courtonne, appartenant à M. le marquis de Neuville, son gendre, et, par le mauvais temps qu'il fait, il lui était impossible de revenir à Lisieux à 8 heures après l'avoir quitté à 5 heures ; ce qui eût reculé son retour à Courtonne à minuit. Nous ne pouvons qu'approuver les excuses de M. de Glanville, tout en regrettant vivement son absence.

M. le vicomte Louis de Neuville est absent par un motif semblable ; il a été forcé de retourner coucher à son château près Livarot, à 5 lieues de Lisieux ; mais il a pour collègue au secrétariat général M. A. Pannier, qui nous a si vivement intéressé ce matin, et qui ce soir voudra bien tenir la plume.

Après ces quelques mots M. de Caumont continue.

La séance que nous tenons ce soir dans cette salle devait avoir lieu en plein air à Arles, dans le théâtre romain, dont les ruines imposantes sont une des merveilles du midi de la France, et dont voici l'esquisse (V. la page suivante). Les lauréats devaient venir recevoir leurs médailles, au pied des deux belles colonnes encore debout, sur la scène de cet ancien théâtre; une assistance nombreuse, dans laquelle bon nombre de ces Arlesiennes, dont la beauté est proverbiale, aurait garni les gradins en demi-cercle qui regardent la scène et applaudi à la proclamation des récompenses. 6,000 personnes peut-être auraient assisté à cette séance solennelle.

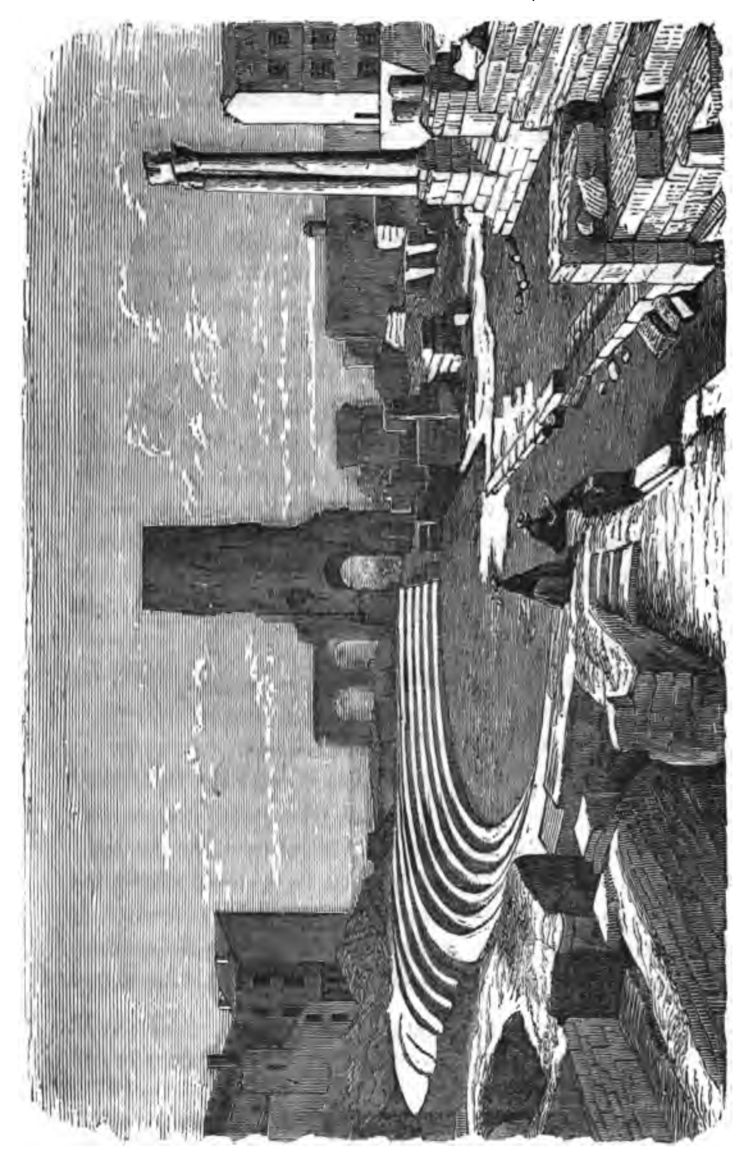
Quatre rapporteurs y auraient esquissé le mouvement archéologique de nos provinces du nord, de l'est, de l'ouest et du midi, et fait des propositions pour que la France archéologique tout entière, représentée par ses hommes les plus laborieux, reçût la récompense méritée par le travail dans l'ancienne capitale des Gaules, dans cette ville où l'on voit encore les débris du palais de Constantin et où les faits historiques abondent.

Je peux le dire sans exagérer, cette séance eût été d'une imposante majesté, d'un grandiose *que jamais réunion académique n'a pu atteindre à aucune époque.*

Il a fallu renoncer à cette solennité: la guerre, une guerre *insensée, cruelle et bête*, dont nous avons bien le droit de décliner notre part de responsabilité, nous qui avons toujours exalté la paix et travaillé dans la mesure de nos forces au progrès de l'humanité, cette guerre contre laquelle nous avions protesté publiquement en 1868, en Allemagne même, au Congrès international de Bonn (1); cette guerre

(1) Au grand banquet qui eut lieu à Bonn, sur une terrasse admirablement située au bord du Rhin, M. de Caumont porta le toast suivant :

A l'archéologie et aux arts amis de la paix : à la paix, sans laquelle



RUINES DU THÉATRE ROMAIN, A ARLES.

néfaste, dis-je, est venue interrompre nos communications, arrêter tous les travaux utiles, matériels et intellectuels ; elle est venue renouveler des fureurs que les temps anciens n'avaient pas connues et ramener à l'état sauvage nos populations civilisées du XIXe siècle.

Nous avons donc remis à un autre temps la séance nationale qui devait avoir lieu à Arles, et nous tenons ici une modeste séance dans laquelle nous allons proclamer quelques récompenses, dont les récipiendaires appartiennent à la région du nord et du nord-ouest.

Ces récompenses sont proclamées dans l'ordre suivant :

Médailles de 1re classe.

La première est décernée à M. Renault, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Caen, pour le volume renfermant la table analytique des dix volumes (21 à 30) du *Bulletin monumental*.

La deuxième à M. Schuermans, conseiller à la Cour d'appel de Liége, pour ses nombreux travaux archéologiques et spécialement pour son recueil des inscriptions gallo-romaines de la Belgique.

La troisième à M. de Cougny, membre de l'Institut des

les arts et l'archéologie ne peuvent prospérer et produire leurs bienfaits.

Que jamais ce beau fleuve, qui étale devant nous sa merveilleuse écharpe azurée ne soit souillé, comme autrefois, par le sang des armées, mais qu'il soit toujours comme aujourd'hui témoin de nos vœux et de nos sympathies, qu'il serve de trait d'union entre tous les peuples qui l'avoisinent.

C'est au nom de nos académies de France, dont je suis ici un des représentants, que, du fond du cœur, je répète ces paroles : A LA PAIX, A L'ARCHÉOLOGIE ET AUX ARTS.

provinces, pour ses remarquables explorations en Touraine et en Poitou (1 vol. in-8°).

La quatrième à M. Des Diguères, membre de l'Institut des provinces, pour le volume qu'il a publié sous le titre de *Familles illustres normandes. Étude historique et généalogique sur les Médavy-Grancey.*

Deux médailles de bronze ont été décernées :

La première à M. A. Pannier, membre de la Société française d'Archéologie, pour ses études archéologiques sur l'ancien diocèse de Lisieux et la classification chronologique des monuments qui s'y rencontrent.

La deuxième à M. Rainguet, directeur du séminaire de Montlieu (Charente-Inférieure), pour l'enseignement archéologique qu'il a fait donner depuis vingt ans, sans interruption, dans l'établissement qui lui est confié, et pour la publication du journal de poésies latines intitulé *Apis romana.*

La Société française d'Archéologie a décidé qu'un exemplaire de la nouvelle édition de l'*Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont (ère gallo-romaine) sera offert en son nom aux bibliothèques publiques de *Lisieux*, d'*Arles*, de *Vendôme*, de *Poitiers*, de *Saintes*, de *Carcassonne* et de *Béziers*.

La Société française d'Archéologie, ayant toujours pensé qu'il était temps de répandre les connaissances archéologiques chez les instituteurs primaires, a constamment récompensé par des distributions de livres ceux qui ont montré de bonnes dispositions pour l'étude. En attendant qu'elle soit complètement renseignée, elle a décidé, sur la proposition de M. Piel :

Que la *Statistique monumentale de l'arrondissement de*

Lisieux, par M. de Caumont (1 volume de 600 pages in-8° avec planches), serait accordée aux bibliothèques communales de *Moyaux* et de *Livarot* ;

Que l'*Archéologie des Écoles primaires*, par M. de Caumont, serait accordée aux écoles d'*Orbec* et de *Trouville* ;

Que ces deux bibliothèques recevront aussi la *Statistique monumentale des arrondissements de Lisieux et de Pont-l'Évêque* ;

Que le séminaire de Montlieu recevrait dix volumes pour être décernés en prix aux élèves les plus instruits du cours d'archéologie professé dans l'établissement, et qui est divisé en deux sections ;

Qu'un *Abécédaire d'archéologie* sera offert, au nom de la Société française d'Archéologie, à M. l'abbé Jumel, curé de Bourdon (Somme), qui se propose d'enseigner l'archéologie dans son pays. La Société espère que M. Jumel formera des archéologues dans le clergé, surtout parmi les ecclésiastiques de son canton.

Rapport du Trésorier.

M. Gaugain, trésorier en chef, d'accord avec le bureau, a présenté ensuite verbalement un rapport après lequel le Congrès a procédé à la radiation de plusieurs allocations qui n'ont pas reçu l'emploi auquel elles étaient destinées. On sait que les allocations doivent être employées *dans le délai de deux ans*, et qu'au bout de cette période elles peuvent être annulées. Le conseil maintient toujours plus longtemps les crédits, mais il est nécessaire d'annuler ceux qui, en définitive, ne paraissent pas pouvoir être employés dans un délai prévu.

Les radiations proposées s'élèvent à la somme de 1,400 fr.

La Compagnie décide que ces allocations seront rayées du tableau.

Les autres allocations faites et non encore acquittées sont maintenues au budget jusqu'à nouvelle délibération.

Allocations nouvelles.

Relativement aux allocations nouvelles, M. de Caumont n'a pu, à cause de l'interruption des communications, consulter que bien peu de membres; il peut toutefois annoncer que M. de Cougny est toujours dans l'intention d'inspecter l'Anjou dès que l'ordre sera rétabli.

Ces inspections ont un intérêt considérable, même pour les contrées bien connues; car ce qui a échappé aux premiers explorateurs est rarement oublié par les seconds. D'ailleurs, chacun a sa manière de voir, et l'on ne juge pas aujourd'hui comme on le faisait il y a vingt ans, par suite de l'habitude qu'on a d'explorer. Ajoutons que de grands changements s'opèrent en vingt années dans la statistique monumentale de tous les pays et qu'il est très-utile de constater périodiquement ces changements.

200 francs sont votés à M. de Cougny: c'est une légère indemnité pour ses frais de route; mais on connaît le dévouement et le désintéressement de notre savant inspecteur divisionnaire. . . . . 200 fr.

La même indemnité est votée à M. le baron J. de Verneilh pour l'inspection qu'il pourra entreprendre dans le centre ou dans le midi de la France. . . . 200 fr.

La discussion de ce matin a prouvé que les fouilles depuis longtemps projetées au Vieux-Lisieux pourront enfin être exécutées. Le Congrès vote pour les commencer une somme de 200 francs et charge de la surveillance MM. Delaporte, A. Pannier, Ch. Vasseur, comte de Neuville, Piel et les

membres de la Société habitant l'arrondissement de Lisieux, qui voudront se réunir à la commission. . . . 200 fr.

L'aqueduc gallo-romain découvert à Glos, il y a quelques années, par M. Billon, avait un point de départ encore inconnu qu'il est utile de rechercher en remontant la vallée. La Société française d'Archéologie vote une somme de 50 francs pour ces recherches qui doivent entraîner peu de travaux, mais surtout un examen attentif des lieux. 50 fr.

Les constructions romaines découvertes sur le plateau du Mont-d'Éraines (au Mesnil-Soleil) se prolongent, selon toute apparence, sur le même plateau, et la rampe qu'on voit au-dessous d'elles, au bout du coteau, fait supposer l'existence d'un mur de soutènement qu'il serait utile de reconnaître. Une somme de 100 francs est mise pour la deuxième fois dans ce but à la disposition de M. Renault, de Falaise. . 100 fr.

Quoiqu'il soit maintenant très-difficile de faire exécuter des moulages en province, qu'un grand nombre de travaux de ce genre n'aient pu être faits, une somme de 200 francs est mise à la disposition du bureau pour le cas où il pourrait obtenir de nouveaux moulages pour le musée plastique formé à Caen ou pour d'autres musées existant en province. . . . . 200 fr.

Vous n'avez pas encore pu donner les récompenses que vous aviez proposées aux bibliothécaires qui feront des conférences sur la nature, l'utilité et la manière de se servir des livres qui composent leurs bibliothèques.

Mais vous savez que quelques bibliothécaires se préparent, et vous avez lieu d'espérer que l'an prochain vous pourrez en signaler plusieurs qui auront répondu à vos vues.

La Société française d'Archéologie, convaincue que la presse locale peut beaucoup pour la propagation des idées de conservation et de décentralisation, arrête qu'elle dé-

cernera des médailles aux rédacteurs des feuilles de province qui auront le mieux rempli leur mission sous ce rapport.

Vous venez, dit M. de Caumont, de renouveler une décision que vous n'avez pas encore eu l'occasion de mettre à exécution, mais qui, j'en ai l'espoir, ne sera pas longtemps *lettre morte*, en considérant l'heureux progrès de la presse départementale et l'abaissement continu de la presse parisienne.

Je vous demande, à ce sujet, la permission de vous présenter un remarquable mémoire de M. l'abbé Fayet, de l'Institut des provinces, *Sur la décentralisation intellectuelle.* Ce mémoire, qui atteste les judicieuses et profondes réflexions de l'auteur sur l'état actuel de la province, ne saurait être trop connu ni trop répandu; il résume admirablement toutes les idées que l'Institut des provinces, la Société française d'Archéologie et les Congrès scientifiques ont semées et cherché à faire germer dans les esprits éclairés de la province.

MÉMOIRE DE M. L'ABBÉ FAYET.

Décentralisation! Voilà un mot qui a le privilége de réveiller en France de vives sympathies; c'est que ce mot est synonyme de liberté. Cette idée est tout un symbole; elle a jeté dans les esprits, elle a dans les choses de profondes ramifications. Abandonnant le côté politique de la question, je la prends par son côté littéraire, artistique et purement intellectuel. Ainsi réduite, la question est vaste encore, et je veux essayer d'y faire quelques pas.

I. — LES ORIGINES DE LA SITUATION.

Il faut remonter loin dans le passé, pour trouver l'expli-

cation du présent. Les faits naissent les uns des autres, se poussent, se tiennent comme les vagues; et les ondulations des événements actuels tirent leur origine d'un ébranlement qui se cache dans les siècles précédents, ainsi que le mouvement des flots a parfois sa cause secrète dans les profondeurs de l'océan.

Ce qui fait le caractère propre de la société au moyen-âge, c'est la prédominance de l'initiative individuelle dans le fractionnement de l'autorité générale. Les forces sociales, bien que reliées entre elles et classées dans une puissante organisation, conservent encore leur indépendance particulière; il n'y a point de centre qui les absorbe complètement comme aujourd'hui. « Paris, dit M. de Châteaubriand, ne donnait point alors le mouvement à tout le royaume; Paris n'était point la capitale de la France, c'était celle des domaines du roi : grande commune qui agissait spontanément, que les autres communes n'imitaient pas, et dont elles savaient à peine le nom... Dans le pays de la langue d'oc, et même de la langue d'oyl, il y avait des villes qui égalaient en richesses, surpassaient en beauté cette boueuse Lutèce dont Philippe Auguste avait à peine fait paver les rues. »

Ainsi Paris est le séjour du roi, non du gouvernement qui n'existe point encore tel que nous le connaissons aujourd'hui, ou qui n'existe du moins qu'à l'état rudimentaire. Les autres villes, Toulouse, Lyon, Bordeaux, Rennes, Marseille, selon les époques, sont pour les affaires générales ses suzeraines, parce que les hauts-barons sont les suzerains du roi; mais pour les affaires particulières, pour ce qui est d'intérêt local, les villes ne relèvent que d'elles-mêmes.

La commune, la cité, la province sont des corps qui se meuvent de leur énergie propre. Les libertés locales

sont partout vivantes, l'administration se fait sur les lieux. Chaque commune élit ses magistrats, capitouls, échevins, jurats, et s'administre selon ses lois et ses franchises particulières.

Aussi, sous le rapport qui nous occupe, il est certain que la centralisation n'existe pas. La vie intellectuelle est dispersée sur tous les points, elle s'organise avec une complète liberté; personne ne va demander le mot d'ordre à Paris. Les villes fondent des colléges, les provinces des universités, les particuliers des écoles, et ne consultent que leurs forces, leurs intérêts et les chances de réussite. Le régime intérieur de ces établissements est indépendant de toute action centrale; ce sont les corps de ville, les autorités locales qui font les règlements, choisissent et nomment les professeurs et les surveillent. Et comme le catholicisme était alors l'idée universelle et que la théologie faisait naturellement partie des études, les universités ne sont astreintes qu'à l'approbation du pape ou des évêques, comme garantie d'orthodoxie dans les doctrines.

Sous cette loi de liberté le mouvement intellectuel prit un essor prodigieux. « Les colléges à Paris et en province, comme dit Pasquier, commencèrent à provigner. » Il y a dans le mouvement des études au moyen-âge une activité, une sève qui frappent tout homme qui effleure seulement du regard les annales de ce temps. Bourges, Orléans, Aix, Cahors, Angers, Caen, Poitiers, Dôle, Montpellier, Toulouse, Douai, Besançon et vingt autres villes ont des universités ou des écoles qui, pour le renom de science, l'illustration des professeurs et le nombre des élèves, peuvent balancer la renommée de l'université ou des colléges de Paris.

La rivalité s'établit naturellement entre ces centres de

haute instruction, et tourne au profit des études. « Chacune de ces illustres compagnies, dit un historien, était en possession de délivrer, comme les facultés de Paris, le bonnet et les insignes de docteur; et le maître reçu par elles ne jouissait-il pas du privilége d'enseigner partout, *hic et ubique terrarum?* De là résultait une diversité d'études et de méthodes utile à la science. Puis, l'esprit provincial aidant, il s'établissait une émulation généreuse qui, tout en satisfaisant le sentiment patriotique, tendait sans cesse à maintenir et à élever le niveau de l'érudition. » —M. de Riancey, *Hist. de l'Instr. publique*, t. Ier, p. 294, 386.

Cependant la royauté, en grandissant, substituait peu à peu son pouvoir à l'action des forces sociales. Ce travail de concentration se poursuit, à travers des phases diverses, par les efforts successifs des générations royales ; il s'accélère par le génie à la fois cauteleux et brusque de Louis XI, par les troubles suscités par la réforme protestante et sous l'étreinte vigoureuse de Richelieu. Louis XIV le consomme; il attire toutes les forces au centre, il les assouplit et les domine autant par son incomparable majesté que par sa volonté puissante. La France avec lui devint vassale de la cour de Versailles; elle devait bientôt l'être de Paris.

La concentration s'étendit naturellement à la sphère intellectuelle. La province se sentait envahir chaque jour par l'influence de la capitale. Cependant il y avait encore des centres puissants où vivait la liberté des études. La plupart des vieilles universités gardaient encore des restes précieux de leur ancienne gloire. Les gouvernements des provinces faisaient des sacrifices pour conserver ces institutions scientifiques. Les États de Bourgogne, par exemple, avaient fondé une école de droit à Dijon. Ils avaient

établi des cours publics et gratuits d'anatomie, de botanique, de minéralogie, de chimie, de science médicale et d'astronomie, une école de peinture et de sculpture; et tous les ans, ils envoyaient à Rome, aux frais de la province, les élèves les plus distingués. Et c'est à cela, sans doute, que la Bourgogne est redevable d'avoir produit tant d'hommes illustres, et d'être restée encore le pays le plus littéraire peut-être de France. (V. M. Raudot, *La France avant la Révolution*, p. 440.)

Aussi, jusqu'en 89, à la veille de la Révolution, la France avait une organisation littéraire et scientifique bien supérieure à ce qu'elle est de nos jours. On comptait encore 22 universités, 572 colléges qui recevaient 72 mille élèves, tandis qu'en 1842, suivant les rapports officiels, le nombre des élèves qui recevaient l'instruction littéraire n'était plus que de 44 mille, répartis en 358 colléges, c'est-à-dire que, de l'aveu de M. Villemain, la jeunesse lettrée alors était deux fois plus nombreuse qu'aujourd'hui. — *Rapport à la Chambre*, avril 1847. Mais la Révolution passa bientôt son niveau sur ces établissements, et concentra toute la vie intellectuelle de la province à Paris.

II. — LA DOMINATION DE PARIS.

La Révolution détruisit toutes les institutions littéraires et scientifiques de la province, et ce fut, au milieu de tant de ruines, une des plus grandes qu'elle ait faites. Toutes les grandes créations du passé en faveur de la science et de l'instruction périrent submergées dans ce vaste naufrage. « Les communautés littéraires vouées à la culture des lettres, dit M. Jules Simon, furent proscrites; avec elles disparurent les cours, les bibliothèques, les

collections, et, ce qui n'est pas moins nécessaire pour susciter et entretenir le zèle des études, les conseils, les encouragements et les exemples d'hommes éclairés qui mettent en commun leurs lumières et leurs espérances. » — *Revue des Deux-Mondes*, avril 1842. On peut voir comment Châteaubriand, dans la préface de ses *Études historiques*, a décrit une partie des ravages que la Révolution exerça dans le domaine des lettres.

Mais fermer les centres d'étude que le temps avait constitués, c'était consacrer la prédominance exclusive de Paris. Toute la jeunesse française dut refluer dans la capitale; car elle ne trouvait que là les écoles, les professeurs, les collections nécessaires aux études spéciales. Paris avait moins souffert; il s'était même enrichi des dépouilles des provinces dont les richesses artistiques et littéraires avaient été, en grande partie, transportées dans ses bibliothèques et ses musées. La facilité des voies de communication devait ajouter encore à tant de causes de prosperité, tandis que la province devait voir de plus en plus se faire en son sein le silence et la solitude.

Aussi les écoles de droit et de médecine, les facultés des sciences et des lettres de Paris comptent-elles, à elles seules, beaucoup plus d'élèves que toutes les facultés et les écoles des départements ensemble. Et, en outre, près du tiers de toute la jeunesse qui reçoit l'instruction secondaire dans les colléges de l'État se presse dans les lycées de Paris. On peut en voir les preuves officielles reproduites par M. Raudot, *Décadence*, p. 182, 183. Ajoutez à cela que toutes les écoles spéciales sont concentrées dans la capitale, et qu'il est presque impossible d'étudier ailleurs tout ce qui tient aux Beaux-Arts.

Ainsi par la spécialité de ses écoles et de ses cours publics, par la réunion en son sein des supériorités scien-

tifiques, par l'éclat des corps savants dont il est le siége exclusif, par le concours des étrangers qu'attirent la curiosité et les facilités de la vie, Paris s'est assuré, depuis soixante ans surtout, une suprématie irrésistible. Sa population a triplé et déborde de ses anciennes limites; sa presse impose ses idées à tout ce qui lit. Pour qu'un livre, un roman, un drame, une idée, une œuvre d'art, une mode même puissent avoir cours, il faut que Paris les ait pour ainsi dire frappés à son coin et leur ait donné droit de cité. Et M. de Cormenin a pu dire avec trop de vérité: « Paris consomme, boit et mange, joue la comédie, s'amuse pour Nantes, Strasbourg, Lille, Rouen, Orléans, Bordeaux et Marseille; Paris légifère, pense, écrit, imprime, chante, peint, édite, politique, philosophie, utopise pour Marseille, Lyon, Bordeaux, Lille, Strasbourg. »—*De la Centralisation*, p. 102.

Mais c'est précisément cette domination sans mesure de Paris qui devient lourde et périlleuse pour la France. Tout monopole est odieux et nuisible de sa nature, et Paris a tout monopolisé, la presse, la littérature et l'art. Montesquieu et Montaigne écrivaient à Bordeaux et se faisaient lire; cela ne serait plus guère possible aujourd'hui. Tout homme qui sent ou croit sentir en lui quelque étincelle de talent étouffe en province et part pour Paris.

Mais les positions sont déjà occupées; il y a encombrement de célébrités à faire ou déjà faites. La lutte loyale va dégénérer en combat sans pudeur, où le mérite souvent est écrasé et où le savoir-faire triomphe. A l'émulation qui aiguillonne le talent et l'élève au-dessus de lui-même, se substitue l'intrigue qui le rabaisse et le déshonore. Demandez à un littérateur, à un artiste de la province s'il est possible de trouver à Paris un emploi légitime de ses forces, à moins de donner des gages aux coteries

dominantes. Voilà donc le talent en face de cette alternative, ou de rester inactif dans la province où les travaux manquent et restent dans l'obscurité, ou de venir s'étioler dans l'atmosphère insalubre de la capitale, et d'y user son énergie et ses facultés dans la souffrance et les déceptions, s'il ne parvient à s'ouvrir du premier coup les portes du succès.

Le génie, me dit-on, enfonce les portes et s'impose de vive force : soit; mais le génie a souvent besoin du travail et du temps pour se former, et ce n'est pas toujours par des coups de tonnerre qu'il se révèle. Si Condé à vingt ans improvise la victoire, il faut à Turenne l'étude et l'expérience pour s'élever aux sommets de l'art de la guerre. Et si un artiste n'est point doué de cette puissance prime-sautière, comment surmontera-t-il les épreuves du stage? Si la fortune ne lui a point assuré les ressources pour attendre, ne succombera-t-il pas dans la mêlée, et son talent ne court-il pas le risque d'être étouffé par la misère? Et d'ailleurs, combien n'y a-t-il pas de talents élevés, estimables qui, sans pouvoir gravir les cimes ardues d'une célébrité hors ligne, auraient pu encore faire honneur à leur pays, s'ils avaient vu s'ouvrir devant eux une voie large, paisible, encouragée, où tout ne serait pas livré à la fièvre de l'ambition et aux hasards de la lutte? Et voilà ce que le littérateur, l'artiste trouveraient en province, si les vices de la situation actuelle ne rendaient impossibles les centres d'activité intellectuelle hors de Paris.

Je ne veux pas rechercher si Paris, sous tous les rapports, est un milieu favorable au développement normal du talent; si, dans les mouvements tumultueux de l'opinion publique, il ne se forme pas des courants factices autour de certaines renommées; et si, dans ce bouillonnement d'ambitions et de publicité désordonnées, c'est toujours le vrai mérite qui surnage et triomphe. Ce qu'il y a de certain, c'est que le talent et le génie naissent en province aussi bien qu'à Paris.

Dieu sème les dons de l'intelligence dans des âmes inconnues, au fond de nos plus humbles villages, comme il sème les plus belles fleurs, les fruits les plus parfumés dans les solitudes des campagnes et jusque sur les pentes abruptes des précipices. Il n'y a point de pays déshérités, et Corinne et Pindare n'ont-ils pas vu le jour dans la Béotie?

Mais ces germes du génie, s'ils ne sont recueillis par la culture, périront étouffés. Il importe donc à la gloire d'une nation de découvrir, de cultiver ces semences précieuses, et de mettre à leur portée et le plus près possible l'instruction et les moyens de culture. Et voilà ce qui aurait lieu si des centres d'instruction puissants et variés étaient établis sur des points nombreux pour y recueillir les intelligences les plus délaissées. La province a moins qu'autrefois la facilité de se faire instruire. Le soleil, a-t-on coutume de dire, luit pour tout le monde; le monopole parisien ne fait pas comme le soleil.

N'exagérons rien cependant, et en résumé que demandons-nous? L'abaissement de Paris comme centre principal de lumières? Non; mais une plus large part pour la province. Paris est le centre de l'unité nationale, et à ce titre il y a droit à une existence privilégiée. Qu'il reste donc la tête de la France, qu'il en soit même jusqu'à un certain point l'estomac; seulement qu'il n'absorbe pas, à lui seul, la nourriture de tout le corps. Il faut reconnaître sa supériorité, mais la contenir dans de justes bornes. En attendant que cette juste part soit faite par une sage politique, travaillons à la préparer par la discussion, et sachons user des ressources que nous laisse encore la situation actuelle.

III. — LES ACADÉMIES DE PROVINCE.

Il n'y a peut-être pas un département qui ne possède une

ou plusieurs sociétés savantes. Mais, il faut le dire, les académies sont bien toujours, comme au temps de Voltaire, ces honnêtes filles qui ne font point parler d'elles. Cela tient en grande partie, croyons-nous, à la publicité trop restreinte des *Revues* où se publient leurs travaux. Ces travaux, malgré leur mérite, restent inconnus du public qui ne s'abonne point à leurs bulletins littéraires. Un petit nombre d'amateurs seul en bénéficie, et c'est lettre-morte pour la masse du public.

Il y a là une cause d'amoindrissement nuisible à la province, et on n'y pourra remédier, ce nous semble, que par l'union plus intime de la presse provinciale avec les sociétés académiques. C'est le moyen le plus naturel de porter à la connaissance du public les travaux de ces sociétés, de populariser le goût des études, d'y associer les masses, d'en vulgariser les résultats, de stimuler les mouvements intellectuels. C'est aussi un moyen de donner aux journaux des localités un intérêt de plus, et d'unir d'une manière nouvelle la presse au pays qu'elle représente. Il serait donc bien à désirer que les journaux des départements fussent mis à même de reproduire les travaux les plus remarquables des sociétés, et de donner au moins une mention sommaire de leurs séances.

Qui empêche, me dit-on, les rédacteurs des journaux de faire cette reproduction? les travaux des sociétés savantes ne sont-ils pas ouverts à tous? D'accord; mais c'est ici que je rappellerai à mes contradicteurs l'état d'isolement des écrivains de la presse de province et les travaux multipliés auxquels ils ne peuvent suffire. Le temps manque d'ordinaire aux rédacteurs pour faire une analyse et un triage toujours difficiles, et souvent périlleux à cause des susceptibilités qu'ils pourraient réveiller. Pour tout concilier, ce serait au bureau de ces sociétés ou à une commission spéciale qu'il

faudrait confier le soin de faire un choix des travaux les plus intéressants pour le public, et de présenter un compte-rendu qui aurait alors toutes les conditions de fidélité et d'impartialité désirables.

Ces communications seraient faites, bien entendu, à toutes les feuilles locales, sans distinction d'opinion politique. Agir autrement, ce serait établir un monopole au profit de journaux privilégiés, et le monopole, quel qu'il soit, est le premier ennemi des provinces et le plus redoutable à la science; car ce n'est que par la libre expansion de toutes leurs forces qu'elles peuvent espérer de conquérir leur émancipation intellectuelle.

Pour résumer notre pensée, nous voudrions voir les efforts décentralisateurs moins fractionnés, et toutes les activités unies autour de la presse locale. La force des journaux est dans la puissance de leur publicité, et c'est l'isolement qui fait leur faiblesse. Le but principal est donc d'organiser les forces de la province aujourd'hui éparses et de leur donner des centres de publicité. La presse, par cette concentration, verra bientôt doubler son influence; elle réclamera avec plus de puissance au nom de la province déshéritée, et elle pourra parler haut, parce qu'elle aura une armée derrière elle pour recueillir sa parole et lui en renvoyer l'écho. Alors elle pourra reprendre et poursuivre avec succès le développement du programme décentralisateur que, dès 1820, Augustin Thierry lui traçait en ces termes : « Le vœu de la France doit sortir non du centre du pays, mais de tous les points divers; il doit s'énoncer dans un langage approprié aux intérêts, au caractère, à l'existence antérieure de chaque partie de la population, dans un langage de franchise et de fierté... C'est le devoir des journaux libres des provinces de rappeler à leurs concitoyens les réclamations qu'ils ont à faire; c'est à eux de les faire, non pas en invoquant d'une manière vague

les lumières du siècle, mais en attestant ce qui fut, de temps immémorial, enraciné en la terre de France, les franchises des villes et des provinces, en tirant de la poussière des bibliothèques les vieux titres de nos institutions locales, en représentant ces titres aux yeux des Français qui ne les connaissent plus, et qu'une longue habitude de nullité individuelle endort dans l'attente des lois de Paris. » — *Dix ans d'étude*, in-12, page 220.

IV. — LA PRESSE DE PROVINCE.

La centralisation est un fait puissant, et un fait ne peut pas être combattu avec avantage par des paroles seulement, mais par des faits. La province proteste; ce n'est pas assez, elle doit montrer sa vitalité par des actes. Pour prouver le mouvement, ce qu'il y a de plus péremptoire c'est de marcher.

Des forces intellectuelles existent encore : la première chose à faire est de s'en emparer, de les fortifier, et de les faire converger contre la citadelle du monopole parisien, pour la battre et l'ébranler. De ces forces la plus puissante est la presse provinciale. Elle est déjà constituée, elle fonctionne; il ne s'agit que de lui donner plus de puissance par l'association.

La presse de province a rendu et rend chaque jour d'éminents services. Les écrivains qui la dirigent, surtout ceux qui sont nés sur place, ont fait preuve de talent, de courage, d'intelligence et de dévouement. On compte dans leurs rangs bien des hommes que la presse de Paris pourrait envier; et on peut dire avec assurance que les feuilles qui s'impriment dans la plupart des villes de France, rivalisent, pour la force de leur rédaction, avec les meilleures publications de la capitale. Il y a même parmi les

célébrités les plus bruyantes de la presse parisienne — parmi les hauts barons de la plume, — des médiocrités dont toute la puissance tient à la notoriété et surtout à la richesse de l'enseigne qui les abrite. Les gros capitaux, dont ils sont les organes et quelquefois les partenaires, nous donnent le secret du succès de leur bruyante publicité.

La carrière du journaliste de province est au contraire hérissée de difficultés. On ne se fait guère une idée de tout ce qu'il lui faut de travail, de prudence et d'énergie pour conduire sa nacelle à travers les écueils de toute nature qui la menacent. Un journal de province, lorsqu'il veut rester indépendant et digne, exige une dépense de qualités, une réunion de facultés rares et supérieures à ce que l'on imagine; et une feuille qui prospère dans ces conditions, et même qui vit longtemps en province, est un phénomène qui mériterait d'être étudié.

Je sais tous les reproches que l'on peut faire au journal de province, toutes les lacunes qu'on peut aisément signaler dans sa rédaction; ce dont il faut s'étonner plutôt, c'est que ces défauts ne soient pas plus considérables. Imaginez un homme chargé seul des travaux de rédacteur, de correcteur, de gérant et de caissier. Tout pèse sur lui, la politique, la correspondance, la partie littéraire et matérielle de l'œuvre. C'est un travail aride et sans cesse renaissant: c'est Sisyphe roulant son rocher qui chaque jour retombe. Il lui faut mener son œuvre périodique à travers les mauvais vouloirs de l'opinion ennemie qui vous guette, et les susceptibilités implacables de la petite ville, et les exigences de l'abonné, et les taquineries de l'ignorance, et les mesquines jalousies de la rivalité.

Le journaliste de province est seul, et, pour suffire à sa tâche, il devrait s'appeler légion. Aussi le voit-on souvent

forcé de subir le joug de cette situation, et, faute de mieux, d'admettre ces *Correspondances parisiennes*, pâture insipide qui déborde quotidiennement de ce qu'on appelle les *Bureaux d'esprit public;* sans doute, il y a des correspondances écrites avec talent, inspirées par une pensée élevée, œuvres utiles, indispensables même dans une situation où Paris règne et gouverne. Mais combien en est-il dont les vains caquetages, échos de la vulgarité parisienne, ne brillent que par l'absence d'idées, ne répandent que des phrases futiles ou malsaines, et ne semblent avoir d'autre but que d'endormir l'activité des esprits ou de les corrompre!

Aussi, grâce à cet envahissement des correspondances parasites, la presse de province perd toute physionomie locale. Le journal de Bayonne, par exemple, ressemble au journal de Lille; et l'abonné breton lit à la même heure l'élucubration parisienne qui s'adresse au lecteur de la Franche-Comté. Une plate uniformité règne partout, et vous ne trouvez plus dans la rédaction ce parfum de terroir qu'on aimerait à goûter dans la presse de chaque province.

Voilà une servitude dont il serait bon de s'affranchir, et la province pour cela n'a qu'à vouloir. Il y a sur tous les points du territoire des esprits qui s'endorment; il faudrait les réveiller et leur donner rendez-vous dans la presse locale. Cette presse ne peut secouer le joug de Paris, elle ne peut se développer que par le concours actif de tous. L'homme du château, le propriétaire, l'avocat, le médecin, l'homme de culture littéraire, en un mot, peuvent aborder les questions d'intérêt général, de science, de littérature et d'art. Le fermier, le commerçant, l'agriculteur peuvent, au profit de tous, toucher à tout ce qui a rapport aux questions d'intérêt local.

Le journal deviendrait ainsi une œuvre collective, vivante, actuelle, et qui intéresserait tout le monde; ce serait la première assise sur laquelle pourrait s'appuyer la résurrection de la province, l'affranchissement du département et le réveil de ce patriotisme local qui est le seul vrai, a dit Benjamin Constant, et sans lequel tout autre patriotisme n'est souvent qu'une flamme passagère et même dangereuse.

V. — LES GROUPES PROVINCIAUX.

Un instrument actif de décentralisation intellectuelle consisterait à former, dans chaque département, des groupes décentralisateurs, composés de personnes dévouées à la propagation de cette idée, reliées entre elles par la communauté d'intérêts similaires, et selon les affinités de territoire ou de mœurs. Les groupes, recrutés parmi les hommes les plus actifs et les plus recommandables par leur position, seraient chargés de propager, par la voie de la presse surtout, le mouvement de décentralisation, et de traiter les questions d'intérêt commun ou local que fait surgir chaque jour la marche des événements. C'est par leurs travaux que s'alimenterait, dans les questions de décentralisation, la discussion des journaux de province dont ils formeraient naturellement le conseil et l'appui.

On regrette généralement que la jeunesse chez nous s'isole trop de la vie intellectuelle, et qu'elle s'endorme dans l'inutilité d'une existence trop commode, ou dans les prosaïques soins des intérêts matériels et particuliers. Peut-il en être autrement dans l'état des choses, quand rien ne stimule les jeunes gens à des choses plus élevées, et ne rattache à un centre commun les individus épars? L'isolement est le dissolvant le plus actif de toute activité. Combien de natures, — je parle des plus riches et des mieux douées, — succombent à cette action délétère! Il

n'y a d'organisation intellectuelle nulle part ; et voilà pourquoi la jeunesse s'en va, dans les villes, à l'attrait des réunions oisives ou malsaines, et, dans les campagnes, à celui de loisirs sans but élevé.

Les groupes provinciaux pourraient devenir, au milieu des populations, une école de véritable esprit public où la jeunesse trouverait, sous des maîtres expérimentés, une direction qui l'arracherait à son inutile *far niente.* Peut-être suffirait-il d'un homme par canton qui voulût user de son influence, pour entraîner les jeunes générations dans la voie des études. Une fois le centre d'attraction établi, tout se rallierait naturellement à lui pour s'étendre et se perpétuer. On ne sait pas assez tout ce que la France renferme de richesses et recèle de capacités. Combien d'esprits qui s'étiolent n'ont besoin que d'un choc pour sentir la vie jaillir de leur âme, et n'attendent qu'une excitation pour utiliser des facultés précieuses qui, sans cela, resteront inactives !

Aux chefs des groupes provinciaux serait donc confiée la tâche de diriger le mouvement, et c'est par la presse provinciale que leur action se ferait sentir à la fois sur tous les points d'une manière plus fructueuse. Il me semble cependant que ces groupes, outre les journaux des localités, devraient avoir un organe pour centraliser leurs efforts et leur donner une impulsion générale. Il faudrait donc une *Revue* spéciale où viendrait aboutir tout le mouvement. Là seraient analysés ou du moins mentionnés tous les travaux; là seraient reproduites ou signalées particulièrement les publications d'un intérêt général. Cette revue devrait être d'un prix peu élevé et paraître dans une ville de province.

VI. — LA LIBRAIRIE PROVINCIALE.

La librairie, dans le sens large du mot, n'existe plus en province; elle a ressenti douloureusement les effets de la

concentration de tout le mouvement scientifique et littéraire à Paris. Autrefois Lyon et Toulouse, par exemple, avaient des imprimeries qui pouvaient rivaliser, pour l'importance et le caractère sérieux de leurs travaux, avec les presses de la capitale, et jetaient chaque année dans la circulation un grand nombre d'ouvrages de science, de littérature et de théologie. Aujourd'hui, à part deux ou trois maisons dont l'activité est réduite à la publication d'ouvrages classiques et de livres de piété ou de prix, les imprimeries de province ne produisent guère que des affiches et des prospectus de commerce, et les librairies ne sont que des dépôts où se déverse quotidiennement le trop-plein des ateliers de la capitale. Là s'étalent presque exclusivement les volumes légers à 1 franc, les romans périodiques à 5 ou 10 centimes, la pièce de théâtre en vogue et tous les produits de cette petite littérature des boulevards dont la frivolité est le moindre défaut. Le commerce sérieux en souffre autant que la saine littérature et les mœurs, et c'est là une des plaies les plus dangereuses de notre temps. Tout ce qu'il y a de vitalité et de bon sens dans notre pays s'use et s'éteint au contact de cette littérature le plus souvent sans idées comme sans style, qui fait pourtant l'aliment de tout ce qui lit, et pénètre ainsi jusque dans les dernières couches populaires.

C'est la faute de la province, dira-t-on, et Paris la sert selon ses goûts et ses appétits. Je ne veux point disculper complètement la province; elle a sa part de responsabilité dans les torts qui retombent sur la société actuelle tout entière. Mais je dis que Paris est le grand coupable, parce qu'il a la puissance et qu'il ne s'en sert que pour démoraliser, et qu'ensuite la province n'a pas les moyens de lui résister. Examinons.

On peut bien dire qu'en France la critique n'est point, en général, à la hauteur de sa mission. Il n'y a plus guère dans

les journaux que de l'annonce ou de la réclame. Sauf quelques honorables et éclatantes exceptions que tout le monde connaît et respecte, *le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé*. Cette critique n'a-t-elle pas des éloges pour les productions les plus suspectes, pourvu qu'elles soient signées de certains noms ou patronnées par certaines influences? et ne se renferme-t-elle pas dans un silence calculé pour les œuvres que recommande seulement une tendance sérieuse et morale? La réclame, en outre, la réclame payée n'affecte-t-elle pas les formes émanant de la rédaction du journal? Le libraire ne se substitue-t-il pas, moyennant finances, aux directeurs des revues? Y a-t-il pour le lecteur, qui a confiance dans son journal, un moyen de ne pas tomber dans le piége tendu à sa bonne foi par la spéculation parisienne? Et cet abus de la réclame n'a-t-il pas envahi tous les journaux presque sans exception?

Voyez ce qui arrive: un ouvrage paraît à Paris. Un éditeur opulent et qui a du flair s'est mis en campagne. Il prépare d'avance le succès en laissant pressentir la sensation que doit produire le nouveau livre impatiemment attendu. Il paie des réclames pompeuses; et, le jour venu, il annonce un succès qui n'existe pas encore, mais dont tous les journaux vont porter la nouvelle et prolonger le retentissement à tous les coins de la France. Comment la province pourra-t-elle résister à cette pression, à une intrigue si habilement ourdie et dont la presse parisienne est complice? A-t-elle les moyens d'opposition et de contrôle? Elle achète le livre, le lit de confiance, le trouve médiocre, mauvais, et souvent n'osera le dire, de peur de se mettre en opposition avec le goût souverain de la capitale. La critique du journal où aura paru la réclame du libraire viendra tardivement, quelques mois après, discuter le livre, et, pour obéir à sa conscience ou à sa position, montrera que le livre ne vaut rien. Mais le

tour est fait, le gros de l'opinion a pris son pli; et voilà la réputation d'un romancier établie, un mauvais ouvrage qui a fait son chemin, et ainsi se perd parmi nous le bon goût et s'affaiblissent les idées saines et les bonnes lettres.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans une telle situation, il n'y a point d'éditeurs en province et qu'il ne peut plus y en avoir. Il faudrait pour cela des moyens de publicité, des relations, une influence et des capitaux qui n'existent qu'à Paris. L'écrivain de la province en est donc réduit à chercher, lui aussi, un rayon du soleil parisien; sinon, qu'il se résigne à voir ses travaux ignorés et méconnus. Et un auteur sans relations, sans crédit, sans fortune, ne s'exposerait-il pas d'ailleurs à de tristes mécomptes en touchant le sol brûlant de l'industrie parisienne? Et s'imagine-t-on qu'il y eût pour lui chance de conjurer les périls et les déceptions qui l'y attendent, et qui sont d'autant plus redoutables que sa confiance ne lui permet pas de les soupçonner?

Il y a donc encore ici quelque chose à faire. Il faudrait fonder une librairie provinciale chargée d'éditer les œuvres des auteurs non parisiens et de leur donner une facile publicité. Ce serait comme une assurance mutuelle qui produirait de bons résultats, et deviendrait un levier puissant pour amener la décentralisation intellectuelle. Ce n'est point là une idée nouvelle; on en a même essayé l'application sans résultat, je crois; mais l'essai se faisait à Paris. Toutefois, en la combinant avec l'organisation d'une presse provinciale unie et solidaire, une nouvelle tentative pourrait être plus heureuse.

Ce que je viens de dire de la littérature en province, est encore plus vrai de l'art. Les artistes de province n'ont aucun moyen de se produire ni d'obtenir la rémunération de leurs œuvres. Qu'une ville fasse exécuter une statue, un travail d'art, il faudra le *visa* de Paris, et ce sera quelque parisien

qui obtiendra la préférence. Pour les travaux de Paris, il n'y faut pas songer. J'ai vu des artistes de mérite solliciter des travaux dans la capitale; mais les ministres d'ordinaire s'enquièrent de l'opinion des solliciteurs, et il n'y a rien pour ceux qui pensent mal, c'est-à-dire qui ne pensent pas comme eux.

VII. — LES UNIVERSITÉS PROVINCIALES.

Il ne suffit pas d'utiliser les éléments de succès qui existent; il faut en créer de nouveaux, ou tout au moins transformer, agrandir ce qui est constitué. La province a perdu sa vitalité intellectuelle lorsque ses écoles libres, ses anciennes universités se sont fermées: ces universités étaient comme autant de foyers de chaleur et de lumière. Il faut les rétablir sur les mêmes bases, ou à peu près, si on veut tirer la province de son apathie et y raviver les études.

On me dira que des établissements de hautes études existent; que des facultés des sciences et des lettres sont ouvertes dans nos principales villes, et que la province ne peut s'en prendre qu'à son indifférence, si elle ne sait pas profiter de ces puissants moyens d'instruction qui lui sont offerts.

Il n'entre point dans mes intentions de méconnaître le bien qui se fait; je m'abstiendrai donc de signaler les défauts de l'organisation actuelle. Je me contenterai de faire observer que les anciennes universités étaient des créations municipales, et qu'elles avaient une existence propre et indépendante. C'étaient des corporations s'organisant elles-mêmes, se gouvernant avec liberté, recrutant à leur gré le personnel de leurs professeurs, et ne dépendant pour l'ordinaire que de la cité. Le pouvoir central approuvait la fondation de ces écoles; l'Église intervenait sous le rapport de l'enseignement

théologique; mais, après cela, les universités ne relevaient que d'elles-mêmes et des autorités locales. Et c'est dans cette constitution libérale qu'elles puisaient la force et la vie.

Je voudrais voir les universités renaître et s'établir sur les mêmes bases et sous la même loi de liberté. Qu'on laisse faire l'élément municipal et provincial, et les universités en sortiront d'elles-mêmes et spontanément comme la fleur naît de la tige qui la supporte.

Un des plus grands travers de notre temps, c'est de vouloir substituer partout l'action de l'art à celle de la nature. On coupe le territoire d'un pays en cercles ou en carrés réguliers, puis on crée çà et là des centres en se basant sur des calculs kilométriques. La nature ne s'astreint pas à des arrangements si bien compassés, et laisse dépérir le plus souvent ces créations artificielles. Aussi le travail est toujours à recommencer, et l'on en vient bientôt à des remaniements qui ne durent pas davantage.

Chaque groupe social, au contraire, produirait de soi et plus sûrement son efflorescence scientifique et littéraire sous la loi de la simple liberté. De même que chaque commune tend naturellement à créer son école, ainsi la cité, le département, la province constitueraient des centres intellectuels plus élevés selon les besoins et les convenances. Par les dotations successives des particuliers et des villes, ces écoles grandiraient dans l'indépendance. Des maîtres renommés s'y attacheraient et mettraient leur honneur à en augmenter le lustre et la prospérité, sans se soucier d'aller chercher ailleurs un emploi de leurs talents et une gloire qu'ils trouveraient plus près. C'est ce qui se voit en Allemagne : Gœthe n'était jamais allé à Vienne, ni à Londres, ni à Paris ; et Kant a enseigné toute sa vie à Kœnisberg, sa ville natale, une ville de dix mille âmes, et n'était jamais allé à Berlin.

Et ceci m'amène à montrer ce qui se pourrait faire chez

nous par la comparaison de ce qui se fait chez nos voisins. « Les universités allemandes, dit M. Béchard, dont la constitution est toute municipale, ne reconnaissent d'autre mobile que l'émulation et la conscience du devoir. Les étudiants les plus distingués, à peine docteurs, sont admis, avec l'agrément des facultés, à donner des leçons publiques, sous le titre de *Privat Doctoren* ou *Doctores legentes.* Les leçons de ces professeurs, dépourvus de traitements fixes, sont rétribuées par les étudiants, dont le concours plus ou moins nombreux est un indice certain du mérite de l'enseignement. Telle est l'épreuve qu'il faut subir pour arriver successivement au grade de professeur extraordinaire et puis à celui de professeur ordinaire, épreuve bien autrement sûre que celle de nos concours.

« Les professeurs, une fois nommés, sont inamovibles et ne peuvent être révoqués que par une sentence du tribunal civil; du reste, ils vivent entre eux sur le pied d'égalité. Tous les maîtres professent, le recteur lui-même. Ils jouissent tous, le recteur surtout, d'une haute considération, et occupent un rang éminent dans la cité. C'est à ce système d'enseignement que la savante Allemagne doit ses immenses progrès scientifiques et littéraires. » — *De l'Administration de la France*, t. II, p. 261.

En Angleterre, les universités sont indépendantes, et les différents colléges dont chaque université se compose forment, dit M. de Montalembert, « une vraie fédération morale et intellectuelle » *(Avenir de l'Angleterre*, ch. X). Tous les chefs des universités, tous les professeurs sont élus par leurs pairs, comme les membres de l'Institut de France. Le programme des études, les conditions d'admission, d'examen, les règlements de discipline, les traitements, tout cela appartient à la corporation.

« Édimbourg, dit à son tour M. Raudot *(Grand. possible*

de la France, p. 176), est l'Athènes de l'Angleterre. Qu'on examine la constitution de son université qui jouit d'un si grand renom même en Europe, et on verra que les professeurs sont choisis par la municipalité.... Un conseil municipal composé de marchands, de propriétaires, tous fort peu savants, nomme aux chaires de sciences et de belles-lettres! Et cependant le conseil des Aldermen fait d'excellents choix! Comme il a un grand intérêt à ce que les élèves soient nombreux dans la ville d'Édimbourg, il prend toutes les précautions nécessaires pour avoir d'excellents professeurs.

« Il y a plus, ajoute le même publiciste, la Société royale de Londres, fondée en 1666, qui peut servir de modèle à tous les corps savants, par la splendeur de son passé, l'éclat de son présent, la régularité et le luxe de ses publications, le nombre et l'importance de ses travaux, repose sur la libre association des citoyens qui en font les frais... Elle est le produit d'une association privée, un véritable club scientifique, qui a fondé des cours où sont admis des auditeurs payants, de jeunes étudiants qui viennent en écouter les leçons, à côté et au milieu des personnages les plus éminents de l'Angleterre. »

Il en est de même aux États-Unis où les écoles sont toutes fondées et soutenues par les communes, les villes, l'industrie particulière ou l'association libre des citoyens.

Ne pourrions-nous pas désirer voir chez nous quelque chose de pareil, et n'aurions-nous rien à gagner en transportant sur notre sol les idées qui y ont fleuri jadis et qui sont la base de toutes les universités de l'Europe? C'était déjà, il y a plus de vingt ans, le vœu d'un homme dont l'opinion est considérable en cette matière. « Il faut, disait-il, transporter ces idées qui ont cours hors de nos frontières, il faut les transporter parmi nous; il faut par là vivifier nos provinces, en créant de grands centres d'activité intellec-

tuelle et morale, des foyers de lumière semblables à ceux qui éclairent toutes les parties de l'Allemagne. » — Cousin, *Rapport sur l'instruction publique en Allemagne.*

Ainsi parlait M. Cousin, et voilà ce que nous demandons pour l'honneur des études et dans l'intérêt des provinces.

VIII. — RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

Dans la lutte que la province poursuit pour la revendication de ses libertés contre la domination actuelle de Paris, ce qui importe, c'est de se faire une idée précise du but que l'on doit se proposer et des moyens qui peuvent y conduire. Toute exagération serait nuisible, et il ne faut demander que ce qu'on a le droit d'obtenir.

Or, il ne s'agit point de détruire la suprématie de la capitale, mais seulement de la contenir dans des limites raisonnables et de lui ôter ce qu'elle a d'excessif. Paris n'est pas, il ne peut ni ne doit être, comme on dit, *le cerveau de la France;* ce n'est là qu'une métaphore retentissante et creuse à l'usage des passions de notre temps; car la France, le voulût-elle, ne saurait charger Paris de penser pour elle. Mais ce qui est vrai, c'est que Paris est la capitale de la nation et qu'il a droit, sous ce rapport, à une existence privilégiée.

Que Paris reste donc le centre des corps savants, de l'Institut, de l'Académie française, de tout ce qui doit garder un caractère national, de toutes les institutions scientifiques qui ont un but d'utilité générale : voilà ce que personne ne contestera; mais qu'il ne cherche point à concentrer entre ses murs toute la vie intellectuelle de la France, et qu'il laisse la province indépendante et libre dans sa sphère naturelle d'activité.

Paris sans doute ouvre les portes de ses académies aux

illustrations de toute la France, et les peuple des écrivains, des savants et des poètes les plus éminents de la province. Ce n'est pas assez; il faut que la province ait sur place les moyens de faire éclore et de cultiver tous les germes de savoir et d'intelligence qu'elle peut avoir.

Quant aux moyens d'obtenir l'émancipation intellectuelle des provinces, s'il y en a plusieurs d'utiles, il n'y en a qu'un d'absolument efficace: c'est la décentralisation administrative dans l'État. Ce point une fois conquis, le reste suivra de soi. C'est que toute prépondérance politique doit se traduire par une influence littéraire. Partout ces deux faits se développent successivement et comme par une conséquence logique. Qu'on veuille bien suivre par la pensée le mouvement intellectuel à travers l'histoire, et l'on reconnaîtra facilement cette loi universelle. A Athènes, à Alexandrie, à Rome, en France, elle se vérifie partout, et ces indications suffisent et tiennent lieu de détails qui nous mèneraient trop loin.

En France, dans l'état actuel, quand l'unité politique est un fait consommé, irrésistible et universellement accepté, ce qui reste à faire, ce n'est pas de vouloir opérer un fractionnement qui n'est ni possible ni désirable, mais d'atténuer seulement les inconvénients d'une concentration poussée à l'excès.

Que la décentralisation dans l'ordre administratif se réalise, et tout sera fait. Paris alors ne gardera que ce qui lui doit appartenir. Car, au fond, ce n'est point Paris qu'il faut accuser de la situation qui nous est faite, mais le régime de la centralisation administrative qui a été introduit depuis deux siècles surtout, qui a été s'aggravant de plus en plus par Louis XIV d'abord, par l'ancien régime et surtout par la Révolution et les gouvernements qui se sont succédé depuis le commencement de ce siècle. Ne

séparons donc jamais, dans notre pensée et dans nos efforts de revendication, la décentralisation intellectuelle de la décentralisation administrative en général; car au fond c'est la même question, et la première ne peut nous être donnée qu'avec la seconde.

Je voudrais voir tous les écrivains de la province entrer dans cette idée de décentralisation, la propager et la faire pénétrer dans l'opinion. La puissance du journal est de s'emparer d'une idée et de la porter avec patience, avec tenacité. Un grand journaliste, Genoude, avait coutume de comparer la parole de la presse périodique à la goutte d'eau qui finit par faire sa trouée dans le granit. Il en fut lui-même un exemple remarquable; il n'avait qu'une formule, et sa formule, sinon son idée, eut son heure de triomphe. O'Connel aussi n'avait qu'un mot, et avec ce mot il tenait en échec le Parlement britannique.

Il ne faut point s'effrayer de la puissance du monopole centralisateur; ce colosse a ses endroits vulnérables. Les êtres, même les plus faibles, sont encore puissants s'ils savent se défendre. — Le général Brasidas, dit Plutarque, saisit une souris; elle le mordit et le força ainsi de lâcher prise. « Oh! Jupiter, s'écria l'homme de guerre, quelle créature, si chétive qu'elle soit, ne peut jouir de sa liberté si elle veut la défendre! »

Ce mémoire a reçu l'approbation de tous ceux qui l'ont entendu, et M. de Caumont est heureux d'adresser à l'auteur des félicitations qui seront consignées au procès-verbal.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Le Secrétaire général,

A. Pannier.

VISITE DE QUELQUES MONUMENTS DE LISIEUX.

Le 22 novembre 1870.

A 9 heures précises du matin, MM. de Caumont et Bouet attendent les membres sur le perron de la cathédrale. M. Bouet commence ensuite l'examen de l'édifice et des restaurations qu'on y a faites et présente ses réflexions sur l'exécution architectonique de ces différents travaux. Comme il serait impossible de faire apprécier ses observations délicates et nombreuses sans des figures, nous allons reproduire simplement une notice sur St-Pierre, tirée du Ve volume de la *Statistique monumentale du Calvados*, par M. de Caumont (1). M. Ch. Vasseur avait fourni les éléments de cette notice. On sait que cet honorable membre de la Compagnie prépare un volume entier sur la cathédrale; mais nous ignorons encore quand cet intéressant travail verra le jour.

Nous commençons par donner une vue générale extérieure de la cathédrale, prise du Jardin-Public par M. Sagot, qui a fait de nombreuses et belles études sur cet édifice et sur d'autres édifices du Calvados et de la Manche, notamment sur le Mont-St-Michel.

Cathédrale St-Pierre.—La première église élevée à la fin du IIIe siècle ou dans les premières années du IVe fut, dit-on, dédiée à la Sainte-Vierge.

Herbert, qui occupa le siége épiscopal de Lisieux depuis l'an 1022 jusqu'à l'année 1049, jeta les fondements d'une vaste cathédrale (2), qui fut terminée par Hugues d'Eu, son

(1) Page 201 de la *Statistique monumentale*, t. V.

(2) Ecclesiam Sancti Petri Lexoviensis cœpit ædificare, sed non potuit consummare (*Gallia christ.*, t. XI, p. 766).

Segot del.

VUE GÉNÉRALE DE LA CATHÉDRALE DE LISIEUX PRISE DU JARDIN PUBLIC.

successeur, et consacrée sous le titre de saint Pierre, prince des Apôtres (1). Cette antique basilique fut détruite en 1136 par un incendie qui consuma la ville entière.

La cathédrale actuelle fut construite en grande partie par les soins d'Arnoult, qui occupa le siége épiscopal pendant quarante et un ans (1141-1182) (2). Elle fut agrandie et terminée par Jourdain du Hommet, évêque de Lisieux, qui mourut en 1218 (3).

En 1226, sous l'épiscopat de Guillaume du Pont-de-l'Arche, un incendie faillit détruire la cathédrale ou du moins compromettre sa solidité. La charpente des combles fut seule atteinte par les flammes, lesquelles épargnèrent l'édifice qui était très-solidement construit. Guillaume du Pont-de-l'Arche entreprit de grands travaux pour réparer ce désastre (4). Les deux chapelles latérales de l'abside sont l'œuvre de cet évêque, ainsi que l'atteste la différence de style entre cette partie du chœur et le reste de l'édifice. La chapelle absidale, qui termine le collatéral sud, était, dans l'origine, dédiée à saint Ursin, l'apôtre des Gaules, qui devint le second patron du diocèse. Dans les fouilles que nécessitèrent ces travaux, on découvrit, en 1233, derrière le maître-autel, les ossements de ce saint avec ceux de saint Patrice et de saint Bertivin. Sur une petite tablette, en marbre rouge de Vieux, était gravée une inscription. L'auteur des *Vies des saints patrons du diocèse de Lisieux*, l'abbé Le Prévost, nous apprend qu'on renferma ces ossements dans une belle châsse en argent qui fut placée, au haut du chœur, sur quatre colonnes en bois doré.

(1) *Gallia christ.*, p. 768.
(2) Orderic Vital, t. IV.
(3) *Gallia christ.*, t. XI, p. 782.
(4) *Ibid.*, p. 782.

Ce fut probablement Guillaume du Pont-de-l'Arche qui fit élever les deux tours qui surmontent le portail occidental. La tour méridionale, à l'exception de la base qui est ancienne, fut rebâtie en 1579, ainsi que l'atteste une inscription.

En 1233, sept ans après l'incendie dont nous avons parlé, l'édifice était entièrement construit. Les additions postérieures ne faisant pas partie du plan primitif, nous les passons pour le moment sous silence.

L'église St-Pierre, classée en 1840 au nombre des monuments historiques, d'après les plans et dessins de l'architecte Piel (1) et grâce à la puissante intervention de M. Guizot, alors ministre de l'intérieur, est un des édifices les plus remarquables et les plus complets que nous ait légués l'époque de transition (XII° siècle, deuxième moitié). L'ogive, encore vague et indécise, se montre dans les arcatures du triforium de la nef, du transept et des deux premières travées du chœur, et dans les fenêtres du clérestory; les colonnes, sveltes et élancées, se terminent par des chapiteaux garnis de larges feuilles recourbées en volutes, dont l'ampleur rappelle le style roman.

Le nom de l'architecte qui a élevé ce magnifique édifice n'est pas connu. La similitude de caractères qui existe entre certaines parties de l'église St-Pierre et les cathédrales de Sens et de Cantorbéry (Angleterre), construites vers le même temps par Guillaume de Sens, nous porte à attribuer à cet

(1) Louis-Alexandre Piel, né à Lisieux en 1807, mort au couvent de Bosco (Piémont) en 1838, est un des premiers architectes qui saluèrent avec joie la renaissance de l'art catholique et prirent une part active au mouvement archéologique qui s'opéra en faveur du style ogival. Il venait de concourir d'une manière brillante pour la construction de l'église St-Nicolas de Nantes lorsqu'il s'engagea sous la bannière du P. Lacordaire, dont il devint un des plus fervents disciples.

habile architecte une large part dans la construction de notre cathédrale.

Comme toutes les grandes basiliques qui couvrent encore la surface de la France, l'église St-Pierre de Lisieux présente la forme d'une croix latine. Elle se compose, à l'intérieur, d'une longue nef avec bas-côtés accompagnés de chapelles, d'un vaste transept dont chaque bras est flanqué, à l'orient, d'un collatéral ; enfin, d'un chœur avec déambulatoire, autour duquel rayonnent plusieurs chapelles.

La longueur totale du vaisseau, dans œuvre, depuis la porte occidentale jusqu'à l'extrémité de la chapelle de la Vierge, est de 110 mètres; l'élévation des voûtes principales est de 20 mètres (la hauteur primitive de la nef, sous clef de voûte, était de 20 mètres 50 centimètres) ; celle de la lanterne qui surmonte l'*intertransept* est de 30 mètres; la voûte des bas-côtés s'élève à 9 mètres au-dessus du niveau du sol.

La largeur totale de l'édifice, d'un mur à l'autre, non compris les chapelles, est de 27 mètres 67 centimètres.

La nef principale, du centre d'une colonne à l'autre, mesure 7 mètres.

La longueur du transept est de 38 mètres 78 centimètres, et sa largeur de 8 mètres 83 centimètres.

Nef. — La nef, composée de huit travées, est construite d'un seul jet. C'est le type le plus pur et le plus gracieux de cette architecture nouvelle qui marque d'une manière sensible la transition du plein-cintre à l'ogive, du style roman au style gothique. Elle présente à la fois ce double caractère de force et de légèreté, de simplicité et d'élégance qui distingue les œuvres de cette époque. Elle se fait surtout remarquer par l'harmonie des proportions, la pureté des lignes architecturales et l'unité de style.

Des arcades en tiers-point, portées sur des colonnes monocylindriques, séparent la nef des bas-côtés. La plupart des chapiteaux sur lesquels s'appuient ces arcades sont d'une grande simplicité ; ils sont décorés de larges feuilles, légèrement recourbées à leur extrémité supérieure. Ces chapiteaux, qui paraissent seulement épannelés, étaient probablement destinés à recevoir une décoration plus soignée. Plusieurs sont garnis de crossettes végétales ; quelques-uns présentent une riche et élégante corbeille qui rappelle le chapiteau corinthien. Le tailloir, décoré de moulures très-simples, est à pans coupés. Le fût de la colonne, en calcaire coquillier d'un grain très-gros, est formé de nombreuses et larges assises. La base, en calcaire plus dur provenant de la même carrière, mais d'un lit différent, offre deux tores séparés par une gorge profonde. Une large patte ou agrafe appliquée sur le tore inférieur, qui est aplati, relie la base au socle ou piédestal, presque entièrement enfoui par suite de l'exhaussement du sol de la nef, qui a été élevé en 1687 au niveau de celui du chœur, sous l'épiscopat de Léonor de Matignon (1).

Du tailloir s'élancent trois légères colonnettes, divisées à différentes hauteurs par des anneaux. Ces colonnettes reçoivent l'arc doubleau et les arceaux d'une voûte d'arête reconstruite en partie au XVIᵉ siècle, ainsi que l'attestent les quatre clefs de voûte les plus rapprochées de la tribune, dont le style accuse la Renaissance.

Le triforium qui surmonte les arcades de la nef est formé d'arcatures géminées, entourées d'une seule archivolte qui repose, de chaque côté, sur une colonnette dont le chapiteau,

(1) L'élévation du sol de la nef nécessita l'enlèvement et amena la destruction d'un grand nombre de tombeaux en pierre et en bronze (Ancien manuscrit attribué à un chanoine de la cathédrale et rédigé entre les années 1670 et 1717).

largement développé, est décoré de feuillages et de crossettes végétales. Plusieurs chapiteaux présentent une riche corbeille composée de feuillages variés, d'une grande finesse d'exécution, parmi lesquels on distingue des feuilles de chêne. Cette galerie, fermée aujourd'hui par une faible cloison qu'il serait facile d'enlever, servait à éclairer la tribune qui règne au-dessus des bas-côtés, laquelle n'a jamais été voûtée et laissait entrevoir la charpente du toit. La colonnette centrale, engagée dans la maçonnerie provisoire, est flanquée de petites colonnettes.

Un célèbre archéologue anglais, M. John Parker, d'Oxford, qui a visité notre cathédrale, il y a quelques années, a été frappé de l'analogie que présente cette galerie avec le *triforium* de l'arrière-chœur de la cathédrale de Cantorbéry, également formé d'arcatures géminées (1). La seule différence, c'est qu'à Cantorbéry l'archivolte est double et repose de chaque côté sur deux colonnettes, tandis qu'à St-Pierre de Lisieux il est simple. A St-Pierre, la partie supérieure du tympan, ainsi que l'a remarqué M. Bouet, était à jour comme à Cantorbéry.

Des extrémités du cordon qui sépare les arcades de la nef du triforium partent de légères colonnettes annelées, qui reçoivent l'arc formeret. Cet arc sert d'encadrement à la galerie ainsi qu'à l'étage supérieur.

Le *clérestory* offre des fenêtres à une seule baie très-peu ébrasées. L'archivolte qui entoure ces fenêtres, dont l'ogive est peu accusée, porte sur des colonnettes annelées. La même décoration se remarque à l'extérieur de l'édifice. Toutes ces

(1) A considerable part of the cathedral of Lisieux, in Normandy, is of very similar character to Sens and Canterbury, and quite as much advanced in style, with pointed arches and transitional mouldings (*An Introduction to the study of gothic architecture,* by John Henry Parker).

fenêtres étaient anciennement garnies de belles verrières qui ont été détruites en 1688, sous l'épiscopat de Léonor de Matignon, et remplacées par du verre blanc, afin de rendre la nef plus *claire*. Ce fut vers la même époque, époque néfaste pour notre cathédrale, comme nous le verrons plus tard en parlant du chœur, que le sol de la nef fut exhaussé et mis au niveau de l'aire du transept.

Les murs de la nef sont soutenus extérieurement par des arcs-boutants dont l'extrémité supérieure porte sur des colonnes engagées dans la maçonnerie. Les chapiteaux qui terminent le fût sont décorés, comme ceux des colonnes de la nef, de larges feuilles recourbées en volutes. L'extrémité inférieure de l'arc s'appuie sur de gracieux contreforts, surmontés de pinacles qui ont été refaits dans le style des anciens.

Une corniche, décorée de curieux modillons dont la plupart représentent des têtes grotesques, supporte le toit.

La charpente de la nef, refaite en partie, est formée de chevrons portant fermes. Celle des collatéraux est moderne et, par conséquent, sans intérêt.

Les bas-côtés dépourvus, dans l'origine, de chapelles étaient éclairés par des fenêtres à une seule baie, semblables aux deux ouvertures, aujourd'hui bouchées, qu'on aperçoit à l'entrée du bas-côté septentrional, près de la tribune. Les murs latéraux de l'ancienne église collégiale de Mortain, percés de fenêtres sans meneau, dont les archivoltes reposent sur de légères colonnettes, donnent une idée exacte de la physionomie primitive que présentaient les bas-côtés de la nef de notre antique cathédrale.

Les chapelles qui bordent les collatéraux, à l'exception de deux qui sont modernes et sans caractère, ont été élevées dans les premières années du XIVe siècle. Toutes les fenêtres qui éclairent le bas-côté septentrional ont conservé leur

forme primitive. Elles sont divisées en quatre baies ogivales, trilobées, par des meneaux garnis de minces colonnettes. Trois seulement ont conservé leur tracerie rayonnante. Le tympan, décoré de rosaces et de quatre-feuilles, offre de nombreux fragments de vitraux. Les autres fenêtres ont subi de fréquentes retouches dans les siècles postérieurs.

Les fenêtres placées au midi (à l'exception d'une seule, qui a perdu ses meneaux et sa tracerie) ont été élargies dans la seconde moitié du XV[e] siècle; leurs meneaux sont prismatiques. Le tympan, formé de compartiments flamboyants, présente encore de beaux fragments de vitraux. Toutes les chapelles de ce côté ont conservé leur décoration primitive. De jolies piscines ogivales trilobées, à double cuvette, dont les archivoltes retombent sur des colonnettes terminées par des chapiteaux feuillagés, sont pratiquées dans le mur méridional. Le mur oriental est décoré d'une arcade sous laquelle était placé l'autel primitif. Sous l'une de ces arcades, on a placé un autel en argent repoussé au marteau, dans le style roman fleuri du XII[e] siècle, lequel a été exécuté à Paris d'après les dessins de M. Danjoy, ancien architecte de notre cathédrale, que la mort a enlevé prématurément aux beaux-arts (1).

Toutes les arcades du côté nord, contre lesquelles sont appliqués les autels, sont modernes; elles ont été agrandies lorsqu'on a placé les tableaux qui décorent les chapelles.

Les deux dernières chapelles du collatéral sud, placées près du transept, occupent l'emplacement de l'ancienne salle

(1) M. Danjoy, né à Avenzac (Gers) en 1806, avait été élève de l'École des Beaux-Arts. Attaché à la Commission des monuments historiques depuis 1840, il fut chargé de la restauration des cathédrales de Lisieux, de Meaux, de Bordeaux et de Coutances, dont il s'acquitta avec talent.

capitulaire, laquelle s'étendait dans le jardin contigu à l'église et datait, comme la nef, de la seconde moitié du XIIᵉ siècle. Au centre s'élevait une colonne sur laquelle venaient se réunir, comme les branches d'un éventail, les arceaux d'une voûte d'arête. La porte, décorée de belles moulures toriques, s'ouvrait du côté du transept.

A droite de cette porte se montre un magnifique bas-relief dans le style gothique fleuri. Ce bas-relief offre une ogive trilobée, flanquée de deux contreforts et surmontée d'une accolade dont les rampants sont décorés de feuilles de chou frisé. Une élégante tracerie formant couronnement relie les contreforts. Le groupe mutilé placé sous l'ogive représente la Sainte-Vierge tenant dans ses bras l'Enfant-Jésus. A ses pieds est prosterné un personnage qui implore son intercession. A gauche, on aperçoit un saint attaché à un arbre (saint Sébastien). Dans le lobe supérieur est sculpté un ange qui tient devant lui un petit enfant, image de l'âme du défunt. Une inscription obituaire, gravée sur une plaque de marbre, était placée au-dessous de ce bas-relief.

Les faisceaux de colonnettes annelées qui correspondent aux colonnes de la nef reçoivent, comme ces dernières, la retombée de la voûte des bas-côtés. Le fût de ces colonnettes, détaché du mur, se relie à ce dernier par des anneaux.

Au bas de la nef s'élève un porche en pierre qui supporte la tribune où était placé le grand orgue. Ce porche intérieur date, dans son ensemble, de la fin du XIIᵉ siècle. L'arcade principale, entourée de trois archivoltes, s'appuie sur des colonnettes annelées dont le fût se détache du mur. La corbeille des chapiteaux est composée de feuillages d'une exécution remarquable. Sur l'un de ces chapiteaux, qui a été dessiné par M. Sauvageot, se détachent en haut-relief des têtes très-petites, artistement sculptées. L'abaque qui ter-

mine les colonnes est décoré de gracieux rinceaux, dont l'exécution fine et délicate révèle le ciseau habile et le faire des artistes du XIIe siècle (2e moitié). Le cordon supérieur qui encadre les archivoltes se termine inférieurement par deux têtes couronnées, représentant un roi et une reine. Les minces colonnettes placées en retrait complètent l'ornementation de ce porche, qui fait l'admiration de tous les archéologues. On remarque surtout la savante disposition des colonnes, lesquelles sont groupées avec beaucoup d'art.

Les deux arcades latérales qui mettent le rez-de-chaussée de chaque tour en communication avec ce porche sont d'une grande simplicité et très-élancées. Elles s'appuient, d'un côté, sur un pilier carré dont la partie supérieure, dans le style du XIIIe siècle, est décorée de larges feuilles galbées qui remplacent le chapiteau ; de l'autre, sur un pilier qui faisait partie de la construction primitive (XIe siècle). La partie supérieure de ce pilier, sur lequel repose la tour, offre des moulures très-simples.

M. Parker a remarqué que ce dernier pilier présente de larges joints remplis d'un mortier siliceux très-dur. C'est un précieux vestige de l'antique basilique bâtie par Herbert. Sur l'une des pierres, à droite en entrant par la porte du milieu, l'on voit encore la croix de consécration de cet édifice, dont la dédicace eut lieu en l'année 1055.

La voûte du porche, soutenue par des arceaux toriques, a été reconstruite au XVIe siècle, après la chute de la tour méridionale (probablement dans le style de l'ancienne). A leur point de jonction sont sculptées les armoiries du Chapitre de la cathédrale : *deux clefs en sautoir, cantonnées de quatre étoiles.*

La large fenêtre ogivale qui éclaire la tribune date, comme le portail, du XIIIe siècle. Elle est partagée en trois baies par des meneaux garnis de colonnettes, lesquels se bifurquent

dans la partie supérieure. Ces baies, d'une forme peu gracieuse, offrent de jolies grisailles modernes qui tempèrent l'éclat trop vif de la lumière.

L'ancien pavage de la nef, qu'on a retrouvé en plaçant la chaire, était en terre cuite.

Transept. — Le transept, construit dans de vastes et gracieuses proportions, date, comme la nef, de la seconde moitié du XIIe siècle. Il est accompagné à l'orient, ainsi que nous l'avons dit, de bas-côtés, formant chapelles, disposition qui se rencontre dans quelques grandes églises de France et d'Angleterre (ancienne église abbatiale de Conques ; église de Longues ; cathédrale de Salisbury, etc., etc., etc.). Nous ferons observer que la construction de cette dernière église est postérieure à celle du transept de St-Pierre.

Dans la partie inférieure du mur septentrional du transept, dont la base, construite en blocage, paraît remonter au XIe siècle, s'ouvrent deux larges arcades à plein-cintre, du XIIe siècle, qui abritaient des tombeaux.

Le bas-relief qui décore le fond de l'arcade placée à gauche du spectateur offre deux statues mutilées. L'un des personnages, revêtu d'une tunique, tient de la main droite une palme (1). Le devant du tombeau est décoré de médaillons ornés de figures en haut-relief, affreusement mutilées. Ces médaillons, entourés d'une riche bordure, rappellent, à s'y méprendre, la statuaire antique. Le célèbre dessinateur et graveur anglais, Cotmann, les a reproduits avec exactitude.

Sur le tympan de l'autre arcade sont sculptés deux anges, humblement prosternés, tenant les extrémités d'un voile ou linceul sur lequel était posée l'âme du défunt, qu'on représentait ordinairement, au moyen-âge, sous l'image d'un petit

(1) Ces personnages ont été dessinés par Willemin.

enfant sans sexe. Les longues tuniques qui enveloppent les anges forment de nombreux plis. Dans la partie inférieure du tympan sont représentés assis six anges, placés en regard l'un de l'autre. Leur tête est ceinte d'une couronne. Les uns tiennent des palmes, les autres des phylactères.

La statue couchée, placée sous une de ces arcades, faisait partie d'un autre tombeau ; cette statue a été découverte en 1847 dans la cour de la mairie et replacée dans la cathédrale par les soins de M. le docteur Billon, membre de l'Institut des provinces. Elle représente un évêque et paraît dater du XIe ou XIIe siècle. M. Billon en a donné une description dans le *Bulletin monumental.*

Au-dessus de ces deux arcades s'ouvrent deux belles fenêtres accolées, dont les archivoltes, au nombre de trois, reposent sur des colonnettes annelées de différentes grosseurs. Le cordon supérieur, décoré de *violettes*, se termine inférieurement par de petites têtes. Les chapiteaux garnis de feuillages sont très-soignés. A l'extérieur, ces fenêtres affectent une décoration plus sévère : elles offrent deux archivoltes au lieu de trois.

Entre ces ouvertures et l'étage supérieur existe une galerie étroite, éclairée par des arcatures percées, pour la plupart, de baies carrées. Les trois arcatures qui occupent la partie centrale de la galerie sont entourées d'un tore qui repose sur de grosses colonnettes, flanquées de colonnettes plus petites. La voûte en berceau qui surmonte cette galerie est formée d'un blocage très-ancien. Une galerie semblable, pratiquée dans le mur occidental et dans le mur méridional, met chacun des bras du transept en communication avec le triforium de la nef. Le tailloir qui termine les chapiteaux, formé de fines moulures, se profile avec grâce sur le mur et relie entre elles toutes ces arcatures.

L'étage supérieur offre trois fenêtres très-élancées (celle

du milieu plus haute que les deux autres). Les archivoltes, au nombre de trois, qui les encadrent reposent sur des colonnettes annelées. La décoration de ces fenêtres est la même que celle de l'étage inférieur. A l'extérieur, elles affectent une grande simplicité. Le bord de chaque baie est taillé en chanfrein.

Le mur occidental du même croisillon est composé également de deux étages de fenêtres. Ces cinq fenêtres, remarquables par leurs gracieuses proportions, affectent entre elles la même forme. Elles sont garnies, à l'intérieur comme à l'extérieur du monument, de deux archivoltes qui reposent sur des colonnettes annelées.

Des fenêtres semblables sont percées dans le mur occidental du croisillon sud, dans la partie supérieure seulement.

Les bas-côtés, qui accompagnent à l'orient le transept, forment chacun deux travées, semblables à celles de la nef. Les colonnes monocylindriques qui séparent ces travées offrent de vigoureux chapiteaux, décorés de larges feuilles recourbées.

Trois fenêtres, deux à l'orient et une seule au nord, éclairent le bas-côté parallèle au croisillon septentrional. L'une de ces ouvertures est masquée par le rétable de l'autel dédié à Notre-Dame-du-Rosaire. Ce rétable était autrefois décoré d'une ancienne statue en pierre, provenant de l'ancien couvent des Jacobins. Le mur oriental contre lequel s'appuie cet autel offre, à l'extérieur, une corniche très-ancienne et fort curieuse formée d'arcatures géminées, terminées par des têtes grotesques et des animaux, parmi lesquels on distingue un singe tenant sa tête entre ses deux pattes de devant.

Le bas-côté qui fait face au croisillon méridional était éclairé par trois fenêtres semblables aux précédentes. Deux de ces ouvertures ont été bouchées lorsqu'on a élevé la sacristie. La fenêtre du sud, percée au XIV[e] siècle, a été

divisée, au XVIe, par un meneau qui se bifurque dans la partie supérieure. Au-dessous de cette fenêtre est placé un tombeau du XIIIe siècle, formé de deux arcatures ogivales dont les archivoltes reposent sur des colonnettes terminées par un abaque circulaire. Trois jolis médaillons, sculptés en haut-relief, décorent les angles supérieurs formés par la jonction des arcatures. Le médaillon du milieu représente le buste d'un moine. Les deux autres sont formés de rosaces artistement découpées. Ce tombeau offre une voûte en arête dont les arceaux retombent sur des colonnettes qui tapissent le mur.

Dans la première travée, transformée en chapelle, est placé un autel moderne en chêne, dans le style de l'église, qui a valu à M. Léonard, sculpteur à Lisieux, une médaille en argent, lors du concours régional qui a eu lieu dans cette ville en 1849.

Le transept est éclairé, au midi, par trois fenêtres moins élancées que celles du nord. Les archivoltes portent, de chaque côté, sur des colonnettes. Au-dessous de ces fenêtres existe une série d'arcatures géminées.

La voûte, en arête, du transept est construite en blocage et formée d'arceaux toriques. La charpente du toit est ancienne et parfaitement conservée ; elle est composée de chevrons portant ferme et date du XIIIe siècle.

Façade méridionale. — Le portail méridional, qui fait face à la rue du Paradis, est un précieux spécimen de l'architecture de transition (seconde moitié du XIIe siècle).

Ce portail, d'une grande élévation, est percé au rez-de-chaussée d'une belle porte entourée de trois archivoltes, formées de moulures toriques, qui reposent de chaque côté sur trois colonnes détachées du mur et sur trois colonnettes placées en retrait, dont les chapiteaux sont garnis de deux

rangs de crossettes végétales. La base, composée de deux tores séparés par une gorge, est reliée au piédestal par une agrafe.

Au-dessus de la porte règne un double rang d'arcatures superposées.

Le rang inférieur est formé d'arcatures géminées, dont les archivoltes reposent sur de légères colonnettes. Le cordon qui entoure chaque archivolte est décoré de ces espèces de fleurs auxquelles les Anglais ont donné le nom de *tooth ornament*, et terminé à ses extrémités par de petites têtes.

Le rang supérieur est composé d'arcatures beaucoup plus petites, dont l'archivolte unique, décorée de rinceaux, porte sur un pilastre accompagné de deux colonnettes terminées par des chapiteaux feuillagés.

Le cordon décoré de palmettes qui sépare ces arcatures de l'étage éclairé est entièrement neuf.

Au-dessus s'ouvrent trois belles fenêtres à ogive obtuse; celle du milieu plus élancée que les deux autres. Les trois archivoltes qui entourent ces fenêtres s'appuient sur de légères colonnettes, dont l'intervalle est rempli par le *tooth ornament* que les architectes anglais, au XIIIᵉ siècle, ont emprunté à l'architecture française. Le cordon extérieur, décoré de rinceaux, se termine inférieurement par de petites têtes grimaçantes.

Le grand arc de décharge qui surmonte ces fenêtres et relie les contreforts date du XVIᵉ siècle.

La galerie supérieure, placée à la base du gable, est formée de cinq arcatures dont les archivoltes reposent, de chaque côté, sur un faisceau de colonnettes terminé par des chapiteaux feuillagés, dans le style du XVᵉ siècle. Une balustrade à jour, formée de quatre-feuilles, protége cette galerie qui a été reconstruite. On voit encore les amorces de la galerie primitive qui était placée en retrait.

Les deux clochetons octogones qui surmontent le portail datent, sauf quelques retouches postérieures, de la seconde moitié du XIIe siècle. La base est décorée, sur chacune de ses faces, d'arcatures trilobées. La pyramide est revêtue d'imbrications. Sur l'arête qui sépare les pans est appliqué un tore.

La pyramide qui couronne le clocheton occidental offre des pans concaves, à angles rentrants. Nous ferons observer que ces deux clochetons, dont la partie supérieure a été reconstruite, ne sont pas placés dans le même axe. Les deux clochetons qui terminent le gable septentrional présentent la même forme. La base de ces clochetons, d'un aspect très-sévère, est décorée de longues arcatures dépourvues de colonnettes.

Deux larges éperons en pierre s'élèvent jusqu'à la hauteur de la galerie dont nous avons parlé. Ces énormes contreforts ont été construits pour consolider le portail qui menaçait ruine. Sur la face principale de l'un de ces contreforts se détache un cadran solaire de l'époque gothique.

Au point d'intersection des quatre bras du transept s'élève une large tour quadrangulaire, que surmonte un toit à quatre pans en charpente couverte en ardoise. Cette tour ou *lanterne*, qui date du XIIIe siècle, est percée sur chacune de ses faces de deux fenêtres avec double archivolte. De petites arcatures ogivales géminées, dont quelques-unes, percées de baies carrées trilobées, éclairent à l'intérieur une étroite galerie, décorent la partie inférieure de la lanterne. L'ancienne pyramide en charpente couverte en plomb, qui formait le couronnement de la tour, aura été détruite par un incendie (1).

(1) Des réparations ont été faites à l'extérieur de cette tour par Thomas Bazin, évêque de Lisieux, en 1452.

Nous ferons observer que cette disposition des tours centrales, dont la partie supérieure reçoit le jour par de nombreuses fenêtres, est propre à la Normandie. Les tours normandes ont servi de modèles à quelques églises d'Angleterre. La tour centrale de la cathédrale d'Ely nous en offre un exemple.

A l'extrémité du croisillon méridional du transept s'élevait une élégante tribune en chêne, dans le style Louis XIII. Le plafond, divisé en nombreux compartiments, reliés entre eux par des lignes habilement combinées, offrait un gracieux tracé géométrique. Ce plafond était décoré de caissons garnis de têtes d'anges, de cartels, de rosaces et de curieux pendentifs sculptés à jour et couverts de peintures en décor : le tout encadré par de légers rinceaux et par de capricieux enroulements dans le style du temps. L'un de ces panneaux représente sainte Cécile jouant de l'orgue. Un autre offre l'effigie du roi David qui pince de la harpe.

Deux belles colonnes corinthiennes cannelées, dont la partie supérieure est décorée de cartouches et le tiers inférieur de feuilles de lierre, supportaient ce magnifique plafond.

La frise de l'entablement était formée de panneaux entourés de rinceaux et d'arabesques, parmi lesquels on distinguait des Renommées. Des pilastres, ornés de têtes de fantaisie et de trophées de musique, séparaient ces panneaux.

La destruction de cette tribune, qui faisait l'admiration de tous les étrangers, est très-regrettable. M. Raymond Bordeaux, dans une réunion de savants à Paris, a sévèrement blâmé cet acte de vandalisme (1). Nous faisons des vœux ardents pour que cette tribune soit rétablie.

Dans l'angle sud-ouest du transept existe un escalier qui

(1) Voir le *Bulletin monumental*.

conduisait à la bibliothèque, placée sur la salle capitulaire.

Au-dessus du linteau de la porte, on lit l'inscription suivante en lettres d'or, gravée sur une plaque de marbre :

BIBLIOTHÈQUE
CURAVIMUS VOLENTIBUS LEGERE
2 MACH. 2.

Les six grands tableaux appliqués contre les murs latéraux du transept étaient autrefois placés dans le chœur. Ils avaient été commandés par un chanoine, pour orner le chœur de la cathédrale. Ces tableaux sont l'œuvre d'un artiste rouennais, qui jouissait à cette époque d'une grande réputation que le temps n'a fait que confirmer. Au bas de l'une de ces toiles, on lit : LEMONNIER 1774.

Ces tableaux représentent, dans l'ordre suivant, les principales scènes de la vie de saint Pierre et de saint Paul.

Croisillon méridional, à droite en entrant :

1° Prédication de saint Paul ;

2° Saint Pierre guérissant les paralytiques.

En face :

3° Conversion de saint Paul.

Croisillon septentrional, à droite :

1° Saint Pierre ressuscitant Thabite ;

2° Saint Pierre ès-liens.

En face :

3° Saint Paul prêchant devant l'Aréopage.

Tous ces tableaux se recommandent par la grandeur de la composition, l'heureux agencement des groupes, l'expression des figures, une bonne entente de la couleur et de la perspective. Le dessin est pur et correct et tous les détails rendus avec une grande exactitude. L'architecture et les draperies sont parfaitement traitées et révèlent une touche large et vi-

goureuse. Les deux toiles représentant, l'une saint Pierre guérissant les paralytiques, l'autre la résurrection de Thabite, attirent surtout les regards.

Chœur. — Quinze colonnes entourent le chœur et le séparent du déambulatoire (V. la page suivante).

Le chœur proprement dit, composé de quatre travées, se termine à l'orient par une abside circulaire qui décrit une courbe très-gracieuse. Ce magnifique rond-point offre, du bas de la nef, une perspective charmante que l'œil ne se lasse pas de contempler.

Les deux premières travées, semblables à celles de la nef, appartiennent à la construction primitive et datent, comme cette dernière, de la seconde moitié du XII[e] siècle.

Des faisceaux de colonnettes divisées par plusieurs anneaux supportent la voûte en arête des deux premières travées, dont les compartiments sont formés d'un grossier blocage recouvert d'un crépi.

La fenêtre percée dans le mur septentrional, correspondant à la deuxième travée du chœur, est garnie de deux archivoltes reposant sur des colonnettes annelées (1).

Une fenêtre semblable, aujourd'hui bouchée, s'ouvrait dans le mur opposé. La porte ogivale à moulures prismatiques placée au-dessous de cette fenêtre donnait accès dans une sacristie gothique, qui a été démolie au commencement de ce siècle.

Le chœur, dans l'origine, était composé seulement de deux travées. La courbe de l'abside commençait à la deuxième colonne, ainsi que semble l'attester l'inclinaison d'un des

(1) Une petite porte, aujourd'hui bouchée, s'ouvrait dans ce mur et donnait accès dans le cimetière des *officiers douze livres*, ainsi nommés parce qu'ils recevaient une gratification annuelle de 12 livres.



INTÉRIEUR DE SAINT-PIERRE DE LISIEUX (POURTOUR DU CHŒUR).

chapiteaux. Une piscine placée à droite, entre la première et la seconde colonne, indique la position qu'occupait l'autel primitif. Cette piscine, masquée par un des bancs du bas-côté méridional, recevait l'eau provenant des ablutions.

Les deux dernières travées du chœur, ainsi que l'abside, ont été élevées dans la première moitié du XIIIe siècle. Les colonnes qui supportent les deux arcades qui précèdent le sanctuaire offrent le même diamètre que les précédentes. L'un des chapiteaux présente une élégante corbeille composée de larges feuilles, profondément découpées, ressemblant aux feuilles de berce (*Heracleum spondylium*), si communes dans nos prairies. Les feuilles qui décorent un autre chapiteau, au lieu de se recourber en volute, se relèvent et retombent avec grâce sur le tailloir.

Le triforium est formé d'arcatures géminées, semblables à celles qui décorent les deux premières travées du chœur; l'ogive seulement est plus accentuée. Le tympan est percé d'un trèfle.

La partie des collatéraux qui correspond aux deux dernières travées que nous venons de décrire offre un double mur percé de fenêtres accolées, dont l'archivolte repose, de chaque côté, sur des colonnettes sans anneaux, détachées du mur. Un simple tore entoure la baie. L'une de ces ouvertures, placée au midi, offre de curieux fragments de vitraux, du XVIe siècle, représentant des camées. La partie supérieure du mur est décorée d'une belle rosace polylobée, artistement fouillée. Le faisceau de colonnettes qui sépare les fenêtres reçoit l'arc formeret et les arceaux de la voûte d'arête des bas-côtés. Les chapiteaux, décorés de crossettes végétales, se terminent par un abaque circulaire.

Une série d'arcatures décore la partie inférieure des murs. L'archivolte, formée d'un tore, repose sur des colonnettes dont les chapiteaux, ornés de crossettes et de

feuillages variés, se terminent également par un abaque circulaire. Parmi ces feuillages on distingue le trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata)*, des feuilles d'arum, de nénuphar. Le fût des colonnettes a été maladroitement coupé lorsqu'on a appliqué les bancs contre les murs. La porte à cintre surbaissé, qui donne accès dans la sacristie, a été percée au XIVe siècle. Les colonnettes à chapiteaux feuillagés qui accompagnent cette porte sont moins anciennes que celles qui reçoivent les arcatures. Le cordon supérieur, décoré de grappes de raisin, est terminé à l'une de ses extrémités par un lion, et à l'autre par un animal chimérique. Dans l'un des angles du mur, on aperçoit une tête grotesque qui servait de support à l'une des archivoltes de cette porte, qui occupe la place d'une ancienne arcature.

Abside. — Les sept arcades ogivales qui dessinent le rond-point, l'un des plus remarquables du XIIIe siècle, reposent sur des colonnes accouplées dont les chapiteaux, décorés de crossettes, se terminent par un tailloir à pans coupés. L'intrados est décoré de nombreux tores, séparés par une gorge étroite et profonde.

Des grilles en fer forgé, dont on voit encore les scellements dans les colonnes, fermaient autrefois le sanctuaire.

La galerie pratiquée dans le double mur qui surmonte les arcades captive les regards par sa légèreté. Les arcatures géminées qui forment cette galerie reposent sur des colonnettes, dont les chapiteaux sont garnis de deux rangs de crossettes végétales. Le tympan est percé d'un quatre-feuilles.

Les fenêtres du clérestory, d'une forme gracieuse, paraissent avoir été tracées au moyen de la cycloïde. Les trois principales fenêtres sont garnies de vitraux modernes, exécutés à Paris dans les ateliers de M. Lusson. Ces ver-

rières représentent le Sauveur du monde, saint Pierre et saint Paul.

Du tailloir qui termine les colonnes du rond-point s'élance une légère colonnette qui s'arrête à la naissance des fenêtres et va recevoir l'un des nombreux arceaux d'une jolie voûte d'arête construite en petit appareil taillé régulièrement. Tous ces arceaux convergent vers la clef d'un puissant arc-doubleau, qui paraît avoir été refaite au XVI siècle. Sur cette clef se détachent en relief les armoiries du Chapitre.

Les deux murs qui s'élèvent entre les chapelles absidales sont percés de fenêtres accolées, autrefois garnies de riches verrières, qui formaient autour du sanctuaire une brillante couronne, composée de rubis, de topazes et d'émeraudes représentant la Jérusalem céleste. L'une de ces fenêtres, placée à gauche de la chapelle de la Vierge, est décorée d'un beau médaillon du XIII siècle. Les grisailles que l'on aperçoit au-dessus dessinent de curieux rinceaux dans le style du XII siècle. C'est le plus ancien fragment de vitrail que possède la cathédrale. A ce seul titre, il mériterait d'être conservé avec soin.

Le dais qui décore la partie supérieure de la fenêtre la plus rapprochée de la chapelle de la Vierge date seulement du XV siècle, ainsi que l'atteste l'écusson de Pierre Cauchon, peint sur cette vitre, lequel porte *d'azur à une fasce d'argent, accompagnée de 3 coquilles d'or.*

Les chapelles latérales de l'abside, de forme circulaire, datent du XIII siècle.

Ces deux jolies chapelles, dont la construction est attribuée à Guillaume du Pont-de-l'Arche, évêque de Lisieux, sont éclairées par trois fenêtres ogivales pratiquées dans l'épaisseur du double mur. Les deux archivoltes qui les entourent s'appuient, de chaque côté, sur de légères colonnettes. Une simple moulure torique encadre la baie.

On remarque, à gauche de l'autel, une petite armoire ou *sacrarium*, à deux compartiments, laquelle était fermée par une porte en fer. Du côté opposé existe une piscine qui affecte la même forme.

Le rétable de la chapelle située à l'extrémité du collatéral sud est décoré d'un magnifique tableau, peint à l'huile, représentant le martyre de saint Sébastien. On admire la pose du corps et un effet de raccourci des plus heureux dans l'un des bras. La tête est fort belle. Ce tableau qui a, dit-t-on, une grande valeur, ornait, avant la Révolution, une des salles de l'ancien palais épiscopal (1).

La fenêtre du fond de cette chapelle, en grande partie masquée par le rétable, présente de beaux fragments de vitraux. Le médaillon supérieur représente la Sainte-Vierge ; celui du milieu offre l'effigie d'un évêque (probablement saint Ursin, auquel était anciennement dédiée cette chapelle). Les armatures des fenêtres datent du même temps que la chapelle. Il y avait dans cette chapelle, avant la Révolution, un ancien tableau représentant la translation des reliques de saint Ursin. Cette toile, dont M. Charles Vasseur donnera la description, est aujourd'hui placée dans une chapelle de l'église St-Jacques.

De chaque côté du chœur et près du sanctuaire s'élèvent, à l'extérieur, deux petites tours quadrangulaires, terminées par un toit en pierre couvert d'imbrications. Elles renferment un escalier qui conduit aux galeries supérieures dont nous avons parlé. Cette disposition de tours qui accompagnent l'abside est, selon M. Violet-Leduc, tout à fait propre aux cathédrales normandes.

(1) Dans un ancien inventaire, dressé en 1760 après la mort de M. Ignace de Brancas, ce tableau est estimé 5,000 livres, somme considérable pour l'époque.

Les arcs-boutants cintrés qui soutiennent le chevet ont été refaits au XVIe siècle.

Chapelle de la Vierge. — La chapelle de la Vierge, placée derrière le chœur, a été élevée dans la première moitié du XVe siècle, par Pierre Cauchon, évêque de Lisieux et ancien évêque de Beauvais, en expiation de la sentence inique qu'il avait prononcée contre l'infortunée Jeanne d'Arc, la libératrice de la France.

Cette chapelle marque le passage du XIVe au XVe siècle. Les moulures qui entourent les fenêtres et dessinent le tympan, qui déjà affecte la forme flamboyante, sont composées de tores et garnies d'un listel. Les meneaux qui partagent les baies sont ornés de colonnettes. La forme prismatique apparaît seulement dans la seconde moitié du XVe siècle.

Le plan de la cathédrale, dressé avec soin par M. Charles Vasseur, membre de la Société française d'Archéologie, donne les dimensions de cette chapelle, qui mesure dans œuvre 17 mètres 20 cent. de longueur sur 6 mètres 88 cent. de largeur. Elle se termine, à l'orient, par trois pans coupés et est éclairée par neuf grandes fenêtres flamboyantes, partagées en quatre baies par un meneau central et quatre meneaux secondaires. Le tympan offre une élégante tracerie dont les compartiments variés sont décorés de nombreux fragments de vitraux qui paraissent dater seulement du XVIe siècle. Les trois fenêtres du fond sont garnies de vitraux modernes, exécutés par M. Lusson. Ces tableaux transparents, remarquables par la netteté et la perfection du dessin, l'éclat du coloris et la délicatesse des nuances, ressemblent plus, selon nous, à des chromolithographies ou à ces brillantes miniatures qui décorent les vieux manuscrits, qu'aux verrières que nous a léguées le moyen-âge, dont les tons chauds et vigoureux et les teintes harmonieuses excitent encore

aujourd'hui l'admiration des artistes. L'une de ces verrières, celle de gauche, a figuré à l'Exposition universelle de 1855. Les sujets qu'elles représentent sont relatifs à la vie glorieuse et douloureuse de la mère du Sauveur.

Les faisceaux de colonnettes appliqués contre le trumeau des fenêtres reçoivent les arceaux d'une voûte d'arête, formée de fines moulures. La clef de voûte qui surmonte le sanctuaire offre l'écusson de Pierre Cauchon, fondateur de cette chapelle. L'écusson placé en deçà du sanctuaire représente les armoiries du Chapitre. L'un des faisceaux de colonnettes est interrompu par une niche qui abritait anciennement une statue de la Sainte-Vierge, à laquelle cette chapelle est dédiée.

L'autel en pierre qui décore le sanctuaire a été exécuté d'après les dessins de M. Bouet. C'est une des compositions les plus savantes et les plus gracieuses de cet artiste, aussi distingué que modeste, dont toutes les œuvres portent l'empreinte du talent et du bon goût.

Cet autel représente les mystères joyeux et douloureux de la Sainte-Vierge.

Les belles boiseries, dans le style Louis XV, qui sont appliquées contre les murs latéraux, fermaient autrefois les trois travées du chœur les plus rapprochées du transept. Elles servaient à la fois de haut-dossier aux stalles hautes, occupées par les chanoines, et de support aux grands tableaux dont nous avons parlé.

Ces boiseries masquent une série d'arcatures reposant sur des colonnettes à chapiteaux feuillagés, entre lesquelles sont placés des bas-reliefs. La plupart de ces bas-reliefs répondent aux pierres tombales qui recouvrent le sol de la chapelle.

Les deux groupes placés près du sanctuaire (côté de l'évangile) représentent le crucifiement et l'ensevelissement de

Notre-Seigneur. M. Billon pense, avec raison, que ces bas-reliefs, qui sont plus anciens que les autres et paraissent dater du XIVe siècle, faisaient partie de l'ancien jubé en pierre qui s'élevait à l'entrée du chœur et fut détruit, en 1689, par les ordres de Léonor II de Matignon. Ce magnifique jubé, qui était construit en pierre des Loges, avait coûté 6,000 livres, somme énorme pour l'époque. Les sujets variés qu'il offrait avaient trait à la vie de Notre-Seigneur (1). Il fut remplacé par un jubé en bois, dans le goût du temps, qui probablement était loin de le valoir. Ce jubé, exécuté à Caen par un sieur Bramu, « maître sculpteur », avait coûté 1,800 livres (2).

La construction du nouveau jubé, qui s'avançait dans le chœur, entraîna la démolition de la magnifique chaire épiscopale, « qui était en pierre de Vernon et d'un très-beau travail (3). » Cette chaire avait été donnée par M. le cardinal Leveneur, évêque de Lisieux. Elle avait coûté aussi 6,000 livres.

L'année 1689, comme les deux précédentes, fut véritablement désastreuse pour la cathédrale. Les changements imposés par la *mode*, sous le règne de Louis XIV, firent commettre de nombreux actes de vandalisme qu'on ne saurait trop déplorer; car ils nous ont privés de véritables chefs-d'œuvre qui seraient aujourd'hui le plus bel ornement de cette église. Les tombeaux ne furent même pas épargnés.

Les trois tombeaux qui ont été détruits étaient placés près du maître-autel.

(1) Manuscrit rédigé entre les années 1676 et 1717. Ce manuscrit est attribué à un chanoine.

(2) *Id.*

(3) *Id.*

Palais épiscopal. — En sortant de l'église St-Pierre, M. Bouet a fait examiner l'ancien palais épiscopal accolé à la cathédrale.

Au XIV[e] siècle, le palais épiscopal formait une vaste enceinte. « Ses murs épais, ses tours garnies de machicoulis, « ses fossés profonds donnaient à cette demeure l'aspect d'un « château féodal. » Les habitants de Lisieux étant restés redevables d'une certaine somme pour la rançon du roi Jean, fait prisonnier par les Anglais après la bataille de Poitiers (18 septembre 1356), le Dauphin, qui devint roi sous le nom de Charles V, leur fit une remise annuelle de deux deniers sur douze. Cette remise avait pour but, dit M. Guilmeth, d'aider l'évêque et les habitants de Lisieux à réparer les fortifications du château féodal et d'accélérer la construction des murailles (1).

Au XVII[e] siècle, le vieux palais fut démoli. Sur son emplacement s'éleva un nouveau palais, dont la façade principale, construite en brique et pierre, dans le style Louis XIII, fait l'ornement de la place.

En 1680, Mgr Léonor de Matignon fit « démolir le vieil « bâtiment qui prenait directement au bout du grand qui « fait face sur la cour du palais et allait rendre sur la muraille. « Il ne consistait qu'en écuries, bûchers et greniers à foin, « et c'est en ce lieu que mon dit seigneur a fait faire le beau « bâtiment que l'on voit à présent, et qui fait face sur la « prairie; le côté devers la chapelle était bâti à l'antique, « mais il l'a fait mettre à la mode comme on le voit aujour- « d'hui (2). »

Le bâtiment qui s'élevait sur la terrasse et faisait face au jardin a été démoli au commencement de ce siècle, vers 1808.

(1) *Histoire de Lisieux*, p. 131, en note.

(2) Manuscrit déjà cité.

L'autre partie, qui subsiste encore, *a été mise à la mode*, ainsi que nous l'apprend le manuscrit ci-dessus. La façade actuelle semble, en effet, greffée sur l'ancien édifice. Le mur oriental qui fait face à la cour, sur l'un des côtés de laquelle s'élevait l'antique chapelle St-Paul, démolie en 1835, offre les vestiges de deux fenêtres ogivales dont la forme accuse la fin du XII[e] siècle.

En 1681, Mgr l'évêque de Lisieux « a fait acquest de tous « les jardins appartenant à divers particuliers et à M. le « doyen, pour augmenter le jardin de son palais (1). »

Ce fut à cette époque que fut détruit le rempart, qui arrêtait les rayons du soleil et empêchait l'air de pénétrer dans les cours du vieux palais, qui était très-sombre. Le rempart fut transformé en une magnifique terrasse destinée à relier les nouvelles constructions avec les jardins dont le dessin fut, dit-on, confié au célèbre Le Nôtre.

L'édifice actuel, le plus ancien bâti sous le règne de Louis XIII, par les soins de Philippe Cospéan, ou Cospeau, évêque de Lisieux (2), offre tous les caractères architectoniques des constructions civiles élevées dans la première moitié du XVII[e] siècle. Il est en briques et pierres formant bossages et couronné de belles lucarnes en pierre, les unes véritables, les autres simulées, terminées alternativement par un fronton circulaire et triangulaire se détachant sur le toit.

La façade principale, d'une architecture élégante et sévère, mesure 120 pieds de longueur ; sa largeur est de 21 pieds 9

(1) Même manuscrit.

(2) Une notice biographique sur cet évêque, qui est né à Mons (Belgique), a été publiée, il y a quelques années, dans l'*Iconographie montoise*. Elle est accompagnée d'un portrait authentique de l'illustre prélat.

pouces. La hauteur, jusqu'à la corniche, est de 29 pieds. Elle est divisée en deux parties égales et symétriques par un pavillon élégant, percé au rez-de-chaussée d'une porte à deux vantaux qui donne accès dans la cour principale du palais. Cette porte, qui mesure 7 pieds et demi de haut sur 5 pieds de large, a conservé sa décoration primitive.

L'ancienne salle d'assemblée ou de synode sert aujourd'hui de salle d'audience au tribunal.

L'ancienne chambre dorée (aujourd'hui appelée *salle dorée)* rivalisait, par la richesse de sa décoration et le luxe de son ameublement, avec les appartements les plus somptueux des palais de nos rois. Elle était réservée aux princes et aux personnages de distinction qui descendaient à l'évêché (1).

Quatre grandes portes à deux vantaux, avec chambranle doré, donnaient accès dans cette pièce, éclairée par deux croisées. Deux de ces portes sont aujourd'hui condamnées.

Le plafond à caissons est couvert de peintures polychromes et en camaïeu, exécutées par les meilleurs artistes de l'époque. Au centre est un grand médaillon quadrilobé, entouré d'une guirlande de feuilles de chêne. Des anges, tenant dans leurs mains les divers attributs de l'épiscopat, occupent le fonds du tableau. L'un de ces anges supporte l'écusson de Léonor II de Matignon.

De chaque côté de ce tableau se développe un grand panneau qui renferme un médaillon en grisaille, de forme ovale, représentant un groupe de personnages de l'antiquité. Au bas de ces panneaux sont nonchalamment étendues deux espèces de sirènes, la poitrine entièrement découverte.

Deux grands panneaux carrés, à angles rentrants, décorent chacune des extrémités du plafond. Ces quatre panneaux

(1) Le 18 mai 1151, Henri II, roi d'Angleterre, épousa, à Lisieux, Éléonore de Guyenne, que Louis le Jeune avait répudiée.

offrent chacun un médaillon circulaire, exécuté en grisaille, lequel forme, avec les deux médaillons précédents, une série de petits tableaux représentant des sacrifices. Les personnages qui composent les groupes sont vêtus de longues robes ou tuniques, qui rappellent la peinture antique. De curieux mascarons, munis d'une large collerette, se relient à ces médaillons.

Les autres panneaux qui décorent le plafond sont couverts de rinceaux et de feuillages entrelacés, exécutés en camaïeu, les uns sur fond rouge, les autres sur fond d'azur.

Un tableau représentant, dit-on, la découverte du feu décore le manteau de la cheminée. Ce tableau remplace une toile plus ancienne sur laquelle était peint un obélisque. Sur les côtés de la cheminée sont représentés deux magnifiques vases à fleurs, d'une grande richesse de dessin et d'une forme très-gracieuse.

Un lit en damas vert galonné d'or, surmonté « d'une impériale » portée sur des colonnes tournées, était placé en face la cheminée. On voyait encore dernièrement dans la partie supérieure du mur contre lequel il était adossé, les anneaux qui servaient à retenir les pentes ou rideaux.

Les murs, revêtus d'un lambris peint et doré à hauteur d'appui, étaient couverts de belles tapisseries. L'une de ces tapisseries représentait la première partie de l'histoire de Troie ; l'autre, la suite des chasses de François I[er]. Des têtes de lion en grisaille, se détachant sur un fond rouge, décorent la frise couverte de légers rinceaux. Deux petits anges, tenant les lettres entrelacées L M, ornent la partie de la frise qui surmontait le lit.

Les portes sont entourées d'une magnifique guirlande de feuilles de chêne. Les vantaux offrent des compartiments, à angles rentrants, couverts de peintures à fond d'or simulant des imbrications. Différents sujets empruntés à l'histoire de

l'Ancien-Testament (le fils de Tobie, conduit par l'archange Raphaël; le faux prophète Balaam; les Hébreux dans le désert recueillant la manne) décorent les dessus de porte.

Les deux fenêtres ou croisées qui éclairent cette salle sont revêtues de volets, dont les panneaux sont couverts de feuillages, largement exécutés, faits pour produire de l'effet au dehors.

Cette magnifique salle, qui mesure 26 pieds 3 pouces de longueur sur 28 pieds 7 pouces de large, vient d'être restaurée aux frais du département. Des cuirs gaufrés et dorés remplacent les anciennes tapisseries de haute-lisse. Les caryatides qui supportent le manteau de la cheminée sont modernes. On aperçoit encore au fond de cette cheminée l'ancienne plaque armoriée.

La Société française d'Archéologie a tenu, il y a 20 ans, une séance dans la *Salle dorée*.

Renvoyant aux détails consignés dans la *Statistique monumentale* sur l'ancien évêché, nous allons poursuivre le compte-rendu de la visite faite aux monuments de Lisieux par le Congrès archéologique.

De la place St-Pierre, les membres se sont dirigés vers St-Jacques où ils ont été reçus par M. l'abbé Latrouette, curé de cette paroisse, assisté de M. Gaugain, trésorier de la Société française d'Archéologie.

Église St-Jacques. — Le plan de St-Jacques est simple et les proportions harmonieuses : c'est un parallélogramme, divisé en trois nefs accompagnées de chapelles. Un chevet à pans coupés, à deux étages de fenêtres, termine le chœur. Les bas-côtés sont fermés, au niveau du sanctuaire, par un mur droit. Toutes les fenêtres sont flamboyantes, à nombreux meneaux. Des arcs-boutants soutiennent la poussée des grandes voûtes et servent en même temps d'ornement

à l'extérieur. Une galerie de pierre à compartiments flamboyants évidés à jour règne entre les contreforts, au-dessus des bas-côtés et au chevet du chœur. Des gargouilles sculptées déversent l'eau des chéneaux loin du pied de l'édifice.

A l'intérieur, les piliers des arcades de communication sont cylindriques, avec bases octogones. Les ogives sont garnies de moulures en pénétration. Sous le clérestory existe une série d'arcatures trilobées, encadrées dans des moulures prismatiques qui forment le triforium. Une galerie règne au chevet; une balustrade flamboyante en pierre sert d'appui.

Les claveaux extérieurs des fenêtres du clérestory servent de formeret à la voûte; de sorte qu'il n'y a aucun plein dans les parties supérieures, si ce n'est les piles des arcs-doubleaux. Cette disposition donne une grande légèreté à l'ensemble. Les clefs de voûte sont, la plupart, chargées des blasons des notables bourgeois de Lisieux qui avaient contribué par leurs largesses à la construction de l'édifice. M. Raymond Bordeaux a signalé un de ces blasons dans ses *Études héraldiques sur les monuments de Caen.*

Cette église mériterait une monographie.

St-Jacques a conservé de précieux restes de son riche mobilier. Plusieurs de ses fenêtres sont encore garnies de fragments de verrières dont beaucoup pourraient être complétées à coup sûr. Deux sont encore entières : celle de la chapelle de la Charité, au bas du collatéral méridional, et celle de la première fenêtre de la nef au nord. Cette dernière est une des pages les plus splendides qu'aient composées les artistes de la Renaissance : elle représente une scène de l'Apocalypse : la grande prostituée de Babylone. L'autre a été remise en plomb avec beaucoup de soin, il y a peu de temps. Elle représente un miracle de saint Jacques d'après la *Légende dorée.* Les six fenêtres du chevet sont garnies de verrières modernes exécutées par MM. Marette et Du-

hamel, d'Évreux, à l'exception du Crucifiement, qui est en grande partie ancien.

Les stalles sont au nombre de soixante-dix. Les stalles basses viennent de l'abbaye du Val-Richer ; elles sont d'une très-bonne exécution et datent du règne de Louis XIV. Les stalles hautes, au nombre de quarante, remontent à la Renaissance, et leurs miséricordes sont sculptées suivant le goût de l'époque avec l'imagination la plus capricieuse.

De beaux lambris, des règnes de François Ier ou de Henri II, les garnissent à l'extérieur.

On a trouvé sous le badigeon, à divers endroits, des peintures qui font supposer qu'une décoration polychrome avait été donnée à toute l'église. Le *Bulletin monumental* en a parlé en 1853.

Des inscriptions obituaires ont été également trouvées et reproduites dans la *Statistique monumentale du Calvados*. Une de ces inscriptions, rimée, mais fort incomplète, fait mention de la sépulture de maistre Loys Toustain, prêtre. Vis-à-vis de la chaire, on a découvert un sujet assez bien conservé et que l'on restaurerait facilement ; il a 6 pieds de hauteur et représente une Trinité avec des personnages en prière. Il devait y avoir au-dessous une inscription tumulaire ; mais on ne l'a point découverte.

On ne doit point passer sous silence un tableau fort curieux placé jadis dans la chapelle St-Ursin de la cathédrale. Maître Jean Le Prévost, chanoine du diocèse de Lisieux, dans son rare et curieux petit livre intitulé *Les Vies des SS. Patrons du diocèse de Lisieux* (Lisieux, J.-A. Du Ronceray, 1750), en a donné la description suivante :

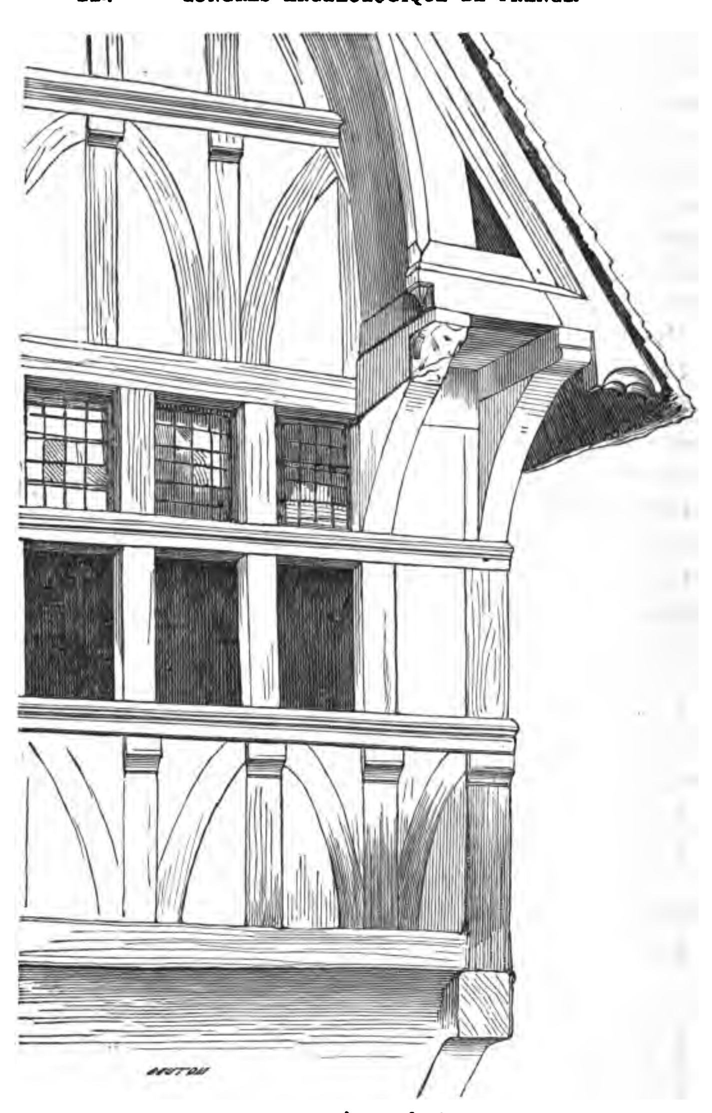
« ..... On y voit un tableau en long divisé en quatre quarrés, au dessus des quels ont lit ces mots : *Comment les Reliques de Monsieur S. Vrsin furent apportées par miracle en cette Eglise l'an 1055, par les soins de Hugo Evêque de Lisieux*, et au dessous ceux-ci : *Ce Tableau a été*

refait sur l'Original vieil en l'année 1681 *aux dépens de la Fabrique.* Dans un de ces quarrés S. Ursin est représenté avec N. S. sous un Figuier, suivant l'opinion dans laquelle on était alors, à Bourges comme à Lisieux, que S. Ursin était véritablement Nathanaël à qui Jésus-Christ dit : *Je vous ay vu avant que Philippe vous eut appelé, lorsque vous étiez sous le Figuier.* Dans un autre de ces quarrés S. Ursin est représenté faisant la lecture à la Cène de N. S. avec ses Disciples, suivant qu'on le lisoit alors, à Bourges comme à Lisieux, dans les leçons de son Office en ces termes : *B. Ursinus Dominicis plenissimè imbutus Sacramentis inter ipsa sacra Cœnæ convivia legendi officio a Domino deputatus est.* Dans le troisième de ces quarrés on voit le clergé de la ville de Lisieux marchant processionnellement dans le chemin qui conduit de la Ville vers la *Forest-Rathouin*, et après le clergé la châsse de S. Ursin sur un chariot attelé de chevaux blancs, aux deux côtés duquel sont plusieurs personnes à cheval, qu'on suppose être d'un côté les habitants de Bourges, et de l'autre côté autant d'habitants de Lisieux destinés à reconduire la châsse de S. Ursin jusqu'à Bourges. Enfin dans le quatrième quarré on voit la châsse de S. Ursin sur un chariot attelé d'une génisse, qui seule, après le miracle dont on a parlé, ramène le chariot de la *Forest-Rathouin* à Lisieux, où le clergé et le peuple retournent processionnellement après la châsse..... » (P. 183 et 184).

M. Latrouette a montré au Congrès l'autel nouvellement placé dans le sanctuaire et qui a été fait à Munich, et les travaux de restauration nouvellement exécuté.

Anciennes maisons. — Une pluie diluvienne a contrarié la visite des autres monuments de Lisieux : on n'a pu que jeter un coup d'œil sur quelques-unes des maisons de bois, décrites dans la *Statistique monumentale* de M. de Caumont.

C'est d'abord la maison n° 50 de la Grand'Rue (Voir la



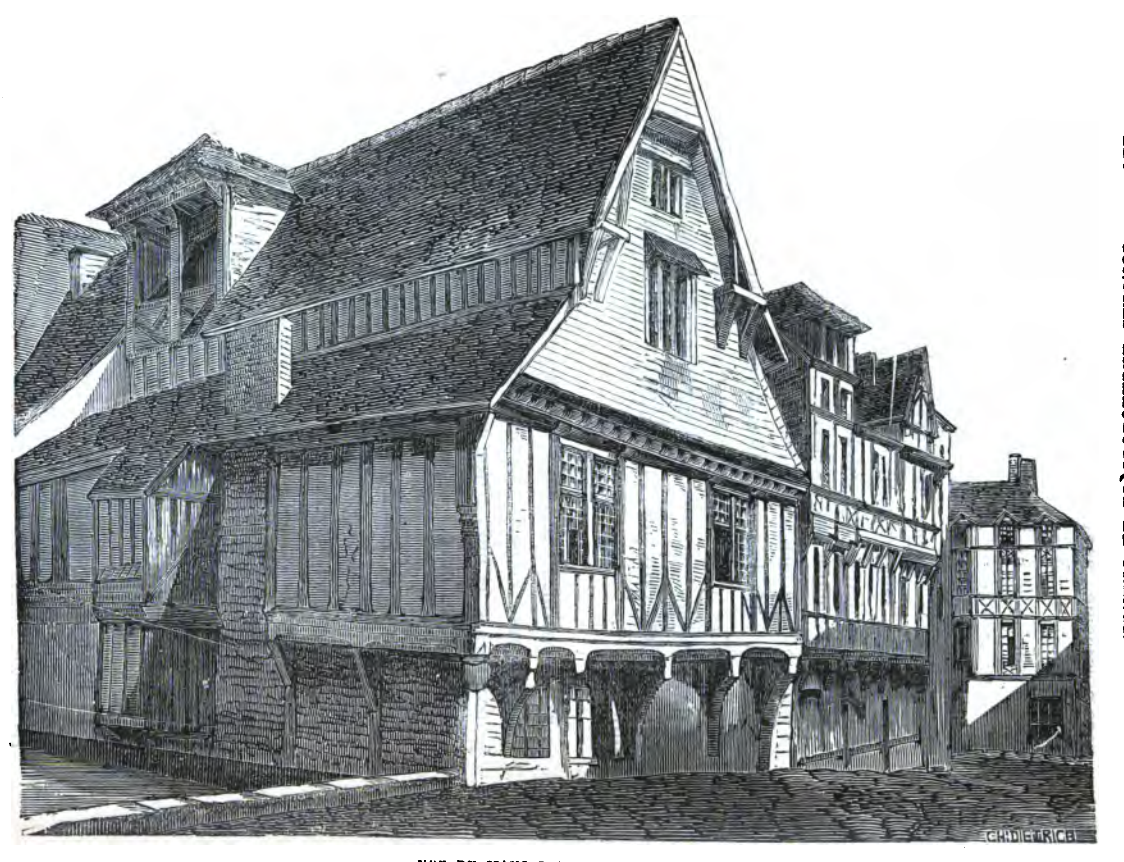
PARTIE DE LA MAISON, GRAND'RUE, N° 50.

page précédente), une des plus anciennes de la ville. Son vaste pignon prend la forme d'une ogive profonde, appuyée, de chaque côté, sur un blochet que soutiennent deux consoles sculptées de têtes de plein-relief. Dans l'angle du pignon, au-dessus de ce grand arc, est un quatre-feuilles entouré d'une moulure torique. Il y avait, dans la hauteur de la façade, deux rangs de petites fenêtres. Les liens destinés à maintenir le devers des poteaux d'huisserie sont courbes. Toutes les moulures des cordons coupant horizontalement le pan de bois sont toriques, excepté celle de l'appui des fenêtres. Le développement longitudinal, sur la rue du Paradis, offre aussi un caractère tout particulier. L'étage unique est porté sur des potences assez saillantes, rendues rigides à leur extrémité par des filières élégies d'une moulure concave.

2° La charmante maison de la rue aux Febvres qui a été, il y a 30 ans, l'objet d'une monographie accompagnée de jolies planches, et qui est trop connue pour que nous recommencions à la décrire.

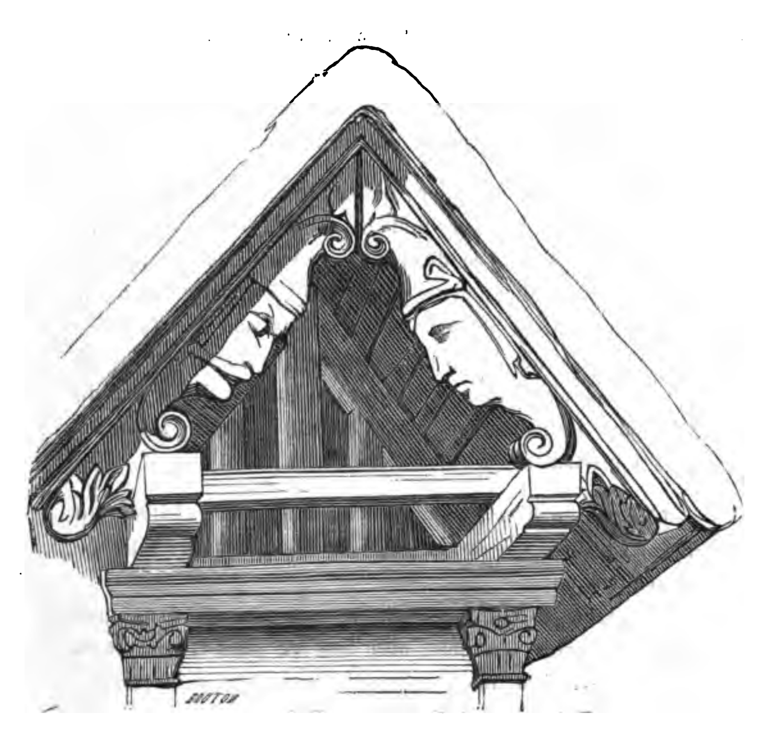
3° Le manoir de Formeville (V. page suivante), construction moins brillante que la maison précédente connue au loin, mais cependant assez intéressante. Quelques personnes avaient rapporté cette construction au XIVe siècle; mais M. Ch. Vasseur a démontré qu'elle ne peut être aussi ancienne, par plusieurs raisons. D'ailleurs, comme il le dit, les fossés des fortifications de la ville occupaient à cette époque l'emplacement sur lequel elle est fondée.

4° Plusieurs maisons partie en pierre, partie en bois, toutes d'une certaine importance, qui avaient dû servir de résidences à de riches bourgeois.



VUE DU MANOIR DE FORMEVILLE.

5° La lucarne dont voici l'esquisse :



Et quelques autres maisons de bois, décrites dans la *Statistique monumentale du Calvados*, V[e] volume.

La pluie trop intense ne permettant pas de continuer de parcourir les rues de la ville, on s'est séparé à 10 heures 1/2, en se donnant rendez-vous, à 11 heures, à l'hôtel-de-ville.

Le Secrétaire,

G. BOUET,

Inspecteur des monuments du Calvados.

2e SÉANCE DU 23 NOVEMBRE.

La séance est ouverte à 11 heures du matin. M. de Caumont prend la parole en ces termes :

Dans notre séance d'hier, nous n'avons pu nous enquérir de l'état de l'architecture militaire et de l'architecture civile du moyen-âge dans le diocèse de Lisieux. Nous aurions pu citer quelques monuments remarquables appartenant à ces deux catégories d'édifices. Nos réunions sont si précipitées que je me bornerai à vous présenter quelques châteaux du XVIe siècle, qui vous montreront le parti qu'on a tiré du bois pour les habitations rurales de cette époque, même les plus importantes.

Château du Breuil. — Je citerai d'abord le château du Breuil, à deux pas de la gare du Breuil-Blangy, route de Pont-l'Évêque.

Le principal corps-de-logis se compose de deux gros pavillons carrés, en bois, avec base en pierre, que réunit une construction intermédiaire, récemment modernisée, et dont le caractère primitif a disparu sous une épaisse couche de plâtre. Les pavillons, qui sont restés intacts, accusent l'époque de François Ier, par l'encorbellement de leurs corniches et les sculptures de leurs poteaux corniers. Quelques-unes des fenêtres ont conservé leurs divisions en croix et leur vitrage à petit plomb.

Un très-beau dessin du château du Breuil, par M. Bouet, se trouve dans le IVe volume de ma *Statistique monumentale du Calvados*.

Château de Bellou. — Le château de Bellou, dont nous devons aussi un bon dessin à M. Bouet, montre comment

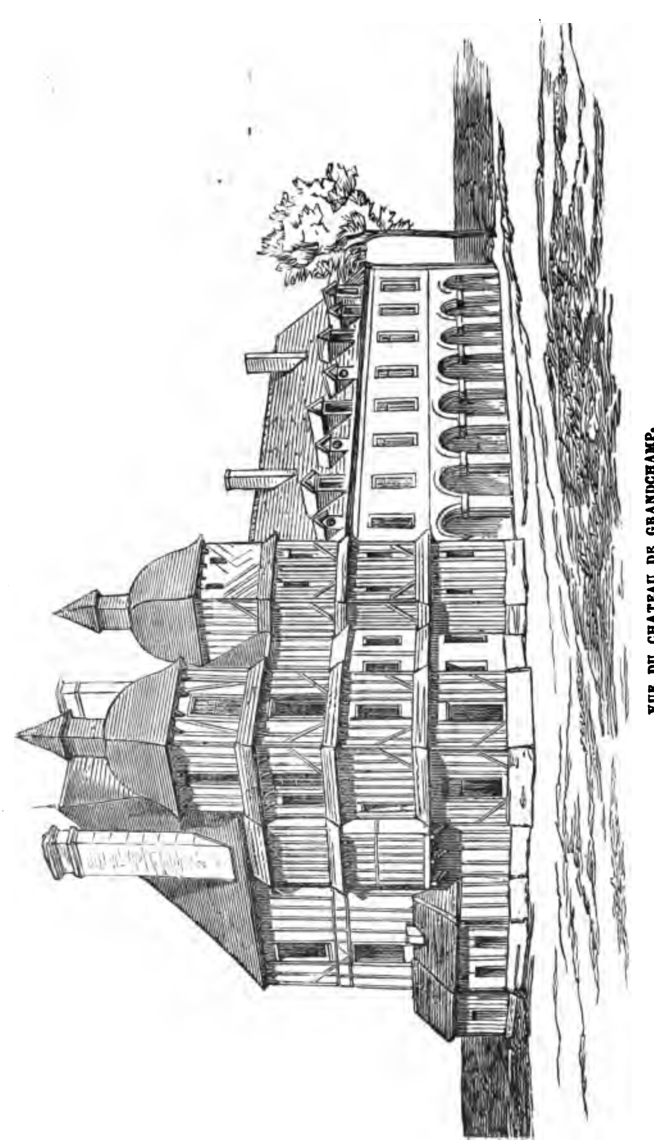


VUE DU CHATEAU DE BELLOU.

on savait établir les constructions de bois sur des soubassements de pierre (V. la page 229). La façade septentrionale, construite en pierre jusqu'à la hauteur du premier étage, est flanquée de deux tourelles rondes d'un très-bon effet ; à peu de distance se voit un colombier ancien, d'un aspect pittoresque, que surmontent de beaux épis en poterie. Ce manoir paraît avoir été autrefois entouré de douves.

Château de Grandchamp. — Le château de Grandchamp, près de St-Julien-le-Faucon, qui appartient à M. le comte de Montault, membre de la Société française d'Archéologie (V. la page 231), se compose de deux parties distinctes. La plus ancienne, qui doit dater de la deuxième moitié du XVIe siècle (je suppose qu'il existe quelques dates gravées que malheureusement je n'ai pas eu le temps de rechercher), se compose d'un gros pavillon à toit très-élevé, flanqué, du côté du jardin, de deux tours carrées en saillie, d'un effet très-pittoresque par leurs quatre étages en retrait les uns sur les autres, et par leur toit en forme de clocher couronné d'une petite lanterne. Tout cet ensemble est bâti en bois, avec remplis de tuiles ou de briques dont la teinte chaude tranche sur les pièces de bois qui les encadrent. La seconde partie du château est une longue façade construite en pierre et en brique sous le règne de Louis XIV, d'après son style, et que l'on a élevée sur la même ligne que le pavillon dont nous venons de parler. Des arcades cintrées, du côté du jardin, occupent le rez-de-chaussée. Le premier étage est éclairé par une suite de grandes fenêtres à linteau surbaissé.

Le bâtiment qui était près de l'entrée principale de la cour est flanqué d'une jolie tourelle cylindrique, avec lanterne qui produit un charmant effet, vue d'un certain côté ; je suppose qu'une horloge occupait l'étage supérieur. Des



VUE DU CHATEAU DE GRANDCHAMP.

pavillons existent aux deux angles du jardin qui font face au château.

En somme, nous trouvons à Grandchamp un des grands châteaux de la fin du XVIe et du XVIIe siècle, sans aucune des transformations qui rendent méconnaissables tant de châteaux de cette époque.

Château de Belleau.—Le château de Belleau, à Courson, vient malheureusement d'être détruit.

« Le manoir de Belleau, dit M. Pannier, offre deux belles « façades, couvertes de bas-reliefs, d'arabesques et d'écus- « sons, sur lesquelles le ciseau naïf du sculpteur s'est plu « à reproduire tous les caprices de son imagination. Sur « l'encorbellement du rez-de-chaussée de la façade méri- « dionale est représentée une chasse au cerf, dont les diffé- « rents épisodes sont retracés avec cette naïveté charmante « qui caractérise les œuvres des artistes de la dernière pé- « riode ogivale. Dans sa simplicité, l'artiste, manquant de « hauteur pour placer ses figures debout, a levé cette petite « difficulté en mettant tout bonnement à plat ventre les « chasseurs et piqueurs qui poursuivent la bête. Parmi les « curieux bas-reliefs qui décorent les poteaux ou pieds- « droits, on remarque Adam et Ève au pied de l'arbre de la « science du Bien et du Mal. Ève tient dans ses mains une « pomme. A travers le feuillage apparaît le serpent à tête « humaine, qui se réjouit malicieusement d'avoir trompé la « première femme. La sablière, couverte de gracieux rin- « ceaux, se termine à ses extrémités par des têtes de « monstres grimaçantes, auxquelles les archéologues ont « donné les noms significatifs de *rageurs* ou *avale-poutres*. « Les potelets qui garnissent les colombages sont décorés de « légers contreforts surmontés de pinacles. Les tuiles in- « clinées, placées entre les colombages, étaient de deux

« couleurs différentes, rouges et noires, alternant entre « elles.

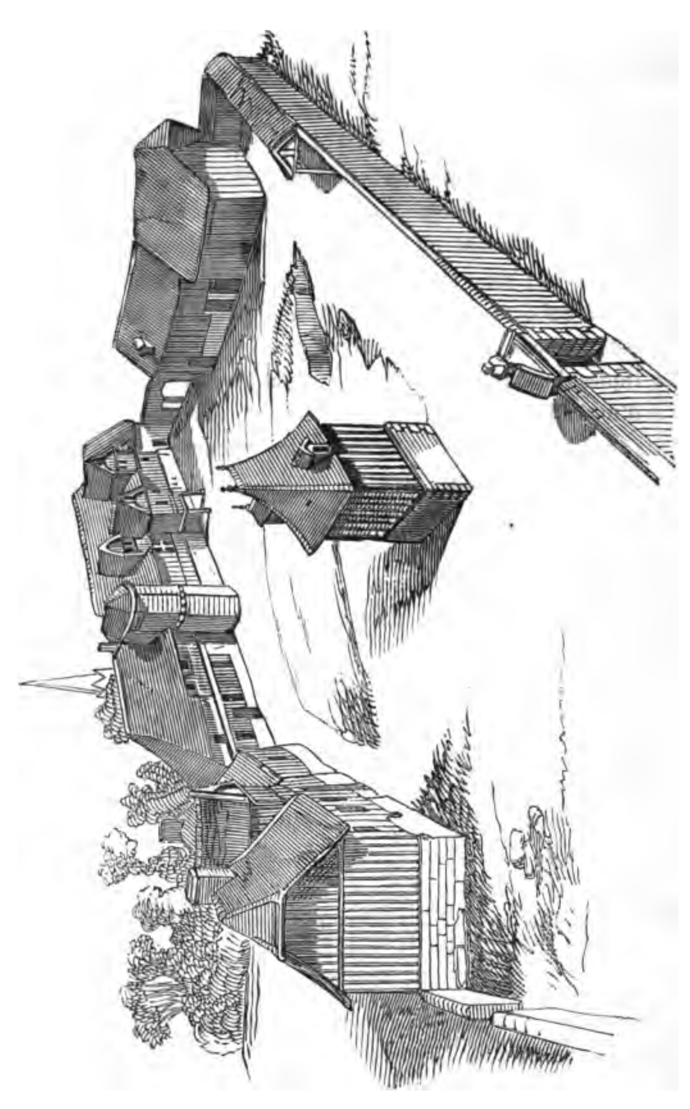
« Deux jolies portes à arc surbaissé, flanquées de gra- « cieux contreforts et surmontées d'ogives en accolades, « s'ouvrent vers les extrémités de la façade. L'étage supé- « rieur, construit en encorbellement, est surmonté de trois « belles lucarnes festonnées qui font saillie sur le toit.

« En démolissant un petit bâtiment en charpente adossé « contre la façade septentrionale, on a mis à découvert un « bas-relief dont M. Bouet a fait un dessin. Ce bas-relief, « parfaitement conservé, représente deux oiseaux fantas- « tiques buvant dans un vase dont la forme est celle « d'un calice. Les cous de ces oiseaux, que l'on pourrait « prendre à première vue pour des cygnes, sont passés « dans une couronne formant collier. Une jolie tourelle « octogone, renfermant l'escalier, est appliquée contre cette « façade où était placée autrefois l'entrée principale. Une « galerie, à gauche de l'escalier, précède les pièces du rez- « de-chaussée, dont les poutres saillantes étaient autrefois « couvertes de peintures.

« Parmi les armoiries qui décorent l'une des façades, « nous avons remarqué celles de Bretagne, un écusson « chargé d'hermines, qui fixe la date de ce manoir, l'un « des plus curieux spécimens des constructions en bois « élevées sous le règne de Louis XII. »

Manoir de Canapville. — Le manoir de Canapville, près de Pont-l'Évêque, mérite aussi d'être cité.

Ce manoir, dont je présente une vue cavalière (Voir la page suivante), se compose de bâtiments d'exploitation disposés autour d'une cour de forme irrégulière. L'habitation du maître, près de la principale entrée composée d'une grande et d'une petite porte, est reconnaissable à ses



VUE GÉNÉRALE DU MANOIR DE CANAPVILLE.

grandes lucarnes, à sa tourelle d'escalier et à ses deux étages, la plupart des autres bâtiments n'en ayant qu'un seul. Le colombier, de forme carrée, est au milieu de la cour.

Ce petit nombre d'exemples suffit pour faire comprendre l'effet des édifices en bois ou mi-partis de bois et de briques au milieu du feuillage ou au centre des plantureux herbages du Pays-d'Auge.

Voici encore un petit manoir dont le cachet est assez remarquable, et qui appartient au XVIe siècle ou aux dernières années du XVe.

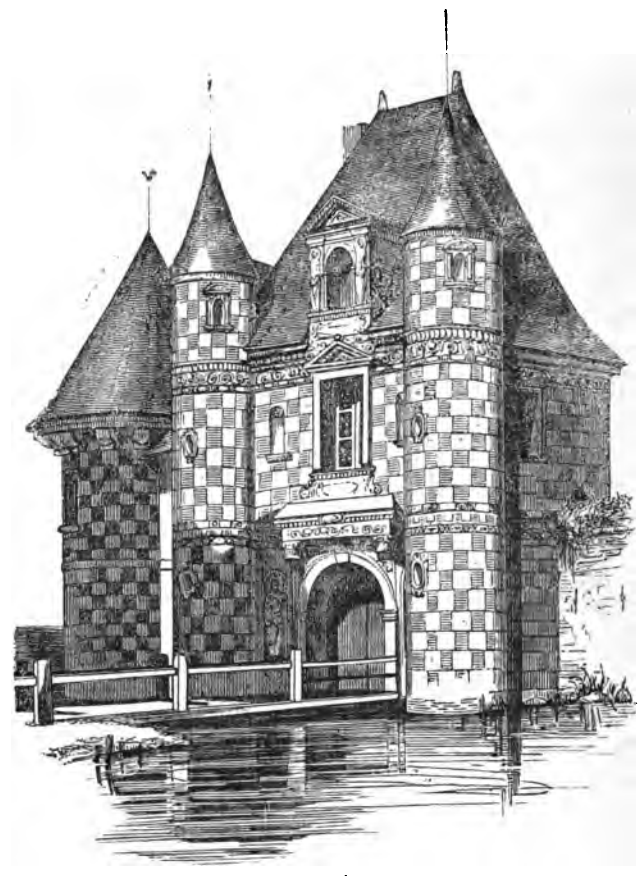


VUE D'UN PETIT MANOIR A PRESTREVILLE.

On voit que l'escalier est placé dans une tourelle en saillie : cet escalier était quelquefois placé en arrière, afin de ne pas restreindre les façades. C'est ainsi que nous le voyons à Belleau, à St-Hippolyte-du-Bout-des-Prés et dans

d'autres châteaux qui offrent assez souvent de belles lucarnes au-dessus du premier étage.

Si nous étendions notre étude des constructions civiles du XVIe siècle aux édifices en pierres et en briques, nous aurions des observations intéressantes à faire sur l'état de l'art dans la région à l'époque de la Renaissance. Le pa-



ENTRÉE DU CHATEAU DE St-GERMAIN-DE-LIVET.

villon du château de St-Germain-de-Livet nous montre une

disposition très-ordinaire de la brique et de la pierre disposées en damier dans les appareils extérieurs.

Étude des tours d'église. — M. de Caumont indique ensuite comme sujet d'étude l'examen comparatif des formes usitées pour les tours d'églises, et dont on trouvera dans sa *Statistique* une collection variée.

Quelques considérations sur ces formes diverses, à l'imitation du mémoire que M. Bouet a composé sur les tours comparées du diocèse de Bayeux, auraient de l'intérêt pour tous ceux qui veulent se rendre compte des motifs qui ont fait prédominer telle ou telle forme dans une région spéciale.

Dans un pays où le congrès siégeait l'année dernière, aux environs de Loches, M. d'Espinay a continué ses observations sur le caractère de l'architecture civile.

Il communique à ce sujet le mémoire suivant :

MÉMOIRE DE M. D'ESPINAY

SUR L'ARCHITECTURE CIVILE DANS LA TOURAINE MÉRIDIONALE AU MOYEN-AGE.

L'architecture civile du moyen-âge est moins connue que l'architecture religieuse et que l'architecture militaire. Tandis qu'on restaure les églises dont la destination reste immuable, et qu'on laisser tomber en ruines les donjons devenus inutiles, les édifices publics construits pour les services civils subissent toutes les transformations nécessitées par les besoins nouveaux des populations. Les maisons particulières se modifient aussi suivant le changement des mœurs et des habitudes. De là vient la rareté des anciens édifices civils, tant publics que privés. Cette rareté rend

l'étude des constructions dont nous parlons difficile pour l'archéologue ; mais elle offre un attrait d'autant plus grand qu'elle demande plus de recherches. Il importe d'ailleurs de conserver le souvenir de ces monuments qui disparaissent tous les jours, et dont l'aspect nous révèle les habitudes journalières, la vie privée de nos pères.

Le territoire lochois possède encore quelques constructions civiles, d'un assez grand intérêt pour l'archéologie.

Les manoirs du moyen-âge présentent toujours à peu près les mêmes dispositions. La pièce principale s'appelait la *Salle ;* elle était destinée aux banquets, aux fêtes, aux réceptions. C'était là que le seigneur recevait l'hommage de ses vassaux et qu'il les traitait; c'était là qu'il fêtait son suzerain. Les grandes réunions féodales exigeaient une pièce d'une dimension considérable. Cette pièce était ou voûtée ou couverte seulement par la charpente et un lambris ; ses dispositions en un mot devaient être appropriées à la présence d'une nombreuse assemblée.

L'origine des salles remonte très-haut. C'était dans de vastes salles de bois que les chefs germains partageaient avec leurs compagnons ces banquets homériques décrits par Tacite. Mêmes mœurs à l'époque mérovingienne : Grégoire de Tours nous décrit aussi ces repas souvent ensanglantés par des rixes et qui réunissaient de nombreux convives dans de vastes pièces (1). Telle était la salle du fisc royal de Gennep (Belgique), décrite dans l'inventaire des domaines de Charlemagne ; elle était bâtie en pierre, environnée de galeries avec deux portiques et située au milieu de cours et de servitudes construites en bois ; une enceinte entourait les bâtiments et les cours ; on y pénétrait par une porte en

(1) Il mentionne une maison de bois appartenant à l'évêché de Tours (L. V, c. IV).

pierre couverte elle-même d'une galerie. Une seconde enceinte entourait une autre cour plantée d'arbres (1).

Dans le roman d'Ivanhoë, le saxon Cédric reçoit ses hôtes dans une salle sans voûtes ni planchers, et qui n'est couverte que par la toiture. Cette description est d'une exactitude parfaite, et Walter Scott avait dû voir le type de cette salle dans les vieux châteaux d'Écosse.

Tout le monde connaît le charmant apologue, cité par Augustin Thierry, par lequel un chef saxon veut engager ses compagnons à se convertir au christianisme :

« Tu te souviens peut-être, ô roi, d'une chose qui arrive parfois dans les jours d'hiver lorsque tu es assis à table avec tes capitaines et tes hommes d'armes, qu'un bon feu est allumé, que ta salle est bien chaude, mais qu'il pleut, neige et vente au-dehors. Vient un petit oiseau qui traverse la salle à tire-d'aile entrant par une porte, sortant par l'autre; l'instant de ce trajet est pour lui plein de douceur; il ne sent plus ni la pluie, ni l'orage; mais cet instant est rapide: l'oiseau a fui en un clin d'œil et de l'hiver il repasse dans l'hiver..... (2). »

Ces salles étaient d'abord en bois et sans étage; c'étaient des espèces de halles ou de granges, mais plus tard on les bâtit en pierres avec un soubassement. Le soubassement était destiné à servir soit de magasin, soit de salle pour les ser-

(1) Invenimus in Asnapio fisco dominico *Salam regalem ex lapide factam* optime, cameras tres, solariis totam casam circumdatam, cum pisilibus XI, infra cellarium I, porticos II, alias casas infra curtem ex ligno factas XVII, cum totidem cameris et cæteris appenditiis bene compositis..... curtem tunimo strenue munitam cum porta lapidea et desuper solarium ad dispensandum. Curticulam similiter tunimo interclusam ordinaliter dispositam diversique generis plantatam arboribus (Specimen breviarii rerum fiscalium Karoli magni.)

(2) *Hist. de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, l. I.

viteurs et pour les vassaux d'ordre inférieur (1). Ce changement fut la conséquence d'une modification dans la manière de vivre des seigneurs. Dans le principe, le chef franc ou saxon vivait avec ses gens, ce que font encore de nos jours les fermiers et les petits propriétaires cultivateurs. Il occupait, comme le saxon Cédric, le haut bout de la table avec ses hôtes de distinction, assis sur une estrade et sous un dais; au bas de l'estrade se rangeaient les vassaux suivant leur condition, et les serviteurs occupaient l'autre bout. Le récit du moine de St-Gall nous représente les officiers, vassaux, serviteurs de Charlemagne, mangeant à la même table, les uns après les autres, suivant un ordre fixé. Mais avec la féodalité les conditions sociales se distinguent et les rangs se séparent de plus en plus. Le seigneur occupe l'étage supérieur avec ses vassaux nobles et ses hôtes; les serviteurs restent à l'étage inférieur (2).

On ne passait pas ordinairement par l'étage inférieur pour monter à l'étage supérieur, souvent même il n'y avait pas entre eux de communication directe. On accédait au rez-de-chaussée par une porte basse; à l'étage supérieur, par une porte ouvrant sur un perron ou escalier extérieur. Cette porte était souvent placée dans le bout de la salle et près d'un angle. La tapisserie de Bayeux nous représente une salle de banquet située au premier étage avec un perron fort élevé.

Outre la grande salle et son soubassement, les manoirs, surtout à partir du XIIIe siècle, comprenaient d'autres bâtiments destinés à loger le seigneur, sa famille et ses serviteurs,

(1) Voir l'*Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont (*Architecture civile.*)

(2) D'après M. Violet-Leduc, le soubassement était destiné dans certains châteaux à loger les soldats mercenaires (*Dictionnaire d'architecture*, art. SALLE).

ainsi que les hôtes qu'il recevait. Cette portion de l'édifice se composait aussi de vastes pièces ; on ne subdivisait pas les appartements comme aujourd'hui ; les chambres à coucher étaient alors de véritables dortoirs. Du reste, il n'y avait aucune régularité dans les constructions ; l'architecte plaçait ses bâtiments suivant la disposition du sol et les nécessités du service ; il donnait aux étages et aux toitures des diverses parties de l'édifice des hauteurs différentes, sans s'occuper aucunement de la régularité de l'ensemble et de l'harmonie des lignes. De vastes servitudes étaient comprises dans les enceintes extérieures. Dans les cours de la villa de Gennep ci-dessus décrite se trouvaient des étables, granges, celliers, cuisines, boulangeries, etc. (1).

Nous retrouverons dans tous nos manoirs du moyen-âge des dispositions analogues à celles qui viennent d'être décrites.

Les plus anciens édifices civils du territoire lochois remontent au XII° siècle.

Manoir de Bossay. — Le château de Bossay était jadis fortifié ; mais les fortifications ont été détruites, ce n'est plus aujourd'hui qu'une ferme (2).

L'ancien manoir, ou partie destinée à l'habitation du seigneur, est assez bien conservé. Un changement opéré au XV° siècle a un peu modifié cependant l'aspect de la construction ; l'établissement d'un second étage, pris dans la hauteur du premier, a nécessité le percement de fenêtres nouvelles, et les anciennes ont été bouchées ; mais il est facile de reconstruire par la pensée l'état primitif. Le bâti-

(1) ... Infra cellarium I..., stabulum I, coquinam I, spicaria II, scuras III, etc. (*loc. cit.*).

(2) Cette propriété appartient à M. le général de Rouvray.

ment est de forme rectangulaire ; aux quatre angles se trouvent des contreforts plats portant des encorbellements peu saillants qui devaient former la base de petites tourelles. Il n'y avait dans le principe que deux étages : un soubassement et un premier étage, qui probablement servait de grande salle. Le soubassement était éclairé par de petites fenêtres en plein-cintre assez bien conservées. On devait pénétrer dans ce rez-de-chaussée par une porte basse. Le premier étage était éclairé par deux belles fenêtres percées dans la principale façade ; elles consistent l'une et l'autre en deux petites baies géminées en plein-cintre avec archivoltes portées par d'élégantes colonnettes, le tout inscrit dans un plus grand arc aussi en plein-cintre. Les chapiteaux étaient sculptés en feuilles d'acanthe. Il est évident qu'on accédait à cet étage par une porte en plein-cintre percée dans le bout de la salle ; cette ouverture existe encore quoique masquée.

Dans le pignon nord s'ouvraient deux petites fenêtres trilobées, aujourd'hui bouchées, et qui devaient éclairer les combles ; une petite fenêtre très-étroite, mais fort élégante, en plein-cintre et divisée par un meneau, se voit aussi à l'extrémité opposée du bâtiment. Dans son ensemble, ce petit manoir offre un caractère tout particulier et donne une idée assez exacte de ce qu'était l'habitation d'un seigneur de village au XII[e] siècle. Il est fâcheux que le côté ouest soit masqué par des servitudes qui ne permettent pas de l'étudier.

Le fief de Bossay existait dès le XI[e] siècle ; mais la construction actuelle est plus récente d'un siècle environ. Toutefois, les pignons avec leurs fenêtres trilobées sont moins anciens que le reste du bâtiment.

Signalons, en terminant, une cave qui s'ouvre dans le clos et qui paraît avoir servi de chapelle ; car elle possédait un autel détruit depuis plusieurs années ; mais elle a conservé quelques ornements en style roman.

LÉPROSERIE DE BEAULIEU. — Beaulieu possède plusieurs édifices civils du XII° siècle. A la porte de Châtillon, près de la rue Bazile, une vieille construction est accolée à l'ancien mur de ville ; et, ce qui paraît étonnant, les ouvertures sont tournées du côté de la campagne. Elle est beaucoup plus ancienne que le mur d'enceinte, qui ne date que des guerres des Anglais ; il est probable qu'à cette époque on agrandit l'enceinte et qu'on la relia à cet édifice qui devait être dans le principe situé *extra muros*. Il est de forme rectangulaire ; les quatre murs subsistent encore ; mais l'ancienne toiture est détruite, et l'intérieur, rempli par des constructions modernes. On peut voir encore les fenêtres de trois étages du côté sud et du côté ouest. Le soubassement était éclairé par de petites ouvertures étroites comme des meurtrières ; mais une belle porte romane, dont le cintre existe encore, donnait entrée dans cet étage. Les deux autres étages étaient éclairés également par des fenêtres en plein-cintre. Les archivoltes des fenêtres supérieures sont ornées dans le style roman ; on remarque notamment une fenêtre à demi ruinée, située du côté de la route. Une cheminée, dont on peut voir encore en regardant à l'intérieur le tuyau cylindrique à demi bouché, doit être notée.

Cet édifice se nomme la *Léproserie*. La forme des ouvertures et le style des ornements ne peuvent laisser aucun doute sur l'époque de sa construction : il appartient évidemment à la belle époque romane.

LES TEMPLIERS.—Un autre édifice non moins important et un peu mieux conservé se voit dans l'intérieur de la ville de Beaulieu. Il dépend aujourd'hui d'un hôtel situé entre les rues Bourgeoise, de Guigné et des Casernes. Suivant la tradition, il appartenait aux Templiers. C'est un

vaste rectangle composé de trois étages; la toiture n'est pas ancienne, et les combles ont été évidemment baissés. Le rez-de-chaussée consistait en une vaste salle avec voûte d'arête ogivale; mais la disposition des arcs formerets indique l'époque romane de transition; les voûtes sont antérieures à l'adoption de l'ogive aiguë. Cette salle est divisée maintenant en plusieurs parties qui servent d'écuries. Au-dessus existe une vaste salle à laquelle on accédait par un escalier extérieur et une porte en plein-cintre. Cette seconde salle était également voûtée; on voit encore les colonnes qui supportaient les arcs doubleaux; les arrachements des grands arcs indiquent toujours l'ogive de transition. Une grande fenêtre en plein-cintre située dans le pignon est et trois autres fenêtres aussi en plein-cintre, mais moins grandes et percées dans la façade, éclairaient cette belle pièce. La grande fenêtre porte encore à l'extérieur quelques ornements romans; à l'intérieur, l'archivolte était portée par des colonnettes qui ont été récemment détruites. Au bout de la salle, entre deux petites fenêtres, existait une immense cheminée à manteau conique; le manteau a été détruit, mais les arrachements qui existent encore dans un entresol indiquent parfaitement la forme et les dimensions de cette cheminée. Ce manteau était orné, ainsi que le tuyau cylindrique qui le surmonte, de nervures toriques qui se prolongent jusque dans les combles. Le tuyau n'a pas été diminué et l'on peut voir encore sa forme cylindrique en le regardant intérieurement.

On montait de cette salle aux combles par un escalier droit pris dans l'épaisseur du mur. La pièce qui fait aujourd'hui le grenier était éclairée par une vaste fenêtre dont on voit encore l'appui dans le pignon; mais toute la partie supérieure a été tellement dégradée qu'il est impossible de s'en rendre un compte exact.

LE PRÊCHE.—Près des Templiers, un autre local ouvrant rue Bourgeoise et qu'on appelait le Prêche pourrait bien avoir été soit une dépendance de l'édifice précédent, soit, peut-être, une synagogue. Cette seconde maison se composait aussi de deux étages et d'un comble, mais il n'existe pas de voûtes. Au rez-de-chaussée, dans le pignon sur la rue, on voit une porte ogivale. Le premier étage était éclairé par deux vastes fenêtres, l'une en plein-cintre, l'autre en ogive, mais sans colonnettes; pour tout ornement une nervure torique enveloppe toute la baie et tient lieu à la fois de colonnettes et d'archivolte. Dans ces fenêtres sont inscrites d'autres fenêtres paraissant dater de la première moitié du XVe siècle. On accédait à cet étage par un escalier extérieur et une porte en plein-cintre percée dans le pignon opposé.

MAISON ROMANE. — Une autre maison romane se voit encore à l'extrémité de Beaulieu, un peu au-delà de l'ancien mur de ville, sur la route de Montrésor, à gauche de la route. Il ne reste plus de remarquable que le pignon nord qu'on ne peut pas voir de la voie publique; il est éclairé par une fenêtre romane formée par deux petites fenêtres géminées, inscrites dans un plus grand arc, le tout en plein-cintre; deux petites fenêtres en plate-bande se remarquent à droite et à gauche de la grande. Ce pignon donne dans un jardin; les fenêtres décrites éclairaient l'étage supérieur auquel on accède encore aujourd'hui par un perron extérieur. Le reste de la maison a été reconstruit au siècle dernier.

MAISON OGIVALE.—Une petite maison située rue Brûlée près du canal, sur la droite en venant de Loches, a conservé une grande fenêtre ogivale, ornée d'une nervure torique; on peut la rapporter au XIIIe siècle (peut-être au

XIV?). Cette maison était voisine d'une plus grande, aujourd'hui reconstruite, mais qui était fort ancienne.

Le propriétaire de cette dernière montre aux visiteurs une colonne provenant de la démolition, dont la base à pans coupés annonce le XVe siècle; au chapiteau se voient des sculptures qui paraissent copiées sur celles du narthex de la collégiale du château; ce sont des oiseaux à têtes humaines. L'une d'elles est une tête de femme coiffée d'un hennin bordé de perles rappelant la coiffure d'Isabeau de Bavière.

SYNAGOGUE DE MONTRICHARD. — Il existe à Montrichard une vieille maison appelée *le Prêche* et qui a servi, paraît-il, de synagogue. Elle était éclairée par de grandes fenêtres ogivales très-larges, dont deux ouvertes dans le pignon, et quatre placées deux à deux dans la façade. Le style de cet édifice annonce le XIIIe siècle. Les fenêtres avaient, comme celles dites du prêche à Beaulieu, des nervures toriques pour tout ornement. Le nom de prêche donné à ces deux édifices, beaucoup plus anciens que le protestantisme, permettrait de supposer qu'il y a eu confusion dans la tradition et que l'un et l'autre ont été d'abord des synagogues, peut-être employées plus tard par les protestants.

CHATEAU DE CHATILLON. — L'époque ogivale est aussi bien représentée que l'époque romane dans la région lochoise. Deux édifices importants appartiennent notamment à cette période: les grandes salles du château de Loches et le château de Châtillon-sur-Indre. Nous ne parlerons pas ici du château de Loches décrit au Congrès archéologique tenu dans cette ville, en 1869, par M. de Caumont (1); mais seulement du second.

(1) Voir le tome XXXVI des Congrès archéologiques, p. 281.

Au pied de la motte fortifiée sur laquelle s'élève la tour de Châtillon, on voit dans une seconde enceinte un édifice, trop dédaigné des touristes, et qui cependant est digne d'attirer l'attention des archéologues. Sans parler d'une chapelle du XVI[e] siècle, transformée en habitation et qui n'offre rien de remarquable, il se compose de deux bâtiments accolés l'un à l'autre et de hauteurs différentes. Devant la principale façade, du côté de l'est, une vaste terrasse, dont le mur est soutenu par d'énormes contreforts rectangulaires et défendu par des tours de forme octogonale, domine la rue qui borde la rivière. De ce même côté, le bâtiment le plus élevé était flanqué aux deux angles de tours rondes aujourd'hui détruites, mais dont on voit encore les arrachements. Il comprend deux étages. Trois fenêtres en plein-cintre avec trèfles inscrits dans le cercle éclairaient le rez-de-chaussée ou soubassement. L'étage supérieur, aujourd'hui coupé par deux planchers, recevait le jour par trois grandes fenêtres percées dans la même façade; elles sont en plate-bande à l'extérieur, en arcs de cercle à l'intérieur, et n'ont pour ornement qu'une forte nervure torique à chaque chambranle; la corniche même située sous le toit servait d'archivolte (1). Cette corniche consiste en un gros boudin ou quart de cylindre. Une galerie de défense ou d'observation sans machicoulis régnait au-dessus le long du toit, entre les deux tours. Il est probable que cette salle n'avait pas de plancher et qu'elle avait pour seule voûte les magnifiques charpentes qui existent encore; des peintures indiquent même qu'elles étaient destinées à être vues. On accédait à cet étage par une grande porte ogivale ouverte dans la façade opposée (à l'ouest), et par un escalier exté-

(1) Il faut comparer ces fenêtres avec celles du château de Loches et avec celles de l'évêché de Beauvais, décrites par M. de Caumont et qui appartiennent au XIV[e] siècle (*Abécédaire. Archéologie civile*).

rieur. Deux autres fenêtres en arc de cercle éclairaient encore cette vaste pièce de ce dernier côté. Les tuyaux de cheminée sont de forme octogonale et ornés de sculptures dans le style de l'époque ogivale. Les pignons se terminent par des redans.

Trois belles caves voûtées en plein-cintre s'étendent sous ce bâtiment et sous ses dépendances.

Un second bâtiment ayant aussi deux étages, mais un peu moins élevé que le corps principal, s'appuie contre le pignon nord. Le style des fenêtres, la forme des cheminées, leurs sculptures, tout indique que cette construction est à peu près contemporaine de la première et qu'elle n'a été accolée contre celle-ci que pour la compléter. Dans le soubassement de cette portion existait une immense cheminée dont le manteau a été détruit il y a quelques années.

Il est facile de se rendre compte des dispositions du château de Châtillon, lorsqu'on connaît le système d'après lequel étaient construits les vieux manoirs féodaux. L'étage inférieur du grand bâtiment servait sans doute aux serviteurs; l'étage supérieur devait être la grande salle de banquet et de réception. Les chambres à coucher du seigneur et de ses hôtes se trouvaient probablement dans l'étage supérieur du second bâtiment. L'existence de la grande cheminée permettrait de supposer que la cuisine était située dans l'étage inférieur de cette partie du château.

Le style du manoir de Châtillon indique d'une manière certaine qu'il appartient à l'architecture civile du XIV[e] siècle. On ne peut cependant en préciser plus exactement la date faute de documents historiques.

Enfin, du côté opposé de la cour, en face des bâtiments dont nous venons de parler, se voient d'autres constructions d'un caractère plus récent et qui paraissent appartenir à la première moitié du XV[e] siècle.

MANOIRS DU XVe SIÈCLE. — Les manoirs du XVe siècle sont nombreux dans les environs de Loches ; il n'est guère de commune qui n'ait le sien. Ces châteaux appartiennent à l'architecture civile autant qu'à l'architecture militaire ; car à cette époque il est difficile de séparer complètement les deux styles. Nous citerons le château des Roches-St-Quentin, qui était jadis fort important et dont il ne reste plus qu'un corps-de-logis du XVe siècle et une tour du XVIe. Les fenêtres sont ornées de baguettes rondes, croisées aux angles et à la jonction des meneaux, d'un effet assez gracieux. Mais là, comme dans beaucoup d'autres constructions du même siècle, il faut signaler la rareté des sculptures et l'absence des ornements propres au style flamboyant.

A Chemillé-sur-Indrois, l'ancien manoir de la famille de Chambaudrie appartient au style du XVe siècle peu orné, et rappelle celui des Roches-St-Quentin.

A Bridoré on remarque, au contraire, les archivoltes sculptées, les ogives Tudor, les fleurons en choux frisés, etc. ; à Betz, le pignon du vieux château est orné de crochets en feuilles sculptées.

Le château actuel de Montrésor date évidemment de la fin du XVe siècle ou même du commencement du XVIe ; il appartient au style flamboyant avancé. On y admire la belle galerie de tableaux du comte Braniki. Le bâtiment civil est plus récent encore que l'enceinte et le petit donjon qui défend l'entrée. Il y a loin des constructions actuelles au château bâti par Foulques Nerra.

Le manoir de la Roche-Bertaut (commune de Ciran-la-Latte) est situé dans une position pittoresque et flanqué d'élégantes tourelles.

Le Châtellier (commune de Paulmy), sans parler de son donjon et de son enceinte, possède aussi une partie civile

assez remarquable (1). Un vaste corps-de-logis donnait sur une terrasse défendue par le fossé et le mur d'enceinte. Les fenêtres du côté extérieur sont hautes et larges avec meneaux taillés en biseau et formant la double croix, mais sans ornements. Du côté de la cour, au contraire, les ouvertures appartiennent au style flamboyant avancé et annoncent la fin du XVe siècle ou même le commencement du XVIe. L'ornementation des manteaux de cheminée trahit déjà la Renaissance; on y remarque quelques peintures du XVIe siècle. Ce changement de style entre les deux façades doit être noté. Il n'est pas rare, du reste, de rencontrer au moyen-âge cette différence dans le même édifice entre le côté extérieur et le côté intérieur; on donnait au premier l'aspect sévère des constructions militaires, et l'on réservait pour le second les ornements et les sculptures; il serait facile de trouver des preuves nombreuses de cet usage.

Il existe dans les servitudes du Châtellier deux beaux bâtiments construits vers la fin du siècle dernier et servant aujourd'hui de granges et d'écuries. Ils sont remarquables par la solidité et la régularité de leur construction, et paraissent avoir reçu, dès le principe, leur destination actuelle.

MAISONS DU XVe SIÈCLE. — Le style flamboyant est représenté à Loches par les deux portes de ville, la partie la plus récente de la sous-préfecture, et le petit bâtiment situé près des ruines romanes qui servent de clôture au jardin du côté du sud (2). On voit aussi dans le château et dans diverses parties de la ville des maisons du XVe siècle souvent très-

(1) Le Châtellier, dont les anciens seigneurs ont joué un certain rôle pendant le XVIe siècle (Voir Dufour), appartient aujourd'hui à M. de Sarrasin.

(2) Voir tome XXXVI des Congrès archéologiques.

remaniées. Les anciennes maisons du château situées dans le voisinage de la collégiale étaient généralement des habitations de chanoines. La vue de Loches de Belleforêt nous montre que l'aspect de ce quartier a fort peu changé depuis 1575.

A Beaulieu, il existe plusieurs maisons des XIVe et XVe siècles.

La maison dite d'Agnès Sorel est située à l'extrémité de la rue des Casernes et a servi elle-même de caserne; elle a été en grande partie démolie il y a quelques années; il n'en reste plus qu'une aile. Le rez-de-chaussée montre encore une grande porte ogivale, et l'étage supérieur deux fenêtres dont l'une a été à demi coupée. Celle qui reste permet de déterminer le style de la construction; l'archivolte en plate-bande est portée par deux colonnettes avec chapiteaux sculptés; il y avait des meneaux en croix aujourd'hui supprimés, mais sans les ornements caractéristiques du style flamboyant. Cette maison doit dater du commencement du XVe siècle ou de la fin du XIVe.

Il faut signaler aussi, à l'angle de la rue de Guigné et de celle du Mourier, une autre maison, dite du *pilori*, parce qu'on y voit une chaîne garnie d'un lourd anneau et pendant à une barre de fer. Les ouvertures inférieures ont toutes été remaniées, tandis que les deux fenêtres du premier étage sont encore conservées; elles n'ont ni colonnettes, ni chapiteaux sculptés, et seulement de petites baguettes croisées aux angles et à la jonction des meneaux avec les chambranles. Dans cette maison, ainsi que dans la maison voisine qui est du même style, il n'y a ni sculpture du genre flamboyant, ni arcs Tudor; elles appartiennent au XVe siècle, mais elles doivent être plus anciennes que les portes de ville de Loches et que le palais de Louis XII. On remarque dans la première de ces maisons, dans une tourelle, un escalier tournant dont chaque marche est formée d'une pièce de bois pleine.

Une autre maison avec tourelle en encorbellement, et archivoltes saillantes, est située rue de l'Abbaye, sur le bord de l'eau. Cette maison du XVe siècle paraît avoir pris la place d'une plus ancienne qui remonterait peut-être au XIIe ou au XIIIe siècle ; car on y voit une fenêtre en plein-cintre, bouchée, qui doit appartenir à la transition du style roman au style ogival, et qui se trouve encastrée dans la seconde construction.

A l'extrémité de la rue du faubourg St-Pierre *(extra muros)*, on remarque une maison composée de deux corps-de-logis dont les pignons donnent sur la voie publique ; la porte était jadis crénelée. Les fenêtres et les portes sont en style flamboyant ; les sculptures des archivoltes surbaissées en arcs Tudor annoncent la fin du XVe siècle ou le commencement du XVIe. Ce petit manoir se nomme la *Vieille-Poste*, désignation fort exacte, car des titres remontant au XVIIe siècle, et qu'ont vus MM. Archambault et d'Espinay, prouvent qu'elle portait ce nom (la *Vieille-Poste*) et avait déjà perdu sa première destination, il y a plus de deux cents ans. Il est probable que cette construction est la première poste établie à Beaulieu peu de temps après la création de cette institution, car les titres s'accordent parfaitement avec le style du bâtiment. On sait, en effet, que les postes ont été établies sous Louis XI.

De l'autre côté de Beaulieu, rue de Guigné, avant la route de Montrésor, à droite, se montre au-dessous d'un petit toit un manteau de cheminée du XVe siècle appartenant à une maison à demi démolie ; en pénétrant dans la cour, on remarque une fenêtre avec archivolte formée d'une infinité de fines baguettes d'un fort joli effet ; cette ornementation paraît appartenir à la fin du XVe siècle.

Beaulieu possède enfin un grand nombre de maisons moins remarquables, mais remontant aussi aux XIVe et

XV[e] siècles; ce sont pour la plupart des maisons en bois ou en colombage, d'un aspect assez pittoresque, mais qui disparaissent tous les jours. Nous en citerons une à l'angle de la rue de Guigné et de la rue St-André, une autre rue des Casernes, près des Templiers, etc.

Montrichard est encore assez riche en maisons de bois du XV[e] siècle; il y en a de fort jolies et fort bien sculptées que les archéologues regrettent de voir abattre.

Châtillon, Preuilly, La Guerche, Lahaye-Descartes possèdent encore un assez grand nombre de maisons gothiques, soit en pierre, soit en colombage. Il existe en outre beaucoup de caves ogivales dans la commune de Lahaye.

La construction civile la plus précieuse de cette dernière ville est la maison dite de Descartes et qui appartenait à M. Brochard, son grand-père maternel (1). La façade a été refaite; mais la chambre où est né le grand philosophe, suivant la tradition locale, a conservé son état primitif; la cheminée et le plancher n'ont pas été changés. L'escalier est placé dans un pavillon avec une porte et une petite fenêtre en style flamboyant, seul reste de l'ancienne façade. Comme il fait saillie de quelques centimètres, il est menacé de démolition. M. Pastoureau, alors préfet d'Indre-et-Loire, avait bien voulu promettre au secrétaire du congrès de Loches que cette démolition ne s'effectuerait pas et que l'on respecterait le lieu où naquit l'un des plus grands génies des temps modernes. Espérons que l'administration des ponts et chaussées voudra bien ne pas détruire ce précieux souvenir.

Relativement à la diffusion des notions archéologiques si nécessaire partout, la Société française d'Archéologie s'oc-

(1) L'acte de baptême de René Descartes, en date du 1[er] avril 1596, existe aux archives de la mairie de Lahaye.

cupe depuis quelque temps de faire faire pour chaque province l'inventaire de ce que chaque établissement renferme de livres d'archéologie, afin que cette indication soit donnée partout sous forme de catalogue spécial et raisonné, catalogue qui fera connaître les ressources qu'on peut trouver dans telle ou telle bibliothèque. Nous espérons même pouvoir joindre à ces catalogues raisonnés une appréciation de la valeur réelle des ouvrages et une instruction sur la manière de s'en servir utilement.

En attendant que nous ayons pu réunir ces catalogues, nous sommes heureux de vous communiquer une note sur la bibliothèque de Bernay, ville voisine avec laquelle vos relations sont constantes.

Vous connaissez tous le dévouement et les connaissances de M. Malbranche, notre confrère, et les services qu'il a rendus à sa ville; c'est à lui que nous devons cette notice; et personne ne connaît mieux que lui la bibliothèque qu'il a organisée et dont il est le conservateur.

NOTE DE M. MALBRANCHE.

Les épaves des bibliothèques que possédaient, avant la révolution de 1789, nos anciens établissements religieux furent, pour beaucoup de villes, le noyau des nouvelles collections mises aujourd'hui à la disposition du public. Il en fut ainsi pour Bernay, qui hérita des débris de la riche bibliothèque de son abbaye de Bénédictins et des collections plus modestes que laissèrent, en quittant leurs couvents, les religieux Pénitents et les Pères Cordeliers.

Pour apprécier l'importance de ces collections, il suffit de se reporter aux anciens documents de l'époque, et notamment aux déclarations passées, en 1790, devant la municipalité par le Prieur de l'abbaye et par les Gardiens des Pénitents

et des Cordeliers, pour satisfaire aux décrets de l'Assemblée Nationale.

Le Gardien des Pénitents portait à 680 volumes environ la collection du couvent, et celui des Cordeliers en accusait 550 pour sa maison; mais la bibliothèque des Bénédictins présentait une tout autre importance. Le Prieur, après certains détails sur la nature des ouvrages et sur leur format, dont 900 étaient in-folio, terminait ainsi sa déclaration: « Ce « qui forme une masse de 5670 livres tant bons que mauvais « dans la bibliothèque. »

Si l'on en juge par les termes de cette déclaration, ce bon religieux devait être fort enclin à la critique et d'humeur peu commode; chaque partie de sa déposition devant l'officier municipal se termine par quelque boutade. Dans l'une, il se plaint que certains ouvrages n'ont pas de suite et sont mal reliés; dans une autre, il dit « que les manuscrits que « possédait le monastère ont été envoyés à l'abbaye de « St-Germain-des-Prés, à Paris, qui a renvoyé en échange « quantité de vieux livres, presque tous ouvrages dépa-« reillés. » Enfin après avoir décrit la bibliothèque « qui « est, dit-il, un vaisseau bien éclairé et passablement grand, « plafonné par le haut, parqueté par le bas, avec tabelettes « et lambris en bois de chêne, il ajoute: C'est dommage « que la qualité des livres ne réponde pas à la beauté du « local (1). »

On a peine à croire juste une critique aussi amère quand on voit sur les rayons de cette bibliothèque, si durement attaquée, des ouvrages tels que: la grande collection des

(1) Registre des déclarations passées par les titulaires de bénéfices, les supérieurs de maisons et établissements ecclésiastiques, en exécution du décret de l'Assemblée nationale du 13 novembre 1789 (archives municipales de Bernay, — époque de la Révolution, — communautés religieuses).

Conciles, celle des Pères grecs et latins, l'*Antiquité expliquée* par Montfaucon, le *Thesaurus novus anecdotorum* de D. Martène, le *De Re diplomatica* de D. Mabillon, les grandes et magnifiques éditions des historiens bizantins, sorties de l'Imprimerie Royale, et nombre d'autres ouvrages importants.

Quoi qu'il en soit, près de sept mille volumes, chiffre qui, à bien loin près, ne se retrouva pas plus tard, formaient l'ensemble des collections des Bénédictins, Pénitents et Cordeliers, lorsque la tourmente de 1793 chassa ces religieux de leurs monastères.

Les riches dépouilles des bibliothèques, restées ainsi sans maîtres sur toute l'étendue du territoire de la République, formaient une masse d'environ huit millions de volumes, dont la Convention nationale résolut de former des bibliothèques pour les écoles centrales (1).

La loi de pluviôse an II, pour assurer la conservation de tous ces volumes, ordonna aux administrations de districts de faire dresser, dans le délai de quatre mois, des catalogues qu'elles enverraient au Comité de l'Instruction publique. Les administrateurs devaient, en même temps, proposer, parmi les édifices nationaux situés dans leur arrondissement, un emplacement convenable pour y établir une bibliothèque publique, et en envoyer l'indication au département avec le devis estimatif des dépenses.

Sans se préoccuper de la confection du catalogue que réclamait cependant impérieusement la loi précitée, les administrateurs du district de Bernay, désireux de conserver les ouvrages dont ils étaient en possession, firent préparer le devis des travaux nécessaires pour établir une bibliothèque au premier étage de l'ancienne abbaye, au-dessus d'une

(1) Instruction pour la formation de bibliothèques dans les départements.

grande salle, que l'on appelait alors la Salle-de-Siam, située dans l'aile vers le levant (1).

Le montant du devis s'élevait à 2,227 livres ; mais les administrateurs du département, tout en reconnaissant l'utilité du projet, refusèrent de l'approuver avant que la loi de pluviôse, an II, eût reçu son exécution par la rédaction de l'inventaire.

Sans plus s'inquiéter de l'arrêté du département que de la loi de l'an II, et poursuivant toujours sa première idée, le Directoire de Bernay s'adressa au Conseil des Cinq-Cents, demandant à conserver la bibliothèque *telle qu'elle existait.*

Le ministre, auquel cette demande fut transmise, répondit que les bibliothèques des écoles centrales devaient, de préférence, rassembler tous les ouvrages propres à l'instruction des citoyens de chaque département et que, seulement après, les communes auxquelles il resterait assez de livres pourraient en former une à leur usage (2).

Malgré cette réponse, les administrateurs restèrent dans une complète inaction ; et deux ans plus tard, lorsque le citoyen Rever, porteur d'un arrêté de l'administration du département, se présenta pour prendre connaissance des catalogues et rechercher quels étaient les ouvrages utiles pour la formation de la bibliothèque de l'école centrale, il ne put remplir sa mission, à cause du défaut de catalogue et du peu d'ordre qui régnait dans la distribution des volumes sur les tablettes (3).

(1) Devis de réparations à faire aux biens nationaux (arch. municipales, — époque de la Révolution, — biens nationaux).

(2) Lettres du ministre de l'intérieur (Arch. municip., liasse des documents concernant la bibliothèque).

(3) En faisant son examen, M. Rever trouva un catalogue des livres de l'abbaye du Bec et plusieurs feuillets d'un inventaire des manuscrits de la même abbaye. Il emporta ces documents, qui sont sans doute aujourd'hui au nombre des archives départementales.

Pendant bien des années ces volumes restèrent sans aucun ordre, amoncelés les uns sur les autres, gisant dans le grenier, exposés à diverses causes de destruction. Quelques réminiscences vinrent cependant, à de longs intervalles, tenter de les tirer de l'oubli où ils étaient plongés. En 1812, par exemple, l'administration s'enquiert de leur état et des dépenses nécessaires à l'entretien de l'édifice qui était censé servir de bibliothèque (1). En 1816, le maire expose au conseil municipal « qu'il existe dans les greniers de la mairie « une assez grande quantité de livres laissés à la ville lors « de la suppression des administrations de districts ; qu'à « l'époque de cette suppression il se trouvait parmi ces livres « un certain nombre d'ouvrages précieux, qui depuis ont « été rendus à MM. de Montmorency et du Tilleul et autres « auxquels ils appartenaient, et qu'il ne restait guère main- « tenant que des livres de théologie et de vieilles chroniques, « provenant principalement des anciennes abbayes de Bernay « et du Bec (2), parmi lesquels, néanmoins, il était intéres- « sant de faire un choix, afin d'obtenir l'autorisation de « vendre le restant, que les vers et la poussière finiraient « par détruire entièrement (3)... »

En 1823, le maire sollicite de nouveau l'autorisation de vendre une certaine quantité de livres, afin d'en employer le produit à l'acquisition d'ouvrages sur l'histoire, les voyages, la géographie, etc., dont la propriété offrirait aux habitants une ressource extrêmement précieuse et utile (4).

Enfin, en 1828, le maire rappelle au conseil que depuis

(1) Lettre de M. le sous-préfet de l'arrondissement de Bernay, du 26 novembre 1812 (Arch. municip.).

(2) L'exposé du maire contient ici une erreur: les livres du Bec n'ont jamais été déposés à Bernay, ils ont dû être envoyés à Rouen.

(3) Délibération du conseil municipal du 1er juin 1816.

(4) Lettre de M. le sous-préfet du 6 octobre 1823.

longtemps il existe dans les greniers de la mairie une assez grande quantité de vieux livres de théologie, de controverse, etc., dont une grande partie en latin et en grec, qui, à l'époque de la Révolution, avaient été déposés à la maison commune pour être brûlés; que ces livres dépérissent chaque jour par la poussière et la vermine, et qu'il serait intéressant de les vendre pour en utiliser le produit; que plusieurs fois ses prédécesseurs en avaient demandé l'autorisation; qu'il leur avait été répondu qu'il était nécessaire de dresser préalablement le catalogue de ces livres; que plusieurs personnes s'étaient successivement chargées de ce travail, mais qu'elles l'avaient abandonné presque aussitôt, attendu qu'il n'offrait que des dégoûts sans résultats satisfaisants...

Sur cet exposé, le conseil, considérant que le triage des livres en question a déjà été fait à différentes époques, et que ce qui a paru mériter d'être conservé a été placé dans les appartements de la mairie, autorise le maire à faire vendre ces anciens livres sans être obligé d'en faire dresser le catalogue, attendu que leur peu de valeur ne comporte pas les peines et les soins qu'exigerait ce travail (1).

La vente était le moyen radical à l'aide duquel on voulait, à tout prix, se débarrasser de tous ces vieux livres qui encombraient les greniers, et dont on ne voyait alors d'autre parti à tirer que de les vendre sans doute au poids du papier. Hâtons-nous toutefois d'ajouter que la délibération qui exposait à une destruction certaine tant de livres précieux paraît être restée à l'état de lettre morte et n'avoir heureusement point reçu d'exécution.

En présence d'un péril imminent, l'essentie est de gagner

(1) Délibération du 20 juin 1828.

du temps. L'oubli vint par bonheur protéger de nouveau nos malheureux livres; et pendant nombre d'années il ne fut plus question d'eux, si ce n'est pour les transporter, selon que les circonstances l'exigeaient, de la mairie au collége et du collége à la mairie : pérégrinations regrettables dans lesquelles plus d'un volume s'égara et ne retrouva jamais le chemin de la bibliothèque.

Le défaut d'un local convenable pour placer tous ces volumes fut, il faut le reconnaître, une des principales causes qui, pendant longtemps, s'opposèrent à l'organisation de la bibliothèque. Ce ne fut qu'en 1855 que cette difficulté se trouva levée par l'acquisition que l'administration fit, à cette époque, des deux étages de l'hôtel-de-ville, dont le département était resté en possession depuis la première révolution. L'étage supérieur surtout présentait une disposition des plus favorables pour la conservation des volumes : des salles bien aérées, se communiquant l'une à l'autre et parfaitement éclairées, pouvaient être facilement préparées pour recevoir tout le dépôt de livres que possédait la ville. Un crédit de 3,000 francs, destiné aux premières dépenses et aux premiers travaux, fut voté par le conseil municipal le 12 juin 1857, et sous l'administration de M. Dubus, alors maire de la ville, les travaux furent commencés. Les salles furent appropriées à leur nouvelle destination. Les anciens corps de bibliothèque, qui avaient appartenu aux moines, furent remis en place; de nouveaux furent disposés, mais tous les travaux étaient loin d'être terminés lorsque M. Dubus se démit de ses fonctions.

M. Émile Focet, son successeur, poursuivit la continuation de ce projet; de nouveaux crédits furent successivement votés sur sa demande afin de pourvoir aux dépenses les plus urgentes; le classement des ouvrages fut entrepris, les catalogues dressés; et quatre mille volumes environ, formant un ensemble de près de treize cents ouvrages, reparurent au

jour, secouant le linceul de poussière sous lequel, depuis près de trois quarts de siècle, ils étaient ensevelis.

Définitivement classée et organisée, la bibliothèque fut livrée au public le 22 mars 1863. Par un sentiment de gratitude pour deux savants illustres, dont l'un était né à Bernay et dont l'autre avait fait de notre contrée son pays d'adoption, le conseil municipal avait donné aux deux salles les noms d'Auguste Le Prévost et de Charles Lenormand, plaçant ainsi notre bibliothèque sous le patronage de deux illustrations qu'une mutuelle affection avait unies pendant leur existence et qu'une mort prématurée enleva à leurs travaux dans toute la plénitude de leur talent et de leur intelligence. Près de huit années se sont écoulées depuis son ouverture, et pendant ces huit années l'œuvre n'est point restée stationnaire. Le fonds primitif s'est notablement augmenté; et, comme toutes les œuvres dont l'utilité est reconnue et le but sainement compris, la collection, déjà riche en précieux ouvrages, s'est encore accrue par les libéralités du Gouvernement, par la générosité des personnes qui s'intéressaient à son succès, et par les acquisitions importantes que ses ressources lui ont permis de faire (1).

Nous voudrions pouvoir donner ici, comme témoignage de reconnaissance, la longue liste des bienfaiteurs de notre bibliothèque, mais les limites de cette note ne nous le permettent pas. Nous ne pouvons cependant, en raison de son importance, passer sous silence le legs fait en 1866 par un ancien professeur de minéralogie, décédé à sa terre du Hom, dans la commune de St-Aubin-le-Vertueux, où il s'était

(1) Un abonnement de 10 fr. par an donne aux abonnés le droit d'emporter les ouvrages pour les lire à domicile; les atlas et les ouvrages à figure sont seuls exceptés. — Le produit des abonnements est intégralement consacré à l'acquisition d'ouvrages choisis par une commission spéciale.

retiré en quittant le professorat. M. Wersaint, qui possédait une belle collection de livres, justement appréciée, en a fait don à la ville de Bernay, sauf quelques volumes réservés à sa ville natale. Plus de 1100 volumes comprenant les auteurs grecs et latins, la collection des auteurs philosophiques, de nombreux ouvrages de science, d'histoire et de littérature française et étrangère, ont ainsi pris rang sur nos rayons, offrant au public de nouvelles ressources, un nouvel attrait, et portant aujourd'hui à près de 6000 volumes l'importance de la collection.

Les services que cette collection a déjà rendus et ceux qu'elle rend encore aujourd'hui sont attestés par l'active circulation des volumes entre les mains des lecteurs, circulation qui dénote en même temps combien sont répandus dans le public le goût des lectures sérieuses et l'amour de l'étude où se rencontrent les véritables jouissances de l'esprit, ce calme et cette sérénité de l'âme qui ont fait dire au poète, en parlant de l'homme d'étude :

. . . .
Le miroir de sa vie est riant à ses yeux;
Les jours ne sont pour lui que des moments heureux.
. . . .
. . . . Sans souci, sans envie,
Dans un lieu de son choix, il jouit de sa vie,
Et quand le terme vient, il passe sans effort
Du calme de l'étude au calme de la mort (1).

Cette note de M. Malbranche a vivement intéressé l'Assemblée qui en publiera de semblables sur beaucoup d'autres bibliothèques.

A ce mémoire en a succédé un autre sur les archives de l'archevêché de Narbonne.

(1) L'*Étude*, par Lebrun.

NOTE DE M. TOURNAL SUR LES ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ DE NARBONNE.

Les actes et documents de l'ancien archevêché de Narbonne furent détruits pendant la Révolution. Tout ce qui put être soustrait au pillage et à l'incendie servit à confectionner des cartouches pour l'armée d'Espagne. On ne parvint à découvrir quelques pièces isolées qu'à de rares intervalles, et ces pièces n'avaient offert jusqu'à ce jour qu'un médiocre intérêt. D'un autre côté, la bibliothèque nationale ne renferme sur ces archives que des documents insignifiants. Le volume 171 de la collection Gaignières renferme seulement la liste des archevêques, leurs armes et les dessins de quelques tombeaux. Dix volumes de la collection Doat (258 vol. in-folio) sont plus particulièrement relatifs à la ville de Narbonne; mais on n'y trouve presque rien sur l'archevêché. On sait que ce document, composé sous Louis XIV, ne fut rédigé que dans le but de recueillir les actes relatifs aux droits de la couronne (donations, ventes, achats). Enfin, les archives du chef-lieu de l'Aude sont également veuves de toute espèce de document relatif à l'histoire et à la juridiction des prélats qui prirent le titre de primats des Gaules et dont l'autorité s'étendit jusqu'au royaume d'Aragon. Il était donc permis de considérer la perte des archives de l'archevêché de Narbonne comme irréparable, lorsqu'un heureux hasard mit entre nos mains l'inventaire complet de ces archives, exécuté en 1639 dans le palais archiépiscopal, par Antoine Roques et pendant que Claude de Rebé occupait le siége. Ce précieux document, inconnu, je crois, ou du moins dont il n'avait jamais été fait mention, est parfaitement conservé et forme quatre volumes in-folio d'une belle écriture ronde. Des feuillets blancs, paginés, sont intercalés dans le texte, entre chaque division,

afin de pouvoir tenir chaque jour ce manuscrit au courant des affaires. On y observe, en effet, plusieurs actes des dernières années du XVIIe et du XVIIIe siècle.

Tout fait présumer que l'administration municipale, qui fait, en ce moment, dépouiller et imprimer les archives de la ville par M. Mouxne, archiviste du département, consentira également à livrer à l'impression l'analyse des quatre volumes que nous signalons aujourd'hui, et dont l'importance, au point de vue de l'histoire locale et générale, ne saurait être contestée.

Les citations suivantes justifieront cette manière de voir.

Voici d'abord la table des matières :

« Acquisitions et inféodations ; — comptes ; — actes concer-
« nant le consulat ; — cour royale ; — criées, — décimes
« accordés au roy, — dénombrement général de toutes les
« seigneuries et fiefs, — diverses causes et procédures, —
« duché, — guet, — hérésie, — homaiges, — jubilés, — leude,
« — monoye, — naufrages, — notariat, — ordonnances de
« la cour archiépiscopale, — priviléges royaulx, — sauve-
« gardes royaulx, — salins, — actes concernant la vicomté, —
« tables de bourg et de cité, — vente du vin, — visite des
« églises. »

Le premier volume, qui est le plus intéressant, renferme vingt-sept actes du VIIIe et du IXe siècle, relatifs à des priviléges accordés par les rois de France aux archevêques de Narbonne et à diverses personnes qui avaient combattu contre les Maures d'Espagne. Ces actes, donnés in-extenso et dont le texte latin est accompagné d'une traduction, sont presque tous identiques ; nous nous bornerons donc à donner les parties les plus curieuses.

« Acte ou arrest des commissaires députés par le roi
« Charlemagne, daté du troisième du mois de juin, jour de

« mardy, l'an 14e de son règne qui estait l'an de grace « sept cents septante neuf, donné sur le différent d'entre le « comte Milon et Daniel, archevêque de Narbonne, pour « raison de certains lieux au diocèse de Narbonne occupés « par le dit comte; savoir Ginestas, Pothes, Baïssas, Malbec, « qui sont au dela du pont Septime, Pradines, Agel, Peyriac, « Canet, Névias, l'isle de Cauquène, Cazols, Bages, Quillan, « St-Marcel, Marcurignan, Fontaresche, Lauran, le bourg « de Sale sur le pont Septime dans la combe de Gabian, etc.

« Les témoins entendus en présence du comte Milon et « ayant juré dans l'église de N.-D., assise dans les murs de « la cité de Narbonne, les commissaires déclarèrent que les « dits lieux seraient réintégrés à l'archevêque. »

« Charles, sérénissime, par la grâce de Dieu roi des Fran- « çois et des Lombards, protecteur des Romains, soit connu « de tous, évêques, abbés, ducs, comtes, moines et à tous « les fidelles sujets tant présents qu'advenir, il est juste que « la puissance royale soit la protectrice et deffence envers « ceux que la nécessité requiert; à cette cause, venant à nous « un nommé Jean, nous a montré une lettre que notre bien « aimé fils Louys lui avait faite à nous dressant et avons « trouvé dans icelle, que le dit Jean avait en un grand « combat combatu les hérétiques ou Sarrazins nos ennemis « au diocèse de Barcelonne où il les avait vaincus et sur- « montés en un lieu dit *Al pont* et en ayant tué plusieurs « et pris quelque peu de leurs dépouilles, il avait fait « présent à nostre dit bien aymé fils, d'un beau cheval « harnaché et d'une espèce indienne argentée, et lui ayant « demandé une mettairie inculte dite Fontes (dite aujour- « d'hui la Puylarie), terroir de Fontjoncoure, pour la « travailler, nostre dit fils la lui avait donnée; etc....... et « pour la plus grande corroboration de ces choses, nous

« avons scellé de nostre anneau ces présentes, recognues et « signées par Guillebert, au lieu et place de Radon. Donné « au mois de mars l'an 18 de nostre règne, à Aix-la-Chapelle, « dans nostre pallais, ainsi soit-il. »

Don fait par Charlemagne en faveur de plusieurs espagnols. Cet acte se termine ainsi :

« Et afin que vous croyez plus fidellement ces choses, « nous avons commandé estre scellée de nostre anneau, « Guilbert, diacre, au lieu et place de Rambaud, les a re-« congnues. Donné le quatrième des nones d'apvril, l'an « propice en Jésus-Christ, quatorzième de nostre empire et « de nostre règne en France, le quarante septième et le « trente huitième en Italie, indiction cinquième. Fait à Aix-» la-Chapelle, au palais royal, au nom de Dieu. Amen. »

815. Louis le Débonnaire.

« Au nom de N.-S. Dieu et sauveur J.-C., par la grâce « divine empereur Auguste, etc., etc. Le vénérable homme « Niffredus, archevêque de la ville de Narbonne, venant au « devant de nous pour prier de mettre soubs nostre deffense, « protection et immunité la sainte église de la dite ville, y « fondée en l'honneur de saint Just et Pasteur, ou de la « sainte vierge Marie, avec le monastère de Saint-Paul Con-« fesseur où son saint corps repose, qui est construit non « loin de la dite ville....... »

Ordonnance du même roi en faveur de plusieurs espagnols qui avaient abandonné l'Espagne et s'étaient réfugiés en France.

« Louys par la divine providence empereur auguste, à « tous les fidelles de la sainte Église présents et advenir « habitants aux parties d'Aquitaine, Septimanie, Province « et Espaigne, etc., etc...... »

Il fut fait sept expéditions de cet acte, savoir pour Narbonne, Carcassonne, Béziers, Gironne, le Lampourdan, Roussillon et Barcelonne.

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité Charles par « la grâce de Dieu roy, à tous les évêques, abbés, comtes, « ou à tous les autres fidelles de la sainte Église de Dieu, « soit cognu à tous présents et advenir que venant à nous le « vénérable homme, abbé Lazare avec son monastère assis « au pays du Bazès au lieu dit Cucube (Cubières) dédié à « l'honneur de saint Pierre, avait supplié et prié notre sou- « veraine majesté lui vouloir confirmer ses biens nobles et « lui concéder de nos biens fiscaulx et y ceulx confirmés « suivant l'ordre et coustume de l'authorité royalle, etc., « etc... Nous l'avons soussigné de nostre main et commandé « d'estre scellé par l'impression de nostre anneau. Jonas « diacre au lieu de Louys l'a recognu et souscript. — Donné « le second des ydes de may, indiction sixième, l'an qua- « trième regnant Charles roy très-glorieux. Fait au mo- « nastère St-Sernin près Tholose, au nom de Dieu, « amen. »

Donation, par Charles le Chauve, en faveur de l'église St-Just de Narbonne, d'une terre avec ses maisons, vignes, prés, garriques cultes et incultes, etc.

« Fait au monastère de St-Sernin près Tholose, Jonas diacre au lieu de Louis la recognu. »

« Acte de l'an 844, fait au monastère de St-Sernin près Toulouse, par Charles roy très-glorieux, en faveur d'un nommé Théofrède, du royaume de Septimanie, auquel il donne des terres à Fontjonçouze, afin que les religieux *se délectent toujours à prier Dieu pour nous, pour nos femmes et pour nos enfants.* »

Donation faite par le même roi à Bivarius, archevêque de Narbonne. — Il prend sous sa protection, défense et sauvegarde les églises de St-Just et le monastère de St-Paul « avec toutes les choses qui lui sont maintenant subjectes, « dépendances, abbayes, tours au dehors, petites melteries « ou terroirs appartenant à la dite église, comme jusqu'à « présent a été concédé à icelle par nos prédécesseurs, « savoir par le Roi Pépin et du depuis la moitié de toute la « cité de Narbonne avec les terres et appartenances d'icelle, « dehors et dedans avec toute intégrité de toute sorte de « commerce de laquelle l'on exige le tillon ou portaticque « ensemble des navires qui courent au bord de la mer « comme aussi des salins, etc.... »

En 920, Charles le Simple donne à l'archevêque de Narbonne le moulin de Mate-Pesoul qui est sous le pont de ladite cité et qu'on dit appartenir aux Juifs.

« Le roy Carloman (881) donne à Sigebodus, archevêque de Narbonne, et à cause de la pauvreté de son évêché et des esglises de ladite cité qui estoient proches d'une ruine et qu'il ne pouvait restaurer, l'abbaye de St-Sauveur, la moitié des salins, du tillon, du portatique et des naufrages, la ville de Limoux avec ses esglises de Ste-Eulalie et de Flassau et les personnes de l'un et de l'autre sexe. »

« Un acte d'Eudes (888), fait en la ville d'Orléans, donne, par les mêmes motifs, à Théodard, archevêque de Narbonne, l'abbaye de St-Laurens avec tous ses bastiments, melteries et terroirs, en toute intégrité de lieux, afin que par ces moyens la nourriture des moynes servants soit assurée, plus les navires de naufrage, les fiefs près Bassias, le lieu dit Capitannies, avec son esglise qui est fondée en l'honneur de St-Martin, etc... »

« Le roy Charles (898) donne par les mêmes motifs *(ayant égard à la prière d'Adélaïde notre bien douce nube)* à ladite église de St-Just et de St-Paul où son corps repose, l'abbaye de Cubières avec les terres, villaiges, melteries, esglises et toutes choses qui en dépendent, l'esglise de St-Firmin avec ville forte, etc... »

« Le même roi confirme les mêmes priviléges à l'archevêque Arnulfe par un acte de la même année. Il dit que ce prélat était à Vienne *(en la présence de notre haultesse)*. Il lui donne le fisque de Bazzias, Limoux, plusieurs terres et églises du Raser, ville longue, avec l'église de St-Félix, le fisque de Montels, le fisque de Colonies, l'abbaye de St-Estienne dite de Banniolles, le chasteau de Palavins dans le comté de Nîmes, et si dans lesdits lieux il y a des ennemis ou Espaignols qui, par droit de fief, exigent quelque chose, nous concédons le tout à l'usage de la sainte esglise de Narbonne pour l'obtenir par droit perpétuel. L'acte est signé par Charles roy très-glorieux et par Adelaïde sa nube. »

Sauvegarde accordée par Charles le Simple (898) en faveur de l'église de Narbonne :

« Charles, par la divine Clémence, roy. Nous voulons « ceci estre cognu à tous les marquis, comtes, ducs et « administrateurs du bien public, comme le vénérable « Arnulfe, archevêque de Narbonne, est venu au devant de « nostre haulteur, faisant entendre aux oreilles de nostre « clémence comme en son diocèse et en tous les évêchés « de sa suffragance sont certaines choses contre la « teneur des loix, droits et coutumes, en ce que les « comtes, juges ou leurs ministres attentent de conduire « par la force en leur palais les prêtres du Seigneur et le « reste des ministres....... Voulons que par ce royal com- « mandement ce vice soit osté de leurs esglises, et une si

« meschante et inique coustume soit supprimée. A ceste « cause suivant la coustume de nos devanciers roys et « parents qui ont esté toujours affectionnés au culte de Dieu « et considérant les prières dudit archevêque estre très « justes, ordonnons aux comtes, juges, et chaque aultre « administrant les biens publiques en la cité Narbonnoise, « diocese d'icelle et en toutes les esglises des évêques ses « suffragants, n'attenter par violence d'assujetir a soy aucun « ministre de l'esglise de Dieu pour aultant qu'il est in- « juste que les hommes jugent les dieux........ »

La séance est levée à 1 heure.

Le Secrétaire,

A. PANNIER.



SÉANCE DE CLOTURE.

Présidence de M. l'abbé LOIR, président de la *Société historique de Lisieux.*

Le 23, à une heure et demie, une séance collective a été tenue par les membres du Congrès archéologique et ceux de la Société historique de Lisieux.

M. l'abbé *Loir*, président de cette Société et membre de la Société française d'Archéologie, a été prié de présider la séance; il avait à sa droite M. *de Caumont* et à sa gauche M. *Ch. Pannier*.—M. le baron *de Mesnil-Durand* et M. *Dufresne de Beaucourt*, qui n'avaient pas assisté aux séances précédentes, ont été invités à siéger au bureau.

M. *Piel* remplit les fonctions de secrétaire.

M. l'abbé Loir ouvre la séance et donne la parole M. Piel qui lit le rapport suivant.

RAPPORT DE M. PIEL.

La Société historique, fondée à Lisieux il n'y a guère qu'un an, est connue de très-peu d'entre vous et son but est probablement défini d'une façon incomplète dans l'esprit de ceux qui ont entendu parler d'elle. Son digne et zélé président a pensé que cette Société aurait souvent besoin de vos lumières, de votre désintéressement pour tout ce qui touche à l'archéologie, et il a pris l'initiative de cette réunion collective plus particulièrement destinée à nous faire connaître de vous et à invoquer votre puissant et autorisé concours. Il a jugé (et je suis certain d'avance que vous lui donnerez raison, Messieurs) que la fraternité scientifique était la meilleure et la plus saine de toutes les fraternités qui se prônent chaque jour dans ce monde égoïste. Il a pensé, et nous tous, membres de la Société historique de Lisieux, nous avons pensé avec lui que vous seriez aussi heureux de nous honorer de vos conseils, que nous étions heureux nous-mêmes de vous apporter notre modeste tribut d'études et de sympathies.

Et d'ailleurs notre Société naissante a fait au sein de la vôtre sa plus ample et sa meilleure moisson : parmi ses fondateurs ou ses membres de la première heure, nous sommes heureux de compter MM. de Caumont, de Glanville, de Neuville, de Beaucourt, Loir, Charles Vasseur, Raymond Bordeaux et Arthème Pannier, tous membres de la Société française d'Archéologie. En citant M. Charles Vasseur, dont nous regrettons aujourd'hui la lointaine absence, et qui nous a prié de vous transmettre ses propres et bien vifs regrets de ne pouvoir être au milieu de nous, j'ai voulu dire que c'était un membre de la Société fran-

çaise d'Archéologie qui avait inspiré, organisé et soutenu la Société historique de Lisieux.

Nos liens de parenté ainsi établis, voici, Messieurs, notre but et nos moyens; ils vous diront, mieux que toute phrase, en quoi vous pouvez nous être utiles et en quoi nous pourrons parfois vous servir.

La Société historique de Lisieux a pour but la recherche, la conservation et l'étude des documents relatifs à l'histoire du pays lexovien et de l'ancien diocèse de Lisieux. — Arracher à l'oubli ou à l'indifférence tous les documents relatifs à un diocèse qui menace d'autant plus d'être ignoré que, malgré sa splendeur antique, il a été supprimé de la liste des églises de France ; conserver ou par l'achat, ou par des copies, ou par l'impression tous les documents qui sont jugés d'un véritable intérêt historique ou archéologique ; compulser et étudier ces documents qui pourront permettre un jour une histoire de cet ancien diocèse qui ne soit pas seulement une série de suppositions ou d'appréciations, mais qui soit vraiment l'histoire, c'est-à-dire la vérité : tel est le triple but de la Société historique.

Tous les documents donnés ou prêtés à la Société, tous ceux aussi acquis ou reproduits par elle, sont tenus, à son siége, à la disposition de ses membres. Il est dressé de ces pièces un catalogue exact. Elles ne sont confiées qu'avec l'autorisation absolue de la Société, et, en cas de prêt, avec celle plus expresse du possesseur. Elles sont livrées pour deux mois au plus ; au bout de ce temps, le prêt ne peut être renouvelé qu'en réunion publique et moyennant qu'aucune demande de communication n'ait été faite dans l'intervalle. Chacun des membres de la Société, titulaire ou seulement correspondant, peut utiliser dans ses travaux, moyennant l'indication de la provenance, tous les documents qui sont la propriété de la Société ; à moins toutefois qu'une

résolution spéciale n'ait été votée pour en défendre ou en restreindre la publicité.

Vous le voyez, Messieurs, la Société historique est modeste dans le but qu'elle se propose et dans le cadre qu'elle s'est tracé : elle recueille, elle conserve, elle étudie ; elle se fait la pourvoyeuse attentive et intelligente du travailleur, laissant à l'écrivain ou aux sociétés plus spéciales le soin de tirer parti de ses documents et de mettre en lumière le résultat de ses recherches. Chartes anciennes, actes notariés, sceaux authentiques, manuscrits originaux, éditions rares, viennent ainsi prendre place dans ses archives et sont désormais à la disposition de l'archéologue et de l'historien, suscitant d'autres dons et sollicitant des prêts généreux.

Afin de réaliser son but, la Société historique de Lisieux tient à jour fixe et d'une façon très-régulière des séances mensuelles où s'échangent les idées, où se proposent les plans de conquêtes, où s'indiquent et se dépistent les choses rares qui intéressent l'ancien diocèse que nous habitons, où le dévouement de chacun, en un mot, se fortifie par la bonne volonté de tous.

De ces réunions et de ces travaux sont déjà sortis des résultats importants, et les archives de la Société comptent maintenant un nombre considérable de pièces capitales. Le catalogue de ces pièces a été dressé par l'infatigable et dévoué secrétaire-archiviste, M. Ch. Vasseur, qui en avait déjà publié quelques fascicules lorsqu'il lui a fallu suspendre ses travaux littéraires et s'éloigner de nous. Nous espérons bien que ce catalogue sera repris aussitôt après son retour et qu'il permettra de connaître et d'utiliser ce que nous serions déjà tentés d'appeler nos richesses.

Dans la première réunion qu'a tenue la Société historique, M. Louis de Neuville disait « qu'elle devait se proposer pour objet de faire naître dans la ville de Lisieux et les pays cir-

convoisins le goût des études historiques, et de procurer à ceux qui voudraient entrer dans cette voie les documents utiles. » La tâche devait être rude et l'atonie devait être complète, puisque notre très-honorable collègue ne parlait pas de réveiller parmi nous le goût des études historiques, mais bien de le faire naître. Avons-nous réussi? Il ne m'appartient pas de le dire; mais ce que je suis heureux d'affirmer hautement devant vous, Messieurs, c'est que depuis l'époque où M. de Neuville nous exposait ses vœux, Lisieux a repris goût aux choses de l'esprit et aux suaves jouissances de l'intelligence. Des conférences littéraires et scientifiques ont été tenues sous les auspices de la société d'Émulation; un hommage public, depuis longtemps sollicité par celui qui s'est donné la noble mission de remettre en honneur ceux qui ont mérité l'honneur, a été rendu à un des évêques qui ont illustré le siége de Lisieux; les beaux-arts, enfin, ont tenu à Lisieux des assises solennelles et brillantes, et, si les événements politiques n'étaient pas venus préoccuper à l'excès les esprits et absorber la presse, l'exposition artistique et archéologique de Lisieux eût proclamé que notre cité, avant tout industrielle, n'est cependant nullement inaccessible aux choses de l'intelligence et du goût.

J'ajouterai qu'elle n'est pas insensible à la beauté et à l'honneur de ses vieux et magnifiques monuments religieux. Vous ne quitterez pas notre ville, Messieurs, sans visiter nos séculaires églises de St-Pierre et de St-Jacques, dans lesquelles depuis deux ans près de 200,000 francs ont été dépensés, et qui ont été restaurées, parfois avec science archéologique et convenance liturgique, presque toujours avec sobriété; ce qui aujourd'hui n'est pas peu dire.

Vous visiterez le parc splendide qui fait l'ornement de cette cité: vous trouverez toutes ses vieilles et précieuses

essences soigneusement cataloguées et intelligemment indiquées.

Vous visiterez notre humble musée, et vous le verrez quelque peu enrichi de ce que vous aimez et de ce dont vous encouragez la conservation.

Vous visiterez notre bibliothèque publique, et vous constaterez d'intelligents achats et quelques précieuses collections.

Partout donc a soufflé quelque peu l'esprit nouveau, je veux dire l'esprit ancien, celui qui pendant tant de siècles a enfanté des prodiges.

Mais, Messieurs, j'allais oublier notre bien chère *Société historique :* je reviens à elle.

Au mois d'octobre 1869, M. de Caumont voulait bien assister à une de ses séances; nous transmettant les vœux de la Société française d'Archéologie, il nous disait que vous voyez, Messieurs, dans notre Société un auxiliaire utile. Les nombreux et importants documents historiques que nous avons déjà réunis, les séances régulières que nous avons tenues, les quelques publications que nous avons faites ne justifient pas encore cette assertion de M. de Caumont. Mais, avec votre concours, Messieurs, avec les recrues que vous voudrez bien nous adresser, avec la recommandation que vous donnerez à notre Société, nous ne désespérons pas de la justifier plus pleinement et de rester fidèles à la dévise que nous avons inscrite sur l'emblème de notre Société :

Custos ne pereant pignora colligit..

M. le président Loir a communiqué ensuite un grand nombre de nouvelles pièces qui viendront s'ajouter aux documents déjà collectionnés par la compagnie et dont le catalogue a été publié.

M. de Caumont félicite la Société historique de Lisieux de l'initiative, de l'activité et du succès avec lesquels elle a travaillé depuis son origine encore très-récente, et indique en peu de mots les services qu'elle est appelée à rendre dans la région. Il espère qu'elle évoquera tous les souvenirs historiques et les popularisera par ses actes et ses instructions.

Il y a quelques années, avant l'origine de la Société, M. de Caumont fut heureux de pouvoir, dans le banquet qui termina la séance et le concours agricole de la Société d'Émulation à St-Pierre-sur-Dives, réclamer pour la mémoire de Nicolas Oresme, évêque de Lisieux, auteur des premiers ouvrages sur l'économie politique, un monument commémoratif; une inscription érigée à son souvenir dans un quartier quelconque, qui pût enseigner à la population ce que les sciences économiques doivent à un de ses évêques.

A l'époque où nous vivons, les toast ont une force de persuasion plus puissante encore que la presse, et il est bon d'en user quand l'occasion s'en présente. L'honorable président de la Société d'Émulation, M. P. Target, répondit à l'appel que j'avais fait à la Société d'Émulation, en prenant l'engagement d'y faire droit. Il a tenu parole, et le monument que je désirais a été érigé à la mémoire de Nicolas Oresme. Mais, depuis, un monument plus durable a été élevé à l'économiste-évêque par notre savant ami et confrère, M. Léopold Delisle, membre de l'Institut; il a publié un mémoire du plus haut intérêt sur les manuscrits qui existent à la bibliothèque de la rue Richelieu des ouvrages de Nicolas Oresme.

MÉMOIRE DE M. LÉOPOLD DELISLE.

La nécessité de classer par familles les manuscrits des auteurs du moyen-âge, comme ceux des auteurs de l'antiquité, n'a plus besoin d'être démontrée. Tous les critiques sont d'accord pour reconnaître que ce classement rend les plus grands services quand il s'agit d'établir et de discuter les textes. Il fournit souvent le plus sûr moyen de remonter aux leçons authentiques et de distinguer les changements qui se sont introduits, parfois à la suite de révisions intelligentes, plus souvent par le fait de la négligence des copistes. J'ai eu récemment l'occasion d'apprécier les avantages de cette méthode en étudiant les manuscrits de la Politique et de l'Économie d'Aristote, traduites par Nicole Oresme, que possède la Bibliothèque impériale, et en les comparant avec un exemplaire de ces mêmes ouvrages qui est déposé à la bibliothèque d'Avranches.

Depuis l'Essai de M. Francis Meunier (1), et surtout depuis les mémoires de M. Guillaume Roscher (2), de M. Wolowski (3) et de M. Jourdain (4), Nicole Oresme occupe dans l'histoire littéraire du XIV[e] siècle, comme littérateur et surtout comme économiste, une place assez considérable pour

(1) *Essai sur la vie et les ouvrages de Nicole Oresme*, Paris, Durand, 1857. In-8°.

(2) *Un grand économiste français du XIV[e] siècle*; mémoire traduit et publié par M. Wolowski, p. XI-XXVII du volume intitulé: *Traictie de la première invention des monnoies de Nicole Oresme*; Paris, Guillaumin, 1864. In-8°.

(3) *Étude sur le traité de la monnaie de Nicole Oresme*, p. XXXV-LXIV du volume cité dans la note précédente.

(4) Mémoire sur les origines de l'économie politique, lu à l'Académie des Inscriptions, en septembre et octobre 1869.

qu'il ne semble pas superflu de déterminer la valeur absolue et relative des copies d'un de ses travaux les plus importants.

Nous avons à la Bibliothèque impériale neuf manuscrits de la Politique d'Aristote traduite par Nicole Oresme. Ce sont les nos 125, 204, 208, 557, 9106, 12233, 22499, 22500 et 24,279 du fonds français. L'examen d'un certain nombre de passages caractéristiques m'a permis de les rattacher à trois familles, savoir :

I. Ms. 9,106.

II. Mss. 12233 et 22499.

III. Mss. 125, 204, 208, 557, 22500 et 24279.

Chacune de ces familles représente un degré plus ou moins avancé de la révision à laquelle Nicole Oresme soumit sa traduction et son commentaire, révision qui n'était sans doute pas achevée quand il fut frappé par la mort, le 11 juillet 1382.

Montrons d'abord que les manuscrits de la troisième famille s'éloignent plus que les autres de la forme primitive de l'ouvrage.

Dans le principe, Nicole Oresme avait placé à la suite de plusieurs livres de la Politique une table des passages les plus remarquables et un glossaire des mots les plus difficiles à comprendre. Plus tard il reconnut que ces tables et ces glossaires partiels n'étaient pas d'un usage très-commode; il les supprima et en fondit le contenu dans une table et un glossaire qui s'appliquaient à l'ouvrage entier. Les six manuscrits de la troisième famille ne nous offrent que la table et le glossaire général; dans les trois manuscrits des deux premières familles, nous avons non-seulement la table et le glossaire général, mais encore des tables et des glossaires spéciaux à la fin des livres III, IV et V.

Dans le livre III, au chapitre XX, Nicole Oresme, passant

en revue les origines légitimes du pouvoir, mentionne à ce titre « les bons faiz d'armes, si comme deffendre le païz, ou le delivrer de la main des tirans, si comme l'en dit que fist Herculez. » Ainsi portent les manuscrits des deux premières familles. Dans ceux de la troisième, à l'exemple d'Hercule est ajouté un exemple tiré de l'histoire sacrée: « Et la sainte escripture met comment le peuple d'Israel pour tele cause offrirent à Gedeon le princey pour luy et pour ses hers, mès il le refusa. Dixeruntque omnes viri Israel ad Gedeon: « Dominare nostri tu et filius tuus et filii tui, quia liberasti nos de manu Madian. » Quibus ille ait: « Non dominabor vestri, etc. » Judicum, VIII°. »

Au chapitre x du livre VII, l'un des arguments développés par Nicole Oresme dans l'article XI d'une question sur les inconvénients de la monarchie universelle, se termine dans les mss. des deux premières familles par les mots: « dont il appert assés en l'istoire du roy Artur. » On lit de plus dans les six mss. de la troisième famille: « Et tele manière d'aquerir grande domination, comme eurent les Romains, fu reprovée ou quart et ou sixte chapitre. »

Au chapitre XIX du même livre, le sixième membre d'une question discutée par Nicole Oresme s'arrête dans les trois premiers mss. à cette citation: « Non vidi justum derelictum nec semen ejus querens panem. » Dans les autres, la citation est suivie de ce développement: « Et pour ce ne souffroit saint Clement que crestiens mendiassent, si comme il fut allegué ou XVIe chapitre du quart, et n'entendoit pas la parole de Dieu si comme Julian l'apostat le allegnoit pour oster aux crestiens leurs facultez en colorant son avarice par ce que Jhesu Crist dit: « Qui non renunciat omnibus que possidet non potest meus esse discipulus. » Et ce est escript en la légende des sains martirs Jehan et Paul. Et saint Jerome en une epistre ad Vigilancium dit ainsi: « Beatus

qui intelligit super egenum et pauperem, etc. Beatitudo est intelligencie ut ei tribuas qui erubescat accipere, et cum acceperit dolet. » Il veult dire que l'on doit donner au povre qui est vergoingneus de prendre et triste de ce que il convient qu'il prengne. »

Un peu plus loin, dans ce même chapitre, Nicole Oresme a intercalé après coup un exemple emprunté à Valère Maxime : « Et pour ce Valerius Maximus ou premier chapitre de son secont livre approvoit un ancien estatu de la cité de Marseille, de laquele il dit ainsi : « Omnibus autem qui per aliquam religionis simulacionem alimenta inhercie querunt portas clausas habet, mendacem et fucosam supersticionem submovendam esse existimans. » Ils ne sueffréent entrer en leur cité nul qui mendiast souz espèce de religion. » Cette intercalation, qu'on trouve dans les six manuscrits de la dernière famille, manque dans les trois des deux premières.

D'après les différences qui viennent d'être signalées, il faut admettre que le texte contenu dans les mss. 125, 204, 208, 557, 22500 et 24279 est postérieur au texte fourni par les mss. 9106, 12233 et 22499. Reste à voir dans quel rapport le ms. 9106 se trouve vis-à-vis des mss. 12233 et 22499. Nul doute qu'il ne nous ait conservé un texte plus ancien : j'en ai relevé la preuve au chapitre VI du livre II et au chapitre X du livre IV.

Dans le premier de ces passages, Nicole Oresme expose ses idées sur la pauvreté volontaire : « Et pour ce, dit-il, anciennement les contemplatis souloient labourer corporelement, et c'est la doctrine de saint Pol, et peut estre que il avoient en ce moins de sollicitude, de ministracion ou de empechement que l'en ne auroit en procurer, pour sa neccessité, usage des choses qui sunt d'autrui. » Ainsi portait la rédaction primitive, et ainsi lisons-nous au fol. 38 du ms.

9106. Les autres manuscrits, ceux de la deuxième famille comme ceux de la troisième, donnent ici un texte amplifié : « Et pour ce anciennement les contemplatis souloient laborer corporelment. Et c'est la doctrine de saint Pol, laquelle il avoit baillée et donna finablement, appelez à ce les plus notables de l'église primitive quand il se departi d'avecques eulz, en leur disant : « Je vouz commande à Dieu et à sa grace. Jamais né me verrez. Vous savez que onques ne convoitay chose d'autrui, mais à moi et à ceulx qui sont avec moy mes mains que veez ci ont ministré tout ce que nouz estoit mestier ; quar je vouz ay monstré que en ceste maniere par nostre labeur nouz convient recevoir et nourrir les enfermes et nouz remembrer de la parole Nostre Seigneur Jhesu, quar il disoit : « Beatius est magis dare quam accipere. Donner est plus beneurée chose que prendre. » Ce sont en sentence les paroles de saint Pol, Actuum XX°. Et se donner est mieux que prendre, encore est moins bon demander et mendier. Item saint Pol dit ainsi (secundo ad Corinthios VIII° capitulo) : « Notam autem vobis facimus graciam Dei que data est in ecclesiis Macedonie, etc. Est altissima paupertas eorum, habundant in diviciis simplicitatis eorum, etc. » Ubi glosa : « Altissima, id est magna vel nobilissima, benignitate mentis, tenues quidem erant in substancia, sed divites erant in dando, qui pura consciensia operati sunt, etc. » C'est-à-dire, en sentence, que ceulx dont il parle avoient par la grace de Dieu très noble povreté, quar ils avoient petite substance, mais ilz donnoient volentiers. Et par ce appert qu'ilz n'estoient pas du tout sans aucune chose avoir et qu'ilz ne mendioient pas en demandant, mais ils donnoient. Et aussi quant Notre Seigneur dist : « Si vis perfectus esse », il ne dist pas après : « Pete a divitibus, » mais il dist : « Da pauperibus. » Et pour ce, saint Clement, qui fu près du commencement de nostre loy de grace, ne voult souffrir que

crestiens mendiassent publiquement, si comme il appert en sa légende, où est escript ainsi : « Et hos quos baptismatis sanctificacio illuminaverat non sinebat publice mendicitati esse subjectos. » Et puet estre qu'il avoient en ce moins de sollicitude, de ministracion ou de empeschement que l'en n'aroit en procurer pour sa nécessité usage des choses qui sont d'autrui. Et par aventure aucuns qui loent et commandent ceste povreté ne la tiennent pas... »

Dans les huit manuscrits des deux dernières familles, j'ai remarqué vers la fin du chapitre x du livre IV une observation complémentaire, commençant par les mots : « et afin que les souverains princes ecclésiastiques ne déclinassent..., » dont il n'y a point trace dans le ms. 9106.

Je considère donc comme établi : 1° que le ms. 9106 contient le plus ancien texte connu de la Politique de Nicole Oresme ; — 2° que le texte des mss. 12233 et 22499 est un peu plus jeune que celui du ms. 9106 ; — 3° que le texte le plus récent est celui des mss. 125, 204, 208, 557, 22500 et 24279.

Décrivons maintenant sommairement chacun de ces neuf manuscrits :

Première Famille.

Ms. français 9106 (jadis supplément français 1 *bis*). Parchemin ; 379 feuillets, hauts de 36 centimètres, larges de 25. Lacunes au commencement et entre les fol. 125 et 126. Contient : 1° la Politique ; 2° l'Économique. Il fut transcrit vers 1397, pour Louis, duc d'Orléans (1), et passa peu de temps après dans la librairie de Jean, duc de

(1) Voyez les pièces de comptabilité que j'ai indiquées dans le *Cabinet des manuscrits de la Bibl. imp.*, I, 100, note 6.

Berry, qui a tracé son nom à la fin. Ce volume est orné de belles peintures en grisaille; avant la Révolution, il était dans la bibliothèque de Saint-Médard de Soissons; mon savant confrère, M. E. Miller, l'a décrit avec soin dans une notice que doit publier la Société académique de Soissons.

Deuxième Famille.

1. Ms. français 22499 (jadis fonds de Navarre, n° 12). Parchemin; 256 feuillets, hauts de 37 centimètres, larges de 27. Il ne contient que la Politique. Écriture de la fin du XIV° siècle. La miniature du commencement a été enlevée.
2. Ms. français 12233 (jadis supplément français 2894). Parchemin; 367 feuillets, hauts de 34 centimètres, larges de 28. Il ne contient que la Politique. Écriture du commencement du XV° siècle. Ce manuscrit a fait partie de la bibliothèque des Ranchin.

Troisième Famille.

1. Ms. français 204 (jadis 6860). Parchemin; 584 feuillets, hauts de 43 centimètres, larges de 31. Contient: 1° la Politique; 2° (fol. 326 v°) l'Économique; 3° (fol. 347) les Éthiques. Cet exemplaire offre un aspect analogue à celui de plusieurs livres de Charles V; mais il ne figure pas sur les inventaires de la librairie du Louvre. Je crois que la transcription peut être rapportée aux environs de l'année 1380. Les miniatures sont remarquables, surtout celle du fol. 347, qui, dans l'origine, devait servir de frontispice à l'ouvrage entier. Ce volume a fait partie de la bibliothèque des ducs de Milan et a été apporté en France par le roi Louis XII.

2. Ms. français 557 (jadis 7061). Parchemin ; 293 feuillets, hauts de 35 centimètres, larges de 25. Lacune au commencement. Il n'y a dans ce ms. que la Politique. Écriture du milieu du XVe siècle. Ce volume a appartenu à Jacques de Bailleux, receveur des aides à Lyon, mort le 2 mars 1549.
3. Ms. français 208 (jadis 6863, 2.2 ; venu de Lancelot). Parchemin ; 383 feuillets, hauts de 35 centimètres, larges de 27. Lacune entre les fol. 28 et 29. Contient : 1° la Politique ; 2° (fol. 361 v°) l'Économique. Écriture du commencement du XVe siècle. Peintures assez fines.
4. Ms. français 24279 (jadis fonds de Saint-Victor, n° 710). Parchemin et papier ; 297 feuillets, hauts de 30 centimètres, larges de 21. Contient : 1° la Politique ; 2° (fol. 279 v°) l'Économique. Écriture de la fin du XVe siècle.
5. Ms. français 22500 (jadis fonds de Sorbonne, n° 351). Parchemin ; 278 feuillets, hauts de 44 centimètres, larges de 31. Ce volume ne contient que la Politique ; il a été copié dans le seconde moitié du XVe siècle pour un seigneur dont les armes étaient : écartelé, au 1 et 4 d'azur à la fleur de lis d'argent accompagnée de deux oiseaux d'argent ; au 2 et 3 d'or au griffon de gueules. Nombreuses peintures assez grossières. Reliure aux armes du cardinal de Richelieu.
6. Ms. français 125 (jadis 6796). Parchemin ; 382 feuillets, hauts de 50 centimètres, larges de 35. Contient : 1° la Politique ; 2° (fol. 361) l'Économique. Ce volume a dû être exécuté pour Jacques, duc de Nemours, condamné à mort en 1477 ; la place des miniatures est restée en blanc. Le ms. 125 est le second volume d'un exemplaire des Éthiques, de la Politique et de l'Économique dont le ms. français 16962 formait le premier volume.

La précédente classification des manuscrits de la Politique de Nicole Oresme, conservés à la Bibliothèque impériale, suppose que les rédactions les plus courtes sont les plus anciennes. C'est là une hypothèse que je pourrais soutenir lors même que mes arguments devraient être uniquement tirés des manuscrits de la Bibliothèque impériale ; mais l'examen du ms. d'Avranches mettra hors de toute contestation le classement que j'ai proposé. C'est, en effet, l'exemplaire original sur lequel l'auteur a remarqué ou fait remarquer les corrections qu'il jugeait à propos de faire à son travail. Telle est du moins l'opinion que je me suis formée en étudiant ce manuscrit lors de ma dernière visite à la bibliothèque d'Avranches. J'espère la faire partager à mes lecteurs.

L'exemplaire ms. de la Politique de Nicole Oresme, que possède la ville d'Avranches, vient de l'abbaye du Mont-St-Michel, où il était déjà au milieu du XVIe siècle, puisqu'on lit cette note sur le premier feuillet : « Pour le Mont Sainct Michel : faict le XIIme jour d'apvril mil cinq cens cinquante et sept. » Il figure en ces termes sur le catalogue des mss. du Mont-St-Michel publié par Montfaucon en 1739 : « N. 179. Les Politiques d'Aristote. Autres livres d'Aristote appelés Économiques. Plusieurs questions tirées des ouvrages de Nicolas Oresme, in-folio (1). » Il est compris sous le n° 223 dans le Catalogue des manuscrits d'Avranches, qui fera partie du t. IV du Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements.

C'est un volume écrit sur parchemin, de 360 feuillets, hauts de 31 centimètres, larges de 22. Il contient :

1° (fol. 2 v°) la Politique ;

2° (fol. 330) l'Économique ;

3° (fol. 350) plusieurs questions tirées des Éthiques.

(1) *Bibliotheca bibliothecarum*, t. II, p. 1359.

Le manuscrit est de la seconde moitié du XV[e] siècle ; il ne contenait primitivement que la Politique et l'Économique ; les questions tirées des Éthiques ont été copiées par une autre main sur un cahier ajouté après coup. Au bas du fol. 349 v°, qui, à l'origine, terminait le volume, on remarque cette note tracée en caractères de la fin du XIV[e] siècle : « Liber iste Politicorum est Henrici Oresme junioris, canonici Baiocensis. » On n'a point encore trouvé de textes relatifs à ce Henri Oresme ; mais la qualité de chanoine de Bayeux indique assez qu'il appartenait à la même famille que Nicole Oresme ; en effet, ce dernier était normand (1), et selon toute apparence originaire du diocèse de Bayeux (2). Il n'y aurait donc pas une grande témérité à supposer que Henri Oresme était frère ou neveu de Nicole Oresme. Quoi qu'il en soit, la souscription de Henri Oresme m'engagea à examiner attentivement le manuscrit à la fin duquel elle était tracée. Je ne tardai pas à m'apercevoir que différentes pages contenaient, en marge ou en interligne, beaucoup d'additions et de corrections qu'il était impossible d'attribuer à un copiste ordinaire. Je notai un certain nombre de ces additions et corrections pour vérifier si elles étaient propres à l'exemplaire d'Avranches, ou bien si elles étaient passées dans les autres exemplaires. J'ai constaté qu'une certaine

(1) Je ne crois pas que l'origine normande de Nicole Oresme ait jamais été contestée. Elle peut servir à expliquer un passage de la Politique (l. III. chap. xx), dans lequel l'auteur ayant avancé qu'il était légitime de conquérir un royaume pour le mieux gouverner, ajoute comme exemple : « Si comme Guillaume, duc de *ceste* Normendie, conquist Angleterre. » Ainsi portent le ms. d'Avranches et les mss. 9106, 22499, 12233, 24279, 22500, 125 et 208. On lit dans les mss. 204 et 557 : « Si comme Guillaume, duc de Normandie, conquist Angleterre. »

(2) Huet. *Les origines de la ville de Caen*, 2[e] édition, p. 381.

quantité de ces additions et corrections a été introduite dans les manuscrits de la première et de la deuxième famille; qu'un plus grand nombre encore a pénétré dans les manuscrits de la troisième; enfin, que plusieurs ne se trouvent dans aucun des manuscrits de la Bibliothèque impériale. D'où il faut tirer ces conclusions: 1° le manuscrit d'Avranches est un exemplaire original de la Politique de Nicole Oresme; 2° l'auteur l'a modifié ou fait modifier à plusieurs reprises; 3° ce manuscrit a été copié, à différentes époques, par des scribes qui ont reproduit fidèlement l'état du texte au moment où ils l'avaient sous les yeux, de sorte que chacune des trois familles dont j'ai parlé représente le manuscrit original dans une des phases par lesquelles il a passé depuis l'achèvement de la première rédaction jusqu'à la mort de l'auteur; 4° le manuscrit d'Avranches renferme des additions et des corrections postérieures à la date des copies que représentent les trois familles de manuscrits de la Bibliothèque impériale; en un mot, le manuscrit d'Avranches est la source d'où dérivent plus ou moins directement les trois éditions de la Politique dont la Bibliothèque impériale possède des copies; de plus, il renferme les éléments d'une quatrième édition, qui n'a peut-être jamais été mise au net.

Pour ne laisser aucune incertitude sur le rang que doit tenir le manuscrit d'Avranches parmi les anciens exemplaires de la Politique de Nicole Oresme, je passerai en revue plusieurs des additions et corrections que j'y ai relevées. Je prendrai d'abord celles qui se sont introduites dans les manuscrits des trois familles; puis celles qu'on trouve dans les manuscrits de la deuxième et de la troisième; ensuite celles qui paraissent seulement dans les copies de la troisième; enfin, celles qui n'ont été insérées dans les manuscrits d'aucune des trois familles.

1° *Additions et corrections du manuscrit d'Avranches qui sont passées dans les manuscrits de trois familles.*

Une des dernières phrases du chapitre VI du livre II, commençait ainsi : « Et semble selon la doctrine d'Aristote, ou chapitre ensuiant, plusieurs teles choses... » Dans le manuscrit d'Avranches (fol. 42), le mot *semble* a été biffé, les mots *la doctrine d'* (ou *selon la doctrine d'*) remplacés par *ce que dit* (ou *si comme dit*); et un signe de renvoi placé après *Et* pour avertir que là doit s'intercaler une phrase qui a été copiée au bas de la page. Cette modification a pour résultat de substituer à la leçon que j'ai donnée plus haut la leçon suivante : « Et semble selon la doctrine d'Aristote que teles opinions sunt perilleuses en la policie, et sunt ausi comme ymaginacions qui ne se pevent bonnement pratiquer. Et selon ce que (*ou* si comme) dit Aristote ou chapitre ensuiant plusieurs telles choses...... » Cette dernière leçon est celle des neuf manuscrits de la Bibliothèque impériale.

Dans le manuscrit d'Avranches (fol. 185 v°), le chapitre XIV du livre V se terminait primitivement par les mots : « mutation de la policie de l'église. » On y a ajouté après coup la phrase finale : Et donques en ce chapitre sunt touchiez VIII enseignemenz pour la salvation ou remêdes contre la corruption des policies », phrase qui se lit dans nos neuf manuscrits de la Bibliothèque impériale.

De même, pour mieux terminer le chapitre XVII du même livre, on a ajouté au haut du fol. 191 du manuscrit d'Avranches la phrase : « Or avon donques en cest chapitre VI enseignemens. » Elle se trouve insérée dans les neuf manuscrits de la Bibliothèque impériale.

2° *Addition et correction du manuscrit d'Avranches qui sont passées dans les manuscrits de la deuxième et de la troisième famille.*

Suivant la rédaction primitive, un passage de la fin du chapitre x du livre VI était ainsi conçu : « .....il seigneuroient sus leur subjects par puissance. Et par ce appert que qui par adulacion... » Ainsi portait à l'origine le manuscrit d'Avranches (folio 139). Ainsi porte le manuscrit de la première famille (ms. français 9106, folio 140). Mais, dans le manuscrit d'Avranches, on a copié en marge une observation qui doit venir après le mot *puissance* et dont voici le texte : « Et afin que les souverains princes ecclésiastiques ne déclinassent à tele malignité, de laquelle dit le prophète à Dieu : « Super populum tuum malignaverunt consilium », saint Père l'apostre, en sa canonique (1), leur dit ainsi : « Seniores qui in vobis sunt obsecro consenior, etc. Pascite qui in vobis est gregem Dei providentes non coacte sed spontanee, secundum Deum, non turpis lucri gratia sed voluntarie neque ut dominantes in cleris, etc. » « Et donques il doivent gouverner le clergey, non pas comme seigneuriauz, ne à fin de pecune, mès debonnairement et selon Dieu. » Après l'intercalation d'un tel développement, il n'était plus guère possible de conserver les mots *Et par ce appert* pour rattacher la suite du discours à une phrase qui en était désormais séparée par un long intervalle. On a remédié à cet inconvénient en mettant en interligne *que dessus est dit* avec un signe de renvoi, de sorte qu'il faut lire : « Et par ce que dessus est dit appert que qui par adulacion... » C'est avec ce développement et cette modification que les deux mss. de la deuxième famille et les six mss. de la troisième nous offrent le fragment que je viens de signaler à l'attention du lecteur.

3° *Additions du ms. d'Avranches qui sont passées dans les mss. de la troisième famille.*

(1) I, v. 1-3.

J'ai cité plus haut quatre passages empruntés au chapitre XX du livre III, au chapitre X du livre VII et au chapitre XIX du même livre, qui manquent dans les mss. des deux premières familles et qu'on lit seulement dans les six manuscrits de la troisième. Aucun de ces passages n'existait primitivement dans le ms. d'Avranches ; tous les quatre y ont été insérés après coup, soit au bas des pages, soit dans les marges latérales (fol. 107 v°, 252, 266 et 266 v°).

4° Additions et corrections du ms. d'Avranches qui ne sont passées dans les manuscrits d'aucune des trois familles.

Le ms. d'Avranches contient six additions ou corrections qu'on ne retrouve dans aucun des manuscrits de la Bibliothèque impériale et dont voici une indication sommaire :

(*a*) Au chapitre VI du livre II (fol. 40 v°), le texte primitif portait : « Et pour ce anciennement les contemplatis souloient labourer corporelement, et c'est la doctrine de saint Pol. Et peut estre que ii avoient en ce moins de solicitude, de ministracion ou de empechement que l'en ne auroit en procurer, pour sa neccessité, usage des choses qui sunt d'autrui. Et par aventure aucuns qui loent et commendent ceste povreté ne la tiennent pas... » Dans la révision, on a soigneusement effacé l'incident *et c'est la doctrine de saint Pol*, et à la suite du mot *autrui* on a tracé un signe de renvoi pour inviter le lecteur à se reporter à un feuillet intercalaire, aujourd'hui coté 41 (1), rempli par des observations sur la doctrine de saint Paul : « Et que il doient labourer, ce est la doctrine de saint Paul, lequel dit, etc. »

(1) Par suite de cette intercalation, le cinquième cahier du ms. se compose de onze feuillets, cotés 37-47, tandis qu'il n'aurait dû en avoir que dix.

Après avoir lu ce qui est copié sur le fol. 41, il faut revenir à la phrase qui commence par *Et par aventure...* Mais dans cette phrase les mots *ceste povreté* n'auraient plus présenté un sens suffisamment clair; on les a remplacés par les mots *la povreté dessus dite.*

(b) Suivant la rédaction primitive, conservée dans les neuf manuscrits de la Bibliothèque impériale, le chapitre VI du livre II se terminait par cette phrase: « Et à cest propos fait ce qui sera dit ou quart livre ou XVIe chapitre, et ou septime livre ou XIX et XXVII chapitres. » C'est aussi ce que portait le manuscrit d'Avranches (fol. 42); mais dans une dernière révision, on eu a effacé les mots *et ou XXVII chapitres*, et on a ajouté au bas de la page une phrase incidente, pour annoncer le contenu des chapitres auxquels le lecteur est prié de recourir: « là où ces choses seront aucunement corrigies et modérées. »

(c) Dans le manuscrit d'Avranches, à la fin du chapitre XV du livre III, l'auteur a ajouté ou fait ajouter en marge du fol. 99 v° une citation qui vient corroborer son raisonnement sur les règles à suivre pour la collation des bénéfices ecclésiastiques et qui nous manque dans nos neuf manuscrits de la Bibliothèque impériale: « Et Innocent III, en la décrétale *Ut nostrum*, dit: « Non affectu carnali sed in persona magis ydonea debuisti ecclesiasticum officium et beneficium dispensare. »

(d) Sur la fin du chapitre XXIII du livre VII, après la phrase: « Et en aucuns paiz la gent ne pevent longuement vivre pour les eaues qui ne sont pas bonnes », on lit, ajoutée en marge du manuscrit d'Avranches (fol. 273 v°), une observation sur les eaux de Sardaigne, qui ne se rencontre dans aucun de nos neuf manuscrits: « Comme en Sardaigne, où elles sont plommées. »

(e) Au chapitre XXV du livre VII, Nicole Oresme déter-

mine les conditions dans lesquelles doit être placée la principale église d'une cité ; il montre qu'il faut en écarter les causes de tumulte et de bruit. Ayant à ce propos trouvé après coup une autorité qu'il avait négligé d'invoquer, il l'a consignée ou fait consigner dans le manuscrit d'Avranches, au bas du fol. 276 v° : « Unde in Thimeo Platonis habetur sic : Sacerdotiis dedidi separatim a cetero populo manent ne contagione aliqua profana polluantur. »

(f) Un peu plus loin, dans le même chapitre, saint Jean Chrysostome est cité pour prouver l'influence du sacerdoce sur les populations. De nouvelles lectures ayant fait découvrir un passage de saint Grégoire qui venait encore à l'appui de la doctrine de saint Jean Chrysostome, l'auteur a ajouté ou fait ajouter en marge du fol. 277 du manuscrit d'Avranches cette citation : « Et Gregorius, in omelia *Videns civitatem* flevit, etc., dicit : Ruina populi maxime ex culpa sacerdotum fuit (1). »

Une particularité que je n'ai point encore signalée et qui seule suffirait pour prouver l'ancienneté du manuscrit d'Avranches, c'est qu'il a conservé une partie de ces tables et de ces glossaires partiels dont j'ai parlé plus haut. A la suite du livre VIII, on y trouve une table des matières principales, qui commence par ces mots (fol. 311) : « En cest VIII° livre sunt aucunes choses assés notables, et ou texte et en la glose, desqueles aucunez sunt ici désignées... » ; puis (fol. 311 v°), un glossaire particulier, intitulé : « Exposicions d'aucuns mos qui sunt en cest VIII° livre. » Quand l'auteur a eu substitué aux tables et aux glossaires particuliers une table et un glossaire général, il a, lui ou un de ses clercs, bâtonné la table et le glossaire du huitième livre et mis en marge le VACAT. Tout porte à croire que, dans

(1) S. Greg. homil. XXXIX ; dans Migne, t. LXXVI, col. 1295.

cet exemplaire, chacun des livres de la Politique devait être accompagné d'une table et d'un glossaire; mais l'enlèvement systématique de plusieurs feuillets de parchemin à la fin des livres I, II, III, IV, V, VI et VII ne permet pas de dire si on a jamais transcrit toutes ces tables et tous ces glossaires, ou bien si on avait seulement ménagé de l'espace pour les transcrire.

Une autre circonstance qui mérite encore d'être prise en considération, c'est la note qu'on lit dans le manuscrit d'Avranches, au fol. 329 v°, au bas du glossaire général qui termine la Politique. Elle est ainsi conçue :

« Ce livre fut composé par maistre Nicolas Oresme, avec les livrez d'Ethiques, Yco[no]miques et de celo, ès ans de Nostre Seigneur M CCC LXX jusques à LXXVII, estant doyen de Rouen. Puis fut evesque de Lisiex.

Cette note est assurément contemporaine de la transcription du volume; mais elle est d'une autre main. Il est bon de faire observer que les mots *puis fut evesque de Lisiex* semblent avoir été ajoutés après coup, quoiqu'ils aient été certainement tracés par la même personne que les lignes précédentes. Aucun autre exemplaire ne contient cette note et la précision avec laquelle elle est rédigée n'indiquerait-elle pas que le texte en a été composé, sinon par Nicole Oresme, au moins par un de ses parents ou de ses familliers ?

Tout concourt donc à faire considérer le manuscrit d'Avranches comme un exemplaire d'auteur; tout nous invite à lui accorder le premier rang dans le classement des manuscrits de la Politique.

Mais pour épuiser les questions que soulève ce classement, il faudrait avoir compulsé à loisir l'exemplaire d'Avranches et, s'il était possible, l'avoir eu sous les yeux en même temps que les nombreux exemplaires de la Bibliothèque impériale. Un examen attentif ferait trouver, je n'en doute pas, la

solution de difficultés qui peuvent embarrasser au premier abord et dont je rapporterai un autre exemple.

J'ai déjà dit qu'au chapitre VI du livre II la première rédaction d'un passage relatif à la pauvreté volontaire était ainsi conçue :

« Et pour ce anciennement les contemplatis souloient labourer corporellement, et c'est la doctrine de saint Pol, et peut estre que il avoient en ce moins de solicitude, de ministracion ou de empechement que l'en ne auroit en procurer, pour sa nécessité, usage des choses qui sunt d'autrui. Et par aventure aucuns qui loent et commendent ceste povreté ne la tiennent pas... » C'est la leçon que portait primitivement le manuscrit d'Avranches (fol. 40 v°) ; c'est aussi celle qu'on lit dans le manuscrit de la première famille (ms. français 9106, fol. 38). J'ai expliqué plus haut comment, dans une dernière révision du manuscrit d'Avranches, l'incidente « et c'est la doctrine de saint Pol » a été effacée et remplacée par un développement de deux colonnes et demie ajouté sur un feuillet intercalaire. J'ai encore eu l'occasion de signaler une notable variante qu'on trouve à ce même endroit dans les huit manuscrits de la deuxième et de la troisième famille : l'incidente « et c'est la doctrine de saint Pol » y a été maintenue, mais accompagnée d'un développement d'environ une colonne, tout à fait distinct de celui que contient aujourd'hui le manuscrit d'Avranches : » Et c'est la doctrine de saint Pol, laquele il avoit baillée et donna finalement, appelez à ce les plus notables de l'eglise primitive, etc... » On se demande naturellement où ce texte a été pris par les écrivains des exemplaires qui ont servi de types aux manuscrits de la deuxième et de la troisième famille. Il faut, je crois, supposer qu'à un moment donné ce texte a existé dans le manuscrit d'Avranches soit sur une marge qu'on aura raclée, soit sur un feuillet inter-

calaire qu'on aura enlevé, quand on a jugé à propos de remplacer cette version par la version qui occupe aujourd'hui le feuillet intercalaire 41 du même manuscrit.

Un autre passage du manuscrit d'Avranches, qui mérite d'être rapproché avec grand soin des passages correspondants des autres manuscrits, c'est celui qui contient la longue dissertation que Nicole Oresme a insérée, après coup, selon toute apparence, dans le troisième livre de la Politique pour montrer la nécessité de réunir un concile et d'introduire des réformes dans le gouvernement ecclésiastique. La véritable place de cette dissertation est à la fin du chapitre XXIV; c'est là qu'on le trouve dans le manuscrit de la première famille (9106, fol. 117), dans les deux manuscrits de la deuxième (12283, fol 135 v°; 22499, fol 82 v°) et dans un manuscrit de la troisième (557, fol. 103). Mais dans le manuscrit d'Avranches, soit par une erreur du scribe, soit par un autre motif, la dissertation a été rejetée à la fin du chapitre XXVI (fol. 122) et maladroitement encadrée entre la première et la dernière partie du chapitre XXVII. Pour réparer le désordre, on a dû mettre des signes de renvoi, biffer les deux morceaux du chapitre XXVII entre lesquels était prise la dissertation, et recopier le chapitre XXVII sur un feuillet qui manque aujourd'hui, mais dont les traces subsistent entre les fol. 125 et 126. Tout cela était loin d'être parfaitement clair, et plusieurs des copistes qui ont travaillé d'après le manuscrit d'Avranches ne s'en sont pas rendu un compte exact. De là des interversions dans différents manuscrits de la troisième famille. Dans le manuscrit 204, la dissertation est insérée à la fin du chapitre XXVI. Dans les manuscrits 125, 208, 22500 et 24279, elle est encadrée entre les deux parties du chapitre XXVII. Le scribe qui a copié ou plutôt celui qui a collationné le manuscrit 24279 a reconnu l'erreur, et, pour rétablir l'ordre véritable, il a mis

avant le chapitre XXV un signe de renvoi avec la note marginale : « Quere post duo folia ad tale signum » (fol. 90). En effet, deux feuillets plus loin, au signe indiqué, se trouve la dissertation qui doit précéder le chapitre XXV, et, à la fin de cette dissertation, un nouveau signe de renvoi, avec la note marginale : « Revertatur ad signum tale quod est initium capituli XXV^{ti}. »

Le manuscrit 22500 doit être une reproduction médiate ou immédiate du manuscrit 24279, exécutée par un scribe inintelligent qui n'a compris ni le système des signes de renvoi, ni le sens des notes marginales ; car il n'a pas reproduit les signes, a négligé la première note marginale et a fait passer la seconde dans le corps du texte où elle produit l'effet le plus bizarre. Le manuscrit 125 tient aussi de très-près aux manuscrits 24279 et 22500 ; la dissertation y est pareillement mêlée au chapitre XXVII (1) ; et ce chapitre XXVII, dans les trois manuscrits dont je parle, se termine par une leçon vicieuse assez caractéristique. Au lieu de la bonne leçon : « Et après il détermine comment très bonne policie doit être instituée, et commence au septime » ; au lieu, dis-je, de cette bonne leçon, qui est fournie non-seulement par le manuscrit d'Avranches, mais encore par les manuscrits 9106, 208 et 557, le manuscrit 24279 porte : « ....et commencée ou septime » ; le manuscrit 22500 : « .....et commentée ou septiesme » ; le manuscrit 125 : « ou commencée ou septiesme. » Nous sommes donc autorisés à réunir en un même groupe dans la troisième famille les manuscrits 24279, 22500 et 125. De ces trois manuscrits, le meilleur et le plus ancien paraît être le n° 24279, qui, selon toute probabilité, a été directement copié ou au moins

(1) C'est aussi la place qu'elle occupe dans le manuscrit 208.

collationné sur un exemplaire original. On lit en effet, à la fin du glossaire (fol. 279), la note suivante :

« Collatio hujus libri Politicorum fit cum originali translatione in gallico per excellentissimum sacre théologie doctorem magistrum Nicolaum Oresme facta et manu ejus scripta ex precepto illustrissimi principis Karoli quinti condam Francorum regis. »

Le manuscrit original dont il est question dans cette note serait-il le manuscrit d'Avranches, qu'un scribe du XIVe siècle aurait bien pu considérer comme autographe, non pas que le corps du volume ait été écrit par l'auteur lui-même, mais parce que plusieurs des additions et corrections interlinéaires ou marginales sont vraisemblablement de sa main ? Je ne tranche pas la question. Il me suffit d'avoir mis hors de doute l'autorité du manuscrit d'Avranches et d'avoir appelé sur lui l'attention des philologues qui voudraient étudier à fond la langue de Nicole Oresme.

Il me paraît indispensable de reproduire cet intéressant mémoire dans le Compte-rendu de la session que nous tenons aujourd'hui à Lisieux.

M. de Caumont fait ensuite les communications suivantes :

Je voudrais indiquer et recommander à la Société historique quelques sujets d'étude qui, je crois, n'ont pas été abordés à Lisieux, quoique l'histoire locale soit intéressée à la solution des questions qu'ils soulèvent.

Par exemple il serait bon, je crois, de savoir quel lieu a été consacré à la sépulture des premiers évêques et des premiers chrétiens à Lisieux.

A Bayeux, l'église de St-Exupère avait, d'après la tradition, reçu les dépouilles mortelles de plusieurs de nos évêques, et quand, il y a quelques années, on déblaya l'ancienne crypte qui avait existé sous le chœur et qui avait

été comblée de terres, on trouva effectivement un certain nombre de cercueils en pierre qui pouvaient appartenir à l'époque mérovingienne (V. la page suivante).

Près de l'église St-Floxel, M. Lambert a constaté la présence de plusieurs sarcophages chrétiens, dont un est aujourd'hui déposé dans le petit musée lapidaire créé par notre savant confrère.

Au Mans, on a trouvé aussi des sarcophages attribués aux premiers évêques de cette ville, sous le chœur de l'église du Pré.

A Rouen, c'est auprès de l'église St-Gervais que d'anciennes tombes chrétiennes ont été observées.

Quel était, à Lisieux, l'endroit où l'on enterrait les premiers chrétiens? Était-ce là où s'élève aujourd'hui la cathédrale? Il serait bon d'éclaircir la question.

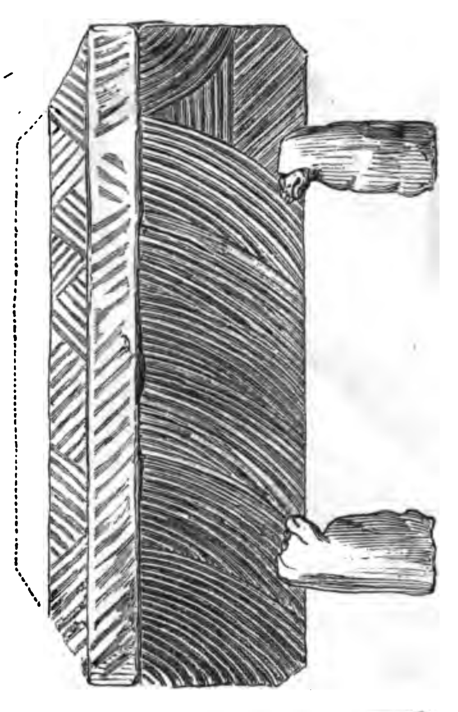
Je ne sache pas qu'on ait signalé de sarcophages attribués à de saints personnages et entourés de la vénération publique, comme on en connaît dans presque tous les diocèses. Y en a-t-il eu qui aient été détruits ou oubliés? Il appartient à la Société historique de Lisieux et à son président, M. l'abbé Loir, de faire des recherches à ce sujet.

Les tombes mérovingiennes en pierre sont très-reconnaissables à plusieurs caractères. Quand les sarcophages sont dépourvus d'ornements et de moulures, ils sont assez souvent couverts de stries faites avec les dents d'une espèce de rifloir (V. la page 300).

Voici les formes de quelques sarcophages mérovingiens qui se voient à Cologne (V. page 301).

En général, dans le nord, les sarcophages mérovingiens étaient dépourvus de moulures, et si, dans le midi de la

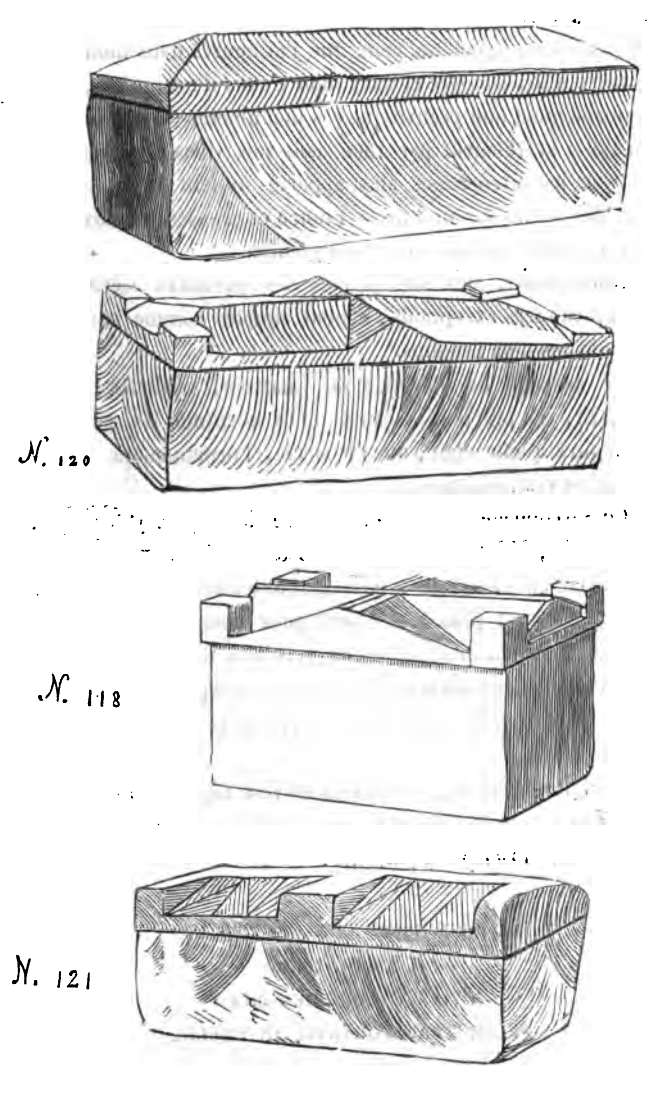

SÉPULTURES MÉROVINGIENNES SOUS LE CHŒUR DE L'ÉGLISE SAINT-EXUPÈRE.







TOMBEAU MÉROVINGIEN COUVERT DE STRIES A SAINT-OMER.



SARCOPHAGES A COLOGNE.

France, nous trouvons des sarcophages en marbre couverts de personnages, comme ceux que j'ai figurés dans mon *Abécédaire d'archéologie* et dans mon *Cours d'antiquités*, c'est probablement une preuve que ces monuments étaient sculptés en Italie et venaient par mer dans nos villes méridionales, ou que les sarcophages ainsi apportés avaient été imités par nos sculpteurs du midi de la France et creusés par eux dans des blocs de marbre tirés des Pyrénées.

Ainsi donc, nos sarcophages des premiers siècles, à quelques rares exceptions, étaient simples comme ceux que nous avons déjà produits.

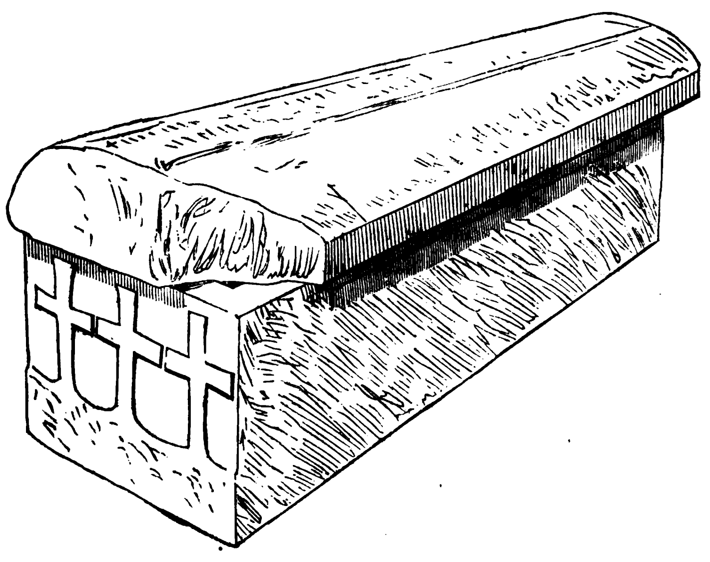
Le cercueil de l'évêque de Chartres, Chaltrick, mort en 573, est précieux à cause de la certitude de sa date; il montre quelle était, au VIe siècle, l'ornementation et la forme de ces monuments.

Ce sarcophage, aujourd'hui placé dans les cryptes de la cathédrale, est connu depuis plus d'un siècle, puisqu'il fut découvert en 1703 sous le principal autel de l'église St-Brice. Il est d'autant plus intéressant pour nous guider dans la classification chronologique des cercueils de même espèce, que les Bollandistes fixent la mort de cet évêque en 573. Nous avons donc dans ce monument un type de la deuxième moitié du VIe siècle.

Voici le sarcophage tel qu'on le voit aujourd'hui (V. la page suivante); le couvercle, en cintre très-surbaissé, porte au sommet l'inscription suivante:

HIC REQVIISCIT CHALETRICVS EPS
NONAS OCTOBRIS
CVIVS DVLCIS MEMORIA
VITAM TRANSPORTAVIT IN CAELIS.

A la tête du sarcophage sont trois croix pattées d'égales



SARCOPHAGE DE L'ÉVÊQUE CHALTRICK, A CHARTRES.

✝ HICREQVISCITCHALETRICA
NONASOCTOBRIS

SEPSCVIVSDVLCISMEMORIA
VITAMTRANSPORTAVITINCAI

hauteur et largeur (1). Le côté des pieds est sensiblement plus étroit que celui de la tête, comme le montre le dessin de M. Bouet, et la bande sur laquelle se développe l'inscription, sur le milieu du couvercle, est empattée du côté de la tête, et la forme de croix se dessine par un léger renflement sur cette espèce de tronc.

Il paraît que, à côté de ce sarcophage, on en avait découvert deux autres contenant, l'un des ossements d'enfants, le second les restes d'un homme et d'une femme. Les trois tombeaux avaient la tête sous l'autel et le pied tourné vers l'abside (2).

A l'intérieur, le sarcophage de l'évêque Chaltrick présentait deux grands carreaux de terre cuite posés debout, formant ainsi un angle au haut du tombeau pour maintenir la tête.

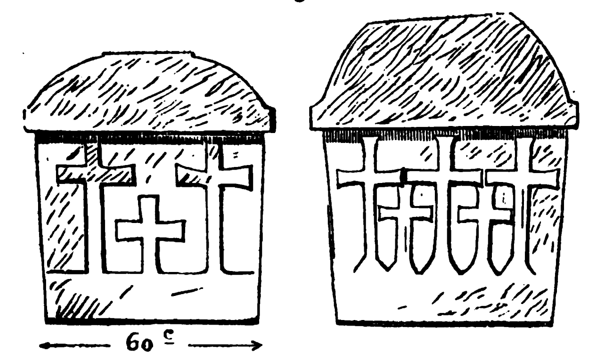
Je donne la représentation des deux autres cercueils prise du côté de la tête : l'un est orné de trois croix pattées dans l'intervalle desquelles deux croix pattées plus petites se développent; l'autre ne montre à sa tête que trois croix, deux grandes et une plus petite au milieu (V. la p. suiv.). J'ai trouvé la même combinaison sur d'autres sarcophages qui, pour moi, sont aussi du VI[e] siècle : entre autres, sur un des sarcophages qui existent au musée lapidaire de Nevers.

M. Paul Durand, qui a soigneusement étudié les dépendances de l'église St-Brice, m'a dit qu'une quarantaine de

(1) D'après une lettre adressée à Mabillon à l'époque de la découverte, le dessus de ces croix était orné de *plaques d'ivoire ou d'or gravées en creux, faites au compas, accompagnées de petites bandes de pareilles matières gravées diversement, le tout appliqué sur une couche de mortier fin*. On ne voit plus aucune trace de ces incrustations.

(2) V. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, par M. Le Blant, de l'Institut, t. I[er].

sarcophages au moins, ressemblant aux précédents, avaient été exhumés aux abords de l'église.



SARCOPHAGES DE SAINT-BRICE.

Ainsi nous avons, au VIe siècle, les cercueils de pierre avec rayures sur les parois et des croix sculptées du côté de la tête, et ce type n'a pas été signalé avec des dates aussi certaines que celles que j'ai pu recueillir depuis quelques années. Les croix ont quelquefois été remplacées par le monogramme du Christ (Bourges).

Pour l'époque carlovingienne, M. de Caumont rappelle qu'il a découvert, il y a près de quarante ans, dans l'église de Vieux-Pont-en-Auge, un tombeau arqué placé dans la partie ancienne de l'église, à l'extrémité de la nef, du côté de l'évangile, et qui offre des caractères d'ancienneté assez frappants, tels que la diminution et l'abaissement du couvercle vers les pieds. Il s'est demandé si cette tombe n'était pas autrefois celle du *Ranoldus de Gesta Francorum*, mentionné dans l'inscription citée page 90.

Il recommande les recherches qui pourraient faire connaître ce fameux Ranoldus, fondateur de l'église de Vieux-Pont.

Les constructions civiles du moyen-âge, continue M. de Caumont, sont toujours intéressantes à étudier, quel que soit leur état de délabrement. Fauguernon, près Lisieux, renferme un des moulins à eau les plus anciens de nos contrées (V. la page suivante). M. Ch. Vasseur croit qu'une partie des murs de ce moulin, dans lesquels on remarque des contreforts plats, peut remonter au XII[e] siècle. Placé sur l'escarpement d'un ravin dont les bords sont couverts de broussailles, ce moulin paraît avoir été abandonné au siècle dernier. D'autres constructions de ce genre peuvent encore mériter l'attention, et il ne faut pas négliger de les explorer.

Les granges des abbayes et des prieurés sont encore assez remarquables, et ce sont même des constructions civiles qui ont en général une certaine apparence.

Les granges d'abbayes, dit à ce sujet M. Bouet, bâties quelquefois en forme de croix, souvent aussi formant trois nefs séparées par deux rangs de colonnes, présentent assez généralement une grande ressemblance avec les églises. Cette analogie est-elle purement accidentelle? Nous ne le croyons pas. Nous pensons, au contraire, qu'elle était dans l'intention des constructeurs, ou que, du moins, trouvant cette forme convenable à la destination de l'édifice, l'architecte aura quelquefois développé la ressemblance symbolique existant entre la grange et l'église, image elle-même du ciel. En effet, l'Écriture et les Pères de l'Église comparent souvent le royaume de Dieu à la grange du père de famille, les fidèles et les élus aux gerbes, les prédicateurs et les évangélistes aux moissonneurs (1). Et pour qui connaît un peu ces hommes du moyen-âge, nourris de l'étude des saintes

(1) Area est ecclesia, horreum autem regnum celeste..... per triticum electos, etc. (Saint Jean Chrysostome.)



MOULIN A EAU, A FAUGUERNON.

lettres, il devient très-probable qu'ils ont voulu exprimer cette pensée : maîtres des pierres vives, pour eux, même une grange devait prendre une voix. Aussi n'avons-nous pas été surpris de rencontrer une grange qui, plus ornée que celles que nous connaissions déjà, semble révéler cette intention d'une manière plus claire.

La grange de l'abbaye de Glastombury, par exemple, et un grand nombre de granges françaises se composent d'une seule nef accompagnée de chaque côté par un porche percé, sur sa face principale, d'une grande porte permettant aux charrettes de traverser la grange dans sa longueur, et, sur les côtés, de deux portes plus petites pour les piétons. Chacun de ces porches se termine par des fleurons à crochets, et deux statues, dont l'une représente un abbé bénissant, surmontent les gables principaux ; ces gables sont percés de deux fenêtres en forme de triangle ogival renfermant trois triangles tréflés ; au-dessous sont des meurtrières en forme de croix, et la grange, orientée comme une église et elle-même en forme de croix, porte sur chacun de ses gables le symbole d'un de ces évangélistes, infatigables moissonneurs, dont la voix appelle du nord et du midi, du couchant et de l'aurore les peuples mûrs aux vérités de l'Évangile.

M. le baron Mesnil-Durand et M. de Beaucourt, membres de la Société française d'Archéologie, présentent ensuite des documents historiques manuscrits. D'autres membres présents font diverses communications du même genre, que nous passons sous silence et qui seront analysées et utilisées par la Société historique de Lisieux, à laquelle elles étaient particulièrement destinées.

Après ces diverses communications, M. de Caumont prend la parole pour remercier les membres de la Société de

Lisieux de leur obligeant concours et pour les assurer que la Société française d'Archéologie sera toujours disposée à applaudir aux efforts judicieux et désintéressés qu'elle ne cesse de faire pour élucider l'histoire du pays. Il ne peut encore savoir dans quelle ville s'ouvrira le congrès archéologique de 1871. La ville de Vendôme avait été désignée; mais les horreurs de la guerre qui ont affligé ce pays ne permettra pas de songer à y tenir la réunion projetée. Il faudra se transporter dans une des contrées qui n'ont pas été envahies, probablement dans une ville de l'Ouest ou du Sud-Ouest.

La séance est levée.

Le Secrétaire général,

A. PANNIER.

TOURS D'ÉGLISES

DANS LE DIOCÈSE DE LISIEUX,

Par M. DE CAUMONT.

J'ai indiqué, comme sujet intéressant l'étude, la comparaison des formes usitées pour les tours d'église aux différents siècles dans la région de Lisieux, de Pont-l'Évêque, Honfleur, et dans une partie du département de l'Eure; j'ai renvoyé en même temps aux figures que j'ai publiées dans ma *Statistique monumentale*, pour que l'on pût se mieux pénétrer de la variété des formes et des combinaisons usitées; mais ces figures sont disséminées dans deux volumes et, pour faciliter l'examen des types principaux, j'ai rangé sur trois ou quatre pages quelques-uns de ceux qui m'ont paru les plus intéressants.

Voici d'abord la tour romane de Cambremer (Voir la page suivante), coiffée d'un toit en charpente, d'abord quadrangulaire, et terminé par une aiguille. Ces toits en bois ne remontent pas beaucoup au delà des XVIe ou XVIIe siècles.

Puis la tour romane octogone de Drubec, avec un toit en charpente, du XVIe siècle, en forme d'éteignoir (V. la page 312).



TOUR DE CAMBREMER.



TOUR DE DRUBEC.

Troisièmement, la remarquable tour octogone de Tordouet avec toit en pierre.



TOUR DE TORDOUET.

Quatrièmement, la tour ogivale de Basseneville, couronnée par une flèche en bois à deux étages, comme celle de Cambremer, mais beaucoup plus élancée (V. la page suiv.).



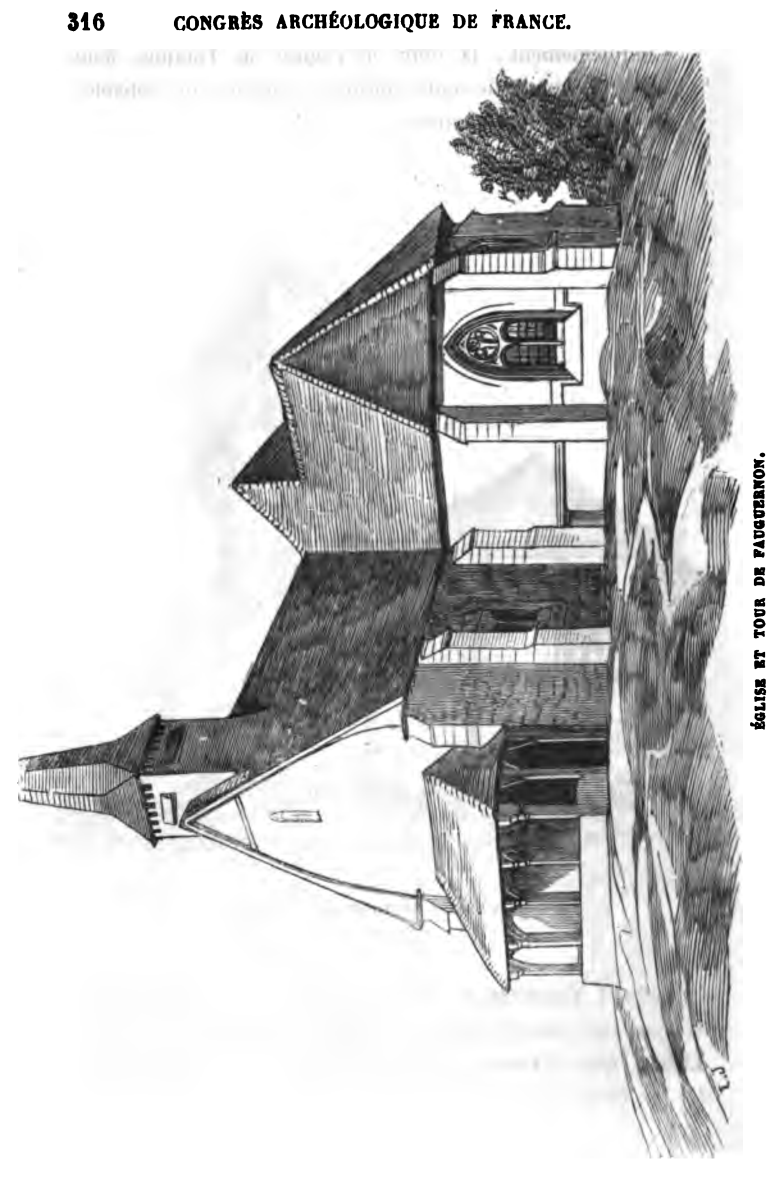
TOUR DE BASSENEVILLE (XIIIe OU XIVe SIÈCLE).

Cinquièmement, la tour de l'église de Touques nous offre un spécimen de tours lourdes et carrées qui probablement devaient être exhaussées.



TOUR DE L'ÉGLISE DE TOUQUES (XVe SIÈCLE).

Enfin, à Fauguernon, le type des petits clochers en bois, si communs dans les églises rurales de l'arrondissement de Lisieux, qui ne remontent probablement qu'au XVIIe siècle (V. p. 316).



ÉGLISE ET TOUR DE FAUGUERNON.

SÉANCE GÉNÉRALE

TENUE

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

A CAEN,

Le 16 janvier 1870.

Présidence de M. de GLANVILLE, inspecteur de la Société.

La Société française d'Archéologie s'est réunie, à Caen, sous la présidence de M. *de Glanville*, inspecteur divisionnaire de la Société et directeur de l'Association normande.

Un grand nombre de personnes avaient répondu à la convocation.

MM. *de Glanville*, *de Caumont*, *Renault*, conseiller à la Cour; *de Brécourt*, ancien officier de marine; comte *du Manoir de Juaye*, *Campion*, *Châtel*, archiviste du département; *Bazin*, *G. Bouet*, *Gaugain*, *Le Blanc-Hardel*, *de Combes*, *Le Féron de Longcamp* avaient pris place au bureau.

M. *E. de Robillard de Beaurepaire* remplissait les fonctions de secrétaire.

Après une longue discussion relative au château de Chamboy et au donjon de Brionne, M. de Caumont a communiqué à la Société les renseignements qui, depuis la dernière séance, lui avaient été adressés de l'étranger et de divers points de la France.

Nous extrayons de cet intéressant rapport les passages suivants :

Dans une lettre datée de Lisbonne, du mois de décembre 1869, M. J. da Silva signale la découverte, dans la province d'Estramadure, d'une pierre présentant une sorte de cavité au centre, et dont la surface a été insculptée, à une date difficile à indiquer, d'inscriptions pieuses et de la représentation grossière de Jésus en croix. Cette pierre bizarre et d'une forme irrégulière, semble destinée à être tenue à la main. La lecture des légendes dont elle est chargée pourrait peut-être servir à déterminer sa destination.

— En appréciant, dans le *Bulletin*, les travaux récents exécutés à Moulins par M. Viollet-le-Duc, M. de Caumont avait exprimé la crainte de voir demander plus tard la démolition de la partie ancienne de la cathédrale, peu en harmonie, suivant les idées des partisans exagérés de l'unité de style, avec la belle nef XIIIe siècle que l'on vient d'élever à si grands frais. Ces appréhensions n'étaient pas absolument sans fondement. Il nous paraît, toutefois, impossible qu'un pareil acte de vandalisme puisse jamais être réalisé. L'émotion que l'annonce de ce projet, vrai ou faux, a jetée dans le pays, nous est un sûr garant que les habitants de Moulins sauront énergiquement défendre l'œuvre élevée par le chanoine Guillaume Toissier. En effet, tandis que, dans un article d'un tour vif et original, inséré dans la *Chronique bourbonnaise*, M. Bonneton faisait appel au zèle et à l'influence de la Société française, pour sauver de la ruine les vieilles murailles de la basilique menacée, elle trouvait un nouvel appui dans un admirateur de la nouvelle construction, M. Lacour.

Nous reproduisons la conclusion de cet écrivain. Elle revendique, dans les meilleurs termes, le droit pour les villes de province d'apprécier comme elles l'entendent leurs propres intérêts, et elle indique, dans le cas actuel, une solution à laquelle nous adhérons d'autant plus volontiers qu'elle nous semble dictée par la logique et le bon sens:

« Aujourd'hui, écrit M. Lacour dans le *Messager-Moniteur* « *de l'Allier*, sachons parler et agir s'il le faut. La vieille « cathédrale est à nous ; elle est une gloire pour le pays, « un souvenir pour notre ville, et *nous voulons la conserver ;* « entre nous et l'autorité, point d'intermédiaires intéressés. « Vous nous donnez une nouvelle cathédrale, c'est bien ; « conservez notre ancienne, ce sera encore mieux ; joignez-les « ensemble par un élégant transept, et tout sera concilié. « Mais, de grâce, ne criez pas à l'impossible ! A-t-on détruit « l'antique à Souvigny pour faire tout du même style, et « aujourd'hui qui s'en plaint ! »

— La découverte faite à Eza (Alpes-maritimes) de trois splendides patères en argent repoussé, qui sont aujourd'hui la propriété de M. Fighiera, a trouvé dans M. F. Brun, architecte à Nice, un rapporteur aussi exact que judicieux. Nous lui empruntons la description des deux vases qui offrent incontestablement le plus d'intérêt.

« Le vase le mieux conservé a $0^m,223$ de diamètre ; il est entier, les figures d'hommes et d'animaux sont un peu primitives de dessin, mais l'ensemble est du meilleur effet et l'ornement est irréprochable.

« Le centre est décoré d'un bouton de $0^m,035$ de diamètre, à la base duquel se trouve un listel occupant, avec les *rais de chœur*, un espace de $0^m,015$ en largeur ; ensuite se trouve une bande d'élégantes palmettes et de culots, sur $0^m,015$ de largeur, et un chapelet de $0^m,05$, le tout séparé par de fins listels.

« Entre le chapelet et une bordure composée d'une guirlande de lierre de $0^m,02$ de largeur, se trouve une frise ornée de cinq quadriges conduits par des victoires ailées à côté de chacune desquelles est assis un personnage mythologique.

« Dans l'un des chars, on remarque une Minerve ; dans

l'autre, un personnage armé d'une massue (Hercule sans doute); dans le troisième, un guerrier portant un bouclier; dans le quatrième, un personnage avec un caducée (probablement Mercure), et dans le cinquième, un dieu armé ou d'un thyrse ou d'un sceptre, l'état un peu fruste du métal en ce point ne permettant pas de distinguer exactement la forme de l'objet.

« Le troisième vase est malheureusement en assez mauvais état; il en reste cependant plus des deux tiers; c'est, au point de vue de l'art, le plus intéressant; les détails sont plus finis et les figures presque irréprochables.

« Le bouton qui décorait le centre du vase a été arraché; il n'en reste que la base ornée d'une ravissante frise, composée de palmettes et d'enroulements du travail le plus délicat; du bas des huit palmettes qui forment le centre du motif s'échappent, pour les unes, des enroulements en volute portant au centre des palmettes plus petites, et, pour les autres, des rinceaux terminés par des campanules du galbe le plus gracieux.

« Au-dessus de cette frise, de $0^{m},018$ de hauteur, est disposé un rang d'oves de $0^{m},004$.

« La bordure de cette patère est formée d'une couronne de feuilles d'olivier, partagée en quatre par des abeilles grandeur nature; entre cette bordure et le rang d'oves se trouvent quatre quadriges, montés chacun par une victoire ailée conduisant un personnage allégorique.

« Au milieu des quatre chevaux de chaque attelage, on remarque une figure drapée du meilleur style, qui semble vouloir les maîtriser.

« Ce travail de repoussé est exécuté de main de maître; les figures sont remarquables de mouvement, particulièrement les Victoires; le dessin des chevaux, quoique très-noble, laisse un peu à désirer; mais, en somme, c'est un objet artistique des plus précieux.

« Dans le voisinage de ces vases, on a trouvé de nombreux ossements d'animaux, ce qui semblerait indiquer qu'ils étaient destinés aux sacrifices et qu'à l'emplacement même où ils ont été découverts devait s'élever un temple.

« Ces patères étaient probablement disposées le long du mur de la *cella*, et peut-être même suspendues à la muraille au moyen d'un goujon de forme tronc-conique qui s'introduisait dans l'espèce de douille formée par la saillie intérieure du bouton décorant le centre du vase. »

—M. Pépin a recueilli de très-précieuses indications sur les cloches à inscriptions en langue étrangère qui se trouvent dans le département du Calvados. Jusqu'ici, d'après M. Pépin, trois seulement ont été signalées. « La première, qui apparte-« nait à l'abbaye de Ste-Marguerite-de-Vignats, a été trans-« férée dans le clocher de l'église paroissiale. On rapporte « qu'elle avait été prise en Allemagne par le parent d'une « religieuse, et qu'elle avait été donnée par lui à l'abbaye. « Quoi qu'il en soit de cette origine, la cloche offre de l'in-« térêt par son ancienneté, sa forme et son ornementation. « L'inscription principale est sur une seule ligne ; elle est en « beaux caractères gothiques, différant légèrement des lettres « gothiques françaises ; le texte appartient à une sorte de « dialecte mixte qui participe de l'allemand et du hollandais. « D'après M. l'abbé Mumm, il doit être ainsi interprété :

« JE SUIS NOMMÉE NICOLAS, AU DÉSIR DE M. JN. DEN « HONCK, FONDUE L'AN 1519 DE L'INCARNATION DE JHESUS-« CHRIST.

« Le commencement de cette légende est indiqué par un « dragon passant, précédé de quatre fleurs de lis posées en « croix. Chaque mot est séparé tantôt par une étoile, tantôt « par une rose, et la ligne elle-même est bordée de deux

« rangs de fleurs de lis. Quatre monogrammes du Christ « placés à égale distance, un lion dressé tenant un étendard « sur lequel on lit *Vive le Roy*, un large écusson avec « supports héraldiques, et en face saint Nicolas, en grand « costume épiscopal, complètent la décoration.

« La deuxième cloche provient de la paroisse d'Urville, et « se trouve aujourd'hui déposée au musée de la Société des « Antiquaires de Normandie. On y lit l'inscription suivante :

« MARIA IS MINE NAME ANNO DNI MDXXXVIII.

« *Marie est mon nom l'an du Seigneur* 1538.

« La troisième a été rencontrée à Bougy par le docteur « Billon ; sa légende est ainsi conçue :

« JAN VAN DEN GHEIN HELFT MEGHEGOTEN INT IAER « MCCCCCLXX. JOANNES IS MINEN NAEME.

« *Jean van den Ghein Helft m'a fondue l'an* 1570. *Jean « est mon nom.* »

Suivant certaines traditions dont M. Pépin a signalé l'existence, notamment à Vignats, ces cloches seraient considérées généralement comme des trophées de guerre rapportés en France à la suite de nos expéditions militaires, et donnés par leurs possesseurs à certaines églises privilégiées. Nous n'ajoutons, pour notre part, qu'une foi médiocre à ces croyances populaires. M. Bouet a remarqué avec beaucoup de raison qu'il est fait souvent mention dans les documents anciens *de marchands de Flandre venant vendre des cloches à la foire de Caen*. Dût notre patriotisme normand en souffrir, nous n'hésitons pas à reconnaître dans ces obscurs marchands les importateurs probables de la plupart des cloches à inscriptions en langue allemande existant dans le Calvados, en supposant que des fondeurs étrangers ne soient pas venus exercer momentanément leur art chez nous.

— M. L. Cousin, inspecteur de la Société à Dunkerque, a réuni dans un consciencieux mémoire une infinité de détails sur les résultats produits par les fouilles nombreuses exécutées sous sa direction, dans les dernières années. Parmi les endroits qui sembleraient dignes d'être explorés, notre savant confrère a signalé l'emplacement de l'ancienne abbaye de la Capelle, séjour de prédilection d'Ide de Lorraine, épouse d'Eustache, comte de Boulogne, et mère du célèbre Godefroi de Bouillon. Des fouilles entreprises dans la commune de Mark, sur une pâture où se dressent deux mottes formées de débris antiques, permettraient vraisemblablement de fixer l'endroit précis qu'occupait la station romaine indiquée dans ce passage de la notice de l'Empire, *equites Dalmatæ*, *Marcis*, *in littore Saxonico*. Mardick avait bénéficié jusqu'ici de cette attribution ; mais, d'après M. Cousin, elle paraîtrait devoir être restituée à Marck. Des explorations souterraines seraient, dans tous les cas, un excellent moyen d'élucider ce problème de géographie historique.

— M. Hélie, d'Avallon, a rendu compte d'une découverte qui vient d'être faite par les soins de la Société scientifique d'Avallon. En creusant une cave, les ouvriers ont rencontré deux fragments appartenant évidemment à un monument funéraire. L'un offre l'effigie du décédé : tête frisée, imberbe et annonçant l'adolescence ; l'autre, qui forme la partie inférieure de la stèle et mesure en hauteur 55 centimètres sur une largeur de 25 centimètres à la base et de 22 au sommet, nous livre son nom :

LATNO
OPTATI
FIL

A Latinus, fils d'Optatus.

M. Hélie a transmis, en outre, quelques détails sur cer-

tains objets exhumés dernièrement aux environs d'Alise. Le plus curieux est un chaton de bague, sur lequel est gravé un guerrier debout et armé.

Les débris de sculpture, présentés au Comité de Strasbourg pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace par M. le curé Sifler, sont de nature à éveiller un vif sentiment de curiosité. Ils comprennent deux tronçons de statues de Mercure, deux bas-reliefs votifs brisés, consacrés à la déesse de la Fortune, et trois fragments d'un zodiaque mythologique. Malgré leur état de mutilation, il a été facile d'y reconnaître les signes de la Vierge et du Sagittaire. Toutes ces sculptures précieuses, à divers titres, se trouvaient dans de vieux murs d'églises, où elles avaient été employées comme de vulgaires moellons.

Les membres de la Société ont pu admirer deux magnifiques dessins de M. Albert des Méloizes, remarquables tout à la fois par la finesse du trait et l'exactitude rigoureuse des détails. Ils sont destinés à figurer dans un volume en cours de publication, qui doit faire suite aux vitraux de la cathédrale de Bourges des RR. PP. Martin et Cahier. L'une des verrières reproduites par l'artiste évoque le souvenir du célèbre argentier Jacques Cœur et représente l'Annonciation; l'autre, donnée par la famille Tullier, nous offre une scène de Présentation. Nous reviendrons plus tard sur l'œuvre longue et difficile que M. des Méloizes poursuit en ce moment avec un zèle et une habileté dignes des plus grands éloges.

Le Secrétaire,

E. DE BEAUREPAIRE.

SÉANCE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

TENUE

A ÉVREUX

LE MERCREDI 25 MAI 1870

PENDANT LE CONGRÈS RÉGIONAL D'AGRICULTURE

Présidence de M. R. BORDEAUX.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. *Raymond Bordeaux*, inspecteur pour le département de l'Eure.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, directeur de la Société française d'Archéologie ; *Bonnin*, correspondant du Comité des monuments historiques ; *Brunet*, de la Société de Numismatique.

On remarque parmi les membres : MM. Gadebled, Girard, proviseur du Lycée ; le comte Dauger, Bataillard, de Paris ; le curé de Sébécourt, Chérel, Bourguignon, architecte départemental ; Bailly, sculpteur ; Clérisse, etc. Un public nombreux occupe les gradins de l'amphithéâtre.

M. de Caumont expose que le but de la Société, en se réunissant successivement dans les villes où se tiennent des concours régionaux, est de provoquer le réveil, l'activité intellectuelle de la province. Ce but, elle emploie pour l'atteindre tous les moyens en son pouvoir, toutes les occasions qui peuvent se présenter. Ainsi, l'élargissement de la rue qui conduit à la cathédrale, en amenant la démolition d'une partie du mur romain de la cité, lui paraît une circonstance favo-

rable à la découverte de ces blocs sculptés, fragments d'architecture, tombeaux et inscriptions qui forment ordinairement la base de ces sortes de constructions. Il propose de voter, pour commencer les fouilles, une somme de 100 fr., sauf à accorder plus ample somme, si le succès couronne les recherches. Il demande aussi le vote d'une allocation en faveur de l'église St-Pierre de Touques. Cette église, en partie, peut-être contemporaine de Guillaume-le-Conquérant, a été consolidée, il y a une trentaine d'années, par le gouvernement qui y a consacré plus de 25,000 fr., après l'avoir classée, sur la demande de M. Charles Le Normant, comme monument historique. Aujourd'hui, malgré tous ces sacrifices, le conseil municipal refuse de l'entretenir. A force de démarches et de pourparlers, quelques habitants de Touques sont parvenus cependant à obtenir l'autorisation de faire une souscription, dont le montant pourvoira aux travaux les plus urgents. L'architecte a dressé un devis de 3,000 fr. Il s'agit simplement de consolider la base des murs et de quelques contreforts. La Société s'était inscrite en tête de la liste de souscription pour 100 fr.; mais, afin d'arriver à parfaire la somme demandée et pour encourager les efforts des habitants, M. de Caumont propose de porter cette somme à 200 fr.

En conséquence, 100 fr. sont votés pour des fouilles au pied du mur romain d'Évreux, et 200 fr. pour la consolidation de l'église St-Pierre de Touques.

M. Bonnin croit pouvoir affirmer, d'après les observations qu'on a pu faire dans les destructions successives de diverses parties de l'enceinte gallo-romaine d'Évreux, la présence de sculptures, chapiteaux, inscriptions dans la base, large de 3 mètres, du mur actuellement en démolition. Il avait donc demandé à la Société de l'Eure une allocation pour en faire la recherche; mais il ne trouve pas que la somme votée par la Société française, même doublée, jointe à celle mise à sa

disposition par la Société de l'Eure, lui permette d'arriver jusqu'au niveau des fragments intéressants, tant l'extrême solidité des mortiers et le prix élevé de la main-d'œuvre entraîneraient de dépense. Dans ce cas, mieux vaut ne pas commencer, et il déclare renoncer à ce projet.

M. R. Bordeaux partage le sentiment de M. Bonnin, quant à la certitude des trouvailles à faire ; mais, tout en admettant le haut prix du travail, on a, d'après l'évaluation même de M. Bonnin, la moitié de la somme ; on pourrait donc faire la moitié de la fouille. Laissant provisoirement de côté la partie que recouvrira le pavé de la rue, il proposerait de commencer l'exploration par la partie qui va se trouver sous les fondations de la maison projetée. Il serait facile de s'entendre avec l'architecte et l'entrepreneur.

M. Bonnin insiste sur les difficultés de l'exploration, et répète qu'il ne croit pas possible d'obtenir un résultat avec les ressources proposées.

M. Brunet demande si les monnaies recueillies récemment ont été trouvées dans la rivière qui baigne le pied du rempart ou dans les maçonneries.

On lui répond que c'est dans la rivière.

M. Brunet indique à Brionne un terrain d'environ 1 hectare, où l'on pourrait à coup sûr opérer des fouilles, dont il accepterait la surveillance. C'est un cimetière gallo-romain. On en a déjà extrait des vases cinéraires, des monnaies de Germanicus et de Néron.

M. de Caumont constate que de nombreuses fouilles de ce genre ont déjà eu lieu à Brionne ; les résultats seraient toujours les mêmes.

M. R. Bordeaux demande le maintien, à la disposition de l'inspecteur, de la somme qui vient d'être votée, malgré le refus de M. Bonnin de surveiller les fouilles. Il ne désespère pas de s'entendre avec la Société de l'Eure.

M. Bonnin mentionne, parmi les découvertes récentes, une trouvaille de monnaies d'or carlovingiennes, faite à Écardanville-sur-Eure, dans les travaux du chemin de fer. Il signale aussi, près d'Ivry, l'existence, ignorée jusqu'alors, d'une pierre levée, grossièrement sculptée, nommée par les gens du pays la *Mère-Jeanne;* et, une lieue plus loin, à Loré, un grès énorme qu'il faut peut-être regarder aussi comme un monument celtique.

M. de Caumont s'est préoccupé des moyens d'assurer la conservation des piles de l'aqueduc du Vieil-Évreux, qu'on voit fort bien du chemin de fer de Paris. Comment les préserver des dégradations dont elles sont menacées de la part des paysans ?

M. Bonnin, explorateur du Vieil-Évreux, connaît un seul moyen de préserver des outrages les vestiges des monuments romains, c'est de les rendre de nouveau à la terre. Il signale, en passant, dans la construction de ces piles, une particularité qu'il a pu observer quand le chemin de fer en a coupé une, et qu'il regarde comme commune à toutes : la présence à leur base de deux trous circulaires remplis de cendres et de silex plats en couches superposées.

M. de Caumont demande s'il y a, depuis huit ans, progrès dans les tendances archéologiques du département ; si l'on a donné de l'impulsion aux recherches, aux classements d'archives ; si les instituteurs, qui pourraient être des auxiliaires précieux, prennent part à ce mouvement ?

M. Bonnin peut affirmer moins d'hostilité dans l'esprit public. La Société de l'Eure admet maintenant dans sa bibliothèque des ouvrages d'archéologie pure, et d'autres livres d'érudition du même ordre. C'est un progrès.

M. Bourguignon, architecte, voit avec plaisir, dans les ouvriers, une tendance à la recherche, à la conservation des objets curieux que les travaux amènent souvent devant eux.

M. Bordeaux constate, à son tour, un progrès notable dans ce qui concerne les publications archéologiques. Elles sont aujourd'hui bien accueillies ; les anciennes, d'abord dédaignées, deviennent recherchées, et les nouvelles obtiennent de la faveur. Il cite les notes de M. Auguste Le Prévost sur les communes du département, trois volumes d'une valeur incontestable : le dictionnaire de MM. Charpillon et Carême ; la publication des pierres tombales de l'Eure par M. Corde, ouvrage qui restera malheureusement inachevé ; enfin la publication du Cartulaire de Louviers, confiée par cette ville à M. Bonnin, et qui ne formera pas moins de huit volumes in-quarto.

Les travaux publics sont plus intelligents, moins destructeurs ; les restaurations plus satisfaisantes. Il se forme des ouvriers qu'on n'aurait pu se procurer il y a dix ans. L'atelier de peinture sur verre, dirigé par M. Duhamel, a produit des travaux distingués, des réparations habiles et consciencieuses. On vient de lui confier la mise en état des vitraux de St-Vincent de Rouen, et il s'en acquitte d'une manière bien supérieure à celle qui a présidé à la restauration des vitraux de Conches, faite pourtant à grands frais sous les auspices du gouvernement. Évreux possède deux ateliers de sculpture. Leurs productions sont parfois sujettes à critiques ; mais elles accusent du talent, des connaissances certaines, et le désir de conserver et d'imiter les objets anciens. Il se forme ainsi une pépinière de jeunes artistes qui relèveront partout le goût. Les ouvriers de tout état prennent intérêt aux choses de l'archéologie, et c'est un point important. M. Bordeaux peut citer comme exemple M. Delaporte, peintre à Verneuil, dont le zèle, dans diverses circonstances, a conservé des objets curieux, et qui vient tout récemment encore de recueillir et de déposer à la bibliothèque de la ville qu'il habite des pavés émaillés des XIIe et XIIIe siècles.

M. Bourgnignon a été à même de constater également l'intérêt apporté par les ouvriers aux découvertes que le hasard leur procure, et leur bon vouloir pour mettre à portée d'en tirer des renseignements utiles.

M. de Caumont prend acte de cette heureuse impulsion. Il voudrait qu'on dirigeât aussi dans ce sens les instituteurs ruraux. Ils rendraient de grands services lors des découvertes de substructions romaines et autres qui se font parfois dans les campagnes. Déjà quelques-uns, dans le Calvados, occupent ainsi leurs loisirs, et six ont été recompensés l'année dernière, à Isigny. M. de Caumont a écrit un court exposé de la science, qu'il a appelé *Archéologie des écoles primaires*, et la Société française en pourra distribuer à ceux des instituteurs de l'Eure qui montreront de la bonne volonté.

M. le comte Dauger pense que, dès l'école normale, il faudrait leur inoculer les principes de l'archéologie, qu'il leur est difficile d'acquérir au milieu de leurs occupations à la campagne.

M. Bordeaux croit qu'on peut résumer ces principes en deux mots : ne pas détruire, et, quand la nécessité force à déroger à cette règle, conserver par des dessins, par des notes un souvenir précis de l'objet disparu. Les choses qui nous paraissent aujourd'hui insignifiantes peuvent plus tard acquérir du prix. On a vu et on verra encore recueillir, dans les musées publics et privés, ces choses jadis vulgaires et dédaignées.

M. le comte Dauger émet le même vœu.

M. Bourgnignon regarde comme un grand moyen de vulgariser les ouvrages si utiles de M. de Caumont.

M. Bordeaux regarde, en second lieu, les musées comme un excellent moyen d'instruction. Malheureusement, à Évreux, la Société de l'Eure ne se préoccupe pas assez de son musée départemental. Le local est insuffisant ; les objets demande-

raient à être mieux classés et étiquetés. La rédaction d'un catalogue illustré, s'il était possible, serait un moyen d'attirer l'attention. Bernay a un musée infiniment mieux disposé. Deux grandes collections privées, celle de M. Loisel, à la Rivière-Thibouville, et celle de M. le comte de Reiset, au Breuil-Benoist, pourraient servir d'exemple aux villes et au département.

Mgr Devoucoux avait aussi créé un curieux musée spécial dans le cloître du palais épiscopal, habilement restauré et complété par M. Bourguignon. Il avait recueilli toutes les inscriptions lapidaires intéressant l'histoire ecclésiastique de la contrée. A défaut des originaux, des moulages complétaient les séries.

M. Bourguignon signale un fait regrettable, qui prouve combien les sentiments archéologiques ont encore besoin de se faire jour. Tout le monde connaît les pierres tombales provenant de l'abbaye du Bec, aujourd'hui égarées dans l'église de Boisney, et leur valeur historique, qui les a fait décrire par Farin. Ne recouvrant aucune sépulture, placées dans les passages et sans cesse menacées de destruction par les souliers ferrés des habitants du lieu, on les avait, comme moyen de conservation, relevées verticalement contre les murs. Mais le conseil municipal n'a pas trouvé la chose à son goût, et, pour affirmer son droit, il a obtenu du tribunal civil de Bernay un jugement qui ordonne de les remettre à la place qu'elles occupaient. Il est bon de faire connaître ces détails, pour qu'on sache plus tard rendre justice à chacun.

M. de Caumont demande comment, à l'occasion du concours régional, on n'a pas songé à faire une exposition rétrospective ou même une exhibition d'art moderne.

M. R. Bordeaux répond qu'après la brillante exposition du dernier concours, on n'aurait pu avoir rien de nouveau. Il regrette qu'on n'ait pas la disposition d'un local pour re-

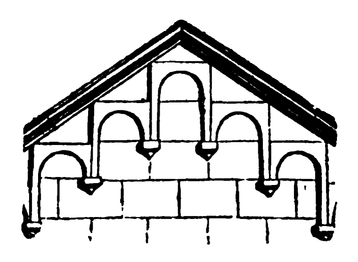
cueillir les moulages pris par les artistes pour l'utilité de leurs travaux, et qui plus tard se trouvent perdus ; on formerait ainsi, avec le temps, une collection d'excellents modèles très-précieuse pour l'histoire. La ville et le département sont insouciants quand il s'agit de pareilles matières. Il reste pourtant un moyen de se procurer le local nécessaire : recourir à l'initiative privée, créer des actions pour couvrir les frais de location. Mise en demeure par ce procédé, la ville finirait peut-être enfin par intervenir. En attendant, un hangar suffirait. Sans reculer devant les refus, en montrant une persévérance tenace, on arrivera au résultat désiré.

M. Clérisse croit qu'une souscription, en réservant certains avantages aux souscripteurs, réussirait parfaitement. Ce serait un excellent essai de décentralisation.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Le Secrétaire,

Ch. VASSEUR.



SÉANCE

TENUE

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

A MOULINS,

LE 1er AOUT 1870.



Présidence de M. PAILHOUX, de l'Institut des provinces.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *Bouillet*, de Clermont, le comte *de L'Estoile*, le marquis *de Montlaur*, *Cheret* et *Cotteau*, d'Auxerre, le docteur *Noëlas de Roanne*. Soixante membres du Congrès scientifique de France assistent à la séance.

M. *de Dion* remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont donne connaissance d'une note de M. l'abbé Cochet ainsi conçue :

MONSIEUR ET CHER DIRECTEUR,

Dans une séance de la Société française d'archéologie, tenue à Rouen, il y a quelques années, vous avez bien voulu m'allouer une somme de 100 fr. pour m'aider dans l'exploration du théâtre romain de St-André-sur-Cailly, que je projetais alors. Différentes circonstances indépendantes de ma volonté m'ont forcé de retarder ce travail que j'ai pu enfin commencer le 1er juin dernier ; je l'ai continué jusqu'à ce jour tant que mes ressources ont duré.

Je m'empresse de vous donner le résultat sommaire d'une exploration qui n'a pas été sans importance.

Je me suis attaché à reconnaître l'étendue du théâtre et sa circonférence. Pour cela, j'ai attaqué les murs qui en forment le pourtour. Aujourd'hui j'en connais la précinction complète. Cette précinction murée est de 150 mètres. Le théâtre est adossé au nord, et la scène s'ouvre au midi; d'un *podium* à l'autre l'ouverture est de 79 mètres.

Les deux *podium* sont parfaitement reconnaissables. Ce sont deux énormes pilastres carrés, formés avec du silex et appareillés en tuf, comme le théâtre de Lillebonne et les belles constructions romaines de nos contrées.

Les murs de précinction ont généralement 1 mètre d'épaisseur, mais leur profondeur est énorme. Sans parler de ce qui a disparu, nous avons creusé jusqu'à 5 ou 6 mètres dans le sol et nous avons à peine atteint la base.

Ces murailles sont en silex du pays avec un simple renduit extérieur. Assez fréquemment elles présentent au dehors un appareil tuffeux.

Nous n'avons pas encore reconnu les cavées ou étages, s'il en existe.

Ce qui nous surprend, c'est que nous n'ayons encore reconnu que deux grands *cunei* ou loges placés à l'entrée de la scène. Chacun de ces *cunei* est accompagné d'un vomitoire dans l'un desquels nous avons rencontré, à notre grande surprise, un cercueil franc en pierre de Vergelé. Il est évident que les conquérants barbares qui ont occupé St-André auront déposé leurs morts dans le théâtre, après son abandon.

Cette fouille ne nous a pas donné beaucoup d'objets d'art. Je signale cependant un bon nombre de fragments de marbre antique et six à huit grands bronzes de Néron, de Domitien, d'Antonin et de Marc-Aurèle.

Afin de vous donner une idée de l'importance de ma fouille, je vous adresse un plan géométrique du théâtre antique, que j'ai fait lever par l'agent-voyer du canton de

Clères, Je crois qu'il vous donnera une meilleure idée du monument exploré que tout ce que je pourrais vous dire.

(Ce plan est mis sous les yeux de l'Assemblée).

La Société décide que la somme votée (100 fr.) sera payée immédiatement.

M. G. Villers écrit pour faire part de la mort de M. Lambert, le savant bibliothécaire de Bayeux. La Société exprime tous ses regrets de la perte d'un archéologue qui, pendant sa longue carrière, a rendu tant de services à la science.

M. Mesmer, de Munich, joint à l'envoi d'un volume des publications de l'Académie royale de Munich des documents généalogiques sur l'architecte de la cathédrale de Strasbourg, Ervin de Steinbach, qui seront publiés dans le *Bulletin monumental.*

MM. Gazan, colonel d'artillerie, et Mongins de Roquefort, membres de la Société française d'Archéologie, à Antibes, envoient la restitution de l'inscription gravée sur le tombeau de l'évêque Robert, trouvé dans la démolition de la cathédrale de Gap. La mutilation de la pierre tombale n'avait permis de la publier qu'avec une lacune à la fin de chaque ligne. La restitution proposée complète le sens et sera publiée dans le *Bulletin monumental.*

M. le lieutenant-colonel de Buman envoie de Fribourg, en Suisse, le programme d'un concours pour la reconstruction du maître-autel de la collégiale de St-Nicolas de cette ville. Il demande, pour former son opinion et celle de ceux qui auront à juger le concours, les conseils de la Société.

La Société décide que les exemplaires de ce programme, accompagnés d'un plan et d'une coupe de l'édifice, seront déposés sur le bureau à la disposition de ceux qui voudraient prendre part à ce concours.

M. Denis, négociant à Caen, quai de la Poissonnerie, 13, annonce la cessation de son commerce, et la mise en vente de toute sa collection de meubles anciens, porcelaines, gravures, etc.

M. le vicomte de Gères demande que la Société contribue à la conservation d'une des portes fortifiées de Cadillac. Cette demande favorablement accueillie sera transmise à M. l'inspecteur divisionnaire, de Castelnault; il sera statué ensuite au Congrès d'Arles.

M. de Caumont voudrait savoir quelles sont les demandes des savants de la contrée pour obtenir les subventions de la Société.

M. Esmonnot a obtenu autrefois un secours de 100 fr. pour aider aux fouilles de Néris; il demande que cette subvention, aujourd'hui périmée, soit de nouveau portée au budget.

M. Bouillet doute du succès de fouilles nouvelles à Néris; il indique le seul point où l'on pourrait espérer trouver quelque chose d'important.

La Société qui connaît l'habileté que met M. Esmonnot à exécuter des fouilles, et les beaux résultats qu'il a obtenus précédemment, lui vote un crédit de 200 fr.

M. La Couture met sous les yeux de la Société les dessins de six culs-de-lampe d'une des tours du château de Bourbon, qui représentent des têtes dans lesquelles il croit reconnaître le portrait du duc Louis II de Bourbon, de sa femme Anne d'Auvergne, du gouverneur du château et d'autres personnages.

Plusieurs membres révoquent en doute cette identification qui leur paraît trop conjecturale. Il semble peu convenable pour de hauts personnages de servir de support à des arceaux de voûte.

M. La Couture présente un second dessin figurant des ménestrels, et un troisième difficile à expliquer où l'on voit

quatre enfants qui se coupent les doigts avec des ciseaux. Le soleil, la lune et d'autres emblèmes font croire qu'il s'agit ici d'une allégorie alchimiste.

M. le docteur Mignot, de Chantelle, demande une allocation pour la chapelle de Chantelle longtemps abandonnée et récemment restaurée avec soin par des religieuses qui s'y sont établies.

M. de Caumont voudrait qu'avant de voter on eût un rapport sur la manière dont les travaux ont été exécutés.

M. Mignot répond que l'on s'est borné à la consolidation de l'édifice sans lui faire subir aucune mutilation, et qu'il demande une allocation comme une marque de l'intérêt que prend la Société française à la conservation d'un monument auparavant menacé d'une ruine complète.

La Société vote une somme de 100 fr., sous la réserve que les travaux seront de consolidation et non de transformation.

On donne ensuite des détails sur le monument élevé à la mémoire de M. l'abbé Boudant, dont la Société française d'Archéologie vénère la mémoire.

M. le docteur Noëlas lit un mémoire d'un grand intérêt sur les ateliers de fonderie de plomb qui existaient en Gaule, et surtout ceux des Segusiaves (Forez). La publication de ce mémoire est renvoyée au compte-rendu du Congrès scientifique de France, auquel il sera communiqué.

M. de Caumont annonce qu'une somme de 100 fr. a été mise par le conseil, avant la séance, à la disposition de M. le marquis de Montlaur, pour l'érection d'un monument commémoratif d'une bataille en Bourbonnais.

Sur la présentation de M. Noëlas, M. La Couture est admis au nombre des membres de la Société française d'Archéologie.

Le Secrétaire,

A. DE DION.

EXPOSITION RÉTROSPECTIVE
A LISIEUX
(Août 1870);

PAR M. PANNIER,

Membre de l'Institut des provinces.

Les diverses expositions organisées par la *Société d'Émulation* de Lisieux à l'occasion du *Concours agricole*, qui devait s'ouvrir dans cette ville le 14 août 1870, ont été inaugurées dans les circonstances les plus défavorables. Malgré la gravité des événements qui se sont accomplis pendant ce mois, et les défaites successives de notre vaillante armée, l'*Exposition rétrospective*, l'une des plus brillantes et des plus complètes qui aient été formées en province, a été visitée par de nombreux amateurs et des savants distingués. C'est en comparant les produits d'une contrée avec ceux d'une autre contrée qu'on peut se faire une juste idée des procédés employés, avec plus ou moins de succès, dans la fabrication des objets de luxe, et du talent différent et original des artistes qui, tous, tendent vers la perfection ou l'idéal. Les études comparatives sur les arts en province sont très-utiles et très-instructives; elles révèlent l'état et le progrès des arts à toutes les époques de notre histoire. Elles affirment, en outre, la nécessité de la décentralisation, en établissant la concurrence entre les artistes des diverses provinces.

L'Exposition rétrospective, dont nous nous proposons de signaler les spécimens les plus remarquables, présentait un gracieux coup d'œil.

Elle occupait trois vastes salles, dont deux faisaient partie de l'ancien et magnifique palais épiscopal, élevé, au XVII[e] siècle, par Léonor de Matignon. Dans la *bibliothèque*, qui s'ouvre sur le jardin public et domine la riante et pittoresque vallée de Touques, étaient rangés avec un goût parfait de nombreux objets d'art, appartenant à toutes les époques; mais ce qui frappait particulièrement les regards des visiteurs, c'étaient les nombreux et brillants spécimens de la céramique qui décoraient les panneaux, et les riches armures en acier ciselé garnissant le trumeau des fenêtres. Dans des vitrines étaient placés les objets plus précieux, tels que bijoux normands, émaux, médaillons, reliures rares et livres armoriés, sceaux, dentelles, guipures, etc. Dans la salle d'audience du tribunal civil (ancienne *salle du synode*) étaient disséminés des meubles gothiques et de la Renaissance, et autres objets d'art, tels que tableaux, bas-reliefs, ornements d'église, etc. D'anciennes et belles tapisseries, dont quelques-unes ont conservé toute leur fraîcheur, recouvraient les murs et imprimaient à cette salle un aspect à la fois riche et sévère. Quelques objets intéressants, placés dans la magnifique *salle dorée* (ancienne *chambre dorée*), qui fait l'admiration des étrangers, attiraient également l'attention du visiteur.

L'escalier monumental en pierre, qui conduit à ces deux salles et dont la rampe en fer forgé offre les chiffres entrelacés de Léonor de Matignon, était aussi garni de meubles et de tapisseries d'un grand effet. Deux beaux lions en faïence de Rouen, placés de chaque côté de l'entrée principale, semblaient se constituer les gardiens de toutes ces richesses artistiques. Jamais local ne fut mieux choisi et mieux approprié à une exhibition de ce genre. Sans les événements malheureux dont nous avons parlé, cette magnifique exposition, qui fait honneur à la ville de Lisieux, aurait été visitée

par les nombreux étrangers qui, pendant la belle saison, fréquentent Trouville, cette reine du littoral normand, et ses brillants satellites : Villers, Houlgate, Beuzeval et Cabourg.

Nous signalerons d'abord la curieuse collection d'armes, d'outils et d'ossements de l'époque celtique, dite *âge de pierre*, dont les nombreux échantillons on été recueillis par l'exposant aux Eysées (Dordogne), et autres localités; l'intéressante et belle collection de M. Augustin Delaporte, laquelle occupait une vitrine entière et se compose de nombreux vases cinéraires de l'époque gallo-romaine, les uns en terre commune ou du pays, les autres en terre rouge vernissée, dite de *Samos* ou poterie de luxe. Cette collection provient, comme on sait, d'un vaste *ustrinum* ou cimetière gallo-romain découvert, en 1846, dans le *Grand-Jardin*, au nord de la ville de Lisieux.

Parmi les œuvres d'art, appartenant à différentes époques, qui attiraient l'attention des connaisseurs, nous citerons un magnifique bouclier en fer repoussé et ciselé, dans le style de la Renaissance, qui faisait partie de la panoplie exposée par M. le marquis de Colbert-Chabannais. Ce bouclier, d'une grande valeur artistique et l'une des merveilles de l'exposition, a été décrit par MM. Willem et Pottier dans les *Monuments inédits*. Il aurait, dit-on, appartenu à François Ier. Ce que nous pouvons affirmer, sans crainte de nous tromper, c'est qu'il est l'œuvre d'un grand artiste, et d'une grande finesse d'exécution. Les arabesques qui le décorent sont formées de légers et capricieux rinceaux, et de guerriers nus, armés de lances, combattant des dragons ailés, emblème de la guerre. Un jeune guerrier tient dans ses deux mains l'hydre monstrueux, qui se replie en longs anneaux, et cherche à l'étouffer.

Deux belles épées, un casque en fer forgé et ciselé, une cotte de mailles et autres objets d'une importance secondaire,

complétaient ce brillant faisceau qui occupait le fond de la salle. La masse de l'une des épées représente, en petits groupes délicatement ciselés, les scènes de la *Passion*.

Au-dessus était placée une grande glace de forme carrée dont le magnifique cadre, en cuivre repoussé et doré, est orné de feuillages, de fleurs et d'amours. Cette glace date du règne de Louis XIII.

Dans la partie inférieure du même panneau, on remarquait une curieuse arbalète à rouet, avec incrustations en ivoire représentant une chasse. Cette arbalète, qui fait partie de la collection de M. Guizot, est dans le style de la Renaissance et date du XVIe siècle.

N'oublions pas de signaler aux amateurs la belle collection de ferronnerie de M. Orville, placée en regard de la panoplie. Parmi les nombreux objets qui composent cette curieuse collection, il nous suffira de citer un magnifique heurtoir, du XVIIe siècle, offrant deux dauphins ciselés qui tiennent un mascaron; une applique en cuivre repoussé, portant la date 1626, avec écusson; une lanterne en fer forgé, du XVIe siècle; une grande et curieuse marmite en fer, fabrique espagnole du XVIIe siècle; un grand cadenas de la même époque, avec sa clef, chef-d'œuvre de maîtrise.

Une magnifique paire de chandeliers en argent massif et d'une forme gracieuse, décorés d'arabesques et de médaillons (époque Louis XIV).

La curieuse et intéressante collection de M. et de Mme Jubinal dont nous ne pouvons décrire toutes les richesses; nous signalerons seulement un jeu d'échecs du XVIIe siècle; six couteaux à dessert en argent dans leur gaîne (époque Louis XIII); deux bonnets, l'un brodé soie et or, sur toile; l'autre, avec chiffres et armes, brodé en paille (époque Louis XV); un petit livre de messe, argent ciselé, ayant appartenu, dit le livret, à Marie de Médicis.

Les bijoux *(croix, saints-esprits, esclavages, châtelaines,* etc.) dont se paraient, les jours de fête et dans nos *Kermesses normandes* ou *Assemblées*, les élégantes et riches paysannes du *Lieuvin*, étaient l'objet d'un commerce important. Un grand nombre de ces parures, aujourd'hui si recherchées et dont l'exposition retrospective offrait de gracieux échantillons, étaient fabriquées à Lisieux. Ces bijoux se distinguent par leur légèreté et leur finesse, et se mariaient parfaitement avec les riches et pittoresques coiffures de nos paysannes.

Les émaux étaient peu nombreux; nous signalerons seulement huit émaux de Limoges, représentant des scènes de la Passion : ces émaux font partie de la collection de Mme Fournier-Sarlovèze.

La céramique qui, depuis quelques années, a été l'objet d'études sérieuses et de savantes publications, occupait une place importante, et attirait tous les regards par la beauté et la variété de ses produits : Rouen, Nevers, Delft, Strasbourg, Marseille et Moustiers étalaient avec complaisance les spécimens les plus remarquables de leurs anciennes fabriques. On ne se lasse pas d'admirer ces dessins si légers et si gracieux, ces élégantes et fines broderies, ces fleurs si fraîches et si brillantes, ces bouquets si artistement composés et si bien jetés. Plusieurs sujets imitent, à s'y méprendre, le genre chinois. Parmi les nombreuses assiettes de la fabrique rouennaise que l'on voyait à l'exposition, quelques-unes sont armoriées; d'autres offrent des inscriptions curieuses, ou portent une date qui indique l'époque de leur confection. Les unes sont monochrômes ou en camaïeu bleu; les autres polychrômes, et parmi ces dernières figure la *Corne d'abondance*, si répandue vers les derniers temps de la fabrication.

La plus ancienne pièce de la fabrique rouennaise qui figurait à l'exposition, se compose de quatre pavés carrés formant un panneau encadré, au chiffre d'Anne de Montmo-

rency, grand connétable de France. Ces pavés proviennent du château d'Ecouen et sont un précieux spécimen de la rare fabrication d'Abaquesne, célèbre potier rouennais du XVIe siècle. Ils appartiennent à M. Gustave Gouellain, de Rouen.

Parmi les produits de grande dimension de la fabrique rouennaise, nous signalerons un magnifique plat à larges bords et décor bleu rehaussé de rouge, genre cachemire, appartenant à M. Grainville. La bordure très-riche est formée de lambrequins, surmontés de vases de fleurs de l'effet le plus gracieux. La rosace centrale est également composée de fleurs reliées par des guirlandes; c'est un des plus riches et des plus brillants spécimens de la belle époque de la fabrique de Rouen.

Un grand plateau rectangulaire, de la même époque que le précédent. La bordure, fond bleu vif, est décorée de médaillons et de rinceaux formés de fleurs; sur le fond, des pendentifs découpés, avec rinceaux et guirlandes polychrômes; au centre, en bleu, les armes de la famille Pont-Saint-Pierre.

Ce plateau, d'un dessin très-léger et d'un goût parfait, appartient à M. Lehodey, qui spontanément a mis sa belle collection de faïence de Rouen et de bijoux normands à la disposition de la commission. Nous croyons être l'interprète de la *société d'Émulation* en adressant de vifs remercîements à cet amateur distingué.

Une fontaine monumentale en camaïeu bleu, ornée d'un double écusson.

Un buste en faïence, décor polychrôme. Ce buste remarquable, qui fait partie de la collection de M. Courel, porte le chiffre de Marie Anne Cassaigne, femme Mélétra.

Il nous est impossible de décrire ou de signaler toutes les œuvres artistiques appartenant aux diverses époques de la

fabrique de Rouen, qui a brillé d'un vif éclat au XVIIe et au XVIIIe siècle ; nous ne pouvons nous dispenser de signaler les suivantes :

Un plat à riche bordure polychrôme, avec lambrequins et pendentifs. Au centre sont représentés des arquebusiers avec costumes Louis XV, en camaïeu, rehaussé de rouge. Autour du groupe, on lit cette inscription : *Per Prix. Présenté Par. Monsieur Estienne Capne. Enseigne. De La Compagnie De Mante.* 1728.

Ce curieux plat, qui appartient à Mme de Montgommery, était une des raretés de l'exposition.

Le plat, dit *Arbre d'amour*, portant la date 1657 (décrit par Demmin).

Une assiette du commencement de la fabrique moderne de Rouen, appartenant à M. Lehodey. La bordure est composée d'édifices en camaïeu bleu et d'arbres ; au centre, une église et de nombreux personnages. Cette précieuse assiette indique le style de l'émaillerie du XVIIe siècle.

Les assiettes à la corne, à la double corne, au carquois et au pavillon étaient très-nombreuses. Il nous suffira de citer un très-joli plat à bords contournés, polychrôme. La bordure est formée de dessins quadrillés et de guirlandes de fleurs. Au centre, une petite corbeille accompagnée de deux cornes d'abondance. C'est un charmant spécimen de la faïence rouennaise du XVIIIe siècle.

N'oublions pas de signaler aux amateurs une salière en porcelaine opaque de Rouen, de la fabrique de Poterat. Le fond et la bordure sont décorés de légers rinceaux en camaïeu bleu.

Les anciennes fabriques de Nevers, de Delft (Hollande), de Marseille, de Moustiers, de Strasbourg, de Niederviller, offraient de charmants échantillons. Nous signalerons particulièrement :

Un très-beau plat de Nevers, à l'imitation des plats italiens, représentant un *enlèvement* par des Centaures. Dessin bleu, sur fond ocré (Collection de M. Gasnier).

Un buste de femme, également en faïence de Nevers et rare. Le bras droit très en relief.

Quatre magnifiques plats en faïence de Delft. Les deux plus grands rappellent le style japonais; les deux plus petits représentent des paysages en camaïeu bleu.

Un beau *brasero* en faïence de Marseille.

Un petit plat contourné, en faïence de Moustiers, à l'imitation des plats d'orfévrerie dans le genre de Bérain. Ce plat est décoré de grotesques et de fleurs. Parmi les animaux on remarque des cigognes dont la tête imite celle d'un homme.

Une magnifique assiette représentant Jupiter tonnant. Le fond et les bords sont décorés de guirlandes de fleurs.

De belles assiettes et de gracieuses corbeilles, etc., en faïence de Strasbourg; mais surtout une charmante salière qui révèle chez l'artiste qui l'a composée et fabriquée un véritable goût artistique.

Un grand plat, même faïence, genre chinois, décoré de poissons en relief, remarquable par sa forme et ses dimensions.

Trois délicieuses corbeilles à jour de Niederviller, avec leurs plateaux et la marque de *Custine*.

Nous pourrions encore signaler plusieurs plats et assiettes en faïence; entre autres, un plat en faïence d'*Urbino* et à reflets métalliques, au centre duquel est représenté un buste de femme; un plat rond, en faïence dite de *Pesaro*, dont les bords représentent Apollon et Daphné, et au centre duquel est peint le fleuve Pénée; deux assiettes et un grand plat rond, avec paysage, en faïence de Venise; un plat en faïence de Rouen, bleu de Nevers, avec bouquets blancs et jaunes; un autre plat en faïence de Nevers, à décor poly-

chrôme, imitation persane (fleurs rouges sur fond blanc); deux plats hispano-mauresques, à reflets métalliques; mais surtout un magnifique vase en faïence de Saxe. Ce vase, d'une forme élégante et gracieuse, est décoré de fleurs formant autour de la panse une brillante couronne. Ces fleurs, artistement peintes, révèlent un pinceau délicat. Le couvercle à jour est surmonté de fleurs en relief, composées de roses et de lis formant un gracieux bouquet.

Il existait près de Lisieux une industrie importante, dont les produits s'écoulaient facilement en Normandie et dans les provinces limitrophes : nous voulons parler de la fabrique de poterie du Prédauge et de Manerbe, qui a brillé d'un vif éclat aux XVIe et XVIIe siècles. Les produits remarquables de cette fabrique, aujourd'hui bien dégénérée, ont été pendant longtemps confondus avec les faïences émaillées de Bernard Palissy, le célèbre potier saintongeois. Gabriel Dumoulin, curé de Menneval, près Bernay, auteur d'une histoire estimée de Normandie, comparait, dans son enthousiasme, la poterie émaillée de Manerbe aux produits similaires de l'industrieuse Venise au temps de sa plus grande splendeur : « On a fait à Manerbe, près Lisieux, dit ce « savant historien, des vaisselles de terre qui ne cèdent en « beauté et en artifice à celles qu'on apporte de Venise. » L'enthousiasme de Gabriel Dumoulin est partagé par un autre savant, M. Pottier, ancien conservateur de la bibliothèque de Rouen et ancien directeur du musée d'antiquités de la Seine-Inférieure : « Tout plat décoré dans le genre « de Palissy, fût-il digne par sa finesse et sa réussite de « passer pour une des œuvres excellentes de ce maître, s'il « a été rencontré dans notre pays avant tout déplacement, « doit être suspect au premier chef d'être un produit de « la fabrique lexovienne. »

La *Géographie blavienne* fait également l'éloge de l'in-

cienne fabrique de poterie du Prédauge, que M. Raymond Bordeaux a le premier signalée, de nos jours, à l'attention des savants. C'est de cette fabrique que proviennent ces brillants épis émaillés qui couronnaient le faîte de nos manoirs normands, et dont l'exposition lexovienne nous offrait trois curieux spécimens. L'un de ces épis est complet, et diffère de ceux qui ont été décrits dans la *Statistique monumentale du Calvados* et dans le *Bulletin monumental*. La base, garnie de trois anses, est décorée de têtes d'hommes avec une longue barbe en pointe. Le vase, de forme ovoïde et à deux anses, est orné de têtes d'enfants avec larges draperies tombantes. L'épi a pour couronnement une sirène, qui tient dans sa main droite un miroir. Les deux autres épis, malheureusement incomplets, présentent par leur décoration gracieuse un certain intérêt. Ils font partie de la collection de M. Ridel, de Vimoutiers.

Parmi les produits divers de la fabrique du Prédauge qui rappellent les procédés de Bernard Palissy, nous signalerons :

Deux plats représentant l'un et l'autre le *Baptême de Notre-Seigneur*. L'un de ces plats, en terre cuite émaillée, est d'un dessin grossier et l'œuvre d'un potier peu habile, ou un des premiers essais dans notre contrée de ce genre de faïence imitée de Bernard Palissy. L'autre plat, bien réussi et d'une bonne exécution, offre un dessin très-net et un bel émail.

Un plat rond, à bords renversés et à godrons, avec rosace centrale, faisant partie de la collection de feu le docteur Billon, notre regretté et savant ami.

Un charmant groupe représentant *Jésus* et la *Samaritaine*, attribué à Bernard Palissy. Nous sommes porté à attribuer ce joli groupe, dont l'émail est très-fin et rappelle celui qui recouvre les plus beaux épis émaillés, à la fabrique du Pré-

dauge ou de Manerbe. La provenance de ce groupe, qui avait été offert à M. Billon, ne nous paraît pas douteuse.

Un joli encrier en terre cuite émaillée, appartenant à M. Gustave Gouellain. Cet encrier, très-curieux, présente les couleurs les plus vives. Sa fabrication paraît remonter au commencement du XVIIe siècle.

Une statuette en terre cuite émaillée, représentant la Vierge-mère, la tête surmontée d'un diadème (époque Louis XIII).

La Sainte-Vierge tient dans la main droite un sceptre. L'enfant Jésus est nu.

Cette statuette, par son extrême fraîcheur, surprend l'amateur, qui conçoit quelques doutes sur son authenticité.

Nous signalerons particulièrement aux connaisseurs deux larges carreaux émaillés, qui probablement formaient la décoration d'un autel. Ces carreaux, dont le brillant émail rappelle celui des épis émaillés, offre un fond vermiculé, décoré d'une rosace en relief dont les pétales simulent des cabochons. Une bordure dont le fond est semblable à celui des carreaux encadrait l'autel.

C'est également au Prédauge que furent fabriqués ces jolis pavés émaillés, dessinant des rosaces de l'effet le plus gracieux, qui ornent encore en partie l'intérieur de nos maisons bourgeoises et dont l'exposition rétrospective présentait quelques jolis spécimens. Enfin, c'est de la même fabrique que sont sortis, au XVIIIe siècle, ces amortissements vernis au plomb qui ont remplacé les épis émaillés et dont la composition, moins élégante et moins savante, n'est cependant pas dépourvue d'art. A cette époque de décadence remontent ces nombreuses *fontaines-lavabo*, offrant une glaçure ou vernis en plomb, procédé connu des potiers gallo-romains.

Parmi les produits de la décadence de la fabrique lexovienne, nous signalerons deux curieuses gourdes d'une composition très-originale. L'une de ces gourdes offre une anse en zigzags. La panse, recouverte d'un beau vernis vert ou oxyde de plomb, est décorée de têtes entourées d'une collerette, dans le genre de celles qui ornent les épis émaillés.

L'autre gourde présente la forme d'une couronne aplatie. Chaque branche de la couronne est garnie de deux anses en forme d'anneau. Rien de plus capricieux et de plus mouvementé, en un mot, de plus *fantaisiste.*

Au commencement de ce siècle, la fabrique du Prédauge comptait encore un grand nombre de fours qui aujourd'hui sont presque tous éteints. L'art, inspiré par l'imagination plus ou moins vive de l'artiste, a entièrement disparu.

L'origine de la fabrique lexovienne, qui aujourd'hui occupe une place importante dans l'histoire de la céramique, remonte à l'époque gallo-romaine, ainsi que l'attestent les nombreux vases et urnes cinéraires, en terre commune ou du pays, exhumés du cimetière gallo-romain dont nous avons parlé.

Parmi les faïences authentiques de Bernard Palissy qui figuraient, en petit nombre, à l'exposition, nous signalerons seulement deux beaux plats ronds à bords renversés et à godrons, avec rose centrale. Quant au magnifique plat long attribué, d'après le livret, à Bernard Palissy, nous soupçonnons fort qu'il est l'œuvre du célèbre potier tourangeau Avisseau.

La statuaire offrait quelques bas-reliefs intéressants, entre autres deux bas-reliefs en albâtre, du XVe siècle, appartenant à M. Henri Lecourt, de Pont-l'Évêque. L'un de ces bas-reliefs représente un évêque paraissant octroyer une charte; l'autre, le même prélat s'embarquant sur un vaisseau. Nous signalerons encore:

Un bas-relief en albâtre représentant l'*Assomption de la Vierge*, et trois bas-reliefs en chêne représentant une *Descente de Croix*, le *Christ au tombeau* et *Sainte Véronique* ;

Un autre bas-relief en bois sculpté, représentant le *Fabliau d'Aristote ;*

Enfin, un beau groupe ou bas-relief en pierre, représentant la *Naissance de Jésus-Christ*, et provenant de l'église de Lessard-le-Chêne.

Parmi les œuvres modernes, nous citerons : un buste en marbre de M. Brongniart enfant, directeur de la manufacture de Sèvres, par Hondon, portant la date de 1777 ; un autre buste en marbre de Mme de Dampierre enfant, sœur de M. Brongniart.

Ces deux bustes, qui font partie de la collection de M. le baron Pichon, ont une grande valeur.

Les tableaux anciens exposés présentaient un véritable intérêt au point de vue de l'art.

Deux tableaux d'un grand prix, dont l'un est signé Van Der Meulen, célèbre peintre de batailles, né à Bruxelles en 1634, mort en 1690, ornaient les trumeaux de la bibliothèque. Ce peintre fut appelé à Paris par Colbert, et suivit Louis XIV dans toutes ses campagnes. Il dessina avec une grande exactitude et une vérité saisissante les marches, les campements, les attaques et les vues des différentes villes assiégées.

Ces deux tableaux, qui appartiennent à M. de Colbert, présentent, outre leur valeur artistique, un véritable intérêt historique. Les costumes sont fort curieux et la perspective profonde. Van Der Meulen peignait si bien les chevaux, que Lebrun lui confia l'exécution de ceux qui figurent dans les batailles d'Alexandre.

Nous signalerons encore quatre jolis tableaux allégoriques représentant la *vue*, l'*ouïe*, le *goût* et le *toucher*. Les dé-

tails sont charmants et pleins de finesse, le coloris brillant.

Une très-belle aquarelle attribuée au Corrège et représentant *sainte Marie-l'Égyptienne*. Les anges qui entourent la sainte, dont la figure exprime la béatitude céleste, sont charmants et leurs traits pleins d'expression.

Une vierge, attribuée à Philippe de Champagne ; la figure est très-belle. Ce tableau appartient au séminaire de Lisieux.

Un petit tableau très-estimé, *Une étude d'arbre*, de Martens, et un joli médaillon peint sur agate et représentant *Saint Jean-Baptiste*.

Enfin, deux charmantes miniatures du XVIII[e] siècle, le *Rieur* et le *Bailleur*, d'Augustin, qui font partie de la riche collection de M. Lottin, de Laval.

Les nombreuses tapisseries qui recouvraient les murs de l'escalier monumental et une des salles de l'exposition, captivaient les regards des visiteurs par leur beauté et l'éclat de leurs couleurs.

La plus ancienne et la plus curieuse par ses dimensions et le sujet qu'elle traite, est la *grande tapisserie du chevalier Bayard*. Elle représente l'*Armement d'un chevalier*, et fait partie de la collection de M. Jubinal.

Nous signalerons ensuite une belle tapisserie de la Renaissance, représentant l'histoire du *Jupiter*, *Danaé* et *Persée*, et provenant du château de Mailloc.

Une tapisserie à personnages, de l'époque de Henri II. Dans la bordure, on remarque les armes de la famille lexovienne Levallois, qui possédait un riche hôtel.

La tapisserie de Molière (décrite dans l'*Avare)*.

La Discorde au banquet des Dieux, tapisserie de haute lisse d'Arras, avec nombreuses légendes.

Plusieurs tapisseries des Gobelins.

Enfin, deux charmantes tapisseries d'Aubusson, représen-

tant la *Chasse* et la *Pêche*. Ces tapisseries, qui appartiennent à M. de Rampan, ont conservé toute leur fraîcheur et leurs vives couleurs.

Parmi les meubles divers qui garnissaient la *salle d'audience*, nous signalerons :

Une riche crédence Renaissance, à quatre ventaux, faisant partie de la collection de M. Jeanne Deslandes.

Deux jolies crédences en chêne sculpté, époque Louis XIII.

Plusieurs meubles, très-riches de décor, provenant de fabriques étrangères.

Enfin, un cabinet décoré de fines peintures attribuées à Jean Breughel, célèbre peintre flamand, né en 1568 et mort vers 1642. Les nombreux sujets et paysages qui enrichissent ce meuble, exposé par M. Gabriel Fauque, sont empruntés à la Fable.

N'oublions pas une jolie pendule en style rocaille, ayant appartenu, dit-on, au comte d'Hoym, le célèbre bibliophile. Cette pendule, qui est en bronze doré et ciselé, fait aujourd'hui partie de la riche collection du baron Pichon.

Parmi les objets d'un intérêt local, nous signalerons aux amateurs le magnifique sceau armorié de Léonor de Matignon, ainsi qu'un petit coffre-fort en bois de rose, avec garnitures en cuivre terminées par des fleurs de lis, attribué au même prélat et provenant de l'évêché de Lisieux. Ce meuble appartient aujourd'hui à M. Amédée Tissot, conservateur de la bibliothèque de Lisieux.

Nous croyons, en terminant ce compte-rendu bien incomplet, être l'interprète de la *Société d'Émulation* et de tous les amateurs qui s'intéressent à l'histoire de l'art, en adressant de sincères remercîments à tous les membres de la commission qui ont organisé cette magnifique exposition ; mais particulièrement à M. Droit, professeur au collége de Lisieux, pour le zèle qu'il a déployé et la science dont il a

fait preuve dans le classement difficile et délicat des nombreux objets qui la composaient.

Nous ne saurions non plus oublier le zèle et l'activité prodigieuse qu'à montré M. Fournier-Sarlovèze, alors sous-préfet de Lisieux, à l'initiative duquel sont dues les diverses expositions dont cette ville gardera longtemps le souvenir.

P.-S.—Le compte-rendu qui précède étant imprimé, nous n'avons pu faire entrer dans le texte les objets suivants qui, par leur rareté et leur valeur artistique ou historique, méritent également d'être signalés :

1° Un *gémellion* ou bassin à laver, émail champ levé de Limoges, XIIIe siècle, une des pièces les plus rares de l'exposition. Au fond, un cavalier au galop ; sur le bord, des armoiries dans des rinceaux ;

2° Deux plats très-curieux du Prédauge, dont l'un, dit à *salière*, et à jour, offre plusieurs cavités couvertes d'un bel émail bleu, tacheté de brun ; l'autre, décoré de têtes en relief avec draperies, ou *mascarons*, également revêtu d'un riche émail (vert, brun et jaune) ;

3° Un portrait d'évêque en argent niellé et repoussé ;

4° Un petit panneau en buis sculpté, représentant la Vierge et l'Enfant, œuvre d'Albert Durer, avec son monogramme et la date de 1516, véritable merveille artistique ;

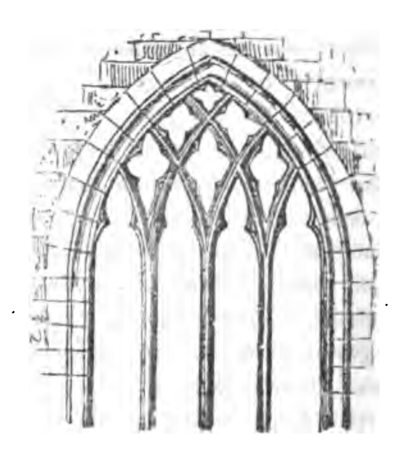
5° Deux plats en étain de Brist ;

6° Une lampe d'église en faïence de Rouen, décor polychrôme, ornée de têtes d'ange ;

7° La généalogie de la famille de Prie, magnifique manuscrit in-folio, sur vélin, appartenant à M. Henri Lacourt, de Pont-l'Evêque.

Nous voudrions pouvoir citer un plus grand nombre d'œuvres remarquables qui figuraient à l'exposition rétro-

spective et attestent le goût éclairé des artistes qui les ont exécutées ; nous dirons seulement que la commission a rencontré parmi tous les exposants l'accueil le plus flatteur et le concours le plus empressé.



QUELQUES ARTICLES

DU DERNIER

ALMANACH DE L'ARCHÉOLOGUE

PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE.



Nécrologe archéologique.

Chaque année voit disparaître un grand nombre de monuments curieux ; les architectes du gouvernement, les administrations locales, les membres du clergé et parfois aussi des archéologues encourent une grande part de responsabilité dans ces ruines successives, que la main du temps n'aurait pas su faire, comme le dit quelque part Châteaubriand. Il est bon de ne pas laisser sans protestation ces actes de vandalisme, si faible que soit la voix appelée à les signaler. L'*Almanach de l'archéologue* ouvre donc un nécrologe où viendront s'inscrire, à leur date, ces pertes irréparables, afin que la postérité sache à qui incombe la responsabilité des spoliations dont elle est rendue victime.

Dans l'ordre des méfaits, on peut mettre en première ligne la destruction de l'église carlovingienne de Germigny-les-Prés. Théodulphe, savant évêque d'Orléans au IX[e] siècle, avait bâti non loin de sa ville épiscopale, sur les bords de la Loire, une basilique en l'honneur de sainte Geneviève et de saint Germain. « C'était peut-être, dit M. Bouet (1), la

(1) *Bulletin monumental*, 1868, p. 569.

seule qui pût présenter le type des églises de notre pays à l'époque de Charlemagne, et cette église est, dans son plan et ses dispositions, complètement orientale. En effet, malgré les nombreux rapports que Charlemagne avait avec Rome, ce qui nous reste de ses constructions paraît avoir eu plutôt pour point de départ les édifices de l'Orient; ce qui d'ailleurs s'accorde parfaitement avec les récits des historiens. » Eh bien! ce monument unique n'avait bravé les vicissitudes de tant de siècles que pour s'en aller en poussière, de nos jours, entre les mains d'un architecte du gouvernement, sans doute avec autorisation du comité des monuments historiques!

Depuis quelque temps, nous le savons, on avait cru prudent de faire supporter par des étais le clocher central, dont les piles minces et sveltes tendaient à s'écraser. Mais la statique moderne, si perfectionnée, était-elle impuissante à conjurer le mal? Était-il si nécessaire de jeter bas tout l'édifice, d'anéantir la mosaïque du sanctuaire, les stucs du clocher? L'omnipotence des architectes l'a décidé, comme elle l'avait décidé pour la tour de Bayeux; le clergé, indifférent pour cette relique d'un saint pontife, laisse faire, et l'on va *rebâtir* quelque chose sans nom; car, il faut en convenir une bonne fois, nous ne sommes pas de taille même à imiter servilement les œuvres de nos pères.

Nous nous croyons des hommes de progrès, nous nous enivrons de prétendus succès; mais le jugement de la postérité sera bien différent.

Il est utile de prévenir le voyageur attiré par le nom connu de Germigny que désormais il aura à contempler, au lieu du sanctuaire de l'évêque Théodulphe, une conception de M. Lich; au lieu de l'édifice contemporain de l'empereur Charlemagne, une bâtisse du règne de l'empereur Napoléon III.

Nous devons mentionner aussi la destruction de la salle St-Côme de l'Hôtel-Dieu de Chartres. Là, c'est l'administration municipale qui doit porter la responsabilité du vandalisme. Les vieilleries l'obsèdent ; elle rêve des boulevards et des squares, à l'instar de M. Haussmann. Cette belle salle du XIII[e] siècle, dépendance de la cathédrale, pouvait facilement être conservée, avec un peu d'intelligence, au milieu des *embellissements* projetés, et elle aurait été très-convenable pour abriter un musée d'antiquités, une bibliothèque ou tout autre établissement d'utilité publique. Mais ce n'est pas là le goût qui règne à Chartres, et l'on peut s'attendre, un jour ou l'autre, à voir aussi disparaître la Porte-Guillaume, l'ancienne église St-André et tous ces restes d'un autre âge qu'on serait si heureux, ailleurs, de posséder.

Enfin on nous signale, sans donner aucun détail, la démolition de l'église des Dominicains de Rouen, édifice du temps de saint Louis, où furent inhumés plusieurs évêques et d'autres personnages notables. Ainsi s'appauvrit peu à peu la vieille capitale normande sans qu'une fibre de regret s'agite au fond du cœur de ses habitants. Ici on doit accuser l'administration départementale ; plus normand que les Rouennais, nous ne nous consolerons pas parce que M. le sénateur-préfet a daigné envoyer au musée d'antiquités des verrières, des clefs de voûtes et des chapiteaux de l'église démolie.

Hélas ! nous ne saurions, nous, gens d'humeurs chagrines,
Procéder si gaiement à faire des ruines,
Et déchirer l'histoire, et sur le sol natal
Répandre, en le fauchant, l'oubli, l'oubli fatal.

Charles VASSEUR.

Les hôtels-de-ville.

La France est bientôt couverte de nouvelles préfectures *monumentales*, l'espace va manquer pour en construire un plus grand nombre, et comme tout se fait avec un ordre suprême, sous la règle de la centralisation administrative, nul doute que ce ne soit prochainement au tour des hôtels-de-ville de faire *peau neuve*. La plupart des grandes cités ont déserté déjà ces vieilles maisons communes, ces *parlouers* aux bourgeois dont les voûtes avaient vu parfois des dévouements sublimes qu'il faut laisser aux siècles passés, ou des faits historiques qui auraient dû leur faire trouver grâce.

Orléans, après avoir démoli son Hôtel-Dieu, transforme en musée son bel hôtel-de-ville gothique, pour aller abriter sa municipalité dans une fabrique, coquette, suivant les uns, mais certainement sans grandeur et sans l'apparence qui convient au corps élu de la vieille capitale d'un royaume franc.

Les hôtels-de-ville des municipalités du Midi, rejetons vivaces des municipes romains, sont abandonnés pour des bâtisses neuves. Je ne cite pas d'exemples, on n'aurait que le choix des noms, et chacun des lecteurs de l'*Almanach* en trouvera plusieurs à alléguer ici. Le mouvement est donc commencé, il devient inévitable. Au moins, Messieurs les architectes, faites-nous autre chose que ces froides façades blanches, plus ou moins chargées d'ordres prétendus classiques. Dans le Midi, elles ne pourraient supporter la comparaison, quelques millions qu'elles aient coûtés, avec le moindre vestige de ces constructions romaines, loin d'être dépourvues cependant des défauts inhérents à la centrali-

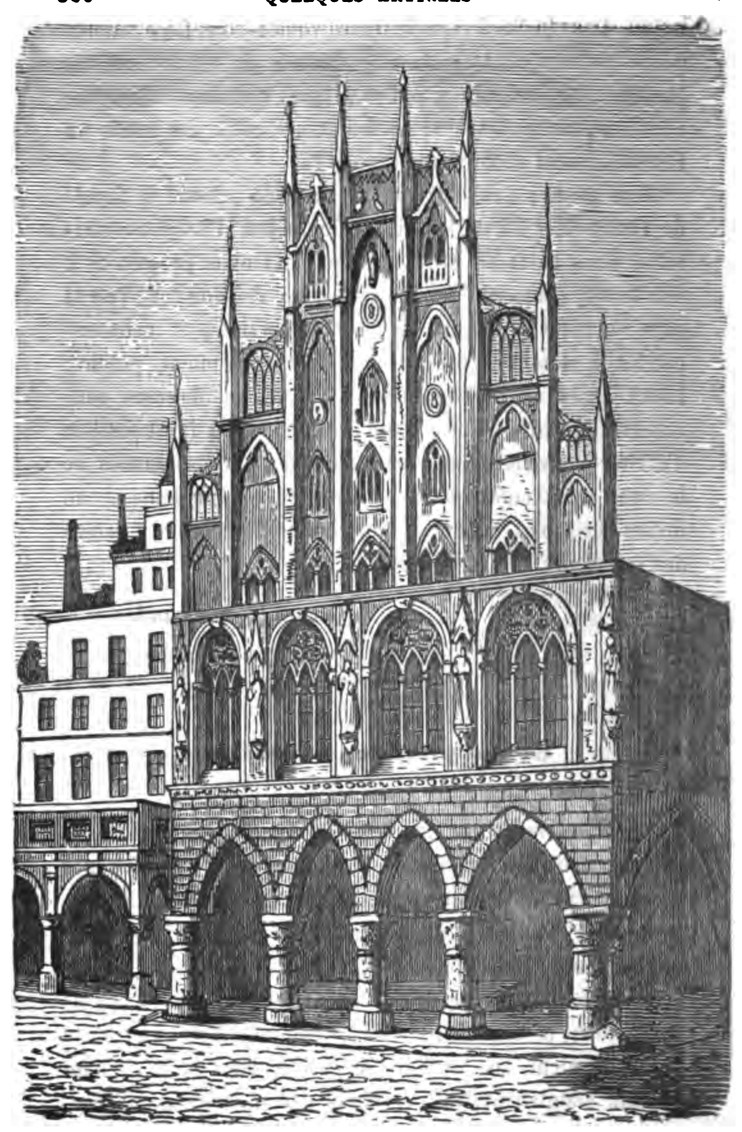
sation. Dans le Nord, quelle figure voulez-vous faire auprès de ces gothiques hôtels-de-ville décorés de clochetons, de pinacles, de beffrois grandioses que certaines villes des Flandres, de la Belgique et des principautés des bords du Rhin montrent encore avec orgueil ?

Nous avons, dans l'*Almanach* de 1865, donné la façade de l'hôtel-de-ville de Douai, et le beffroi d'Avignon conservé dans celui de 1867. Aujourd'hui nous présentons à nos lecteurs une vue de l'hôtel-de-ville de Munster (Voir la page suivante). Comme ses contemporains, il peut répondre à toutes les exigences d'un monument public : larges accès au rez-de-chaussée ; baies nombreuses pour éclairer de vastes salles ; enfin des niches où il est possible d'abriter convenablement les statues des grands hommes de la cité, si ridicules quand on les pose comme fontaine au milieu des places publiques, ou comme des bornes à l'angle des carrefours.

JEAN *le Normand.*

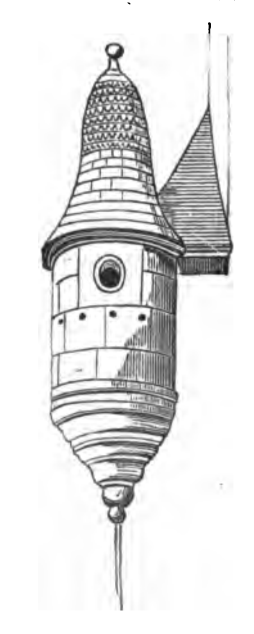
Grâce pour les tourelles.

Heureuses les villes que les lois sur l'alignement n'ont pas complètement privées de leurs tourelles ! Combien nos pères étaient artistes en variant ainsi la monotonie de leurs façades ! Il existait à Paris une rue privilégiée sous ce rapport, la rue Hautefeuille. Bien qu'aucune de ses saillies cylindriques ne remonte jusqu'au moyen-âge, j'aimais, à chaque voyage dans la capitale, à leur rendre une visite. Là, il est vrai, logeaient les *Annales archéologiques* et M. Victor Didron. Maintenant M. Haussmann a bouleversé ce quartier,



VUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE DE MUNSTER.

et il ne me reste plus pour me consoler que la tourelle de la rue Larrey. Aussi dans toutes les villes où le hasard me conduit, je m'empresse de rechercher et de dessiner ces innocents réfractaires aux règles perfectionnées de l'architecture moderne, ces ennemis odieux des architectes et des agents-voyers. Ainsi ai-je fait à Nogent-le-Rotrou, pour celle que M. Ch. Vasseur mentionne dans son voyage *De Normandie en Nivernais*, mais dont, j'ignore pourquoi, il n'a pas joint *la pourtraiture* à son texte. J'éprouve quelque orgueil à réparer cette omission.



X....

Membre de la Société française d'Archéologie.

Achèvement de la tour de Bayeux.

On se rappelle qu'un jour, en 1855, un architecte du gouvernement entreprit de raser, *pour la consolider*, la tour centrale de la cathédrale de Bayeux. Les habitants de la cité, et le vénérable évêque, toujours regretté, qui gouvernait alors le diocèse, s'émurent de cet acte inqualifiable; et, à force de démarches, on obtint la conservation de « cette riche couronne ducale, dont les huit pans découpés à jour sont ciselés avec tant de délicatesse..... dont l'élégance et la

hardiesse ont toujours inspiré un sentiment d'admiration au voyageur, et sur laquelle reposent tant de précieux souvenirs (1). » Mais les démolisseurs vont vite en besogne. Pendant qu'on faisait les démarches pour sauver le monument, le dôme qui servait de couronnement à la tour avait été jeté à bas, et treize années de travaux ont à peine suffi pour réparer le désastre de si peu de jours ! Au mois de juillet 1868, les habitants de Bayeux eurent la joie de voir disparaître les échafaudages.

Bien que construit à la fin du XVII[e] siècle, dans le style classique alors en vogue, le dôme ne laissait pas de s'harmoniser avec la partie gothique de la lanterne, si bien que le vœu général fit imposer au nouvel architecte la forme hémisphérique pour le couronnement qu'il s'agissait de refaire. Certains publicistes ont discuté sur la convenance de ce choix. Sans prendre part à la querelle, nous jugeons l'œuvre telle qu'elle est ; mais on est forcé de convenir que le XIX[e] siècle a été moins heureux que le XVII[e]. Le nouveau dôme n'est pas satisfaisant.

Le comble consiste dans une charpente en fer, recouverte de feuilles de cuivre, sans baies, sans ressauts accentués ; son aspect est froid et maigre. Cela sent vraiment son XIX[e] siècle : tout y subit la loi de la règle et du compas ; l'ampleur, le grandiose manquent. Après tout, il ne faut pas trop s'en émouvoir. L'œuvre de nos pères sera mise ainsi davantage en relief, et nul ne pourra douter combien nous sommes dégénérés, malgré nos allégations journalières si pleines de forfanterie. Ce qui doit être blâmé sans réserve, c'est l'idée d'avoir ajouté à l'œuvre primitive un étage de maçonnerie semblable au premier étage. L'exécution est parfaite, mais l'utilité très-contestable. Il s'agissait de faire

(1) Mandement de Mgr Robin.

un toit pour remplacer celui si malencontreusement démoli ; pourquoi y ajouter cette superfétation sans laquelle les hommes de goût du temps passé étaient parvenus à faire une œuvre à la fois ample et harmonieuse, malgré la différence des styles ?

Puissent les habitants des villes qui possèdent des monuments profiter de cet exemple, et se mettre en mémoire que les architectes ne sont pas infaillibles. Moins ils toucheront aux œuvres de nos pères, mieux on s'en trouvera. Il y a rarement nécessité de restaurations fondamentales, et la main des hommes fait plus de ruines que celle du temps.

CH. VASSEUR.

L'esprit d'initiative à l'heure qu'il est.

Les congrès archéologiques de la société française d'Archéologie ont, depuis deux ans, poursuivi leur mission, soit qu'ils aient tenu successivement leurs assises dans plusieurs villes du midi de la France (Carcassonne, Perpignan, Beziers, Narbonne), soit qu'ils aient été réunis dans le Nord (Loches, 1869), soit que la société française d'Archéologie ait convoqué des réunions départementales à Rouen, à Caen, à Chartres et dans d'autres villes.

Ainsi, le mouvement décentralisateur s'est manifesté comme les années précédentes. Il reste beaucoup à faire sans doute, mais il faut attendre que l'esprit public soit régénéré, que l'esprit d'association se développe, et qu'au lieu de se passionner pour ce qui se passe dans la capitale, on porte un peu plus d'intérêt aux faits qui se passent près de nous ; qu'au lieu d'aller se montrer dans les réunions de

Paris, on travaille pour les réunions scientifiques et littéraires de la province ; qu'on se crée des ressources par le travail, au lieu d'aller mendier à Paris quelques aumônes.

Quand nous voyons l'esprit d'association littéraire et scientifique chez nos voisins, nous sommes humiliés de notre défaut d'initiative.

Les associations anglaises ont des légions d'adhérents et dix fois plus de membres souscripteurs que la société française d'Archéologie, dont la circonscription est plus grande et le territoire bien autrement garni de monuments que celui de l'Angleterre.

En agriculture, nous voyons l'Association des agriculteurs des bords du Rhin réunir près de 20,000 associés, tandis que l'Association normande, dont la circonscription est aussi étendue, en compte 3,000 seulement depuis trente-huit ans qu'elle existe.

Faisons des vœux pour que nos populations, moins indifférentes, se réveillent enfin de leur engourdissement et se groupent en sociétés locales d'abord, mais aussi en associations régionales ou générales; car il n'y a que celles-là qui puissent généraliser, comparer, et qui puissent aussi être entourées d'une grande autorité.

En France, où les journaux se passionnent trop souvent pour une multitude de choses sans importance, où les questions de personnes sont beaucoup, où l'intérêt public est trop souvent placé au second plan et même complètement méconnu, l'éducation est à faire. La centralisation a *faussé les esprits;* il faut tâcher de réveiller l'indépendance et l'initiative que l'Institut des provinces et la société française d'Archéologie ont si constamment préconisées.

Les institutions ne manquent pas; et, si la province le voulait bien, elle n'aurait rien à demander à Paris et n'aurait qu'à éviter les mauvais conseils qu'elle pourrait en recevoir.

Pour ne parler que des institutions archéologiques, et en laissant de côté celles qui ont leur siége à Paris, nous citerons la société française d'Archéologie, qui a des centres multiples et forme une sorte de fédération dont les inspecteurs divisionnaires sont les chefs; nous citerons la société des Antiquaires de Normandie, la société des Antiquaires de l'Ouest, celle de Picardie, de la Bretagne, de l'Orléanais, du centre, du midi de la France, et tant d'autres qui ont fourni depuis quelques années de nombreuses publications pleines d'intérêt, et jouissent dans leurs circonscriptions respectives d'une autorité considérable. Leur autorité serait bien autrement grande si elles avaient refusé à Paris tout acte de suzeraineté, si elles s'étaient donné à elles-mêmes un programme bien arrêté de travaux, au lieu d'aller en demander un aux comités parisiens; leur marche serait plus assurée, elles auraient une importance qu'elles n'ont pas encore. Continuons donc à prêcher l'esprit d'indépendance et d'initiative; là est l'avenir de la province, là est l'avenir du pays tout entier.

De Caumont.

Nous terminons ces citations tirées de l'excellent *Almanach de l'Archéologue français*, en regrettant que les déplorables événements qui sont venus frapper la France aient forcé la société d'interrompre cette utile publication.

Note du comité de rédaction.



TABLE DES MATIÈRES.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

XXXVII° SESSION

TENUE A LISIEUX EN NOVEMBRE 1870.

Caen, typ. F. Le Blanc-Hardel.


OXFORD
MUSEUM

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Par ordre Géographique et Alphabétique (1).

BUREAU CENTRAL.

MM. DE CAUMONT, fondateur et directeur de la Société, à Caen, rue des Carmes, 23, et à Paris, rue Richelieu, 63.

L'abbé LE PETIT, chanoine honoraire de Reims et de Bayeux, doyen de Tilly-sur-Seulles, membre de l'Institut des provinces, *Secrétaire général.*

CH. VASSEUR, *Secrétaire adjoint*, à Lisieux.

DE BEAUREPAIRE, conseiller à la Cour d'appel, *Secrétaire adjoint*, à Caen.

BOUET, *Inspecteur des monuments du Calvados*, rue de l'Académie, 6, à Caen.

L. GAUGAIN, *Trésorier-archiviste*, rue de la Marine, 3, à Caen.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Conseil se compose des membres du Bureau central, de MM. les Inspecteurs divisionnaires, des Inspecteurs des départements et de quarante membres résidant dans les différentes parties de la France, indiqués, dans la Liste générale, par des caractères italiques.

Les Ministres, le Directeur général des Cultes, l'Inspecteur général des monuments historiques, les Cardinaux, Archevêques et Évêques de France font de droit partie du Conseil.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Secrétaire général de la Société, ou à M. Gaugain, trésorier-archiviste, rue de la Marine, 3, à Caen.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

L'astérique (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des membres du Conseil sont désignés par le caractère italique).

1re *DIVISION.* — NORD, PAS-DE-CALAIS, SOMME ET OISE.

Inspecteur divisionnaire : M. COUSIN, membre de l'Institut des provinces, à Dunkerque.

Nord.

Inspecteur : M. le comte DE CAULAINCOURT, à Lille.

ALARD, banquier, membre de l'Institut des provinces, à Dunkerque.

BONVARLET (A.), consul de Danemark, id.

* CAULAINCOURT (le comte Anatole de), à Lille.

CORTYL (l'abbé), membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, curé de Vylder.

* COUSIN, ancien magistrat, président de la Société dunkerquoise et vice-président de la section d'archéologie des Quirites de Rome, à Dunkerque.

* CUVELIER (Auguste), à Lille.

DELAETER (l'abbé), curé-doyen de St-Éloi, à Dunkerque.

DOUAI (la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de).

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 40 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures. Pour le recevoir, les membres doivent *ajouter* 15 *fr. à leur cotisation annuelle.*

GODEFROY DE MESNILGLAISE (le marquis de), ancien sous-préfet, à Lille, et à Paris, rue de Grenelle, 93.

HONORÉ (l'abbé), curé-doyen de St-Sauveur, à Lille.

LA ROYÈRE (de), notaire honoraire, président de la Commission des moëres françaises, à Bergues.

LE BLANC (Ernest), inspecteur de la maison centrale, à Loos.

LEFEBVRE, secrétaire général de la Société d'émulation de Cambrai.

LEROY, architecte, à Lille.

MINARD, conseiller à la Cour d'appel de Douai.

PERRAULT (Ernest), à Dunkerque.

PREUX, avocat général, à Douai.

* *Regnier* (Mgr), archevêque de Cambrai.

* SUDRE (l'abbé), supérieur du grand-séminaire, à Cambrai.

VALLÉE (l'abbé), vicaire général, id.

* VAN-DER-CRUSSE DE WAZIERS (le comte de), à Lille.

VENDEGIES (le comte Charles de), à Cambrai.

Vincent (Charles), chef de division, à la préfecture, à Lille.

VOGELSANG (Charles de), id.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : * M. DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à St-Omer.

ALY, artiste-peintre, à Rinxent.

CARDEVAQUE (Alphonse de), propriétaire, à St-Omer.

* DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.

GIVENCHY (Charles de), id.

GREBET (l'abbé François-Joseph), curé de Wierre-au-Bois.

HAGÉRUE (Amédée de Beugny d'), au château de Soseinggheim.

* *Héricourt* (le comte d'), à Arras.

HAYS (E. du), au château de Courset.

LE FEBVRE (l'abbé F.), à Halinghem.

LEQUETTE (Mgr), évêque d'Arras.

* *Linas* (le chevalier de), à Arras.

MAILLARD-GÉNEAU (Antoine-Alexandre-Désiré), archéologue, à Samer.

QUANDALLE (Cyprien), receveur municipal, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Montreuil-sur-Mer.

SOUQUET (Achille), à Étaples.

* VANDRIVAL (l'abbé), chanoine titulaire, à Arras.

Somme.

Inspecteur : * M. MENNECHET, conseiller à la Cour d'Amiens.

* CHASSEPOT (le comte Léon de), à Amiens.

COSETTE-ÉMONT, propriétaire, id.

DELFORTRIE fils, architecte, id.

* *Duval*, chanoine titulaire, id.

ERMIGNY (d'), à Péronne.

HERBAULT, architecte, à Amiens.

* JOURDAIN (l'abbé), chanoine titulaire, id.

JUMEL (l'abbé), curé de Bourdon.

MATHAN (le baron Edgard de), lieutenant-colonel en retraite, id.

* MENNECHET (Eugène-Alexandre), conseiller à la Cour d'appel, à Amiens.

MORGAN (le baron Thomas de), propriétaire, id.

Oise.

Inspecteur : * M. l'abbé BARRAUD, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Beauvais.

AUBAY (le comte d'), sous-préfet de Senlis.

* BARRAUD, chanoine titulaire de Beauvais.

BEAUVILLÉ (Victor de), propriétaire, à Montdidier.

BRUSLÉ, peintre, à Senlis.

Danjou, président du Tribunal civil de Beauvais.

LATTEUX (Ludovic), directeur de la fabrique de vitraux peints, à Mesnil-St-Firmin.

LÉCOT (l'abbé), directeur de la *Foi Picarde*, vicaire, à Noyon.

LE FRANC (l'abbé), professeur à l'Institution St-Vincent, à Senlis.

* MARSY (Arthur de), conservateur honoraire du musée, élève de l'École des Chartes, à Compiégne.

MARTINVAL, curé de St-Morainville.

MATHON, archiviste, à Beauvais.

PONTHIEUX (Nicolas), fabricant de carreaux mosaïques, à Auneuil, près Beauvais.

* VAUTRIN, avocat, à Beauvais.

WIEIL, architecte du gouvernement, id.

2e DIVISION. — AISNE ET ARDENNES.

Inspecteur divisionnaire : * M. GOMART, membre de l'Institut des provinces, à St-Quentin.

Aisne.

Inspecteur : M.

* BAILLANCOURT (Gustave de), à St-Simon.
CHAUVENET (de), président du Tribunal civil, à St-Quentin.
DERSU, juge au Tribunal civil de Laon.
DESAINS, à St-Quentin.
* GOMART, membre de l'Institut des provinces, à St-Quentin.
Le Clerc de La Prairie (Jules), président de la Société archéologique, à Soissons.
LE FÈVRE, officier du génie en retraite, à Soissons.
MARTIN, membre du Conseil général de l'Aisne, à Rozoy-sur-Serre.
THÉVENART (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Laon.
WILLOT, secrétaire de la Société archéologique de Soissons.

Ardennes.

Inspecteur : * M. COUTY, architecte, à Sédan.

GUILLAUME (l'abbé), curé de Buzancy.

3e DIVISION. — MARNE ET SEINE-ET-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MELLET, membre de l'Institut des provinces.

Marne.

Inspecteur : * M. GIVELET, propriétaire, à Reims.

AUBERT (l'abbé), curé de Juvigny.
* BAYE (Joseph de), à Baye.
COSQUIN, membre du Conseil général.

Counhaye, à Suippes.
Duplessis, notaire honor., à Reims.
Duquenelle, membre de l'Académie, id.
Gabinet (Jules), conseiller honoraire de préfecture, à Châlons.
* Givelet, membre de l'Académie de Reims.
Godard (Isidore), suppléant du juge de paix, à Épernay.
Landriot (Mgr), archevêque de Reims, membre de l'Institut des provinces.
* Mellet (le comte de), membre de l'Institut des provinces, au château de Chaltrait.
Menu (Henri), à Reims.
Morel, percepteur, à Somsois.
* Périer, député à l'Assemblée nationale, à Châlons-sur-Marne.
Poisel, architecte, à Pleurs.
Querry (l'abbé), vicaire-général, à Reims.
Regnault, notaire et maire, à Fismes.
Robert, propriétaire, à Reims.
Savy (Camille), chef de division à la préfecture, à Châlons.
Savy, agent-voyer chef, membre de l'Institut des provinces, id.
Simon, à Reims.
Tortrat, architecte, id.
* Varnier (G.), à Avize.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : * M. le vicomte de Bonneuil, à Melun, et à Paris, rue St-Guillaume, 29.

Boyer, à Jouarre.
* Tiercelin (l'abbé), vicaire, à Jouarre.

4e *DIVISION*. — CALVADOS, MANCHE, ORNE, EURE, ET SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE CAUMONT.

Calvados.

Inspecteur : M. Bouet.

Achard de Vacognes (Amédée), à Bayeux.
Aubert, membre du Conseil de l'Association normande, à Caen.
Audrieu (Alfred), membre correspondant de la Société dunkerquoise, à Caen.
Auvray, architecte de la Ville, id.

BARBY (l'abbé), curé d'Épinay-sur-Odon.

Bazin (Alphonse), courtier de navires, à Caen.

* BEAUCOURT (le comte de), au château de Morainville, au Mesnil-sur-Blangy.

* BEAUJOUR, notaire, à Caen.

* BELLEFOND (Mme la comtesse de), à Caen.

BELROSE, à Bayeux.

Bertrand, ancien député au Corps législatif, ancien maire de Caen.

BESNOU, juge au Tribunal civil, à Caen.

BLANGY (vicomte Auguste de), au château de Juvigny.

BONNECHOSE (de), à Monceaux.

BOSCAIN, graveur, à Caen,

* BOUET, id.

BOURMONT (le comte Charles de), id.

* BRÉBISSON (de), à Falaise.

BRÉCOURT (de), ancien officier de marine, à Caen.

* BRIQUEVILLE (le marquis de), à Gueron.

* BRUNET (Victor), à Vire.

* CAMPION, avocat, secrétaire général de la mairie, à Caen.

CASTEL, agent-voyer chef en retraite, à Bayeux.

* CAUMONT (de), à Caen.

CAUMONT (Mme de), id.

CAZIN, propriétaire, à Vire.

CHATEL (Victor), à Valcongrain.

CHAULIEU (le baron de), ancien représentant, à Vire.

* COMBES (de), propriétaire, à Amayé-sur-Orne.

CORNULIER (le marquis de), à Caen.

* CUSSY DE JUCOVILLE (le marquis de), à la Cambe.

DAIGREMONT-SAINT-MANVIEU, juge, à Vire.

DANSIN, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Caen.

* DARRALDE, ancien procureur de la République, à Lisieux.

* DAUGER (le baron), propriétaire, au château d'Esquay-sur-Seulles.

DELAUNAY, architecte, à Bayeux.

DESFRIÈCHES (l'abbé), curé d'Ussy.

DESHAYES, architecte, à Caen.

* DESPORTES, ancien notaire, à Caen.

DO (l'abbé), chapelain de la Visitation, id.

* DOUESNEL (A.), ancien député, à Bayeux.

DOUÉTIL, à Vire.

DUBOURG, juge au Tribunal civil, à Falaise.

DU FERRAGE, propriétaire, à Caen.

* *Du Manoir* (le comte), maire de Juaye.

* DU MONCEL (le comte), membre de l'Institut des provinces, au château de Lébisey, près Caen.

DUPONT, sculpteur, à Caen.

* *Dupray-Lamahérie*, conseiller à la Cour d'appel, id.

Fédérique (Charles-Antoine), avocat, à Vire.

* Flandin, membre du Conseil général, à Pont-l'Évêque.

* Floquet, correspondant de l'Institut, au château de Formentin, et rue d'Anjou-St-Honoré, 52, à Paris.

* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.

* *Formigny de La Londe* (de), à Caen.

Fouques (l'abbé), curé de Trois-Monts.

Fournès (le marquis Arthur de), à Vaux-sur-Seulles.

Fournier (l'abbé), curé de Clinchamps.

* Gaugain, propriétaire, à Caen.

Gouix (l'abbé), curé d'Authie.

* Grandval (le marquis de), membre du Conseil général, à St-Denis-de-Maisoncelles.

Guernier, peintre, à Vire.

Guernier (l'abbé Léon), aumônier des hospices, id.

* *Guilbert* (Georges), membre de l'Association normande, à Caen.

Guillard, conservateur du Musée de peinture, id.

* Handjéri (le prince), au château de Manerbe.

* Harcourt (le duc d'), à Thury-Harcourt.

* Hettier, conseiller général, à Caen.

Huart (l'abbé), curé de St-Vaast.

Hugonin (Mgr), évêque de Bayeux et Lisieux.

* *Laffetay* (l'abbé), chanoine titulaire, à Bayeux.

* La Mariouze de Prévarin (de), ancien directeur des Domaines, à Caen.

Lamotte, architecte, à Caen.

Langlois (l'abbé Henri), chanoine honoraire de Bayeux, à l'abbaye de Mondaye.

La Porte (Augustin de), à Lisieux.

* Le Blanc, imprimeur-libraire, à Caen.

Le Bret (l'abbé), curé d'Equemauville.

Le Cesne, ancien député, propriétaire, à Hérouville.

Le Cointe (l'abbé), curé de Cormelles.

Le Couvreur (l'abbé), curé de St-Laurent, à Bayeux.

* Le Féron de Longcamp, docteur en Droit, à Caen.

Le Gorgeu, avocat, ancien membre du Conseil général, à Vire.

Léonard de Rampan (de), à Caen et au château d'Écrammeville.

* Le Petit (l'abbé), curé-doyen de Tilly-sur-Seulles.

Létot, propriétaire, à Caen.

* Lidehard, propriétaire, id.

* Loir (l'abbé), curé de Bienfaite.

Magron (Jules), négociant, à Caen.

* MALLET, ancien notaire, à Bayeux.

MARGUERIT DE ROCHEFORT (Léonce de), à Vierville.

Marie (l'abbé), chanoine honoraire d'Angers, curé d'Évrecy.

MONTGOMMERY (le comte de), à Fervaques.

MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences de Caen.

*MORIN-LAVALLÉE, à Vire.

NICOLAS (Alexandre), architecte de la ville de Lisieux.

* OILLIAMSON (le comte Gabriel d'), au château de St-Germain-Langot.

* OLIVE, maire d'Ellon, rue Écho, à Bayeux.

* *Pannier*, avocat, à Lisieux.

PAULMIER, ancien député, à Bretteville-sur-Laize.

POULALLIER, membre de plusieurs Sociétés savantes, à St-Pierre-sur-Dives.

* PÉPIN, docteur-médecin, à St-Pierre-sur-Dives.

* PIERRES (de), membre du Conseil général, à Louvières.

PICOT (l'abbé), supérieur des Missionnaires de la Délivrande.

PORQUET (le docteur), à Vire.

QUERMONNE (l'abbé), curé de Méry-Corbon.

REGNIER (l'abbé), doyen du canton de Dozulé, curé de Dives.

* *Renault*, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Caen, à Falaise.

* RIOULT DE NEUVILLE (le vicomte Louis de), à Livarot.

RUAULT-DU-PLESSIS-VAIDIÈRE, conseiller à la Cour d'appel, à Caen.

* SAINT-JEAN, membre du Conseil général, à Bretteville-le-Rabet.

TAVIGNY DU LONGPRÉ, avocat, à Bayeux.

THEISSIER, avocat, à Vassy.

TIRARD (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Notre-Dame de Vire.

TIRARD (J.), à Condé-sur-Noireau.

* TISSOT, conservateur de la Bibliothèque, à Lisieux.

* TORSAY (Mme la comtesse de), à Mouen.

TOUSTAIN (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aure.

* *Travers*, ancien professeur à la Faculté des lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen.

E. TRAVERS, conseiller de préfecture, à Caen.

* *Vasseur* (Charles), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Lisieux.

VAUTIER (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Thury-Harcourt.

VENGEON (l'abbé), curé de Luc.

VIGAN (Henri de), inspecteur des Forêts, en retraite, à La Petite-

Lande-de-Cerqueux, par Orbec-en-Auge.

* *Villers* (Georges de), membre de l'Institut des provinces, à Bayeux.

YVORY, sculpteur, à Bayeux.

Manche.

Inspecteur : * Mgr BRAVARD, évêque de Coutances.

ANGER (l'abbé Achille), chanoine de l'Académie pontificale des Arcades, commandeur du St-Sépulcre, à Hémévez.

* ANNOVILLE (Michel d'), maire, à Auderville.

* *Bravard* (Mgr), évêque de Coutances et d'Avranches.

* *Deligand*, chanoine, à Coutances.

HASLEY (l'abbé Isidore), curé coadjuteur d'Hémévez.

HUREL, notaire, à Gavray.

* LAINÉ, président de la Société archéologique, à Avranches.

LE CARDONNEL (l'abbé), archiviste du diocèse, à Coutances.

LE CREPS, propriétaire, à St-Lo.

LE GOUPILS (l'abbé), curé de Percy.

LE MESLE (l'abbé), curé de Savigny, près St-Hilaire-du-Harcouët.

MOULIN, inspecteur de l'Association normande, à Mortain.

ONFROY DE TRACY, percepteur, à Gavray.

* PONTGIBAUD (le comte César de), au château de Fontenay, près Montebourg.

* QUÉNAULT, ancien sous-préfet de Coutances.

ROUGÉ (le comte de), au château de St-Symphorien.

TOCQUEVILLE (le comte de), au château de Nacqueville.

* VIALLET, à Mortain.

Orne.

Inspecteur : M. Léon DE LA SICOTIÈRE, membre de l'Assemblée nationale, à Alençon.

* BARBERRY (de), au château de Matignon, à Essay.

BARBIER DE LA SERRE, garde général des Forêts, à Alençon.

* *Blanchetière*, ancien conduct. des ponts-et-chaussées, membre de l'Institut des prov., à Domfront.

* *Caix* (de), à son château de Bernay-sur-Orne, près d'Écouché.

CANIVET, inspecteur de l'Association normande, au château de Chamboy.

CONTADES (le comte de), membre

du Conseil général, à St-Maurice.

FALANDRE (le marquis de), à Moulins-la-Marche.

FAŸ (le vicomte du), au château de la Guimandière.

* LA FERRIÈRE (le comte de), au château de Ronfougeray.

LA GARENNE (de), secrétaire-général de la préfecture, à Alençon.

* LA SICOTIÈRE (Léon de), député de l'Orne, à Alençon.

LAUTOUR-MEZERAY, ancien maire d'Argentan, membre du Conseil général de l'Orne, à Argentan.

LE COINTRE (Eugène), à Alençon.

LE VAVASSEUR (Gustave), membre de l'Institut des provinces, à La Lande-de-Lougé.

MACKAU (le baron de), ancien député au Corps législatif, au château de Vimer, par Vimoutiers.

MURIE, architecte de la Ville, à Flers.

* PASQUIER-D'AUDIFFRET (le duc), au château de Sacy, près Argentan.

Eure.

Inspecteur : * M. Raymond BORDEAUX, docteur en Droit, à Évreux.

BARDET, docteur-médecin, à Bernay.

* BLOSSEVILLE (le marquis de), ancien député, au château d'Amfréville-la-Campagne.

BOURDON (l'abbé), curé de St-Germain, à Pont-Audemer.

* BORDEAUX (Raymond), docteur en Droit, membre de l'Institut des provinces, à Évreux.

BROGLIE (le prince Albert de), membre de l'Académie française, au château de Broglie.

CARESME (l'abbé), curé de Pinterville.

DAUGER (le comte), au château de Menneval.

* DIBON (Paul), propriétaire, à Louviers.

* GUILLARD (Émile), avoué, à Louviers.

LAIR (Casimir), à St-Léger-de-Rostes.

LALUN, architecte, à Évreux.

LA RONCIÈRE LE NOURY (le baron Clément de), contre-amiral, au château de Cracouville.

LE BLOND, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.

* LE REFFAIT, conseiller général, à Pont-Audemer.

LETEUIL, huissier, à Breteuil.

LOISEL, maître de poste, à La Rivière-Thibouville.

*MALBRANCHE, greffier du Tribunal de commerce de Bernay.

MARETTE, peintre-verrier, à Évreux.

MÉRY (Paul), à Évreux.

PETIT (Guillaume), député, à Louviers.

PETIT (Savinien), artiste peintre, au château de Broglie.

* PRÉTAVOINE, membre de l'Institut des provinces, maire de Louviers.

ROSTOLAN (de), à Évreux.

* SCHICKLER, au château de Bizy, près Vernon.

TIENNOTE, inspecteur de l'Association normande, à Pont-Audemer.

Seine-Inférieure.

Inspecteur : M. Léonce DE GLANVILLE, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

ARGENTRÉ (le vicomte d'), à Rouen.

* *Barthélemy* père, architecte, id.

BARTHÉLEMY fils, architecte, id.

BAUDICOURT (Théodule de), id.

BAUDRY (Paul), id.

BAZILE (Marcel), négociant, id.

BEAUREPAIRE (de), archiviste de la préfecture, à Rouen.

BERTHE (le docteur), membre de l'Association normande, rue Étoupée, id.

BEUZEVILLE, rédacteur en chef du *Journal de Rouen*, id.

* BONNET, sculpteur, Rampe-Bouvreuil, id.

* BONNECHOSE (Mgr de), cardinal-archevêque de Rouen, id.

* BOUELLE (le comte de), à son château près Neufchâtel.

BRIANÇON, à Cruchet-le-Valasse.

CARLIER, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Fécamp.

CAZE (de), membre de l'Académie, à Rouen.

CHADOUX, entrepreneur, id.

CHAVENTRÉ (Isidore), à Rouen.

* *Chevraux*, au château de Bosc-mesnil, près St-Saëns.

CLOGENSON, conseiller honoraire, à la Cour d'appel, président de l'Académie des sciences, à Rouen.

* COCHET (l'abbé), conservateur du musée d'antiquités, id.

* COLAS (l'abbé), chanoine titulaire, conservateur du musée céramique, id.

COMONT (l'abbé), vicaire, à Caudebec.

COURTONNE, architecte, à Rouen.

CUSSON, secrétaire général de la Mairie, id.

* DECORDE (l'abbé), curé de Bures (canton de Londinières).

DELAUNAY, professeur de peinture, à Rouen.

DERGNY, propriétaire, à Grancourt.

DESMAREST (L.), architecte en chef du département, à Rouen.

DESVÉ, propriétaire, à Grancourt.

DEVILLE (Ch.-S.-C.), membre de l'Académie des sciences, conser-

vateur de la section géologique au Collége de France, à Grancourt.

DUMONT (E.), employé aux docks, au Havre.

* DURANVILLE (Léon de), propriétaire, à Grancourt.

* ERNEMONT (le vicomte d'), membre du Conseil général, à Ernemont, près Gournay.

ESTAINTOT (le comte d'), inspecteur divisionnaire de l'Association normande, aux Autels, près Doudeville.

ESTAINTOT (le vicomte Robert d'), avocat, à Rouen.

FAUQUET (Octave), filateur, id.

FLEURY (Charles), architecte, id.

GAIGNOEUX (R.), directeur d'assurances, id.

GALLET (Napoléon), apprêteur, président du Conseil des Prud'hommes, id.

GAUCOURT (Emmanuel de), juge de paix, à St-Saëns.

GILLES (P.), manufacturier, à Rouen.

GIRONCOURT (de), membre du Conseil général, à Varimpré, près Neufchâtel.

* GLANVILLE (de), inspecteur de la Société, à Rouen.

* GRANDIN (Gustave-Victor), président de la Société archéologique, à Elbeuf.

GRIMAUX, entrepreneur, à Rouen.

GUEROUT, ancien notaire, id.

HOMAIS, avocat, id.

LA LONDE (Arthur de), rue La Rochefoucault, à Rouen.

* LA LONDE (de), ancien officier de cavalerie, id.

LA SERRE (G. de), sous-inspecteur des forêts, id.

LE BER (Arsène), ancien notaire, id.

LE COMTE (l'abbé), aumônier du Lycée, id.

LEFORT, avocat, id.

LEGENDRE, propriétaire, id.

LEMIRE, avocat, id.

* LE PEL-COINTEL, à Jumiéges.

LESEIGNEUR, filateur, à Rouen.

LISEY, propriétaire, à Elbeuf.

LIZOT, substitut du procureur de la République, à Rouen.

LORMIER (Charles), avocat, id.

LOTH (l'abbé), vicaire de St-Romain, rue du Champ-des-Oiseaux, id.

MABIRE, propriétaire, à Neufchâtel.

MARGUERRY (E.), courtier de commerce, à Rouen.

MAUDUIT, avocat, à Neufchâtel.

MÉRAUX (Amédée), compositeur, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

* MONTAULT (le comte de), au château de Nointot, près Bolbec.

PALLIER, ancien manufacturier, à Rouen.

* PETITEVILLE (de), propriétaire, id.

POUYER-QUERTIER, ministre des finances, id.

PROVOST (l'abbé), curé de Jumiéges.

Quenouille (Léopold), au Mesnil-Bénard, près St-Saëns.

Quesnel (Henri), propriétaire, à Rouen.

* Quesney (Victor), banquier, à Elbeuf.

Quinet (Édouard), propre, à Rouen.

Sauvage (l'abbé Eug.), professeur au petit séminaire du Mont-aux-Malades, près Rouen.

* Simon, architecte, boulevard Beauvoisine, à Rouen.

5e DIVISION. — SEINE, SEINE-ET-OISE, YONNE, LOIRET, AUBE ET EURE-ET-LOIRE.

Inspecteur divisionnaire : * M. EGGER, membre de l'Institut, rue Madame, 48, à Paris.

Seine.

Inspecteur : M. Darcel, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 bis, à Paris.

Arribaudt, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris.

* Arthus-Bertrand (Mme veuve), rue Hautefeuille, id.

* Aubert (le chevalier), rue d'Anjou-St-Honoré, 9 bis, id.

Aubrun, architecte, quai Bourbon, 19, id.

Barbier, employé au ministère de la Guerre, id.

Barthélemy (Anatole), ancien sous-préfet, id.

Barthélemy (Édouard de), maître des requêtes au Conseil d'État, rue Casimir-Périer, 3, à Paris.

* Belbeuf (le marquis de), sénateur, rue de Lille, 79, id.

* Blacas (le comte Stanislas de), rue de Varennes, 52, id.

Blanche, ancien secrétaire général de la Seine, à Paris.

* Bochin, rue de Provence, 58, id.

* Bonvouloir (le comte Auguste de), rue de l'Université, 15, id.

* Bottée de Toulmon, rue des Saints-Pères, 7 bis, id.

Bouvenne (Aglans), rue de la Chaise, 22, id.

Brunet (Richard), chef de bureau au ministère de l'Intérieur, à Paris.

Bruyère, curé de St-Martin, id.

Bucaille (Gustave), rue de Paris, 218, id.

Capelli, boulevard Pigalle, 38, à Montmartre, id.

Cattois (le docteur), membre de

l'Institut des provinces, rue de Sèvres, 4, à Paris

* CHATEAU (Léon), directeur à l'Institution professionnelle d'Ivry.

* CHAUBRY DE TRONCENORD (le baron de), rue Neuve-de-l'Université, à Paris.

COINDE (J.-P.), membre de plusieurs académies, id.

* COURTARVEL (le marquis de), rue St-Guillaume, 34, id.

DAMIENS, statuaire, rue du Cherche-Midi, 55, id.

* DARCEL, membre des Comités historiques, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 bis, id.

DAVID (le baron), ancien ministre plénipotentiaire, rue de l'Oratoire-du-Roule, 7, id.

DELAMARE, rue Rougemont, 12, id.

* DES CARS (le duc), rue de Grenelle-St-Germain, 79, id.

DELONGUEIL, graveur, rue Royale-St-Honoré, 8, id.

DIETRICH, graveur, rue des Mathurins-St-Jacques, id.

* DORÉ père, membre de l'Institut des provinces, cité Doré, boulevard de la Gare, 108, id.

DUPONT (A^te), professeur de belles-lettres, avenue de Neuilly, 146 bis, id.

DURAS, propriétaire, rue d'Austerlitz, 4, id.

DURBAU (A.), rue de la Tour-d'Auvergne, 10, id.

* ERCEVILLE (le comte Gabriel d'), rue de Grenelle-St-Germain, 13, à Paris.

* ESTAMPES (le comte Théodore d'), cité Clary, 7, rue Neuve-des-Mathurins, id.

* EGGER, membre de l'Institut, rue Madame, 48, id.

FONTAINE DE RESBECQ (le vicomte Eugène de), rue du Regard, 12, id.

GEFFROY (Auguste), orfèvre-émailleur, rue du Bouloy, 10, id.

GODEFROY-MESNILGLAISE (le marquis de), ancien sous-préfet, rue de Grenelle-St-Germain, 93, id.

HUSSON, propriétaire, rue Meslay, 18, id.

* JESSÉ-CHARLEVAL (le marquis de), rue de Menars, 16, id.

* JOANNE, rue de Vaugirard, 20, id.

KELLER (Émile), ancien député, rue de Las-Cases, 7, id.

KERGORLAY (le comte de), de l'Institut des provinces, député à l'Assemblée nationale, rue de Las-Cases, 24, id.

* LABARTHE (Jules), membre de l'Institut des provinces, rue Drouot, 2, id.

LABILLE (Aimable), architecte, boulevard Poissonnière, 24, id.

LA BROISE (de), rue du Transit, 7, à Vaugirard.

LAMBERT (Fabien), architecte, inspecteur des travaux de la Ville, rue Monsieur-le-Prince, 48, à Paris.

LANTIER (l'abbé), au séminaire de St-Sulpice, id.

LA PANOUZE (le comte de), rue du Faubourg-St-Honoré, 29, id.

LA TRÉMOUILLE (le duc de), id.

* LA VILLEGILLE (de), secrétaire général des Comités historiques, rue de Seine, 12, id.

LE BLEU, docteur en médecine, id.

LE CLERC (Jules), avocat, rue du Regard, 10, id.

LE CLERC (Henri), architecte, id.

* LE CORDIER, ingénieur civil, rue du Petit-Parc, 67, id.

LÉGIER DE MESTEIME (Henri), avocat à la Cour d'appel, id., et à Apt (Vaucluse).

* LE HARIVEL-DUROCHER, de l'Institut des provinces, rue du Regard, 6, à Paris.

LE LOINTIER, au séminaire St-Sulpice, id.

LE NORMAND (François), rue de Madame, 34, id.

LEPELTIER, substitut du Procureur de la République, id.

* LE ROYER, directeur de l'École professionnelle, membre de l'Institut des provinces, à Vincennes.

* LIESVILLE (de), aux Batignolles, rue Gauthey, 24, à Paris.

LIGIER, architecte, rue Blanche, 60, id.

* LUSSON, peintre-verrier, id.

MARQUIS (Léon), ingénieur, rue du Dragon, 10, à Paris.

MARTIN (L.), rue de Rivoli, id.

MESNIL DU BUISSON (le comte du), rue de la Tourelle, à Boulogne, près Paris.

MINORET (E.), avocat à la Cour d'appel, boulevard de Strasbourg, à Paris, et à Cannes (Alpes-Maritimes).

* MIREPOIX (le duc de), rue St-Dominique-St-Germain, 102, à Paris.

MOLL, architecte, id.

MONTANT (Henri de), directeur du *Journal illustré*, rue Neuve, 5, avenue de l'Impératrice, id.

* MONTLAUR (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, député, rue de Grenelle-St-Germain, 75, id.

MONTLUISANT (de), capitaine d'artillerie, rue St-Dominique-St-Germain, 2, id.

MOTTIN DE LA FALCONNIÈRE (A.), rue St-Sulpice, 34, id.

NUGENT (le comte de), rue du Regard, 5, id.

* OILLIAMSON (le vicomte d'), rue de la Ville-l'Évêque, 29, à Paris.

* OLIVIER, inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, boulevard de Denain, id.

OUDINOT DE LA FAVERIE, rue de l'Ouest, 56, id.

PARIS (Louis), ancien bibliothécaire de la ville de Reims, rue Rambuteau, 2, id.

PARIS (Paulin), membre de l'Institut de France, place Royale, à Paris.

PASQUIER (Lucien), étudiant, id.

* POMMEREU (le vicomte Armand de), rue de Lille, 67, id.

* PONTOIS DE PONTCARRÉ (le marquis de), rue d'Anjou-St-Honoré, 42, id.

PONTON D'AMÉCOURT (le vicomte de), rue d'Enfer, 43, id.

POPELIN (Clodius), peintre-émailleur, avenue de Plaisance, 3, id.

POUSSIELGUE-RUSAND (Placide), orfèvre, rue Cassette, 15, id.

* PRÉVOST, capitaine-commandant du génie, à Vincennes.

* PRZEZDZIECKI (le comte Alex.), rue de Berry, 38, à Paris.

REBOUR (le marquis Léopold), rue de Boulogue, 3, id.

ROBERT, de l'Institut, directeur à l'*Administration de la guerre*, id.

ROGER DE LA LANDE (Ferdinand), boulevard St-Michel, 27, id.

ROYS (le vicomte Ernest de), auditeur au Conseil d'État, 6, place Vendôme, id.

* RUILLÉ (le comte de), rue d'Anjou-St-Honoré, 80, à Paris, et à Vassy (Haute-Marne).

* SAGOT, membre de plusieurs académies, rue et hôtel Laffitte, à Paris.

* SAINT-PAUL (P.-L. de), avocat, rue d'Aguesseau, 1, id.

* SAINT-PAUL (Anthyme), rue de Vaugirard, 20, id.

SALVANDY (le comte Paul de), député, rue Cassette, 30, id.

SOUQUET, avocat, ruè St-Jacques, 241, id.

TASCHEREAU, directeur général de la Bibliothèque nationâle, id.

* THÉNARD (le baron), membre de l'Institut, place St-Sulpice, id.

* THIAC, membre de l'Institut des provinces, rue St-Lazare, 24, id.

* THIOLLET, pass. Ste-Marie, 8, id.

* VAULOGÉ (Frantz de), rue du Centre, 8, id.

* *Villefosse* (Héron de), archiviste-paléographe, rue de Buffon, 25, id.

* VOGUÉ (le comte Melchior de), rue de Lille, 90, id.

Seine-et-Oise.

Inspecteur : M. DE DION, à Montfort-l'Amaury.

AMAURY (l'abbé), curé de Vétheuil.

* DION (Henri de), ingénieur, à Montfort-l'Amaury.

DION (Adolphe de), inspecteur de la Société, id.

HEUDE-LÉPINE, id.

MESNIL-DURAND (le baron de), rue St-Honoré, 10, à Versailles.

* PÉCOUL, archiviste-paléographe, au château de Villiers, à Draveil, et à Madrid (Espagne).

Yonne.

Inspecteur honoraire : Mgr Jolly, ancien archevêque de Sens.

Inspecteur : M. Victor Petit, de Sens.

* *Challe*, sous-directeur de l'Institut des provinces, membre du Conseil général de l'Yonne, maire d'Auxerre.

Clermont-Tonnerre (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.

Cotteau, juge, secrétaire-général de l'Institut des provinces, à Auxerre.

Havelt-des-Barres (baron du), au château des Barres, à Sainpuits, par Entrains-sur-Nohain.

Hélie (Auguste), à Avallon.

Lallier, président du Tribunal civil, membre du Conseil général, à Sens.

* *Petit* (Victor), membre de l'Institut des provinces, id.

Quantin, archiviste du département, à Auxerre.

Ravin, notaire, à Villiers-St-Benoît.

Roguier (l'abbé), aumônier de l'École normale d'Auxerre.

* Textoris, au château de Chenay, par Tonnerre.

* Tonnellier, greffier en chef du Tribunal civil, à Sens.

Loiret.

Inspecteur : M. l'abbé Desnoyers, chanoine, vicaire général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* Boucher de Molandon, à Orléans, et à Reuilly, par Pont-au-Moines.

Bréhan, ingénieur, à Gien.

Buzonnière (de), membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* Desnoyers (l'abbé), chanoine, vicaire général, membre de l'Institut des provinces, id.

* Dupanloup (Mgr), de l'Académie française, évêque d'Orléans.

Gervaise (Émile-Ambroise), avoué à Montargis.

Guignebert, ancien maire, id.

Le Roy, avoué, id.

Léorier (Gaston), au château de Montargis.

Marchand, correspondant du ministère de l'Instruction publique, près Briare.

Martellier (Paul), juge au Tribunal civil, à Pithiviers.

POULLAIN, conducteur des ponts-et-chaussées, à Orléans.

THIBONNEAU, notaire, à Lorris.

THOMAS, architecte, directeur de la fondation Durzy, à Montargis.

Aube.

Inspecteur : * M. l'abbé COFFINET, chanoine de Troyes.

ADNOT, notaire, à Chappes, canton de Bar-sur-Seine.

ANTESSANTY (l'abbé d'), aumônier de l'hospice St-Nicolas, à Troyes.

BATIER, conducteur des ponts-et-chaussées, à Bar-sur-Seine.

BONNEMAIN (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire de Ste-Madeleine, à Troyes.

* BOYER DE SAINTE-SUZANNE (le baron de), préfet de l'Aube, id.

* CAMUSAT DE VAUGOURDON, membre de la Société académique de l'Aube.

CHAUMONNOT (l'abbé), professeur de rhétorique, au petit séminaire de Troyes.

Coffinet (l'abbé), chanoine, ancien vicaire général du diocèse, à Troyes.

* FLÉCHEY-COUSIN, architecte, id.

* *Gayot* (Amédée), ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

GRÉAU (Jules), manufacturier, id.

HABERT, ancien notaire, id.

HERVEY, docteur-médecin, id.

HUOT (Charles), manufacturier, id.

* LE BRUN-DALBANE, membre de l'Institut des provinces, id.

* *Lapérouse* (Gustave), président de la Société académique de l'Aube, id.

MARCILLAC (le comte de), à Bar-sur-Seine.

ROISARD (l'abbé), chanoine archiprêtre de la cathédrale, vicaire général, à Troyes.

ROYER (J.), architecte, aux Riceys.

* VENDEUVRE (le comte Gabriel de), ancien représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.

VERNIER (A.), propriétaire, à Troyes.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : M. Charles D'ALVIMARE, à Dreux.

* ALVIMARE (Ch. d'), à Dreux.

* *Durand* (Paul), de l'Institut des provinces, à Chartres.

* LEFFROY, propriétaire, à Dreux.

* LE PROUX (Louis-Armand-Fernand), élève de l'École des

Chartes, secrétaire de la préfecture d'Eure-et-Loir, à Chartres.

* MERLET, secrétaire de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Morissure (de), secrétaire du Comice agricole, à Nogent-le-Rotrou.

* PERROUD, notaire, membre de l'Institut des provinces, à Chartres.

SAINT-LAUMER (de), maire de Chartres.

* TELLOT (Henri), propriétaire, à Dreux.

6e *DIVISION.* — SARTHE, MAINE-ET-LOIRE ET MAYENNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MAILLY, ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans, et à Paris, rue de l'Université, 53.

Sarthe.

Inspecteur : * M. HUCHER, de l'Institut des provinces.

* ALBIN (l'abbé), chanoine honoraire, au Mans.

BAUCHET (Paul), architecte, id.

BLOTTIÈRE, sculpteur, id.

BOUVET (l'abbé), curé de Neuvy.

CHARDON, ancien élève de l'école des Chartes, au Mans.

Charles (Léopold), antiquaire, à la Ferté-Bernard.

* CHEVREAU (l'abbé), vicaire général du Mans.

CLERMONT-GALLERANDE (le vicomte de), au Mans.

* CUMONT (le vicomte Charles de), à Sillé-le-Guillaume,

DAVID (A.-G.), architecte, au Mans.

DESLAIS (l'abbé), curé de La Couture, id.

ÉTOC DES MAZY, médecin de l'asile des Aliénés, id.

GAULLIER, sculpteur-statuaire, au Mans.

GOMBERT, architecte, id.

* *Hucher*, membre de l'Institut des provinces, id.

JAFFART, peintre-ornemaniste, id.

JOUSSET DES BERRIES, juge d'Instruction, id.

LE PELLETIER, docteur-médecin, au Mans.

L'HERMITE, membre du Conseil général, à St-Calais.

LIVET (l'abbé), chanoine honoraire, curé du Pré, au Mans.

* MAILLY (le comte de), ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans.

* PAILLARD-DUCLÉRÉ, membre du Conseil général, au Mans.

PERSIGAN (l'abbé), chanoine titulaire, au Mans.

ROUSSEAU, professeur de dessin, id.

* SAINT-PATERNE (le comte de), à St-Paterne.

* SINGHER, directeur général de la compagnie d'Assurance mutuelle mobilière, commandeur de l'Ordre de Charles III, chevalier de la Légion d'Honneur, au Mans.

VERDIER, professeur de mathématiques en retraite, membre de l'Institut des provinces, id.

Voisin (l'abbé), de l'Institut des provinces, id.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : * M. GODARD-FAULTRIER, à Angers.

BOUTON-LÉVÊQUE, maire des Ponts-de-Cé.

CHEDEAU, adj. au maire, à Saumur.

COURTILLER, conservateur du musée, id.

DEMAREST, maire de Bagneux.

ESPINAY (d'), conseiller à la Cour d'appel à Angers, membre de l'Institut des provinces.

FARCY (Louis de), rue du Parvis-St-Maurice, 8, à Angers.

GARREAU, propriétaire, à St-Rémi-la-Varanne.

* GODARD-FAULTRIER, à Angers.

* *Joly-Leterme*, archic., à Saumur.

* JOUBERT (l'abbé), chanoine honoraire, à Angers.

LAMBERT aîné, à Saumur.

ESTOILE (le comte de l'), à la Lande-Chasles, près Angers.

LOUVET, ancien député au Corps législatif, ancien ministre de l'agriculture et du commerce, à Saumur.

MALIFAUD, lieutenant au 86e régiment de ligne, à Fontevrault.

MAYAUD (Albert), membre du Conseil général des Deux-Sèvres, à Saumur.

MILLET DE LA TURTAUDIÈRE, membre de l'Inst. des prov., à Angers.

PARROT (A.), de l'Institut historique, à Angers.

PIETTE, architecte, à Saumur.

QUATREBARBES (le comte Théodore de), à Angers.

ROFFROY, architecte, à Saumur.

SAUVAGE, juge de paix, à Louroux-Beconnais.

TARDIF (l'abbé), chanoine secrétaire de l'évêché, à Angers.

Mayenne.

Inspecteur : M. LE FISELIER, à Laval.

* BARBE (Henri), à Jublains.

BRETONNIÈRE (Louis), rue de l'Évêché, à Laval.

* CHAMPAGNEY (Mme la marquise de), au château de Craon.

* CHEDEAU, avoué, à Mayenne.

Couanier de Launay (Stéphan), à Laval.

Guays des Touches, propriétaire, id.

* Le Fiselier, secrétaire de la Société de l'Industrie, à Laval.

Pointeau (l'abbé), vicaire de Fougerolles.

Prudhomme (l'abbé), curé de Louverné.

Sebaux (l'abbé), supérieur du grand séminaire, à Laval.

7e *DIVISION.*—LOIR-ET-CHER, CHER, INDRE-ET-LOIRE, INDRE ET NIÈVRE.

Inspecteur divisionnaire : M. de COUGNY, de l'Institut des provinces, au château de La Grille, près Chinon.

Loir-et-Cher.

Inspecteur: * M. le marquis de Vibraye, membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny.

Beaussin, substitut du Procureur de la République, à Vendôme.

* Bodard de La Jacopière (Anatole de), au château de St-Ouen.

Delaune (Jules), avoué licencié, à Romorantin.

Haugou (l'abbé), vicaire à Onzain.

* La Croix de Rochambeau (le comte), au château de Rochambeau, près Vendôme, et à Paris, rue de Hanovre, 6.

Launay, professeur au collége de Vendôme.

Lenail (Ernest), architecte, à Blois.

Neilz (Stanislas), à Courtiras.

* Nadaillac (le marquis de), président de la Société archéologique de Vendôme.

* Vibraye (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny.

Cher.

Inspecteur : M. l'abbé Lenoir, membre de l'Institut des provinces, à Villequiers.

* Buhot de Kersers, de la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

Corbin (Adrien), conseiller honoraire, id.

Couet (René de), à Couët, près Sancerre.

Du Moutet, membre de plusieurs Sociétés archéologiques, à Bourges.

* LENOIR (l'abbé), curé de Villequiers, chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces.

MARÉCHAL, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Charly.

MÉLOIZES (Albert des), trésorier de la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

VALOIS (Georges), secrétaire général de la préfecture, id.

Indre-et-Loire.

Inspecteur : * M. le comte DE GALEMBERT, propriétaire, à Tours.

ARCHAMBAULT (Léonide), juge suppléant, à Loches.

BACOT DE ROMANS (Jules), à Tours.

* BIANCOURT (le marquis de), à Azay-le-Rideau.

BOISLÈVE-DESNOYERS, maire de Langeais.

Bourrassé (l'abbé), chanoine titulaire, à Tours.

BRETON-DUBREUIL, conseiller général, au Grand-Pressigny.

BRIDIEU (marquis de), conseiller général et député, à Loches.

BRIFFAULT, propriétaire et maire, id.

* CHAISEMARTIN, procureur de la République, id.

CHAVIGNY (de), propriétaire, à Chinon.

CHEVALIER (l'abbé), vice-président de la Société archéologique, à Tours.

* *Cougny* (G. de), au château de La Grille, près Chinon.

* GALEMBERT (le comte de), propriétaire, à Tours.

GALLOIS, architecte, à Chinon.

GAULLIER DE LA CELLE, propriét[re] et maire, à La Celle-Guenond.

GOUGEON, aumônier du pensionnat d'Onzoin.

GRANDMAISON, archiviste d'Indre-et-Loire, président de la Société archéologique de Touraine.

* *Guérin* fils, architecte, à Tours.

JUTEAU (l'abbé), prêtre de St-Maurice de Chinon.

HOUZÉ, percepteur, à Preuilly.

MAME, ancien maire, à Tours.

NOBILLEAU, propriétaire, à Tours.

* OUDIN, filateur, à Loches.

PAILLARD, sous-préfet, id.

PALUSTRE DE MONTIFAULT (Léon), boulevard Béranger, 6 *bis*, à Tours.

PASTOUREAU, préfet d'Indre-et-Loire.

* PÉCARD, conservateur du musée archéologique, à Tours.

ROBIN (l'abbé), curé de St-Ours, à Loches.

* SAINT-GEORGES (le comte de), au château de La Brèche, près l'Ille-Bouchard.

* SALMON DE MAISONROUGE, à Loches.

* Sarcé (de), au château de Hodbert-St-Christophe.

Senilhes (L. de), receveur particulier des finances, à Loches.

* *Sonnay* (de), à Cravant.

Tourlet (Ernest), à Chinon.

Indre.

Inspecteur : M. le docteur Fauconneau du Fresne, à Châteauroux.

* Charon (l'abbé), curé de St-Marcel, canton d'Argenton.

* Fauconneau du Fresne (le docteur), à Châteauroux.

* *Voisin* (l'abbé), curé de Douadic (canton du Blanc), à Châtillon-sur-Indre.

Nièvre.

Inspecteur : M. de Langardière, substitut, à Nevers.

Crosnier (l'abbé), curé de Marzy.

* Forcade (Mgr), évêque de Nevers.

Millet (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de St-Amand-en-Puysaye.

* Langardière (Ch. de), substitut, à Nevers.

Soultrait (le comte Georges de), inspecteur des monuments du Rhône, membre de l'Académie nationale de Lyon et de la Société archéologique de Nevers, au château de Thoury-sur-Abron.

Violette (l'abbé), archiprêtre de Cosne.

8e *DIVISION.*—PUY-DE-DOME, HAUTE-LOIRE, LOIRE ET LOZÈRE.

Inspecteur divisionnaire : * M. J.-B. BOUILLET, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : M. Thibault, peintre-verrier, à Clermont.

* Bouillet (J.-B.), membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

* Chardon du Ranquet, id.

* Lafaye l'Hôpital (de), id.

* Serres de Gauzy (Jules), à Clermont-Ferrand.

Tardieu (Ambroise), id.

* Thibault, peintre-verrier, id.

Haute-Loire.

Inspecteur : M. Le Blanc, à Brioude.

* Calemard de La Fayette, député, président de la Société d'agriculture, sciences, arts, industrie et commerce du Puy.

Chanaleilles (le marquis de), au château de Chanaleilles.

Le Blanc, conservateur de la Bibliothèque de Brioude.

Loire.

Inspecteur : * M. le vicomte de Meaux, à Montbrison.

* Buhet (Eugène), notaire, à St-Étienne.

Chaverondier (Auguste), docteur en droit, archiviste du département, id.

Coste (Alphonse), négociant, à Roanne.

Durand (Vincent), à Ailleux, par Boën.

* Gérard, agent-voyer en chef, à St-Étienne.

Gonnard, secrétaire de la Mairie, à St-Étienne, rue St-Louis, 41.

Le Roux, ingénieur civil, rue Ste-Catherine, à St-Étienne.

* Meaux (le vicomte de), au château d'Écotay.

* Noelas, docteur-médecin, à St-Haon-le-Châtel.

Vier (Louis), adjoint au maire, à St-Étienne.

Lozère.

Inspecteur : * M. Roussel, à Mende.

Foulquier (Mgr), évêque de Mende.

Le Franc, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Mende.

Polge (l'abbé), vicaire général de l'évêché de Mende.

* Roussel, député à l'Assemblée nationale, président de la Société d'agriculture, à Mende.

9e *DIVISION.* — ILLE-ET-VILAINE, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, MORBIHAN ET LOIRE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire: * M. AUDREN DE KERDREL, député à l'Assemblée nationale, membre de l'Institut des provinces, à Rennes.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : * M. LANGLOIS, architecte, à Rennes.

André, conseiller à la Cour d'appel, à Rennes.

* AUDREN DE KERDREL, député, rue St-Sauveur, 3, id.

AUBRUN, architecte, quai Bourdon, 19, id.

AUSSANT, docteur-médecin, membre de l'Institut des provinces, id.

* BREIL DE LANDAL (le comte de), au château de Landal.

BRUNE (l'abbé), chanoine, à Rennes.

DANJOU DE LA GARENNE, à Fougères.

* *Genouillac* (le vicomte de), au château de la Chapelle-Chaussée, près et par Bécherel.

LA BIGNE-VILLENEUVE (de), à Rennes.

* LA BORDERIE (de), député, membre de l'Institut des provinces, à Vitré.

* *Langle* (le vicomte de), id.

* LANGLOIS, architecte, à Rennes.

TOULMOUCHE, membre de plusieurs Académies, id.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M. GESLIN DE BOURGOGNE, à St-Brieuc.

GAUTIER-DU-MOTTAY, à Plérin, près St-Brieuc.

* FOUCHER DE CAREIL (le comte), préfet des Côtes-du-Nord, id.

* HERNOT, sculpteur, à Lannion.

KERANFLECH (le comte de), au château de Quelenec, par Mur-de-Bretagne.

LE FOLL (l'abbé), curé de Plédidy.

Finistère.

Inspecteur : M. DU MARHALLAH, à Quimper.

* *Blois* (le comte A. de), ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Quimper.

* DU CHATELLIER, membre de l'Institut de France, au château de Kernuz, près Pont-l'Abbé.

* HALLÉGUEN, membre de l'Institut des provinces, à Châteaulin.

LE BLANC, inspecteur de la maison centrale de Belle-Ile-en-Mer.

* MARHALLAH (du), député à l'Assemblée nationale, à Quimper.

Morbihan.

Inspecteur : M. DE KÉRIDEC, député à l'Assemblée nationale, à Hannebout.

* KÉRIDEC (de), à Hannebout.

LALLEMAND (Alfred), juge de paix, à Vannes.

* LAVENOT (l'abbé), vicaire, à Carnac.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : M. VAN-ISEGHEM, architecte, à Nantes.

LA NICOLIÈRE (Stéphan de), à Nantes.

* LA TOUR-DU-PIN-CHAMBLY (le baron Gabriel de), boulevard Delorme, 26, id.

LEHOUX, docteur-médecin, rue de la Chalotais, 1, id.

LE MACXON (l'abbé), chanoine, rue Royale, 10, id.

Marionneau, rue du Calvaire, 1, id.

MARTEL, directeur du grand séminaire, à Nantes.

ORIEUX, agent-voyer d'arrondissement, id.

* RAIMOND (Charles de), architecte, id.

RICHARD (l'abbé), vicaire général de Nantes.

TILLY (le marquis Henri de), rue Tournefort, id.

* *Van-Jseghem* (Henri), architecte, rue Félix, 1, id.

10e *DIVISION.*—VIENNE ET DEUX-SÈVRES.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Vienne.

Inspecteur : M. Le Cointre-Dupont.

* Auber (l'abbé), chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.
* Benye (le père), id.
* Cougny (Émile de), au château de Savigny.
* Gondon de Lalande (Jules), à Montmorillon.
La Brosse (le comte de), propriétaire, à Poitiers.
La Tourette (Gilles de), propriétaire, à Loudun.
La Tourette (Léon de), docteur-médecin, id.
Le Cointre-Dupont, propriétaire, à Poitiers.
Longuemar (de), président de la société des Antiquaires de l'Ouest, id.
Redet, archiviste du département, membre de l'Institut des provinces, id.

Deux-Sèvres.

Inspecteur : M. Ledain, avocat, à Parthenay.

Barraud, juge suppléant, à Bressuire.
David, ancien député au Corps législatif, id.
Giraud (Alfred), procureur de la République, à Parthenay.
Lafosse (Henri), à Niort.
* Ledain, membre de la société des Antiquaires de l'Ouest, à Parthenay.
* Ravan, trésorier de la société de Statistique, à Parthenay.
Rondier, juge honoraire, à Melle.

11e *DIVISION.* — CHARENTE-INFÉRIEURE ET VENDÉE.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé LACURIE, chanoine honoraire, ancien aumônier du collége de Saintes.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. Brisson, secrétaire en chef de la mairie de La Rochelle.

Avril de La Vergnée (Ernest), avocat, à La Rochelle.
Beauchamp (Charles de), à Pons.
Clervaux (Jules de), à Saintes.
Doublet (l'abbé), curé de Rétaux.
* Lacurie (l'abbé), chanoine honoraire, ancien aumônier du collége de Saintes.
Menut, employé des Douanes, à La Rochelle.
Mraille (A.), agent-voyer supérieur, à Jonsac.
Person (l'abbé), aumônier du collége de Rochefort.
* Phelippot, propriétaire, au Bois (Ile-de-Ré).
Romieux (Gaston), secrétaire de l'académie, à La Rochelle.
Thomas (Mgr), évêque de La Rochelle.

Vendée.

Inspecteur : M. Léon Ballereau, architecte, à Luçon.

* *Ballereau* (Léon), architecte, à Luçon.
Baron, ancien député, à Fontenay.
Baudry (l'abbé F.), curé du Bernard.
* Bouin (l'abbé), curé de Chavagnes-en-Paillers.
Colet (Mgr), évêque de Luçon.
Chesneau, papeterie d'Entiers, commune de Cugand.
Delidon, notaire, à St-Gilles-sur-Vie.
Fillon (Benjamin), à Fontenay.
Guérin (l'abbé), curé doyen, à St-Fulgent.
Rochebrune (Octave de), à Fontenay.
Staub (l'abbé), curé de St-Maurice-des-Nouhes.
Tressay (l'abbé du), chanoine, à Luçon.

12e *DIVISION.*— HAUTE-VIENNE, CREUSE ET DORDOGNE.

Inspecteur divisionnaire : M. JULES DE VERNEILH, membre de l'Institut des provinces, à Nontron.

Haute-Vienne.

Inspecteur : * M. l'abbé ARBELOT, chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.

* ARBELOT (l'abbé), chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.
FORGERON (André), à Chalus.
MAUBLANC (de), à St-Junien.
TANDEAU DE MARSAC (l'abbé), chanoine honoraire, à Limoges.

Creuse.

Inspecteur : M. le comte DE CESSAC, membre de l'Institut des provinces.

* CESSAC (Pierre de), au château de Mouchetard, près Guéret.
CHAUSSAT (le docteur), à Aubusson.
* CORNUDET (le vte de), membre du conseil général, à Crocq.
COUSTIN DE MASNADAUD (le marquis Henri de), au château de Sazerat.
LATOURETTE (de), ancien député au Corps législatif.
PÉRATHON (Cyprien), négociant, à Aubusson.
RICHARD (Alfred), archiviste du département, à Guéret.
VIGIER (Antoine), notaire et maire, à Vallière.

Dordogne.

Inspecteur : M. le vicomte Alexis DE GOURGUES, membre de l'Institut des provinces, à Lanquais.

* ABZAC DE LA DOUZE (le comte Ulrich d'), à Périgueux.
* BOURDEILLES (le marquis Hélie de), au château de Bourdeilles.

* GALY, D.-M., à Périgueux.

GOURGUES (le vicomte Alexis de), à Lanquais.

GOYHENÈCHE (l'abbé), au château de Montréal.

* *Roumejoux* (Anatole de), à Périgueux.

* VERNEILH (baron Jules de), membre de l'Institut des provinces, à Puyrazeau.

13e *DIVISION*. — GIRONDE, LANDES, CHARENTE ET LOT-ET-GARONNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le marquis DE CASTELNEAU-D'ESSENAULT, de l'Institut des provinces, au château de Paillet (Gironde).

Inspecteur divisionnaire honoraire : * M. CHARLES DES MOULINS, commandeur de l'Ordre pontifical de St-Grégoire-le-Grand, sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Gironde.

Inspecteur : M. Léo DROUYN, à Bordeaux.

* AUZAC DE LA MARTINIE (d'), propriétaire, à Pujols.

* BANNES-GARDONNE (E. de), au château de Beauséjour, à Fargues.

BLATAIROU (l'abbé), doyen honoraire de la faculté de Théologie, à Bordeaux.

* CASTELNEAU-D'ESSENAULT (le marquis Guillaume de), au château de Paillet.

* *Chasteigner* (le comte Alexis de), rue Montbazon, 23, à Bordeaux.

CHASTEIGNER (Paul de), rue du Palais-Galien, id.

* CIROT DE LA VILLE (l'abbé), chanoine honoraire, professeur d'écriture sainte à la faculté de Théologie, membre de l'Institut des provinces, id.

CORBIN (l'abbé), curé de Roaillan.

* DES MOULINS (Charles), sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

DESPAIX (l'abbé P.), curé de Verteuil.

* DROUYN (Léo), inspecteur des Archives de la Gironde, rue de Gasc, 143, à Bordeaux.

* DURAND (Charles), architecte, rue Michel, 16, id.

GÉRES (le vicomte Jules de), id.

* JABOUIN, sculpteur, place Dauphine, id.

KERCADO (le comte de), membre de plusieurs sociétés savantes, rue Judaïque, 159, id.

LABET (J.-A.), conservateur du Musée d'armes, id.

LALANNE (Émile), rue Doidy, 22, id.

La Montaigne (Octave de), à Castelmoron-d'Albret.

Laroque, conservateur du cloître de Moissac, à Bordeaux.

* Le Roy (Octave), conseiller à la cour d'appel, rue Huguerie, 8, id.

* Marquessac (le baron Henri de), rue de Cheverus, 36, id.

* Ménard (J.), rue d'Enghein, id.

* Menou (l'abbé), rue des Ayres, 20, id.

Mérédieu (de), avoué, rue Castillon, 9, id.

Pichard père (de), cours d'Albret, 46, id.

Rambaud (l'abbé), curé de Listrac.

* Ratheau, commandant du génie, membre de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

* Sabattier (l'abbé), chanoine-honoraire, doyen de la faculté de Théologie de Bordeaux, rue Saubat, 116, id.

Trapaud de Colombe (G.), à Florac.

* Villers (de), trésorier-payeur, à Bordeaux.

Villiet (Joseph), peintre, route d'Espagne, 61, id.

Landes.

Inspecteur : M. Auguste du Peyrat, directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.

Épivent (Mgr), évêque d'Aire.

Guillouteт (de), ancien député au Corps législatif, membre du conseil général des Landes, au château de La Case, commune de Parlebosq.

Labit de Monval (de), à Dax.

Peyrat (Auguste du), directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.

Toulouset (le baron de), à St-Sever.

* *Villeneuve* (Hélion de), sous-inspecteur des forêts, à Mont-de-Marsan.

Charente.

Inspecteur : * M. de Laurière, de l'Institut des provinces, à Angoulême.

Cousseau (Mgr), évêque d'Angoulême.

* Laurière (de), à Angoulême.

* Rochebrune (A. de), id.

Roffignac (Octave de), au château de La Feuillade.

Vallier (Joseph), chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Pontouvre.

Vallier d'Aussac (Médéric), à Aussac.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : M. A. Calvet, procureur de la République, à Nérac.

Bourrousse de Laffore (de), à Agen.
Bruker, peintre, id.
* Calvet (Arthur), procureur de la République, à Nérac.
Combes (Ludomir), à Fumel.
* Drouilhet de Segalas (le baron Amédée), à Marmande.
La Borie-Saint-Sulpice (de), à Villeneuve-sur-Lot.
Magen (Adolphe), secrétaire perpétuel de la société d'Agriculture, à Agen.
Paillard (Alphonse), préfet, id.
Tholin, archiviste, id.

14e *DIVISION.* — TARN-ET-GARONNE, TARN, LOT, AVEYRON ET GERS.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte de TOULOUSE-LAUTREC, à Rabastens.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : * M. l'abbé Pottier, président de la société Archéologique, à Montauban.

Arnous de Brossart (d'), à La Croze, près St-Porquier.
Bourdonné, de la société de Linguistique de Paris, à Valence-d'Agen.
Brun (Victor), directeur du musée, à Montauban.
Buisson-d'Aussone, chanoine, id.
Buscon (Louis), juge de paix, id.
* Coustou-Coysevox (J.-G. de), ancien directeur du *Moniteur* de l'archéologue, id.
Dufaur (Prosper), à Larrazet.
Faure de La Ferrière (Amédée), à Verfeils.
Forestié (L.-E.), à Montauban.
Fourment (l'abbé Pierre-Antoine), curé de St-Sauveur, à Castel-Sarrazin.
Froment (l'abbé), curé, à Varen.
Garrigues (l'abbé), curé de Laguépie.
Jouglar, notaire, à Bouillac.
Laurance, ancien principal de collége, à Moissac.
Layrolles (le vicomte Edmond

de), au château de Chambord, à Montauban.

LEGAIN (l'abbé), vicaire général, id.

LIMAIRAC (Alfred de), au château d'Ardus.

MONBRISON (Georges de), au château de St-Roch.

MOULENQ (François), ancien maire, à Valence-d'Agen.

NONORGUE (l'abbé), curé de Bruniquel.

PAGAN (Ferdinand), ancien magistrat, à Montpezat.

PAGÈS (Émile), notaire, à St-Antonin.

* POTTIER (l'abbé), rue de l'Ancien-Collége, à Montauban.

PRADEL (Émile), à St-Antonin.

REY-LESCURE (Antoine), rue du Moustier, à Montauban.

SAINT-PAUL DE CARDILLAC (Amédée de), à Moissac.

* SORBIERS DE LA TOURASSE (du), à Valence-d'Agen.

TAUPIAC (Louis), avocat, à Castel-Sarrazin.

THEDÉNAT, maire, à Espalion.

TRUTAT (Eugène), au château de Cornusson.

Tarn.

Inspecteur : * M. ROSSIGNOL, à Montans, près Gaillac.

ARAGON (le marquis Charles d'), au château de Saliès, à Albi.

BARREAU DE MURATEL (de), à Castres.

Canet (Victor), professeur au collége de Castres, secrétaire de la Société scientifique et littéraire, membre de l'Institut des provinces, à Castres.

CASSAN, docteur en médecine, id.

CAZALS, curé de Florentin.

* COMBETTES DU LUC (Louis de), à Rabastens.

COUSIN DE LA VALLIÈRE (le vicomte Gabriel), à St-Sulpice-la-Pointe.

DALY (César), architecte diocésain, à Albi.

FALGUIÈRES (Albert de), à Rabastens.

GOUTTES-LAGRAVE (le baron de), au château de Lagrave, près Gaillac.

GRELLET-BALGUERIE, juge d'instruction, à Lavaur.

MADRON (Henri de), à Cadalen.

* MAIRE, ingénieur civil, à Lacaune.

* MAZAS (Étienne), à Lavaur.

MICHAU (l'abbé), curé de la Madelaine, à Albi.

* MOULIS (l'abbé), curé de Grazac.

O'BYRNE (Edward), au château de St-Géry, à Rabastens.

O'BYRNE (Henri), id.

* *Rivières* (le baron Edmond de), au château de Rivières, près Gaillac.

* ROSSIGNOL (Élie-Antoine), à Montans, près Gaillac.

SAINT-SALVY (Lud. de), à Lavaur.

SAINT-SAUVEUR (Constant de), à Gaillac.

* SOLAGES (le marquis de), au château de la Verrerie de Blaye.

* TONNAC-VILLENEUVE (Henri de), à Gaillac.

* TOULOUSE-LAUTREC (le comte Raymond de), membre de l'Institut des provinces, à Rabastens.

VEYRIAC (Auguste), maire, à Carmaux.

VIVIÈS (Timoléon de), au château de Viviès, à Castres.

VOISINS LAVERNIÈRES (Joseph de), à St-Georges, à Lavaur.

YVERSEN (le baron Jean d'), à Gaillac.

Lot.

Inspecteur : * M. DE ROUMEJOUX.

CARDAILLAC (le comte J. de), au château de La Traine.

COLOMB (Octave de), juge de paix, à St-Céré.

DELCLAUX, propriétaire, à Lentilhac.

DELONGLE (Charles), littérateur, à Puy-l'Évêque.

HÉLYOT (Louis d'), à Cahors.

MAURY (l'abbé Philippe), curé-archiprêtre de la cathédrale, id.

MUREL (Joseph), à Martel.

Aveyron.

Inspecteur : M. l'abbé AZÉMAR, curé de Lassouts.

Alibert (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Rodez.

* ARMAGNAC-CASTANET (le vicomte Bernard d'), à St-Côme.

* AZÉMAR (l'abbé), curé de Lassouts.

BARBEYRAC-SAINT-MAURICE (le vicomte Joseph de), à Nant.

* BION DE MARLAVAGNE (L.), propriétaire, à Milhau.

* CÉRÈS (l'abbé), aumônier, à Rodez.

BONLOUIS, professeur de sciences au séminaire de St-Pierre, à Rodez.

* DELALLE (Mgr), évêque de Rodez, membre de l'Institut des provinces.

GISSAC (le baron Joseph de), maire à Creissel.

Pegueirolles (le comte Ludovic de), au château de Lescure, près la Cavalerie.

*Sambucy-Luzençon (le comte Félix de), à St-Georges, par Milhau.

Valadier, propriétaire, à Rodez.

Villefort (le comte Anatole de), au château de la Roquebelle, par Milhau.

Gers.

Inspecteur : * M. Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine.*

Delamarre (Mgr), archev. d'Auch.

*Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine,* à Condom.

Solon, juge au Tribunal civil, à Auch.

15e *DIVISION.* — HAUTE-GARONNE, HAUTES-PYRÉNÉES, BASSES-PYRÉNÉES.

Inspecteur divisionnaire : * M. le vicomte DE JUILLAC, à Toulouse.

Haute-Garonne.

Inspecteur : * M. de Saint-Simon, rue Tolosane, à Toulouse.

*Bernard (Bertrand), peintre decorateur, à Bagnères-de-Luchon.

* Cassagnavère (François), sculpteur, à Martres-Tolosane.

Du Bourg (Antoine), rue du Vieux-Raisin, 31, à Toulouse.

*Gantier (A.), au château de Picayne, près Cazères.

* Juillac (le vicomte de), de la société Archéologique du Midi, rue Mage, à Toulouse.

* Loupot, architecte, à Bagnères-de-Luchon.

*Morel, avocat, à St-Gaudens.

Puybusque (le marquis Albert de), à Toulouse.

* Virebent (Gaston), 4, rue Fourbastard, id.

Hautes-Pyrénées.

Inspecteur : * M. Loupot, architecte, à Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne).

* Agos (le baron d'), à Tibiran, canton de Nestiers.

Basses-Pyrénées.

Inspecteur : * M. H. Durand, architecte du département, à Bayonne.

Estève (le comte), à Pau.

16e *DIVISION.*—AUDE, PYRÉNÉES-ORIENTALES ET ARIÉGE.

Inspecteur divisionnaire: M. DE BONNEFOY, à Perpignan.

Aude.

Inspecteur : * M. Mahul, ancien préfet, à Carcassonne, et rue de Las-Cas, 16, à Paris.

* Astre (l'abbé), chanoine, à Carcassonne.
Chef de Bien (le vicomte de), à Narbonne.
Coste de Fouties (Alphonse), à Carcassonne.
* Lafont, architecte, à Narbonne.
* Lézat (l'abbé), curé-doyen de Salles-sur-l'Hers.
* Tournal, conservateur du musée, à Narbonne.
Zagariga de Chef-de-Bien (le vicomte), au château de Bizanet.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : M. Alart, à Perpignan.

Alart, archiviste du département, à Perpignan.
* Bonnefoy (de), membre de l'Institut des provinces, id.
Delmas de Ribas (Joseph), à Céret,
* Montarnal (le comte de), trésorier-payeur général, à Perpignan.
* Tolra de Bordas (l'abbé), à Ille.
* Vilar (Edmond de), à Thuir.

Ariége.

Vidal (l'abbé), curé de Notre-Dame-de-Camou, à Camou, par Mirepoix.

17e *DIVISION.*—BOUCHES-DU-RHONE, HÉRAULT, GARD, ET VAUCLUSE.

Inspecteur divisionnaire : M. SEGOND-CRESP, membre de l'Institut des provinces, à Marseille.

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur : * M. DE PAYAN DU MOULIN, conseiller, à Aix.

ANDRÉ (Constant), avoué, à Aix.
ARNAUD (Pierre-André-Marius), ancien avoué, à Marseille.
BERRIAT, sculpteur, id.
BLANC (Auguste), notaire, rue Cannebière, 11, id.
BORY, avocat, conseiller municipal, boulevard Longchamps, 45, id.
CLAPPIER (Félix), docteur en Droit, substitut, à Marseille.
GUILLIBERT (l'abbé), secrétaire de l'archevêché, à Aix.
GUILLIBERT (Henri), homme de lettres, chevalier de St-Grégoire-le-Grand, rue de Noailles, 22, à Marseille.
MEYNIER fils (Jean de), quartier St-Louis, id.
MONGES (Jules), négociant, rue Lafayette, 2, Marseille.
MORTREUIL, juge de paix, correspondant de l'Institut, id.
* MOUTET, maire, à Arles.
PAYAN DU MOULIN (de), conseiller à la cour d'appel, à Aix.
* PELOUX, greffier du conseil de guerre, à Marseille.
PENON, conservateur du musée des Antiques, id.
ROLLAND (l'abbé), aumônier du collége, id.
ROMAN, photographe, à Arles.
* SABATIER, fondeur, rue des Orfèvres, 8, à Aix.
SAPORTA (le comte de), membre de l'Institut des provinces, id.
SARDOU (Jean-Baptiste), archiviste, rue Cannebière, 14, à Marseille.
SEGOND-CRESP, avocat, id.
SEYMARD (A.), conseiller à la cour d'appel, à Aix.
VERCLOS (l'abbé de), curé de St-Jean, id.
VON-KOTHEN, rue St-Bazile, 27, à Marseille.

Hérault.

Inspecteur : * M. l'abbé VINAS, membre de l'Institut des provinces, curé de Jonquières.

AGNIÈRES (Aimé d'), membre de plusieurs sociétés savantes, rue St-Roch, 6, à Montpellier.
ARNAL (Paul), avocat, à Aspiran.

Besiné (Henri), architecte, rue Petit-St-Jean, à Montpellier.

Bonnet, conservateur du Musée, à Béziers.

Carou, président de la société Archéologique, id.

Corone (l'abbé), curé de Serignan.

* Durand-de-Fontmagne (le baron), au château de Fontmagne, par Castries.

* Fabre jeune (l'abbé), à Poussan.

Fabrége (Frédéric), ancien élève de l'école des Chartes, à Montpellier.

Ginouvès (l'abbé), curé-doyen de Montagnac.

Hot (l'abbé), curé de Cabian, par Roujan.

Lugagne (Louis), membre de plusieurs sociétés Archéologiques, à Lodève.

Martel (Paulin), id.

Méjan (l'abbé), curé de Lacoste, par Clermont.

Pailhes (l'abbé), curé à Albeilhan, par Béziers.

Paulinier (l'abbé), curé de St-Roch, à Montpellier.

Revillout, professeur de littérature française à la faculté des Lettres, id.

* *Ricard*, secrétaire de la société Archéologique, membre de l'Institut des provinces, id.

Soupairac (l'abbé), à Béziers.

* Vinas (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, curé de Jonquières.

Gard.

Inspecteur : * M. l'abbé Garriso, supérieur du séminaire, à Nîmes.

Alègre (Léon), bibliothécaire, à Bagnoles.

Brugnier-Rouve (Louis), propriétaire, au Pont-St-Esprit.

* Garriso (l'abbé), supérieur du grand séminaire de Nîmes.

Vaucluse.

Inspecteur : * M. Valère-Martin (Joseph-Elz.), membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

Barrès, bibliothécaire de la ville de Carpentras.

Boudin (Augustin), rue Bancasse, 20, à Avignon.

* **Chrestian** (Henri), directeur du musée cantonal de Sault.
* **Deloye** (Augustin), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.
Pouguet (l'abbé Joseph), rue Corderie, 6, à Avignon.
Terris (l'abbé Paul), vicaire, à Apt.
* **Valère-Martin** (Joseph-Elz.), membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

18e *DIVISION*.—VAR, HAUTES-ALPES, BASSES-ALPES, ALPES-MARITIMES ET CORSE.

Inspecteur divisionnaire: M. DE BERLUC-PERUSSIS, membre de l'Institut des provinces, au château du Plan-des-Porchères, près de Forcalquier.

Var.

Inspecteur: * M. Rostan, membre de l'Institut des provinces, à St-Maximin.

* **Audiffret** (le comte d'), trésorier-payeur, à Toulon.
Dupui (l'abbé), au Beausset.
Gazan, colonel d'artillerie, à Antibes.
Giraud (l'abbé Magloire), chanoine honoraire de Fréjus et d'Ajaccio, officier de l'instruction publique, curé de St-Cyr.
Hugolin (l'abbé), curé de Tourtour.
Liotard(l'abbé Léon), curé des Arcs
Mougins de Roquefort, à Antibes.
Ollivier (l'abbé), aumônier militaire de la place de Porquerolles.
* **Rostan**, membre de l'Institut des provinces, à St-Maximin.
Sigaud-Bresc (de), avocat et maire à Aubs.
Sivan (l'abbé), à Draguignan.
Vergalet (l'abbé Joseph), vicaire à St-Tropez.

Hautes-Alpes.

Inspecteur: M. l'abbé Sauret, chanoine honoraire, curé-doyen de Serres.

* **Goulain**, architecte diocésain, à Gap.
Gilbert (Mgr), évêque de Gap.
Martin (l'abbé), curé de Molines-en-Champseur.
Sauret (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Serres.
Templier (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de l'école normale, à Gap.

Basses-Alpes.

Inspecteur : M. Allègre, inspecteur primaire, à Sisteron.

Allègre, inspecteur primaire, à Sisteron.
Berluc-Perussis (Léon de), au Plan-des-Porchères.
Carbonel (l'abbé), à Niozelles.
Hodoul (l'abbé), curé de Revest-des Brousses.
Terrasson (l'abbé), curé de Forcalquier.
Rambaux (l'abbé), à St-Maime, par Forcalquier.
Richaud (Léopold), aux Mées.

Alpes-maritimes.

Inspecteur : M. Carlonne, ancien président de la société Académique.

Brun, architecte, à Nice.
* Carlonne, ancien président de la société Académique, id.
Chevalier (Hippolyte), architecte, avenue Delphine, id.
Courmaceul, ancien juge de paix, id.
Dampierre (Mme la comtesse de), à Nice.
Rastoin-Brémond, ancien président de la Société de Nice.
Sardou (Antoine Léandre), à Nice.
Tisserand (l'abbé), aumônier du Lycée, id.
Vergalet (l'abbé Joseph), professeur au petit séminaire, à Grasse.

Corse.

Keziorowiz, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Ajaccio.
Maestrati (l'abbé Jean-Susino-Nestor), curé du canton de Petreto Bicchisano.

19e *DIVISION.* — RHONE, ARDÈCHE, AIN, DROME, ISÈRE ET SAVOIE.

Inspecteur divisionnaire: * M. YEMENIZ, de l'Institut des provinces.

Rhône.

Inspecteur : * M. le comte Georges de Soultrait.

Amyot (Emeric), lieutenant au 16e régiment de ligne, à Lyon.

* Benoist, architecte, à Lyon.

* *Canat de Chizy* (Paul), rue Jarande, id.

* *Desjardins*, architecte, id.

Humbert fils, id., id.

* Martin-Daussigny, conservateur du musée, id.

* Savoye (Amédée), architecte, à Lyon.

Savy (C. Vays), rue de Cuire, 19, à La Croix-Rousse.

Smith (Valentin), conseiller honoraire à la cour d'appel de Paris, à Lyon.

Ardèche.

Inspecteur : * M. Ollier-Jules de Marichard, à Vallon.

La Tourette (le marquis de), ancien député, maire de Tournon.

* Marichard (Ollier-Jules de), archéologue, à Vallon.

* *Montravel* (le vicomte Louis de), à Joyeuse.

Ain.

Inspecteur : M. Desjardins, architecte, membre de l'Institut des provinces, à Lyon (Rhône).

Jolibois (l'abbé), curé de Trévoux.

Martin (l'abbé), curé de Foissiat.

Drôme.

Inspecteur : * M. l'abbé Gustave Jouve, chanoine titulaire de la cathédrale, membre de l'Institut des provinces, à Valence.

* Jouve (l'abbé Gustave), chanoine titulaire de la cathédrale, à Valence.

Nugues (Alphonse), à Romans.

Perossier (l'abbé), professeur de mathématiques au petit séminaire, à Valence.

Portroux (du), à Romans.

Vallentin (Ludovic), juge d'instruction, à Montélimart.

Isère.

Inspecteur : * M. Le Blanc, professeur, à Vienne.

* Bizot (Ernest), archit., à Vienne.

Dardelet, graveur, à Grenoble.

David (Auguste), docteur-médecin, à Morestel.

Duboys (Albert), ancien magistrat, à Grenoble.

* Gariel, conservateur de la bibliothèque publique de Grenoble.

Jaillet (l'abbé), curé de Salaize.

* Le Blanc, professeur au collége de Vienne.

Le Couturier, architecte, à Vienne.

Pichot (l'abbé), curé de Sermerieu, canton de Morestel.

Quérangal (Mme de), à Vienne.

* Vallier (Gustave), propriétaire, place St-André, à Grenoble.

Pinot (l'abbé), au couvent de St-Dominique, à Coubleville.

Savoie.

Inspecteur : M.

Fivel (Th.), architecte, à Chambéry.

Guillermin, président de la Société d'histoire et d'archéol., id.

Mossière (François), secrétaire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

* Veulliot, contrôleur principal des contributions directes, à Annecy.

20e *DIVISION*. — COTE-D'OR, SAONE-ET-LOIRE, ALLIER ET HAUTE-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : M. le comte de L'ESTOILE, à Moulins (Allier).

Côte-d'Or.

Inspecteur : * M. Beaudot, membre de l'Institut des provinces.

Arbaumont (Jules d'), de l'Institut des provinces, aux Argentières, près Dijon.

* *Baudot* (Henri), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

Bretenière (Edmond de), id.

Chevrot, propriétaire, id.

Cissey (le comte Louis de), au château de Cissey.

Détourbet, président du Comice agricole, membre de l'Institut des provinces, à Dijon.

Du Parc (le comte de), rue Vannerie, 35, id.

Guillemot, président honoraire

du Tribunal civil de Beaune.

LIGIER-BELAIR (le comte de), à Dijon.

SUISSE, architecte du département, à Dijon.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. DE SURIGNY, membre de l'Institut des provinces, à Mâcon.

BATHAULT (Henri), secrétaire de la Société archéologique de Chalon-sur-Saône.

BUGNIOT (l'abbé), aumônier de l'Institution ecclésiastique, à Chalon-sur-Saône.

* BULLIOT, président de la Société Éduenne, à Autun.

* *Canat de Chizy* (Marcel), président de la Société archéologique, à Chalon-sur-Saône.

CHARMASSE (de), membre de la Société Éduenne, à Autun.

CHÉVRIER (Jules), id.

ESTERNO (le comte d'), au château de Vésore, près Autun.

FONTENAY (de), archiviste paléographe, à Autun.

LACROIX père, pharmacien, à Mâcon.

Marguerye (Mgr de), évêque d'Autun.

NICOT (Charles), à La Villeneuve, près Cuisery.

* PAILLOUX (le docteur), membre de l'Institut des provinces, maire de St-Ambreuil.

* SURIGNY (de), membre de l'Institut des provinces, à Mâcon.

Allier.

Inspecteur : * M. Albert DE BURES, à Moulins.

ARCY (le comte d'), trésorier-payeur, à Moulins.

* BELLENAVES (le marquis de), à Bellenaves, près Ébreuil.

BLETTERIE (l'abbé J.-A.), chanoine honoraire, curé de St-Clément.

* BURES (Albert de), à Moulins.

BOUCHARD, avocat, membre de l'Institut des provinces, id.

* DADOLE (Émile), architecte à Moulins.

DESROSIERS (l'abbé), curé de Bourbon-l'Archambault.

Dreux-Brezé (Mgr de), évêque de Moulins.

* ESMONNOT, architecte du département, à Moulins.

ESTOILE (le comte de L'), membre de l'Institut des provinces, id.

LA COUTURE, à Moulins.

MEILHEURAT DES PRUREAUX (Louis), id.

MIGNOT (D.-M.), à Chantelle.

* *Montlaur* (le marquis Eugène de), de l'Institut des provinces, à Chantelle, et à Paris, rue de Grenelle-St-Germain, 75.

QUERROY, directeur du Musée, membre de l'Institut des provinces, à Moulins.

TIXIER (Victor), à St-Pons.

Haute-Marne.

* Mgr *Guérin*, évêque de Langres.

21e *DIVISION.* — DOUBS, JURA ET HAUTE-SAONE.

Inspecteur divisionnaire : * M. ED. CLERC, président de la Cour d'appel de Besançon.

Doubs.

Inspecteur : * Victor BAILLE, architecte, à Besançon.

* CASTAN (A.), conservateur de la bibliothèque publique, membre de l'Institut des provinces, à Besançon.

TERRIER-SANTANS (le marquis de), à Besançon.

* VUILLERET, rue St-Jean, n° 11, id.

Jura.

Inspecteur : M. CASTAN, conservateur de la Bibliothèque publique de Besançon.

Haute-Saône.

Inspecteur : * M. Jules DE BUYER, à La Chaudeau.

SAILLOT, docteur-médecin, à Vésoul.

22e *DIVISION.* — MEUSE, MOSELLE, MEURTHE, VOSGES, BAS-RHIN ET HAUT-RHIN.

Inspecteur divisionnaire : * M. le baron P.-G. DE DUMAST, de l'Institut de France, à Nancy.

Meuse.

Inspecteur : * M. Liénard, secrétaire de la Société Philomatique, à Verdun.

Buvignier (Armand), membre de l'Institut des provinces, à Verdun.
Jeantin, président du Tribunal de première instance, à Montmédy.
* Lallouette, peintre, à Juvigny-les-Dames, près Montmédy.
* Liénard, secrétaire de la Société Philomatique, à Verdun.
Morel (l'abbé), curé de Sampigny.

Moselle.

Inspecteur : M. Auguste Prost, à Metz.

Derobe, architecte du département, à Metz.
* Prost (Auguste), id.
Van der Straten (le comte de), membre de l'Institut des provinces, à Metz.

Meurthe.

Inspecteur : M. Humbert, architecte.

* Dumast (P.-G. de), membre de l'Institut de France, à Nancy.
Humbert, architecte, id.
Ménardière (Camille-Arnauld), professeur à la Faculté de Droit, à Nancy.
Routier (Jules), directeur des postes du département, id.

Vosges.

Inspecteur ; M. Bardy, pharmacien, à St-Dié.

Bas-Rhin.

Inspecteur : M. l'abbé Straub, directeur du collége St-Arbogats, à Strasbourg.

* Curnier (L.), trésorier-payeur, à Strasbourg.
Faviers (le baron Mathieu de), à Kintzheim.
Guerber (l'abbé V.), curé de St-Georges, à Hagueneau.
Klotz, architecte de l'Œuvre-Notre-Dame, à Strasbourg.
* Morlet (de), colonel du génie en retraite, à Saverne.
Mury (l'abbé Pantaléon), supérieur du petit séminaire de Strasbourg.
Rauch, docteur-médecin, à Oberbronn.
Rièhl (l'abbé Léon), curé de Vendenheim.
Saum, conservateur de la bibliothèque, à Strasbourg.
Schauenburg (le baron de), ancien pair de France, id.
Spach (Louis), archiviste en chef du département, id.
* Straub (l'abbé), directeur du grand séminaire, id.
Wolf (Gustave), avoué, id.

Haut-Rhin.

Inspecteur : M. Poisat, architecte de la ville, à Belfort.

Frey (Henri), à Guebwiller.
Juster (Louis), à Belfort.

23e *DIVISION*.—ALGÉRIE.

Inspecteur divisionnaire : M. Cherbonneau, professeur d'arabe, à Alger.

Province de Constantine.

* Roger, conservateur du musée, à Philippeville.

ADDITIONS.

Barrès, bibliothécaire, à Carpentras.

Canron (Augustin), avocat, à Avignon.

Charles......., membre du Parlement d'Angleterre.

Chevalier de Maynard, conseiller de préfecture, à St-Lo.

Clair, avocat, membre du Conseil général des Bouches-du-Rhône, à Arles.

Du Chaffaut, avocat, à Arles.

Duval, docteur en médecine, à Arles.

Gautier (Cyprien), notaire, à St-Rémy.

Gautier (Félix), avoué, maire, à Tarascon.

Gibert, bibliothécaire de la ville, à Arles.

Gilles (Isidore), à Marseille, rue St-Savournin, 48.

Giraud (Magloire), chanoine correspondant du ministère de l'instruction publique, à St-Cyr (Var).

Grimot (Jean-Baptiste), curé de l'Ile-Adam (Seine-et-Oise), correspondant du ministère.

Levert, préfet des Bouches-du-Rhône.

* Mathabel (le vicomte de), trésorier-payeur des finances, à Amiens.

Morel (l'abbé), vicaire à St-Victor (Marseille).

Moirène (Camille), employé des ponts-et-chaussées, à Apt.

Planchon (Jules), directeur de l'école de pharmacie, à Montpellier.

Revel du Perron (de), secrétaire-général, à Amiens.

Salles (Alfred), ingénieur des ponts-et-chaussées, à Arles.

Soupairac (l'abbé Victor), bibliothécaire, à Béziers.

Tessier (Octave), correspondant du ministère, à Toulon.

Véran, architecte de la ville, à Arles.

Vieille, recteur de l'Académie, à Aix.



MEMBRES ÉTRANGERS.

* S. M. LE ROI DE SAXE, à Dresde.
S. M. LE ROI DES BELGES, à Bruxelles.

A.

AINSWORTH (le général), à Monnet (Yorkshire).

ALFORD (le Rév.), doyen de Cantorbéry (Angleterre).

ALVIN, directeur de l'Instruction publique, à Bruxelles.

ANDRIES (l'abbé J.-O.), chanoine, à Bruges.

AUESWOLD, président de la Régence, à Trèves.

* AUTESESSES (le baron d'), directeur de la Société du Musée germanique, à Nuremberg.

B.

BAEHR, conseiller aulique, professeur à l'Université de Hidelberg.

BALESTRA (l'abbé Séraphin), professeur au séminaire, à Côme (Italie).

* BARUFFI (G.-I.), professeur émérite à l'Université de Turin.

BAYER (A. de), conservateur des monuments historiques du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.

BAYLEY (W.-H.), à Londres.

BEDFORT (Sa Grâce le duc de), Brigthon-Square, id.

BETHUNE (l'abbé), chanoine de la cathédrale, professeur d'archéologie au grand séminaire de Bruges.

BINGHAM (le colonel), membre de la Société archéologique du comté de Kent, juge de paix de ce comté, à Rochester (Angleterre).

BINGHAM (Mme), à Rochester (Angleterre).

BOLD (Éd.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

BRINCKEU (de), conseiller d'État, à Brunswich.

BROWN (le docteur William-Henri), à Londres.

BRUYENNE (Justin), architecte, à Tournay.

BURBURE (le chevalier Léon de), vice-président de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre de l'Institut des provinces de France, à Anvers.

BURGES, architecte, à Londres.

BURKE (Peter), membre de l'Institut des architectes, id.

BUSSCHER (Edmond de), membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

C.

Casterman, lieutenant-colonel, commandant le génie, à Anvers.

Clément (Georges-Edward), à Londres.

Connestabili de Pérugia (le comte de).

Cononuau (de), conservateur des Archives, à Zurich.

Coppietters (le docteur), à Ypres.

Cox, vice-président de la Société d'histoire naturelle du comté de Kent, à Fordwich, près Cantorbéry.

Cox (Mme), à Fordwich, près Cantorbéry.

* Czoernig (le baron de), président de la Commission impériale d'Autriche pour la conservation des monuments, à Vienne.

D.

Da Silva (J.), architecte du roi de Portugal, membre de l'Institut des provinces de France, à Lisbonne.

Decharme, ingénieur en chef, à Bologne (Italie).

Dectoff (le comte), à Gothingen.

Delvigne (A.), professeur d'archéologie au séminaire archiépiscopal de Malines (Belgique).

Devey (Esq.), architecte, à Londres.

Devilliers (Léopold), président du Cercle archéologique, à Mons.

Diegerich, professeur à l'Athénée d'Anvers (Belgique).

Dognée de Villers, membre de l'Institut des provinces, à Liége.

* Dognée de Villers (Eugène), membre de l'Institut des provinces, id.

* Donalston, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

Drurry (John-Henri), membre de la Société des antiquaires de Londres, à Norwich (Angleterre).

Duby, pasteur protestant, à Genève.

Dumortier, membre de la Chambre des représentants, à Tournay.

Durlet (F.), à Anvers.

Eichwald (d'), conseiller d'État, à St-Pétersbourg.

F.

Fabry-Rossius, docteur ès-lettres, à Liége.

Fazy, conservateur du Musée d'antiquités, à Genève.

Fiorelli, sénateur, directeur des travaux de Pompéi.

Firmenich (Jean-Mathieu), homme de lettres, à Berlin.

Florencour (de), membre de plusieurs Académies, administrateur du musée d'antiquités, à Trèves.

Forster, membre de plusieurs Académies, à Munich.

Forster, professeur d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts, à Vienne.

FRANKS (Auguste W.), au British Muséum, à Londres.

FREEMAN, antiquaire, à Londres.

FRY (Miss Katherine), Plashet près Stratford (Angleterre).

* FURSTEMBERG STANHEIM (le comte de), à Apollinarisberg, près Cologne.

G.

GELLHAND DE MERTEM (Louis), numismate, à Bruxelles.

GELVET (le comte de), à Eslon, près Maestricht.

* GENARD (P.), conservateur des archives, membre de l'Institut des provinces de France, à Anvers.

GERGENS, secrétaire de la Société archéologique de Mayence.

GILDDENHUIS, ancien négociant, à Rotterdam.

GLAVANY (F.), secrétaire d'ambassade de la Sublime-Porte, à Bruxelles.

GONELLA, à Turin.

GOSSE fils, à Genève (Suisse).

GRANDGAGNAGE, premier président de la cour d'appel, à Liége.

* GRANT (Mgr), évêque de Soutwarth, à St-George, à Londres.

GREENSLADE (Reverend William), Stoke-sub-Hambdon Ilminster (Angleterre).

* GRIOLET (Ernest), numismatiste, à Genève.

GUILLERY, professeur, membre de l'Académie, à Bruxelles.

H.

HADJI CHEIK MOSHIN KAU (le général), aide-camp de S. M. I. le shah de Perse, et conseiller d'ambassade.

HAGNANS, bibliothécaire de l'Institut archéologique liégeois, à Liége (Belgique).

HAMMAN (Th.), négociant, à Ostende.

HARTSHOME (Rév. C. A.), archéologue, à Londres.

HAULLEVILLE (de), littérateur, à Bruxelles.

* HENNEBIQUE, architecte, à Courtrai (Belgique).

HEURARD (Paul), à Bruxelles.

HODY (le baron Ludovic de), docteur en droit, rue Marie-Thérèse, 24, à Bruxelles.

HUGUET (l'abbé), à Ath (Belgique).

HULSH, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

J.

JAMES (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sandwich (Angleterre).

JUST (Théodore), conservateur du Musée d'antiquités, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

K.

* KELLER (le docteur), secrétaire de la Soc. archéologique de Zurich.

KERVYN DE LETENHOVE (le baron),

ministre du roi des Belges, membre de l'Institut des provinces de France, à Bruxelles.

Kesteloot, propriétaire, à Gand.

Keyser (N. de), membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, directeur de l'École des Beaux-Arts d'Anvers, membre de l'Institut des provinces de France.

Kreuser, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cologne.

Kirchhofer (Théodore), à Stuttgard.

Krieg de Hocfelden, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Baden-Baden.

Kugler (Franc), professeur à l'Académie de Berlin.

Kull, id.

Knocker (Edward), esq., ancien maire de Douvres, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Castel-Hill (Angleterre).

L.

La Fuente (vicomte de), membre de l'Académie royale d'histoire de Madrid, à Madrid.

Lancia di Brolo (le duc Frederico), secrétaire de l'Académie des sciences, membre de l'Institut des provinces de France, à Palerme.

* Landerschmit, conservateur du Musée de Mayence.

Larking, secrétaire de la Société archéologique du comté de Kent, à Ryarsh (Angleterre).

Laurent (Mgr), évêque de Luxembourg.

Leemans (le docteur), directeur des Musées, à Leyde.

* Le Grand de Reulandt, secrétaire de l'Académie archéologique, à Anvers.

Lenhart (Franz), sculpteur, à Cologne.

* Le Roi, professeur d'archéologie à l'Université de Liége.

Losana (Mgr), évêque de Bielle, membre de l'Institut des provinces de France.

Leutsch (Charles-Chrétien de), à Wetzlar (Prusse).

Lichlté (l'abbé), curé catholique de Christiania (Norwége).

Limelette (Auguste), conservateur du Musée, à Namur.

* Lopez (le commandeur), ancien conservateur du Musée d'antiquités de Parme.

M.

Cercle archéologique (le) de la ville de Mons.

Marcus (Gustave), libraire, à Bonn.

Mayenfisch (le baron de), chambellan de S. M. le roi de Prusse et de S. A. le prince de Hohenzollern-Sigmaringen, à Sigmaringen (Prusse).

Mayer (Joseph), membre de l'Institut des provinces de France, à Liverpool.

MAYER (F.), à Francfort-sur-Mein.

MEESTER DE RAVESTEIN (de), ministre plénipotentiaire, au château de Ravestein, près Malines (Belgique).

MÉNABRÉA (le comte), président du Conseil des ministres du roi d'Italie, membre de l'Institut des provinces, à Florence.

MESSMER (le docteur), professeur, conservateur du Musée, à Munich (Bavière).

MILLIGAM (le Rév. H. M. M. A.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sutton, Valence (Angleterre).

MINERVINI (Giuliano), conservateur du musée de Naples.

MOHAMED-HASSAND-KAU (le colonel), secrétaire d'ambassade de S. M. J. le shah de Perse.

MONE, directeur des archives générales du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.

MOSLER (Charles), professeur, à l'Académie royale de Dusseldorf.

MULLER (le docteur Charles), à Stuttgard.

N.

NAHUYS (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Utrecht (Pays-Bas).

NAZARE AGA, drogman de S. M. J. le shah de Perse et secrétaire d'ambassade.

NEYEN (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.

NICHOLS (John-Gouth), membre de la Société des Antiquaires de Londres.

NILSON (S.), ancien professeur d'histoire, à Stockholm (Suède).

NOUE (le comte Arsène de), docteur en droit, à Malmedy.

O.

* OLFERS (d'), directeur-général des Musées, à Berlin.

OGILVY (G.), esq., Museum-Street, 41, à Londres (Angleterre).

O'RELLY DE GALWAY (le C[te] Alph.), rue Sans-Souci, 53, à Bruxelles.

ORUERY (John Henri), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Norwich, comté de Norfolk (Angleterre).

* OTREPPE DE BOUVETTE (d'), président de l'Institut liégeois, membre de l'Institut des provinces de France, à Liége (Belgique).

OUDARE, négociant, à Gênes (Italie).

P.

PANIZZI (Antonio), l'un des conservateurs de la Bibliothèque de Londres.

PAGN, ancien maire de Douvres (Angleterre).

* *Parker*, membre de la Soc. architect. d'Angleterre, de l'Institut des provinces de France, à Oxford.

PETY DE ROZEN (Jules), à Grune, près Marche (province de Luxembourg).

* *Pipers*, professeur de l'Université et directeur du musée d'archéologie chrétienne, à Berlin.

* Przezcecki (comte Alex.), de Varsovie, 38, rue du Berry, à Paris.

Q.

* *Quast* (le baron), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces de France, à Berlin.

R.

Reichensperger, conseiller à la Cour de cassation, vice-président de la Chambre des députés de Berlin, à Berlin.

* Reichensperger, conseiller à la Cour de cassation, id.

Reider, professeur à l'École polytechnique de Bamberg.

Respileux (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

* Reusens, docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université, à Louvain (Belgique).

*Ricolini (le docteur), directeur du Musée d'antiquités de Parme.

Ridel (sir W.-B.), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Londres.

* Riggembach, architecte, à Bâle.

Ripalda (le comte de), de l'Académie espagnole d'archéologie, à Madrid, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

* Roach Smith, membre de la Société des Antiquaires, à Woods, près de Rochester.

Robson (Edward), architecte, à Durham (Angleterre).

* *Roisin* (le baron Ferdinand de), chevalier de Malte, à Tournay.

Ronse (Edmond), archiviste, à Furnes (Belgique).

* Rossi (le commandeur de), membre de l'Institut des provinces de France, à Rome.

Roulez, professeur à l'Université de Gand, membre étranger de l'Institut des provinces.

Russel (lord Ch.), à Londres.

Russel (Hasting), id.

S.

Salinas (de), professeur d'archéologie à l'Université de Palerme.

Sausail-Souhaine (le baron de), à Francfort.

Savedra (de), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Madrid.

Scheman, professeur au collége royal de Trèves.

Schenase (Charles), conseiller à la Cour de cassation de Berlin.

Schoutetete (le chevalier de), de l'Académie d'archéologie de Belgique.

Schriebber, professeur des sciences

auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

SCHUERMANS (H.), membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, conseiller à la Cour royale de Liége.

SEGRESTAIN, chef de bataillon du génie, à Rome.

SCHULTE (l'abbé), doyen de Freckendorf, diocèse de Munster.

Sharpes (Edmond), architecte anglais, membre de l'Institut des provinces, à Genève.

SHEFFIELT-GRACE, à Know-House, comté de Kent.

* SIRET (Ad.), sous-préfet, à St-Nicolas (Belgique).

SMOLYEREN, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

SREBNEWSKI (J.), membre de l'Académie des sciences de St-Pétersbourg.

STAMPE (de), président du Tribunal de Munster.

STIELFRIED (le baron de), grand-maître des cérémonies du palais, à Berlin.

STIRLING (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Tunbridge-Wels (Angleterre).

STONE (Rév.-Can.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Cantorbéry (Angleterre).

STUART-MENTEAH (Ch.), à Entry-Hill-House-Bath (Angleterre).

STUART-MENTEAH fils, à Entry-Hill-House-Bath (Angleterre).

T.

TEMPEST, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

TORFS (Louis), membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

U.

URLICHS, professeur, directeur du Musée d'antiquités, à Bonn.

V.

VANDAHME-BERNIER, trésorier de la Société royale des Beaux-Arts et conseiller provincial, à Gand.

* VANDEN-PEEREBOOM, ancien ministre de l'intérieur, à Bruxelles.

VAN DER HAICHE, rue de Courtrai, 8, à Gand (Belgique).

VAN DER RUTTE, chanoine, curé-doyen, à Poperinghe (Belgique).

VAN LIMPOEL, de Niemunster, membre de la Chambre des représentants et ancien sénateur, à Bruxelles.

* VEHANNMOF ZERNOF (de), gentilhomme de la Chambre de l'Empereur de Russie, à St-Pétersbourg.

VILLE (Émile de), chevalier de l'Ordre de Charles III, à Liége (Belgique).

Y.

* YATES, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

Z.

ZESTERMANN, professeur, à Leipzig.

W.

WAGENER, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Harengspec, 21, à Gand (Belgique).

* WALLERSTEIN (le prince de), ancien ministre, à Munich.

* WEALE (James), à Bruges (Belgique).

WETTER, membre de plusieurs Académies, à Mayence.

WIESENFELD, professeur d'architecture, à Prague (Bohême).

WILLEM, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

WIKEHAM-MARTIN (Charles), membre du Parlement, vice-président de la Société archéologique du comté de Kent, au château de Leeds, près de Maidstone (Angleterre).

WITMANN, directeur de la Société archéologique de Mayence.

WORSAE (J.), inspecteur général des monuments du Danemarck, membre de l'Institut des provinces de France, à Copenhague.

La Société française d'Archéologie renouvelle à ses associés la recommandation, qu'elle leur a faite antérieurement, de faire tous leurs efforts *pour augmenter le nombre des membres de la Compagnie ;* il n'est pas de membre qui ne puisse, dans sa circonscription, trouver chaque année deux ou trois nouveaux associés. Quand on songe qu'en Angleterre certaines associations comptent dix mille membres et plus, nous devons croire qu'avec un peu de zèle nous pourrions quadrupler le nombre des membres de la *Société française d'Archéologie.*

Le *Bulletin monumental*, qui paraît de six semaines en six semaines, avec de nombreuses figures, sous la direction de la Société française d'Archéologie, est la plus ancienne revue archéologique fondée en France. — Le prix de l'abonnement est de 15 fr. par an.

COMPTE

RENDU PAR LE TRÉSORIER

DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ANNÉE 1870-1871.

RECETTES.

Excédant du compte de 1870.	37,108 01
Cotisations recouvrées sur l'année 1867. . . .	30 »
Id. id. 1868. . . .	70 »
Id. id. 1869. . . .	2,850 »
Recettes de 1870.	3,980 »
Cotisations reçues par avance sur 1871. . . .	130 »
TOTAL.	44,168 01

DÉPENSES.

RECOUVREMENT DES COTISATIONS.

Frais de recouvrement.	475 65
Frais de retour des billets non payés.	91 35

LOCATION ET CONCIERGES.

Location d'appartements pour le dépôt des livres de la Société.	150 »
Traitement du concierge du Pavillon et fournitures.	45 »
Id. id. du Musée plastique à Caen.	20 »

IMPRESSIONS.

Impressions et gravures.	4,267 50
Vignettes pour le compte-rendu des séances. .	250 »
A reporter. . . .	5,299 50

AFFRANCHISSEMENTS ET PORTS DE LETTRES.

Report. . . .	5,299 50
Affranchissement et expédition par la poste du compte-rendu des séances.	483 70
Ports de lettres, paquets, affranchissement de circulaires, envoi de médailles et menues dépenses.	177 58

SÉANCES GÉNÉRALES.

Frais relatifs au Congrès de Lisieux.	36 95

MÉDAILLES.

Solde du mémoire du graveur.	5 60

CONGRÈS SCIENTIFIQUE.

Trois délégations au Congrès scientifique de Moulins.	30 »

EXCURSIONS ARCHÉOLOGIQUES.

Excursions archéologiques en Anjou et en Normandie.	234 50

LIVRES D'ARCHÉOLOGIE.

Distribution et envoi de livres d'archéologie. . .	325 62

ALLOCATIONS SOLDÉES.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.		
M. l'abbé COCHET.	Fouilles dans le théâtre romain de St-André-s.-Cailly.	100 »
M. DES MELOIZES.	Souscription pour l'établissement d'un musée lapidaire à Bourges.	150 »
	A reporter.	6,843 45

	Report.	6,843 45
M. Albert de Bores.	Fouilles de plusieurs stations romaines	150 »
M. Esmonnot.	Fouilles de la grotte des Fées.	75 »
M. l'abbé Le Petit.	Réparations à l'église de Mouen	200 »
M. de Bonnefoy.	Rétablissement d'un tombeau mérovingien dans la bibliothèque de Carcassonne. .	100 »
M. Pellerin.	Dégagement du donjon de Brionne.	150 »
M. Canivet.	Consolidation du donjon de Chambois	100 »
M. l'abbé Tiercelin.	Restauration des cryptes de Jouarre.	100 »
MM. d'Espinay et Le Beuf.	Fouilles à la Segourie.	100 »
	Total.	7,818 45

BALANCE.

Recettes, y compris l'excédant du compte de 1869.	44,168 01
Dépenses.	7,818 45
Excédant.	36,349 56

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES.

M. de Toulouse-Lautrec.	Conservation d'une pierre tombale dans l'église de St-Pierre de Rabastens. . .	25 »
	A reporter.	25 »

	Report.	25	»
M. DE TOULOUSE-LAUTREC.	Pour enchâsser la plaque du tabernacle de St-Sulpice-la-Pointe.	50	»
M. le Dr NOELAS.	Fouilles à St-Haon-le-Châtel.	100	»
M. DE BONNEFOY.	Somme à la disposition de M. l'Inspecteur divisionnaire.	100	»
M. DE LAURIÈRE.	Réparation à la lanterne des morts de Celfroin. . . .	100	»
M. l'abbé COCHET.	Souscription pour l'entretien de l'ancienne église de St-Pierre, à Touques. . . .	200	»
MM. le vicomte DE MEAUX et VINCENT DURAND.	Fouilles dans le département de la Loire.	100	»
	Réparations à l'église de Mont-Notre-Dame.	100	»
	Réparations dans le département des Ardennes. . .	150	»
M. DE BONNEFOY.	Rétablissement de tombeaux mérovingiens à Elne. . .	150	»
	Somme à la disposition de M. l'Inspecteur des Pyrénées-Orient. pour fouilles à Amélie-les-Bains . . .	150	»
	Somme à la disposition de M. de Cougny pour inspection.	200	»
M. D'ESPINAY.	Somme à la disposition de M. d'Espinay.	200	»
M. DE BURES.	Fouilles dans le département de l'Allier.	150	»
M. DE LAURIÈRE.	Recherches archéologiques par la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. .	50	»
	A Reporter.	1,825	»

	Report.	1,825 »
M. de Cougny.	Restauration du tabernacle du baptistère de St-Mexme de Chinon.	100 »
M. d'Espinay.	Somme à sa disposition. .	73 50
M. l'abbé Voisin.	Réparations au fanal du cimetière d'Estrées. . . .	100 »
M. Hucher.	Restauration de la crypte de Sillé-le-Guillaume. . . .	200 »
M. de Laurière.	Déblaiement du théâtre gallo-romain de St-Cybardeau. .	200 »
M. R. Bordeaux.	Extraction de blocs des murs gallo-romains d'Évreux. .	100 »
M. Marionneau.	Fouilles dans la Loire-Inférieure.	100 »
	Total.	2,698 50

RÉSULTAT DÉFINITIF.

Excédant.	36,349 56
Allocations à solder.	2,698 50
Fonds libres.	33,651 06

Caen, le 17 juillet 1871.

Le Trésorier,

L. GAUGAIN.

